JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

VOL. L

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

DU 11 JANVIER 1916 AU 16 MARS 1916

Dans la sixième année du règne de Sa Majesté

LE ROI GEORGE V

SESSION 1916

QUATRIÈME SESSION DE LA TREIZIÈME LÉGISLATURE DE QUÉBEC

Imprimé par ordre de l'Assemblée législative

QUÉBEC
LA CIE DE PUBLICATION " LE SOLEIL"

1916

Vol. L.

PROCLAMATIONS

CANADA,
Province de *Québec*.
[L. S.]

P.-E. LEBLANC

GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes.—

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du conseil législatif et de l'assemblée législative de la province de Québec,

SALUT!

ATTENDU que la législature de la province de *Québec* se trouve convoquée pour le quatorze avril mil neuf cent quinze, mais que pour diverses considérations, Nous avons, sur l'avis du conseil exécutif de ladite province, jugé à propos de la proroger de nouveau jusqu'au vingt-cinq mai prochain;

A CES CAUSES, Nous vous faisons maintenant savoir que vous êtes dispensés de vous réunir en la cité de *Québec*, le quatorze avril courant; vous convoquons par les présentes pour le VINGT-CINQ MAI prochain, et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif, en ladite cité de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de *Québec*.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. PIERRE-EVARISTE LEBLANC, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce septième jour d'avril, l'an de grâce mil neuf cent quinze, et de Notre règne le cinquième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, *Québec*.

L.-P. GEOFFRION.

CANADA,
Province de *Québec*,
[L. S.]

P.-E. LEBLANC

GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du conseil législatif et de l'assemblée législative de la province de *Québec*,

SALUT!

ATTENDU que la législature de la province de *Québec* se trouve convoquée pour le vingt-cinq mai mil neuf cent quinze, mais que, pour diverses considérations, Nous avons, sur l'avis du conseil éxécutif de ladite province, jugé à propos de la proroger de nouveau jusq'au cinq juillet prochain;

A CES CAUSES, Nous vous faisons maintenant savoir que vous êtes dispensés de vous réunir en la cité de *Québec*, le vingt-cinq mai courant; vous convoquons par les présentes pour le CINQ JUILLET prochain, et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif, en ladite cité de *Québec*.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de *Québec*.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. PIERRE-EVARISTE LEBLANC, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à *Québec*, ce dix-septième jour de mai, l'an de grâce mil neuf cent quinze, et, de Notre règne le sixième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, *Québec*,

L.-P. GEOFFRION.

CANADA,
Province de *Québec*.
[L. S.

P.-E. LEBLANC

GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du conseil législatif et de l'assemblée législative de la province de *Québec*,

SALUT !

ATTENDU que la législature de la province de *Québec*, se trouve convoquée pour le cinq juillet mil neuf cent quinze, mais que, pour diverses considérations, Nous avons, sur l'avis du conseil exécutif de ladite province, jugé à propos de la proroger de nouveau jusqu'au seize août prochain;

A CES CAUSES, Nous vous faisons maintenant savoir que vous êtes dispensés de vous réunir en la cité de *Québec*, le cinq juillet prochain; vous convoquons par les présentes pour le SEIZE AOUT prochain, et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif en ladite cité de *Québec*.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de *Québec*.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. PIERRE-EVARISTE LEBLANC, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à *Québec*, ce vingt-huitième jour de juin l'an de grâce mil neuf cent quinze, et de Notre règne le sixième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, *Québec*.

L.-P. GEOFFRION.

CANADA,
Province de *Québec*.
[L. S.]

P.-E. LEBLANC

GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du conseil législatif et de l'assemblée législative de la province de Québec,

SALUT!

ATTENDU que la législature de la province de *Québec* se trouve convoquée pour le seize août mil neuf cent quinze, mais que, pour diverses considérations, Nous avons, sur l'avis du conseil exécutif de ladite province, jugé à propos de la proroger de nouveau jusqu'au vingt-sept septembre prochain;

A CES CAUSES, Nous vous faisons maintenant savoir que vous êtes dispensés de vous réunir en la cité de *Québec*, le seize août courant; vous convoquons par les présentes pour le VINGT-SEPT SEPTEMBRE prochain, et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif, en ladite cité de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de *Québec*.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. PIERRE-EVARISTE LEBLANC, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce douzième jour d'août l'an de grâce mil neuf cent quinze, et de Notre règne le sixième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, *Québec*.

L.-P. GEOFFRION.

CANADA,
Province de *Québec*,
[L. S.]

P.-E. LEBLANC

GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du conseil législatif et de l'assemblée législative de la province de *Québec*,

SALUT!

ATTENDU que la législature de la province de *Québec* se trouve convoquée pour le vingt-sept septembre mil neuf cent quinze, mais que pour diverses considérations, Nous avons, sur l'avis du conseil exécutif de ladite province, jugé à propos de la proroger de nouveau jusqu'au deux novembre prochain;

A CES CAUSES, Nous vous faisons maintenant savoir que vous êtes dispensés de vous réunir en la cité de *Québec*, le vingt-sept septembre courant; vous convoquons par les présentes pour le DEUX NOVEMBRE prochain, et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif, en ladite cité de *Québec*.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de *Québec*.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. PIERRE-EVARISTE LEBLANC, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à *Québec*, ce seizième jour de septembre, l'an de grâce mil neuf cent quinze, et, de Notre règne le sixième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, *Québec*,

L.-P. GEOFFRION.

CANADA,
Province de *Québec*.
[L. S.]

P.-E. LEBLANC

GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du conseil législatif et de l'assemblée législative de la province de *Québec*,

SALUT!

ATTENDU que la législature de la province de *Québec* se trouve convoquée pour le deux novembre mil neuf cent quinze, mais que, pour diverses considérations, Nous avons, sur l'avis du conseil exécutif de ladite province, jugé à propos de la proroger de nouveau jusqu'au quatorze décembre prochain;

A CES CAUSES, Nous vous faisons maintenant savoir que vous êtes dispensés de vous réunir en la cité de *Québec*, le deux novembre prochain; vous convoquons par les présentes pour le QUATORZE DECEMBRE prochain, et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif en ladite cité de *Québec*.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de *Québec*.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. PIERRE-EVARISTE LEBLANC, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à *Québec*, ce vingt-huitième jour d'octobre, l'an de grâce mil neuf cent quinze, et de Notre règne le sixième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, *Québec*.

L.-P. GEOFFRION.

CANADA,
Province de *Québec*.
[L. S.]

P.-E. LEBLANC

GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du conseil législatif et de l'assemblée législative de la province de *Québec*,

SALUT!

ATTENDU que la législature de la province de *Québec* se trouve convoquée pour le quatorze décembre mil neuf cent quinze, mais que, pour diverses considérations, Nous avons, sur l'avis du conseil exécutif de ladite province, jugé à propos de la proroger jusqu'au dix janvier prochain;

A CES CAUSES, Nous vous faisons maintenant savoir que vous êtes dispensés de vous réunir en la cité de Québec le quatorze décembre courant; vous convoquons par les présentes pour le DIX JANVIER prochain, et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif, en ladite cité de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province *de Québec*.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. PIERRE-EVARISTE LEBLANC, lieutenant-gouverneur de la dite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce septième jour de décembre, l'an de grâce mil neuf cent quinze, et de Notre règne le sixième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, *Québec*.

L.-P. GEOFFRION.

CANADA,
Province de *Québec.*
[L. S.]

P.-E. LEBLANC

GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du conseil législatif et de l'assemblée législative de la province de *Québec,*

SALUT!

ATTENDU que la législature de la province de *Québec* se trouve convoquée pour le dix janvier mil neuf cent seize mais que, pour diverses considérations, Nous avons, sur l'avis du conseil exécutif de ladite province, jugé à propos de la proroger jusqu'au onze janvier prochain;

A CES CAUSES, Nous vous faisons maintenant savoir que vous êtes dispensés de vous réunir en la cité de Québec le dix janvier prochain; vous convoquons par les présentes pour le ONZE JANVIER prochain, et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif, en ladite cité de Québec, pour y EXPEDIER LES AFFAIRES DE LA PROVINCE et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province *de Québec.*

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. PIERRE-EVARISTE LEBLANC, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce onzième jour de décembre, l'an de grâce mil neuf cent quinze, et de Notre règne le sixième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, *Québec.*

L.-P. GEOFFRION.

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

6 GEORGE V, 1916

Mardi, 11 Janvier 1916

La législature ayant été, par proclamation (ci-annexée), convoquée pour ce jour pour l'expédition des affaires, et les membres de la Chambre étant assemblés:

M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

"M. L'ORATEUR,

"Son Honneur le Lieutenant-gouverneur de la province de Québec désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif".

En conséquence, M. l'Orateur se rend, avec MM. les députés, dans la salle des séances du Conseil législatif.

Et, à leur retour,

M. l'Orateur informe la Chambre que, à la réception de la notification ci-après, il a adressé au greffier de la couronne en chancellerie des mandats lui enjoignant d'émettre un nouveau bref portant convocation du collège électoral de Laprairie.

Montréal, 2 octobre 1915.

A Monsieur l'Orateur de l'Assemblée législative
de la province de Québec.

Je, soussigné, Esioff-Léon Patenaude, donne par les présentes ma démission de député du district électoral de Laprairie, à l'Assemblée législative de la province de Québec, en présence de Messieurs J.-E.-Emile Léonard et Armand Grenier, tous deux avocats de Montréal.

(Signé) ES.-L. PATENAUDE,

Témoins: (Signé) J.-E.-EMILE LEONARD,
ARMAND GRENIER.

Ordonné que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (No 1) relatif à la prestation des serments d'office.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

M. l'Orateur fait rapport que, lorsque la Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur dans la salle des séances du Conseil législatif, il a plu à Son Honneur de lire un discours à l'adresse des deux Chambres de la Législature de cette province, et que, pour prévenir toute erreur, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre, comme suit:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je vous souhaite une cordiale bienvenue dans cette enceinte où vous appellent vos travaux parlementaires.

Bien que les alliées soient sûrs de la victoire finale, la guerre se poursuit sur un théâtre sans cesse agrandi et exige de chacun d'eux un effort de plus en plus considérable. Comme une bonne part de la tâche et des responsabilités communes incombe à l'Empire britannique, le Canada a fait et continue de faire vaillamment son devoir. Quant à la province de Québec, elle répond généreusement à tous les appels qui lui sont adressés; pendant que les familles donnent avec libéralité aux diverses œuvres de secours, nos jeunes gens s'enrôlent en grand nombre pour aller combattre à côté des armées de l'Angleterre et de la France. Au nom de tous les citoyens de cette province, je tiens à renouveler à notre gracieux Souverain l'hommage de notre entier dévouement et à l'assurer

des vœux que nous ne cessons de faire pour le triomphe de ses armes. Je ne puis, non plus, m'empêcher de témoigner de notre vive admiration pour les soldats qui, par leur bravoure et leur héroïsme, ont jeté tant d'éclat sur la patrie canadienne.

Il est agréable de constater que la province de Québec traverse heureusement la crise actuelle et que sa situation économique est généralement bonne.

L'agriculture n'a jamais été plus prospère qu'elle ne l'est en ce moment. Mon gouvernement continue à inciter les cultivateurs à améliorer leurs méthodes de culture, et les cours abrégés qu'il a fait donner dans les différents centres de la province ont été assidûment suivis et ont déjà produit de bons résultats. Il a également tenu à encourager l'établissement des coopératives, la production du sucre et du sirop d'érable, la préparation des viandes fumées la culture des fruits, de la graine de trèfle et des grains de semence, ainsi que l'élevage de la volaille. Il a fait surveiller attentivement la fabrication du buerre et du fromage et la qualité de ces produits accuse une amélioration sensible.

Au cours de l'automne dernier, le vingt-cinquième anniversaire du mérite agricole a été célébré avec éclats dans la ville de Québec. Il est certain que cette institution a parfaitement réalisé le but que se proposaient ses fondateurs et qu'elle a largement contribué à inspirer aux cultivateurs l'amour de la terre et la noblesse de leur profession.

Mon gouvernement, s'autorisant des lois que vous avez adoptées relativement au régime des eaux courantes, fait exécuter le barrage des rivières Saint-Maurice et Saint-François. Ces entreprises ne manqueront pas d'accroître et de mettre en valeur les forces motrices accumulées dans ces rivières.

C'est avec plaisir que je vous signale une augmentation notable dans le traitement des instituteurs et des institutrices. J'attire aussi votre attention sur le succès qu'ont remporté les congrès tenus, depuis quelque temps, par nos commissaires d'écoles.

Sherbrooke n'était pas doté d'une école normale. Mon gouvernement a décidé de combler cette lacune.

Les travaux de voirie que mon gouvernement a entrepris ont été poussés avec vigueur, au cours des dernières sessions. Déjà la route Sherbrooke-Derby-Line a été inaugurée, et tout indique que celles de Montréal-Québec et de Lévis-Jackman seront terminées de bonne heure, l'été prochain. D'autre part, les municipalités continuent l'effort des années précédentes, et c'est l'intention de mes ministres de ne rien négliger pour assurer l'amélioration de notre voirie.

Mon gouvernement n'a pas manqué de favoriser tost spécialement l'œuvre si féconde de la colonisation, et il est facile de constater que son action n'a pas été vaine. Un grand nombre de colons se sont établis au cours de l'année dernière, dans la vallée de la Matapédia. L'Abbitibi se développe rapidement, ainsi que le démontre le for noyau de population qui habite ce territoire. La création d'un nouveau district judiciaire, ayant Mont-Laurier comme chef-lieu, est un témoignage des progrès réalisés dans la région située au nord de Montréal.

Le service des mines, en vue d'obtenir de plus amples renseignements sur les gisements du Québec, a fait procéder à des études sur place. Deux intéressants rapports, l'un sur le fer et l'autre sur le cuivre, ont déjà été publiés.

Le service dl'immigration a préparé des brochures de propagande sur notre province afin d'en faire connaître les avantages et les richesses aux Européens qui songent à venir s'établir en Amérique. Ces brochures ont été distribuées à profusion, et nous avons raison de compter sur la venue, après la guerre, d'un grand nombre d'immgrants.

Le système de primes accordées aux municipalités qui se pourvoient d'appareils pour combattre les incendies, produit de bons effets et mon gouvernement se propose de le développer davantage.

Mon gouvernement a aussi organisé un bureau d'examinateurs pour les ingénieurs stationnaires. Ceux-ci se sont empressés de subir leur examen de compétence, et ce service donne entière satisfaction.

Messieurs de l'Assemblée législative

Les comptes de l'année passée vous seront distribués et vous constaterez avec plaisir, je n'en doute pas, que les recettes ont encore une fois excédé les dépenses. Vous serez appelés à approuver les prévisions pour l'exercice prochain.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous aurez à légiférer sur diverses matières d'intérêt général. J'ai confiance que vous étudierez avec soin les questions ainsi que les projets qui vous seront soumis, et je demande à la Providence de bénir vos travaux et de répandre ses bénédictions sur toute la population de notre chère province.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard, il est—

Résolu que la prise en considération du discours du trône aura lieu demain;

Résolu que les comités permanents suivants sont institués, savoir: 1. un comité des privilèges et élections; 2. un comité des règlements; 3. un comité des comptes publics; 4. un comité des chemins de fer et autres moyens de communication; 5. un comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation; 6. un comité des industries et du commerce; 7. un comité du code municipal; 8. un comité des

bills privés en général; 9. un comité des bills publics en général; 10. un comité de la bibliothèque de la législature; 11. un comité des impressions législatives; et que chacun de ces comités est autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et matières qui lui seront renvoyées par la Chambre, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et matières, et à envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin;

Résolu qu'un comité spécial de onze membres est institué pour dresser et présenter avec toute la diligence possible une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents dont la Chambre a décidé la formation;

Ordonné que l'honorable sir Lomer Gouin, les honorables MM. Taschereau et Mitchell, MM. Cousineau, Tellier, Désaulniers, Fortier, Godbout, Sauvé, Sylvestre et Vilas forment ledit comité spécial.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre le rapport général du ministre des Travaux Publics et du Travail pour l'année finissant le 30 juin 1915. (*Document de la session* No 4).

L'honorable M. Décarie dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du secrétaire et régistraire de la province de Québec pour l'année 1914-1915. (*Document de la session* No 6).

L'état financier du Surintendant de l'Instruction Publique finissant le 30 juin 1915. (*Document de la session* No 9).

L'honorable M. Caron dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministère de l'Agriculture de la province de Québec pour l'année 1914-1915. (*Document de la session* No 3).

L'honorable M. Tessier dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministère de la voirie pour l'année 1914-1915. (*Document de la session* No 19).

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, transmet à M. l'Orateur et M. l'Orateur lit à la Chambre le message écrit suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur:

P.-E. LEBLANC.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative copie des rapports de l'honorable Conseil exécutif, concernant certaines nominations dans le service civil. (*Document de la session* No 10).

Hôtel du Gouvernement, Québec 11 janvier 1916.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mercredi, 12 Janvier 1916.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

L'honorable M. Taschereau, du comité spécial chargé de dresser et présenter une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents de la Chambre, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a élu l'honorable M. Taschereau son président et il rapporte la liste suivante des députés devant faire partie des comités:

Comité des règlements.—Les honorables MM. Caron, Mercier, Mitchell, Tessier; MM. Bernier, Campbell, Cousineau, Godbout, Létourneau (Montréal-Hochelaga), Létourneau (Québec-Est), Pilon, Reed, Stein, Sylvestre, Tellier;

Comité des bills privés en général:—Les honorables MM. Caron, Mercier, Mitchell, Taschereau, Tessier; MM. Bernier, Bérubé, Bissonnet, Bugeaud, Bullock, Cannon, Caron (Matane), Cousineau, D'Auteuil, Delisle, Demers, Désaulniers, Finnie, Fortier, Francœur, Gadoury, Galipeault, Gault, Gendron, Godbout, Gosselin, Labissonnière, Langlois, Lavergne, Leclerc, Lemieux, Létourneau (Québec-Est), Lévesque, Mayrand, Morin, Ouellette, Péloquin, Perron, Phaneuf, Pilon, Reed, Robert (Beauharnois), Robert (Rouville), Robert (St-Jean), Robillard, Sauvé, Scott, Séguin, Slater, Smart, Sylvestre, Tansey, Tellier, Tessier (Rimouski), Therrien, Tourigny, Trahan, Turcot, Vilas.

Comité des chemins de fer et autres moyens de communication:—L'honorable sir Lomer Gouin; les honorables MM. Allard, Décarie, Mercier, Mitchell, Taschereau, Tessier; MM. Bissonnet, Bouchard, Bugeaud, Bullock, Campbell, Cannon, Caron (Matane), Cousineau, D'Auteuil, Désaulniers, Finnie, Gadoury, Gault, Gendron, Gosselin, Grégoire, Labissonnière, Langlois, Lavergne, Leclerc, Létourneau (Montréal-Hochelaga), Létourneau (Québec-Est), Lévesque, Mayrand, Morin, Ouellette, Perron, Petit, Phaneuf, Philps, Pilon, Reed, Robert (Beauharnois), Robillard, Sauvé, Scott, Séguin, Stein, Sylvestre, Tanguay, Tansey, Tellier, Tessier (Rimouski), Tourigny, Tourville, Trahan, Turcot, Vilas;

Comité des bills publics en général:—L'honorable sir Lomer Gouin; les honorables MM. Décarie, Mercier, Mitchell, Taschereau, Tessier; MM. Bernier, Bérubé, Bugeaud, Cannon, Cousineau, D'Auteuil, Fortier, Francœur, Galipeault, Godbout, Lavergne, Létourneau (Montréal-Hochelaga), Lévesque, Mayrand, Perron, Stein, Sylvestre, Tellier, Tessier (Rimouski), Trahan;

Comité des comptes publics: — L'honorable sir Lomer Gouin; les honorables MM. Allard, Caron, Décarie, Mercier, Mitchell, Taschereau, Tessier; MM. Benoit, Bernier, Bérubé, Bissonnet, Bouchard, Bullock, Cousineau, D'Auteuil, Delisle, Demers, Finnie, Gault, Godbout, Gosselin, Lavergne, Lemieux, Ouellette, Péloquin, Perron, Smart, Scott, Sylvestre, Tanguay, Tellier, Therrien, Tourigny, Vilas;

Comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation:—L'honorable sir Lomer Gouin; les honorables MM. Allard, Caron, Décarie, Mitchell; MM. Benoit, Bernier, Bérubé, Bouchard, Bullock, Campbell, Caron (Matane), Cousineau, Delisle, Demers, Désaulniers, Dorris, Fortier, Francœur, Gadoury, Gendron, Godbout, Grégoire, Labissonnière Lemieux, Morin, Ouellette, Péloquin, Petit, Phaneuf, Pilon, Robert (Rouville), Robert (St-Jean), Sauvé, Scott, Séguin, Slater, Stein, Sylvestre, Tanguay, Tellier, Tessier (Rimouski), Therrien, Tourigny, Tourville;

Comité des industries et du commerce:—Les honorables MM. Caron, Mitchell; MM. Bernier, Bissonnet, Bullock, Caron (Matane), Delisle, Dorris, Finnie, Francœur, Gault, Gosselin, Langlois, Leclerc, Létourneau (Québec-Est), Petit, Philps, Robillard, Robert (Beauharnois), Sauvé, Slater, Smart, Tansey, Therrien, Tourigny, Tourville, Vilas;

Comité du code municipal:—Les honorables MM. Allard, Caron, Mitchell, Taschereau, Tessier; MM. Bérubé, Bernier, Bullock, Cannon, Cousineau, D'Auteuil, Godbout, Robert (Rouville), Stein, Sylvestre, Tellier, Tessier (Rimouski), Trahan, Vilas;

Comité des privilèges et élections:—L'honorable sir Lomer Gouin; les honorables MM. Décarie, Mercier, Mitchell, Tessier; MM. Bugeaud, Cannon, Cousineau, Galipeault, Lavergne, Perron, Sauvé, Tellier, Trahan, Vilas;

Comité de la bibliothèque de la législature:—L'honorable sir Lomer Gouin; les honorables MM. Allard, Mercier, Mitchell, Taschereau; MM. Bernier, D'Auteuil, Désaulniers, Francœur, Galipeault, Godbout, Létourneau (Montréal-Hochelaga), Lévesque, Tellier, Vilas;

Comité des impressions législatives:—L'honorable sir Lomer Gouin; les honorables MM. Allard, Décarie, Mitchell, MM. Cousineau, Désaulniers, Finnie, Galipeault, Gault, Godbout, Tellier.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable sir Lomer Gouin dépose sur le bureau de la Chambre le quarante-cinquième rapport des inspecteurs des prisons de la province de Québec, pour l'année 1914. (*Document de la session* No 17).

Sixième rapport de la Commission des Utilités publiques pour l'année finissant le 30 juin 1915. (*Document de la session* No 14).

L'honorable M. Mitchell dépose sur le bureau de la Chambre le rapport sur les compagnies d'assurances, 1914.
(*Document de la session* No 40).

Etat des cautionnements des officiers publics du gouvernement de la province de Québec, du 7 janvier 1915 au 10 janvier 1916, tel que requis par l'article 637 S. R. Q., 1909.
(*Document de la session* No 13).

M. Bugeaud propose, secondé par M. Bissonnet, que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur:

A Son Honneur

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de la province de Québec réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre loyauté à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et un débat d'étant élevé,
Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard, il est—
Ordonné que le débat soit ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Jeudi, 13 Janvier 1916.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

Du Comté de Pontiac demandant l'adoption d'une loi changeant son chef-lieu.—M. Campbell.

Des Commissaires des écoles protestantes de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi leur accordant des pouvoirs additionnels.—M. Finnie.

De Robert-Warden Lee demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Finnie.

De Solon Eliosoph demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Finnie.

De Ridley-Lightfoot Charlton et autres demandant l'adoption d'une loi incorporant "The Fire Insurance Brokers Association of Montreal".—M. Finnie.

De Louis Réné Gagné, demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Francœur.

De R.-H. Lipsey, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Lemieux.

De R. Lamontagne, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Lemieux.

De J.-B.-F. Houde, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Lemieux.

De Charles-Edouard Valiquette, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Lemieux.

De O. Bissonnette, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Lemieux.

De L. Larocque, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Lemieux.

De Joseph Labrecque, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Lemieux.

De J.-McK. Wathen, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Lemieux.

De Alexander-Walker Thornton, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Lemieux.

De la ville Montréal-Nord, demandant l'adoption d'une loi amendans sa charte et lui accordant certains pouvoirs additionnels.—M. Lévesque.

De la ville de Montréal-Est, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et lui accordant certains pouvoirs additionnels.—M. Lévesque.

De la ville Saint-Michel, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et lui accordant certains pouvoirs additionnels.—M. Lévesque.

De la ville du Sault-au-Récollet, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et lui accordant certains pouvoirs additionnels.—M. Lévesque.

De la ville de la Pointe-aux-Trembles, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et lui accordant des pouvoirs additionnels.—M. Lévesque.

De la corporation de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, demandans l'adoption d'une loi l'érigeant en ville.—M. Lévesque.

De Edmond St-Denis, étudiant en loi, demandant l'adoption d'une loi régularisant sa cléricature.—M. Lévesque.

De Hubert Desjardins et autres, demandant l'adoption d'une loi annexant la cité de Maisonneuve à la cité de Montréal.—M. Lévesque.

De Hubert Desjardins et autres, demandant l'adoption d'une loi annexant la municipalité scolaire de la cité de Maisonneuve à celle des Ecoles catholiques de Montréal.—M. Lévesque.

De la ville de St-Leonard de Port-Maurice, demandant l'adoption d'une loi amendant la loi George V, constituant en corporation la municipalité de la paroisse de St-Leonard de Port-Maurice.—M. Lévesque.

De Nathan Titleman, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

De Frank Mendel, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

De Moe-Newton Fineberg, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

De la cité de Westmount, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

De la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des beurreries et fromageries de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

De Joseph-Pamphile Lemay, demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

De T.-A. Trenholme, demandant l'adoption d'une loi changeant le mode de la perception du coût des terrains nécessaires pour l'extension de l'avenue Connaught.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

De la compagnie "Lecavalier & Riel Limitée", demandant l'adoption d'une loi lui permettant d'exploiter son industrie dans les limites de la cité de Montréal.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

De la compagnie "Bélair Limitée", demandant l'adoption d'une loi lui permettant d'exploiter son industrie dans les limites de la cité de Montréal.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

Des "Catholic Trustees of the Separate Schools of the Parish of St. Michael the Archangel", demandant l'adoption d'une loi annexant leur municipalité scolaire à celle de la commission des écoles catholiques de Montréal.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

Des commissaires d'écoles pour la municipalité scolaire du village de Villeray, demandant l'adoption d'une loi annexant cette municipalité à celle des écoles catholiques de Montréal.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

Du Révérend Georges Dion et autres, demandant l'adoption d'une loi incorporant l'Oratoire de St-Joseph du Mont-Royal.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

De la cité de Maisonneuve, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Reed.

De la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi lui permettant de contracter un emprunt additionel. —M. Robillard.

De George-E. Borlase et autres, demandant l'adoption d'une loi pour constituer en corporation "The Civic Investment and Industrial Company".—M. Therrien.

De la corporation de la cité de Trois-Rivières, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Trahan.

De la "The Three Rivers Traction Company", demandant l'adoption d'une loi amendant son acte d'incorporation.—M. Trahan.

De la ville de Beaconsfield, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Perron.

De L'institution catholique des sourds-muets pour la province de Québec demandant la refonte des lois: 37 Victoria, chapitre 39, et 5 Edouard VII, chapitre 102.—M. Perron.

De Jean-Marie Richard, demandant l'adoption d'une loi permettant au barreau de la province de Québec de l'admettre à la pratique de la profession, après examen.—M. Perron.

De Benjamin Shulman, demandant l'adoption d'une loi permettant au barreau de la province de Québec de l'admettre à la pratique de la profession, après examen.—M. Perron.

De la ville de Montréal-Ouest, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Perron.

De la "North Shore Power Co.", demandant l'adoption d'une loi amendant son acte d'incorporation.—M. Trahan.

De Donald-Russell Mackay, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Vilas.

L'honorable M. Taschereau, président (pro-tem.) du comité du Code municipal, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi l'honorable M. Tessier pour son président et il recommande de réduire le quorum à six."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Taschereau, président (pro-tem.) du comité des privilèges et élections, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Perron pour son président, et il recommande de réduire le quorum à cinq."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Taschereau, président (pro tem.) du comité des industries et du commerce, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Vilas pour son président, et il recommande de réduire le quorum à cinq."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Taschereau, président (pro tem.) du comité des règlements, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Létourneau (Québec-Est) pour son président, et il recommande de réduire le quorum à quatre."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Taschereau, président (pro tem.) du comité des comptes publics, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Godbout pour son président ,et il recommande de réduire le quorum à huit."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Taschereau, président (pro tem.) du comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi l'honorable M. Caron pour son président, et il recommande de réduire le quorum à cinq."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Taschereau, président (pro tem.) du comité des chemins de fer et autres moyens de communication, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Finnie pour son président, et il recommande de réduire le quorum à sept."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Taschereau, président (pro tem.) du comité des bills privés en général, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Désaulniers pour son président, et il recommande de réduire le quorum à sept."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Taschereau, président (pro tem.) du comité des bills publics en général, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit,

"Votre comité a choisi l'honorable sir Lomer Gouin pour son président, et il recommande de réduire le quorum à cinq."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Mitchell dépose sur le bureau de la Chambre un état des mandats spéciaux émis en vertu de rapports du Conseil et des articles 859 et 860 des Statuts refondus de la province de Québec et préparé par l'auditeur de la province, tel que requis par la loi:

ETAT de mandats spéciaux émis en vertu de rapports du conseil et des articles 859-860 des Statuts refondus de la province de Québec, pendant la vacance du Parlement, préparé par l'Auditeur de la province, tel que requis par la loi.

	SERVICES	Rapports du conseil et mandats spéciaux.				
		R. C. No.	Date.	Montants.	Dépensés.	Balances.
				$ cts.	$ cts.	$ cts.
9	*Législation*:					
	Assemblée Législative:					
	Salaires	497	17 mai 1915	2,150.00	2,150.00	
	Impression et reliure pour les deux Chambres de la Législature, S. R. Q., 1909, art. 164	.....	"	20,000.00	20,000.00	
10	*Services divers*					
	Assemblée Législative:					
	Impression et reliure pour les deux chambres	760	29 juin 1915	20,000.00	20,000.00	
	Gouvernement civil:					
	Traitements:					
	Bureau du lieutenant-gouverneur	.....	"	140.00	90.00	50.00
	Dépenses contingentes:					
	Département du secrétaire de la province	.....	"	5,000.00	5,000.00	
	Département de l'instruction publique	.....	"	1,500.00	1,500.00	
	Bureau du lieutenant-gouverneur	.....	"	1,826.29	1,826.29	

	Terres et Forêts:						
	Protection des forêts	.....	"	.....	4,000.00	4,000.00	
	Arpentages	.....	.....		10,000.00	10,000.00	
	Charges sur le revenu:						
	Perception des licences	.....	"	.....	11,207.10	11,207.10	
	Timbres, licences, etc	.....	"	.....	419.43	419.43	
	Administration de la Justice	.....	"	.....	85,000.00	85,000.00	
	Hygiène:						
	Bureau d'hygiène de la province de Québec	.....	"	.....	1,200.00	1,200.00	
	Travaux Publics et Travail:						
	(Ordinaires)						
	Réparations à Spencer Wood	.....	"	.....	15,000.00	15,000.00	
	Ecole Technique, Québec	.....	"	.....	5,000.00	5,000.00	
	Législation:						
	Assemblée législative:						
	Dépenses contingentes d'élection	761	"	.....	2,427.04	2,427.04	
1	*Travaux Publics et Travail*:						
	(Ordinaires)						
	Réparations à Spencer Wood	1417	4 nov. 1915	.....	21,788.82	21,788.82	
2	*Colonisation, Mines et Pêcheries*:						
	Etablissements de Pisciculture de Magog, Lac Lester, etc., etc	1435	6 nov. 1915	.....	8,000.00	.....	8,000.00
3	*Services divers*:						
	Souscription au comité national de secours pour la Belgique	1473	12 nov. 1915	.....	5,000.00	5,000.00	

ETAT de mandats spéciaux émis en vertu de rapports du conseil et des articles 859-860 des Statuts refondus de la province de Québec, pendant la vacance du Parlement, préparé par l'Auditeur de la province, tel que requis par la loi.

	SERVICES	Rapports du conseil et mandats spéciaux.				
		O. C. No.	Date.	Montants.	Dépensés.	Balances.
				$ cts.	$ cts.	$ cts.
4	*Services divers*: Comité provincial général de la commission des hôpitaux militaires.....	1538	6 dec. 1915.....	1,500.00	500.00	1,000.00
				221,158.68	212,108.68	9,050.00

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR,—Bureau de l'Auditeur,

Québec, 13 janvier 1916.

JOS. MORIN,
Auditeur de la province.

Sur la motion de M. Caron (Matane), secondé par M. Pilon, il est—

Ordonné que les dispositions des articles 497 et 498 du règlement soient suspendues à l'égard d'un bill portant constitution en corporation de la ville des Trois-Pistoles, lequel a été déposé chez le secrétaire du comité des bills privés en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion, qui lui a été soumise le mercredi 12 janvier courant, "Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur:

"*A Son Honneur*
le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

"Nous, les membres de l'Assemblée législative de la province de Québec réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre loyauté à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres."

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, onze heures et demie du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Vendredi, 14 Janvier 1916.

Onze heures et demie du matin.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De Jos.-A. Allard, demandant l'adoption d'un loi régularisant sa cléricature et son brevet de cléricature.—M. Cousineau.

De J.-M. Michaud et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville des Trois-Pistoles.—M. Caron (Matane).

De la ville de Saint-Lambert, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Désaulniers.

De Elie Jobin, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collége des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Désaulniers.

De John-Thomas Foster et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant la charte de la cité de Montréal.—M. Finnie.

Des révérends MM. Michel Chamberland et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation l'Association d'assurance mutuelle des paroisses et des maisons d'éducation et de charité de la vallée de l'Ottawa, dans la province de Québec.—M. Fortier.

De la corporation de Cartierville, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et lui accordant des pouvoirs additionnels.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

De la ville de Montréal-Nord, demandant l'adoption d'une loi lui permettant de constituer une commission des parcs, avec des pouvoirs spéciaux.—M. Lévesque.

De la Banque provinciale du Canada, demandant l'adoption d'une loi ratifiant les titres de l'immeuble connu sous le No 2167 du cadastre du quartier St-Pierre, en la cité de Québec.—M. Lévesque.

Des commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Saint-Edouard, demandant l'adoption d'une loi annexant cette municipalité à la commission des écoles catholiques de Montréal.—M. Mayrand.

De Daniel Maloney et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de Saint-Dominique.—M. Mayrand.

De Joseph-Olivier Lachance, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un certain acte de vente.—M. Petit.

De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Turcot.

De "The Shamrock Amateur Athletic Association", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Tansey.

De Louis Bolduc et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Québec-Ouest.—M. Galipeault.

De J.-H. Leclair et autres, demandant l'adoption d'une loi annexant certaines municipalités scolaires à celle de la commission des écoles catholiques de Montréal.—M. Lavergne.

M. Pilon, président (pro tem.) du comité des règlements, présente au nom de ce comité le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

"Pétition des Commissaires d'écoles pour la municipalité scolaire du village de Villeray et des Commissaires d'écoles de la paroisse de Saint-Michel-Archange, demandant respectivement une loi les annexant à la commission des écoles catholiques de Montréal;

"De la Cie Lecavalier & Riel Limitée, demandant une loi lui permettant d'exploiter son industrie dans les limites de la cité de Montréal;

"De T.-A. Trenholme, demandant une loi concernant l'avenue Connaught;

"De la Cie Bélair Limitée, demandant une loi lui permettant d'exploiter son industrie dans la cité de Montréal;

"De la ville de Montréal-Ouest, demandant une loi amendant sa charte;

"De Louis-René Gagné et de Solon Eliasoph, demandant respectivement une loi autorisant le barreau de la province de Québec à les admettre au nombre de ses membres."

Sur la motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que jeudi prochain, le 20 de ce mois, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté;

Résolu que jeudi prochain, le 20 de ce mois, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les voies et moyens de payer les subsides à accorder à Sa Majesté.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 66) intitulé: "Loi annexant la municipalité scolaire distincte de la paroisse de Saint-Michel-Archange de Montréal, à celle des écoles catholiques de Montréal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 87) intitulé: "Loi concernant la compagnie Lecavalier & Riel, Limitée."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 89) intitulé: "Loi concernant la compagnie "Bélair, Limitée".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 122) intitulé: "Loi concernant l'avenue Connaught dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, de la cité de Montréal."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 92) intitulé: "Loi annexant la municipalité scolaire du village de Villeray à celle des écoles catholiques de Montréal".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (No 53) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Solon Eliasoph au nombre de ses membres."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Francœur ait la permission de présenter un bill (No 51) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Louis-René Gagné au nombre de ses membres et à lui octroyer son diplôme d'avocat."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Perron ait la permission de présenter un bill (No 56) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Montréal-Ouest".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable sir Lomer Gouin dépose sur le bureau le document suivant:
Projet modifié de Code municipal de la province de Québec, 1916.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain, huit heures et quart du soir.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Lundi, 17 Janvier 1916.

Huit heures et quart du soir.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De L'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Pierre-aux-Liens, demandant l'adoption d'une loi les concernant.—M. Cousineau.

De Mgr C.-A. Marois et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation "Le Chapitre de Québec".—M. Leclerc.

Des Sœurs de la Charité de Québec, demandant l'adoption d'une loi annexant certains terrains à la paroisse de Saint-Michel-Archange et pour d'autres fins.—M. Leclerc.

De F.-J. Laverty et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation "The Metropolitan Columbus Association".—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

De M.-B. Davis et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Federation of Jewish Philantropies of Montreal".—M. Finnie.

De "The Natural History Society of Montreal", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Finnie.

De "The St. Francis Valley Railway Co." demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Bissonnet.

Ordonné que M. Lévesque ait la permission de présenter un bill (No 170) intitulé: "Loi modifiant le Code du notariat relativement à certaines réglementations par la Chambre des notaires."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Allard dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant:

Rapport du ministre des Terres et Forêts de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1915.

(*Document de la session No* 5).

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 66) intitulé: "Loi annexant la municipalité scolaire distincte de la paroisse de Saint-Michel-Archange de Montréal, à celle des écoles catholiques de Montréal;

Bill (No 87) intitulé: "Loi concernant la compagnie Lecavalier & Riel, Limitée";

Bill (No 89) intitulé: "Loi concernant la compagnie Bélair Limitée",

Bill (No 53) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre Solon Eliasoph au nombre de ses membres;

Bill (No 51) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Louis-René Gagné au nombre de ses membres et à lui octroyer son diplôme d'avocat";

Bill (No 56) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Montréal-Ouest".

Sur la motion de M. Cousineau, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre copies de tous documents et correspondances échangées entre toutes personnes et le gouvernement de cette province, ou aucun de ses membres, et les officiers de la commission des eaux courantes relativement à l'emmagasinement de la rivière St-François et de ses lacs et rivières tributaires.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre un état indiquant la dette de toutes et chacune des corporations scolaires de la province de Québec.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre un état indiquant la dette de toutes et chacune des corporations municipales de la province de Québec.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de tous documents, correspondance échangée entre toutes personnes et le gouvernement, ou aucun de ses membres, concernant l'incendie qui a eu lieu au palais de justice de Montréal, au cours de l'année 1915, ainsi que le rapport des commissaires des incendies à ce sujet.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre un état détaillé des recettes et dépenses de la province de Québec depuis le 30 juin 1915 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre un état indiquant: 1. Quels sont les noms et résidence des porteurs de permis de coupe de bois dans la province; 2. Quelle est l'étendue des limites détenues par chacun; 3. Quelle est la situation de ces limites respectives; 4. Quel est le montant des droits de coupe et de rente foncières payés par chaque porteur de permis pour l'année 1914-1915; 5. Quels sont ceux qui ont dû payer des amendes pour l'année 1914-1915, et quel est le montant de chacune d'elles.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de tous documents, correspondances, états, contrats, écrits de toutes sortes relativement à la construction et à l'ameublement de la nouvelle prison de Bordeaux, depuis l'ordre de cette Chambre adopté le 22 février 1915.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mardi, 18 Janvier 1916.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De la ville de Lévis, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Bernier.

De la corporation du village de Dorion, demandant l'adoption d'une loi la constituant en corporation de ville.—M. Pilon.

De la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Petit.

De la compagnie de pulpe de Chicoutimi, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Petit.

De Dame Elisa Ribotta et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation.—M. Cannon.

Des curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-François d'Assises de la Longue-Pointe, demandant l'adoption d'une loi autorisant l'établissement d'un cimetière dans le quartier Mercier à Montréal.—M. Lévesque.

De Maurice Goudreault, demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique.—M. Lévesque.

De la Société des artisans canadiens-français, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Perron.

M. Létourneau (Montréal-Hochelaga), président (pro tem.) du comité des règlements, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

"Pétition de Alexander-Walker Thornton, de Frank Mendel, de Moe-Newton Fineberg et de Nathan Titleman, demandant respectivement une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec, de les admettre au nombre de ses membres;

"De Joseph-Pamphile Lemay, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres;

"De Hubert Desjardins et autres demandant une loi annexant la municipalité scolaire de la ville de Maisonneuve, à la commission scolaire catholique de Montréal;

"De Hubert Desjardins et autres, demandant une loi annexant la cité de Maisonneuve à la cité de Montréal;

"De la ville du Sault-au-Récollet, de la ville de St-Michel, de la ville de Montréal-Nord et de l'Institution catholique des sourds-muets pour la province de Québec, demandant respectivement une loi amendant leur charte;

"De la ville de Montréal-Nord, demandant une loi constituant en corporation la Commission des Parcs de Montréal-Nord;

"Et de la banque Provinciale du Canada, demandant une loi ratifiant les titres de l'immeuble connu sur le No 2167 du cadastre du quartier St-Pierre, en la cité de Québec.

Ordonné que M. Lévesque ait la permission de présenter un bill (No 77) intitulé: "Loi ratifiant les titres de l'immeuble connu sous le No 2167 du cadastre du quartier St-Pierre, en la cité de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Odonné que M. Lévesque ait la permission de présenter un bill (No 82) intitulé: "Loi annexant la cité de Maisonneuve à la cité de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lévesque ait la permission de présenter un bill (No 83) intitulé: "Loi annexant la municipalité scolaire de la ville de Maisonneuve, maintenant cité de Maisonneuve, dans le comté de Maisonneuve, à celle des Ecoles catholiques de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lévesque ait la permission de présenter un bill (No 116) intitulé: "Loi constituant en corporation "La Commission des parcs de Montréal-Nord".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lévesque ait la permission de présenter un bill (No 88) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Saint-Michel".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.
Ordonné que M. Lévesque ait la permission de présenter un bill (No 118) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Montréal-Nord".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Perron ait la permission de présenter un bill (No 54) intitulé: "Loi concernant l'Institution catholique des sourds-muets pour la province de Québec".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 62) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Alexander-Walker Thornton, au nombre de ses membres".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 115) intitulé: "Loi concernant la ville du Sault-au-Récollet".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 138) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Frank Mendel au nombre de ses membres.
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 137) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Moe-Newton Fineberg, au nombre de ses membres".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 139) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Nathan Titleman au nombre de ses membres."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 124) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Joseph-Pamphile Lemay au nombre de ses membres, après examen".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (No 2) intitulé: "Loi refondant les dispositions des articles 47 et 53 et modifiant l'article 1202*b* du Code de procédure civile".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant le Code civil concernant la jouissance des droits civils."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (No 4) intitulé: "Loi modifiant les articles 628 et 630 des Statuts refondus, 1909, relativement aux poursuites sur le cautionnement des officiers publics."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (No 5) intitulé: "Loi modifiant les articles 1426 et 1427 du Code de procédure civile relativement aux successions vacantes."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Cousineau.—1. Quelle est la dette de la province de Québec au 31 décembre 1915?

2. Y a-t-il eu des emprunts permanents ou temporaires de faits par le gouvernement de cette province dans le cours de l'année 1915?

3. Dans l'affirmative, pour quel montant, de quelle façon et à quelles conditions?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

1. Dette consolidée restant due le 31 déc. 1915... $	34,419,517.55
Fonds d'amortissement investi le 31 déc 1915..	1,385,237,80
Dette consolidée nette le 31 déc. 1915.....	33,034,279,75

2. Oui. L'emprunt spécial à courte échéance du 1er avril 1915, sous l'autorité de la loi 5 George V, chapitre 2, et de l'ordre en conseil du 10 avril 1915.

3. $ 6, 000, 000. 00. Terme 5 ans, Intérêt 5 pour cent, payable semi-annuellement. Vendu par soumission publique, au taux de $99. 65 pour cent et les intérêts accumulés du 1er avril 1915.

4. Pas d'emprunt temporaire.

Question par M. Cousineau.—Quel a été le coût des réparations faites au palais de justice de Montréal dans le cours de l'année 1915 ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau.—$70,104.79.

Question par M. Cousineau.—Le gouvernement est-il informé du nombre de personnes venant de la province de Québec et qui ont émigré aux Etats-Unis dans le cours de l'année 1915 ? Dans l'affirmative, quelles sont ces personnes, d'où viennent-elles et où sont-elles allées se fixer ?

Réponse par l'honorable M. Décarie.—Non.

Question par M. Lavergne.—1. Quel est le surintendant du parc national des Laurentides ?

2. Quand a-t-il été nommé ?

3. Sur la recommandation de qui l'a-t-il été ?

4. Quel est son salaire ?

5. Quelle est son utilité ?

Réponse par l'honorable M. Allard.—1. Monsieur W. C. J. Hall.

2. Le 25 mai 1895.

3. Sur la recommandation de l'honorable E.-J. Flynn, alors commissaire des terres de la couronne.

4. Monsieur Hall est à la fois surintendant du parc et chef de la protection des forêts contre le feu et son traitement est de $ 2, 000. 00 par année.

5. En sa qualité de surintendant du parc il voit à faire respecter les lois et règlements du susdit parc.

Sur la motion de M. Cousineau, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre un état indiquant le total des ventes d'immeubles par le shérif du district de Montréal durant les années 1910 à 1915 inclusivement et le montant réalisé par ces ventes.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre copies de tous documents, correspondance échangée entre toutes personnes et le gouvernement de cette province, ou aucun de ses membres, concernant l'administration municipale de la cité de Montréal, depuis 1911.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre copies de tous documents, correspondance échangée entre toutes personnes et le gouvernement de cette province ou aucun de ses membres concernant l'administration de la justice dans le district de Montréal, depuis le 1er juillet 1913.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mercredi, 19 Janvier 1916.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De "Shawinigan Water & Power Company", demandant l'adoption d'une loi amendant son acte d'incorporation.—M. Cannon.

De la ville de Roberval, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Galipeault.

De Mgr C.-A. Marois et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de L'Œuvre de la propagation de la foi de Québec.—M. Leclerc.

De dame Helmina Berthiaume et autres, demandant l'adoption d'une loi pour changer les fiduciaires d'une partie du capital actions de "La Presse Publishing Co. Ltd".—M. Lévesque.

De Albert Lavigne, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Lemieux.

De E. Chaussé, demandant l'adoption d'une loi, autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Lemieux.

De Hormisdas-Hudon Beaulieu et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation, sous le nom de "L'Union du Travail." —M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

De la municipalité scolaire du village de la Côte de la Visitation, demandant l'adoption d'une loi annexant cette municipalité à la commission des écoles catholiques de Montréal. —M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

De l'Union St-Joseph de St-Henri, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

De J.-A. Desrosiers et autres, demandant l'adoption d'une loi leur conférant certains pouvoirs en leur qualité d'exécuteurs de feu J. de la C.-J. Comte.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

M. Létourneau (Québec-Est), du comité des règlements, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

"Pétitions de Donald-Russell Mackay et de Elie Jobin, demandant respectivement une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à les admettre au nombre de ses membres;

"De Mgr C.-A. Marois et autres, demandant une loi constituant en corporation le "Chapitre de Québec";

"De M.-B. Davis et autres, demandant une loi constituant en corporation "The Federation of Jewish Philanthropies of Montreal";

"De la cité de Westmount, de la cité des Trois-Rivières, de la cité de Maisonneuve, de la cité de Montréal et de "The Natural History Society of Montreal", demandant respectivement une loi amendant leur charte;

Des révérendes Sœurs de la charité de Québec, demandant une loi annexant certains terrains à la paroisse de St-Michel-Archange et pour d'autres fins."

Ordonné que M. Trahan ait la permission de présenter un bill (No 106) intitulé: "Loi amendant la charte de la corporation de la cité des Trois-Rivières."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 131) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Westmount."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (No 103) intitulé: "Loi amendant la charte de "The Natural History Society of Montreal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (No 69) intitulé: "Loi constituant en corporation la " Federation of Jewish Philanthropies of Montreal. "

En conséquence, il presente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Vilas ait la permission de présenter un bill (No 136) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Donald-Russell MacKay au nombre de ses membres."

En conséquence, il présente ce bill qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Reed ait la permission de présenter un bill (No 59) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Maisonneuve."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 71) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Elie Jobin au nombre de ses membres."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Turcot ait la permission de présenter un bill (No 90) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Montréal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Leclerc ait la permission de présenter un bill (No 70) intitulé: "Loi amendant la loi 60 V. chapitre 72 concernant la paroisse de St-Michel-Archange."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Leclerc ait la permission de présenter un bill (No 52) intitulé: "Loi constituant en corporation le chapitre de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 15) intitulé: "Loi amendant la loi 5 George V, chapitre 12, relative aux compagnies de chemins à barrières de péage."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Mercier dépose sur le bureau le document suivant:

Rapport général du ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries de la province de Quebec, pour l'année finissant le 30 juin 1915.

(*Document de la session No* 7).

Question par M. Labissonnière.—1. Quels sont les ingénieurs employés par le département de la voirie? Quelle est la date de leurs diplômes? Par qui ces diplômes leur furent-ils octroyés?

2. Quel est le salaire de chacun de ces ingénieurs?

Réponse par l'honorable M. Tessier:

Question No 1			Question No 2
A	B	C	
Quels sont les ingénieurs employés par le Département de la Voirie?	Quelle est la date de leurs diplômes?	Par qui ces diplômes leur furent-ils octroyés?	Quel est le salaire de chacun de ces ingénieurs?
Henry, Gabriel.....	1886	Ecole centrale des arts et manufactures, Paris, France..... Membre associé de la société des ingénieurs civils 1899.	$2,700.00
Fraser, Alex.....	1909	Université Laval.—Ecole polytechnique de Montréal.....	1,900.00
Rousseau, T.-E.....	1908	Université Laval.—Ecole polytechnique de Montréal..... Arpenteur géomètre de la province de Québec 1914. Membre associé de la société des ingénieurs civils, 1913.	1,250.00
Montreuil, J.-O.....	1890	Diplômé maître des arts.—Collège d'Arthabaskaville.—Membre associé de la société des ingénieurs civils 1904. —Membre de la dite société en 1913	1,800.00
Dansereau, J.-A, Lt-Col	.....	Collège militaire de Kingston. (M. Dansereau étant en service actif à l'armée, il n'est pas possible d'obtenir plus de détails à son sujet).....	1,350.00
Gauvreau, E.-W.....	1912	Université Laval.—Ecole polytechnique de Montréal.....	1,400.00
Paradis, Alph.....	1912	Université Laval.—Ecole polytechnique de Montréal.....	950.00
Pépin, Abias.....	1914	Université Laval.—Ecole polytechnique de Montréal.....	1,250.00
Ahern, F.-X.....	1914	Université Queen's, Kingston, Ont.... Membre Jr de la Société des ingénieurs civils.....	1,200.00
Héroux, J.-E.....	1915	Université Laval.—Ecole polytechnique de Montréal.....	1,080.00
Lessard, John.....	1898	Collège militaire de Kingston, Ont....	1,250.00
Veilleux, Wm-H.....	1912	Université McGill, Montréal.....	1,200.00
Lefebvre Jos-A.....	1915	Membre associé de la société des ingénieurs civils.....	1,250 0

Question par M. Cousineau.—1. Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés pour chemins et ponts de colonisation dans cette province, depuis le 30 juin 1915, jusqu'à ce jour?

2. Comment ce montant a-t-il été réparti ou distribué entre les divers comtés de la province?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. $168,388.52.

2. Argenteuil	$ 200.00
Arthabaska	700.00
Beauce	2,518.41
Bellechasse	3,074.70
Berthier	400.00
Bonaventure	10,018.49
Chicoutimi	7,820.62
Charlevoix & Saguenay	5,609.45
Champlain	1,515.36
Compton	1,899.91
Dorchester	3,569.67
Drummond	700.00
Frontenac	2,472.39
Gaspé	6,662.07
Iles de la Madeleine	2,589.62
Joliette	2,690.97
Kamouraska	1,025.41
Labelle	11,391.24
Lac St-Jean	8,206.40
Lotbinière	3,323.35
L'Islet	250.00
Maskinongé	950.00
Matane	7,600.59
Mégantic	2,368.97
Montmagny	2,298.60
Montmorency	994.40
Montcalm	2,599.50
Nicolet	1,524.98
Ottawa	13,373.19
Pontiac	600.00
Portneuf	4,534.46
Québec	558.73
Richmond	800.00
Rimouski	5,494.00
St-Maurice	948.33
Sherbrooke	342.00
Shefford	300.00
Témiscamingue y compris l'Abitibi	40,579.06
Témiscouata	5,383.65
Terrebonne	500.00

Question par M. Sauvé. —1. Quelle somme ou subvention le gouvernement fédéral a-t-il versé entre les mains du gouvernement de cette province pour l'encouragement à l'agriculture, durant l'exercice finissant le 30 juin 1915?

2. A quelles fins cette somme ou subvention a-t-elle été employée ? Mêmes questions pour l'exercice en cours ?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. $187,409.16, pour l'exercice finissant le 30 juin 1915.

2. Cette subvention a été employée aux fins suivantes: Aviculture, culture des fruits, industrie du bacon, écoles d'agriculture, enseignement agricole dans les académies, écoles rurales et normales, agronomes de districts, Union expérimentale, luzerne et trèfle, sélection des semences, apiculture, industrie du tabac, industrie laitière, drainage, économie domestique, sucre d'érable, conférences.

1. $215,310.70, pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

2. Cette subvention est employée aux fins suivantes: aviculture, arboriculture, industrie du bacon, écoles d'agriculture, enseignement agricole dans les académies, écoles rurales et écoles normales, agronomes, Union expérimentale, luzerne et trèfle, sélection des semences, apiculture, industrie du tabac, industrie laitière, drainage, enseignement ménager, sucre d'érable, conférences, publications, etc.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Bérubé, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint Anselme et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Hénédine et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Anicet et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Alexandre et le Ministère de la Voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du canton de Hemmingford et le Ministère de la Voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Pacôme et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de la Grosse-Ile et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Havre-Aubert et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Havre-aux-Maisons et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Hermas et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Philomène et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du Très-Saint-Sacrement et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Dominique-de-Jonquières et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Fulgence et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Ambroise et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Louis-Nazaire et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Isidore et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Maxime et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le Premier-Ministre et des officiers ou des membres de la Chambre de Commerce ou du conseil municipal de Ville-Marie.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le ministère de la Colonisation et les citoyens du Comté de Témiscamingue, relative à la colonisation ou à la construction d'un chemin de fer depuis 1912 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Roch et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Deschambault et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Catherine et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Casimir et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Charles et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Hilaire et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Marie-de-Monnoir et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Ours et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de La Présentation et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du village du Lac Weedon et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Madeleine et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du Très-Saint-Rédempteur et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne, Ile-Perrot, et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du canton de Ham-Nord et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du canton de Stratford et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municiplité du canton de Weedon et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Dudswell et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du village de Beaulac et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du village de Marbleton et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du canton Wotton et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Camille et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du canton Garthby et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Gérard-Magella et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-André et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de la Rivière-Ouelle et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Hébertville et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du canton Normandin et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité Saint-Amédée et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Péribonka et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Bruno et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-d'Alma et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Gédéon et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Hedwidge et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de N.-D. d'Hébertville, village, et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Félicien et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Méthode et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Prime et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Métabetchouan et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-François-de-Sales et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Michel-de-Mistassini et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Lin et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Henri-de-Mascouche et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Paulin et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du Précieux-Sang et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets et le Ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Laval et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du village de Laval et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Samuel-de-Horton et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Basile et le Ministère de la Voirie depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre les conseils des municipalités du village et de la paroisse de Saint-Benoit et le Ministère de la Voirie depuis 1913 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre les conseils des municipalités du village et de la paroisse de Saint-Eustache et le Ministère de la Voirie depuis 1913 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre les secrétaires ou l'un des membres des conseils municipaux des comtés de Argenteuil, Arthabaska, Bagot, Beauce, Beauharnois, Berthier, Bellechasse, Bonaventure, Brôme Chambly, Champlain, Charlevoix, Châteauguay, Chicoutimi, Compton, Deux-Montagnes, Dorchester, Drummond, Frontenac, Gaspé, Huntingdon, Iberville, Iles-de-la-Madeleine, Joliette, Kamouraska, L'Islet, Labelle, Lac-Saint-Jean, L'Assomption, Lévis, Lotbinière, Maskinongé, Matane, Mégantic, Missisquoi, Montcalm, Montmagny, Montmorency, Napierville, Nicolet, Ottawa, Pontiac, Portneuf, Québec, Richmond, Richelieu, Rimouski, Rouville, St-Hyacinthe, St-Jean, Saint-Maurice, Shefford, Soulanges, Sherbrooke, Stanstead, Témiscamingue, Témiscouata, Terrebonne, Vaudreuil, Verchères, Wolfe, Yamaska et le trésor de la province relative à la Voirie pour 1914-1915.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 170) intitulé: "Loi modifiant le Code du notariat relativement à certaines réglementations par la Chambre des notaires."

M. Lévesque propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 83) intitulé: "Loi annexant la municipalité scolaire de la ville de Maisonneuve, maintenant cité de Maisonneuve dans le comté de Maisonneuve, à celle des écoles catholiques de Montréal."

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 54) intitulé: "Loi concernant l'Institution catholique des sourds-muets pour la province de Québec;"

Bill (No 62) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Alexander-Walker Thornton au nombre de ses membres;"

Bill (No 137) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Mœ-Newton Fineberg au nombre de ses membres.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Jeudi, 20 Janvier 1916.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De J.-W. Domville et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Verchères, Chambly & Laprairie Tramways Co".—M. Francœur.

De "The Mechanics Institute of Montreal", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Finnie.

De "Sunday School Union", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Finnie.

De "The Quebec Central Railway Company", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Godbout.

De Gilles-R. Amiot, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Bugeaud.

De J.-B. Berthiaume et autres, demandant l'adoption d'une loi révoquant la loi 2 George V, chapitre 56, section 37, sous-section (a).—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

De la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Létourneau (Québec-Est).

De l'union Saint-Joseph de Saint-Roch de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Létourneau (Québec-Est).

De J.-P.-P. Caumartin, demandant l'adoption d'une loi lui permettant de pratiquer la profession d'avocat.—M. Mayrand.

De la ville Laval-des-Rapides, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Mayrand.

De la ville de Saint-Jean, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte.—M. Robert (St-Jean).

Du curé et des marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir, demandant l'adoption d'une loi concernant la construction d'une église dans ladite paroisse.—M. Robert (Rouville).

De la cité de Hull, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Gendron.

M. Létourneau (Québec-Est), du comité des règlements, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

"De Louis Bolduc et autres, demandant de voter une loi constituant en corporation la ville de Québec-Ouest;

"De la corporation du village de Dorion, demandant une loi constituant en corporation la ville de Dorion;

"De dame Elisa Ribotta et autres, demandant une loi constituant en corporation "L'Institut des Sœurs de l'Enfance de Jésus et de Marie, dites de Sainte-Chrétienne;

"Et de Maurice Goudreault, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres."

Ordonné que M. Pilon ait la permission de présenter un bill (No 86) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Dorion."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lévesque ait la permission de présenter un bill (No 79) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Maurice Goudreault au nombre de ses membres, après examen"

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 75) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Québec-Ouest."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (No 16) intitulé: Loi modifiant l'article 892 du Code de procédure civile."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Phaneuf ait la permission de présenter un bill (No 171) intitulé: "Loi amendant la loi de l'instruction publique, relativement au serment d'office que doivent prêter les commissaires et les syndics d'écoles."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Morin.—1. La Compagnie de pulpe de Metabetchouan détient-elle des limites du gouvernement?

2. Dans l'affirmative, quelle est l'étendue de ces limites?

3. Où sont-elles situées?

4. Combien le gouvernement a-t-il perçu de ces limites?

5. Quels ont été les secrétaires de cette compagnie depuis son existence?

Réponse par l'honorable M. Allard:

1. Oui.

2. 175 3/4 milles carrés.

3. Sur la rivière Metabetchouan, dans l'agence du Lac St-Jean, Centre.

4. $16,593.25.

5. Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Sauvé.—Quel fut le montant des dépenses de la Commission des eaux courantes, chaque année, depuis la création jusqu'à ce jour?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

Année:	1911–12	$ 9,313.80
"	1912–1913	23,282.50
"	1913–1914	30,050.15
"	1914–1915	45,453.27
"	Du 1er juillet 1915 au 18 janvier 1916	27,500.00

L'honorable M. Mitchell, trésorier de la province, transmet à M. l'Orateur un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur:

Et le dit message est lu par M. l'Orateur comme suit:

P.-E. LEBLANC,

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative le budget des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1917, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre. (*Document de la session No* 1).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, Québec, 20 janvier 1916.

Ordonné que ledit message et le budget qui l'accompagne soient renvoyés au comité des subsides.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable M. Mitchell propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Un débat s'élève.

Sur la motion de M. Cousineau, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 4) intitulé: "Loi modifiant les articles 628 et 630 des Statuts refondus, 1909, relativement aux poursuites sur le cautionnement des officiers publics".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de M. Morin, secondé par M. Labissonnière, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de tous documents, écrits, correspondances et rapports au sujet du travail du dimanche dans la province de Québec, depuis le 1er janvier 1915.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 88) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville Saint-Michel;"

Bill (No 138) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Frank Mendel au nombre de ses membres;"

Bill (No 139) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Nathan Titleman au nombre de ses membres;"

Bill (No 59) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Maisonneuve;"

Bill (No 71) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Elie Jobin au nombre de ses membres;"

Bill (No 52) intitulé: "Loi constituant en corporation le chapitre de Québec."

L'honorable M. Mitchell, trésorier de la province, dépose sur le bureau le document suivant:

Etat des comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1915. (*Document de la session No* 2).

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Vendredi, 21 Janvier 1916.

Onze heures du matin.

Sur la motion de M. Lemieux, secondé par M. Létourneau (Québec-Est), il est—

Ordonné que l'article 510 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter une pétition de "The Magdalen River Valley Railway Co" et autres demandant l'adoption d'une loi remettant en vigueur et amendant sa charte.

En conséquence, ladite pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Sur la motion de M. Philps, secondé par M. Phaneuf, il est—

Ordonné que l'article 510 du réglement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter une pétition de la compagnie de chemin de fer Montréal et Sud-Ouest demandant l'adoption d'une loi remettant en vigueur et amendant sa charte.

En conséquence, ladite pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De Alexander Mackay et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "The Danville Protestant Cemetary Company".—M. Bullock.

De Joseph Barnard et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant la charte de la cité des Trois-Rivières.—M. Labissonnière.

M. Létourneau (Québec-Est), du comité des règlements, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

"Pétition de R.-H. Lipsey, demandant de voter une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres; de Edmond St-Denis, étudiant en loi, demandant l'adoption d'une loi régularisant sa cléricature, de Daniel Maloney et autres, demandant une loi constituant en corporation les commissaires d'écoles de la municipalité de la paroisse de St-Dominique; et de la Société des artisans canadiens-français, demandant une loi amendant sa charte."

Ordonné que M. Lévesque ait la permission de présenter un bill (No 72) intitulé: "Loi régularisant la cléricature de Emond St-Denis, étudiant en loi."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Perron ait la permission de présenter un bill (No 55) intitulé: "Loi amendant la charte de la Société des artisans canadiens-français."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Mayrand ait la permission de présenter un bill (No 64) intitulé: "Loi érigeant en municipalité scolaire distincte la corporation des commissaires d'écoles catholiques séparées de Saint-Dominique, de Montréal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 65) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Reuben-Henry Lipsey au nombre de ses membres."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine céanse.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 18) intitulé: "Loi amendant la loi 4 Geo. V, chapitre 42 relativement aux ingénieurs stationnaires."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine seance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

CONSEIL LEGISLATIF

12 janvier 1916.

"*Ordonné* que les honorables MM. Chapais, Choquette, Girouard, Kaine, Kelly, Pérodeau, Smith et DeVarennes, forment un comité pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil législatif, comme membres du comité mixte des deux Chambres, au sujet de la bibliothèque.

Ordonné que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative".

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard, il est—

Résolu qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'informant que l'honorable sir Lomer Gouin; les honorables MM. Allard, Mercier, Mitchell, Taschereau, MM. Bernier, D'Auteuil, Désaulniers, Francœur, Galipeault, Godbout, Létourneau (Montréal-Hochelaga), Lévesque, Tellier et Vilas, ont été nommés membres du comité de la bibliothèque de la législature et représenteront l'Assemblée législative dans le comité mixte des deux chambres qui doit, pendant la session en cours, assister MM. les Orateurs dans l'administration de la bibliothèque.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Résolu qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives durant la session en cours et l'informant que l'honorable sir Lomer Gouin; les honorables MM. Allard, Décarie, Mitchell, MM. Cousineau, Désaulniers, Finnie, Galipeault, Gault, Godbout et Tellier représenteront cette Chambre dans ledit comité mixte.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Campbell, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance entre le Ministère de l'agriculture et la Société d'agriculture du comté des Deux-Montagnes, relative à des octrois spéciaux depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Sur la motion de M. Bernier, secondé par M. Bérubé, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre copies ou tous documents, correspondances, circulaires ou instructions envoyés à Monsieur Lionel Lemieux, notaire, agent du gouvernement pour la Seigneurie de Lauzon, au sujet de la Seigneurie, du capital et des intérêts de ladite Seigneurie, depuis 1912.

Sur la motion de M. Cousineau, secondé par M. Bernier, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre un tableau indiquant le bilan des recettes et des dépenses de la province de Québec, depuis 1887 à 1915 inclusivement, étant la continuation d'un tableau identique paru en 1887.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 2) intitulé: "Loi refondant les dispositions des articles 47 et 53 et modifiant l'article 1202*b* du Code de procédure civile."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 5) intitulé: "Loi modifiant les articles 1426 et 1427 du Code de procédure civile relativement aux successions vacantes."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:

Bill (No 92) intitulé: "Loi annexant la municipalité scolaire du village de Villeray à celle des écoles catholiques de Montréal."

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 122) intitulé: "Loi concernant l'avenue Connaught, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, de la cité de Montréal;"

Bill (No 115) intitulé: "Loi concernant la ville du Sault-au-Récollet;"

Bill (No 106) intitulé: "Loi amendant la charte de la corporation de la cité des Trois-Rivières;"

Bill (No 131) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Westmount;"

Bill (No 69) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Federation of Jewish Philantropies of Montreal;"

Bill (No 136) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Donald-Russell Mackay au nombre de ses membres;"

Bill (No 79) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Maurice Goudreault au nombre de ses membres, après examen."

Sur la motion de M. Turcot, secondé par M. Lévesque, il est—

Ordonné que l'article 510 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter une pétition de J.-H. Garceau et autres demandant l'adoption d'une loi annexant la municipalité scolaire d'Hochelaga à la commission scolaire des écoles catholiques de Montréal.

En conséquence, ladite pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi, huit heures et quart du soir.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Lundi, 24 Janvier 1916.

Huit heures et quart du soir.

Sur la motion de M. Lévesque, secondé par M. Caron (Matane), il est—

Ordonné que l'article 510 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter une pétition de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, demandant l'adoption d'une loi relative à la construction des église, sacristie et presbytère de ladite paroisse.

En conséquence, la dite pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De "The Magdalen River Valley Railway Company" et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et pour d'autres fins.—M. Lemieux.

De la Cie de chemin de fer Montréal-Sud-Ouest, (Montreal & South Western Railway & Power Company), demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Philps.

De J.-H. Garceau et autres, demandant l'adoption d'une loi annexant la municipalité scolaire d'Hochelaga à la commission scolaire des écoles catholiques de Montréal.—M. Turcot.

Ordonné que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (No 12) intitulé: "Loi relative à l'authentication de certains registres et livres d'enregistrement dans le district de Terrebonne."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Morin.—1. Le gouvernement de la province a-t-il fait des concessions de terrain à Amos, ou dans les environs?

2. Quels sont les noms des individus ou compagnies auxquels ces concessions ont été faites ?

3. Si elles ont été faites à des compagnies, quels sont les noms des directeurs ou actionnaires de ces compagnies ?

4. Ces individus ou compagnies ont-ils concédé des terrains ?

5. Dans l'affirmative, à qui ces terrains ont-ils été concédés et quelles sont les conditions ?

Réponse par l'honorable M. Allard:—1. Oui.

2. A Amos: Ivanhoe Frigon, Rodrigue Gauthier, Primat Cossette, J.-Arthur Langelier, Théotime et Avida Massicotte, Donat Brunet, Evangéliste Sigouin, David Gourd, lot 11 bloc 1-Pat. à Uldéric Fortin, Hormisdas Gauthier, Solyme Audet, Théophile Gendron, Pat. à Albert Dudemaine, David Gourd, Pat. à Albert Dudemaine, Georges A. Butler, Délia Lafleur, J. H. Valiquet, Joséphat Lefebvre, N. J. Lapierre, Pat. à Xavier Lefebvre, Alfred Massicotte, Pat. à Télesphore Fraser, Abbé Ivanhoe Frigon, La Corporation épiscopale catholique du Témiscaming, Joseph T. Trudel, Pat. à la Corporation épiscopale catholique du Témiscaming, Théo. Trudel; Pat. à la Corporation épiscopale catholique du Témiscamingue; L. Prince, Pat. à la corporation épiscopale catholique du Témiscaming, Raymond Grenon, Chally Koff & Droj Koff, N. J. Lapierre, Pat. à la Corporation épiscopale catholique du Témiscaming, Joseph A. Turcotte, Pat. à Joseph Emile Mercure, Joseph A. Turcotte, Adélard Sébastien, Madame Adèle Lapierre, Hector Ogden, Paul Audet, J.-Bte Legault, Hector Alphonse Manibal, Hilaire Boutin, Alfred P. Cloutier & Déméré Jobidon, Zéphirin Jacob, Honoré Bolduc, Napoléon Paquette, Pat. à Théophile Gendron, Joseph Poulin, S. H. Saint-Cyr, Alfred Godon, Alphonse Cloutier, Pat. à Donat Baribeau, Joseph A. Cloutier, Philéas Cossette, Alfred Dénommé, St-Denys Prévost, Philippe Massicotte, Bruno Marchand & Philippe Massicotte, Pat. à Philippe Massicotte, Anatole Brunet, Victor Gravel, Eugène Plante, Donat Gauthier, Georges Gouin, Primat Pronovost, Dosithée Pronovost, Henri Morin, Armand Baribeau, David & Samuel Caouette, Joseph St-Laurent, Lucien Gravel, Alcide Beaudoin, Alexandre Bond, Maurice Bénard, Raoul Gendron, W. J. Bishop, Pat. à Maurice Bénard, J. N. Gouin, Florent Cloutier, Rosaire Cloutier, Eugène Perron, Joseph Bouchard, J. A. Tremblay & Cie., Madame Augustine Bérubé, Albert Nault, Paul Dumas, Pat. à David Gourd, Raoul Arcand, Adélard Cousineau, Denis Barcil, John Ouellet, David Gourd, Pat. à Prosper Ipperciel, Joseph Poulin, David Caouette, Jules Désaulniers, Philéas Cossette, fils de Xavier, Alfred Godon, James Gravel, Lomer Brunel, Joseph Perron, Michael McCart, Napoléon Bacon, Joseph Lantagne, J. A. Bigué, F.-X. Cossette, Pat. à. Anthime Riberdy, J. O. Germain, Edmond Fortin, Lot 7 Bloc 19, Pat, à Anthime Riberdy, David Gourd & Edmond Fortin, Lot 13, Bloc 19, Pat. à Ulderic Fortin, Donat Trudel, Médéric Ayotte, Eugène Bacon, T. A. Houde, Alfred Godon, Georges Gareau, Octave Pinault, Joseph Leclerc, Oscar Bernard, Anthime Riberdy, lots 14 et 15, Bloc 22, Pat. à Ovila Champagne, Xavier Pacaud, William Laplante, Anselme Roy, Isaie Boucher, Arthur Labrosse, Geoffroy Gauthier, Alfred Gauthier, Séraphin Perrier, Chs. Ed. Marchand, Donat Houde, Nazaire Lamothe, Théode Leduc, Alfred Caron, Lot 17,

Bloc 27, Pat, à Benoit Caron, et lot 18, même Bloc, Pat. à Léger Caron, Adélard Caron, Donat Brouiller, Noé Brouillette, Henriette Bond, Hector Authier, A. A. Girard, Napoléon Paquette, Pat. à A.-A. Drouin, Arthur A. Drouin, Maurice Bénard, Jean Charles Dessaint, J. Ferdinand Edouard Gendron, Paul Bénard, Arthur Simard, Pat. à "The New Quebec Realty Co"., Joseph E. Constantin, Georges Brunet, Pat. à "The New Quebec Realty Co.", Pascal Fortier, Eugène Lafleur, J. Grenier, Massicotte et Marchand, F.-E. Gendron.

3. 4. et 5. Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Sauvé.—1. Le ministère de la Voirie a-t-il payé entièrement le montant réclamé par la municipalité de la paroisse de Saint-Hermas pour ses travaux de voirie exécutés durant l'année 1914?

2. Est-il vrai qu'il n'avait pas encore payé cette réclamation au mois de juin 1915?

3. Dans l'affirmative, pourquoi ce retard?

4. Est-il vrai qu'il y a eu malentendu ou différend entre le conseil de la municipalité de Saint-Hermas et le Ministère de la Voirie, au sujet de l'état de compte pour l'année 1914?

5. Dans l'affirmative, quel était la cause de ce malentendu?

Réponse par l'honorable M. Tessier:

1. Oui.
2. Non.
3. Voir No 2.
4. Non.
5. Voir No 4.

Question par M. Morin.—1. Combien de lots ont été accordés pour fins de colonisation dans le comté de l'Islet, en 1915?

2. A qui ces lots ont-ils été accordés?

3. Dans quels cantons sont situés ces lots?

Réponse par l'honorable M. Allard:

1. 94 lots.

2. Eug. Boucher, fils, Nap.-Honoré Thériault, Hérasme Caron, Hormisdas Dumont, Auguste Gauvin, Adélard Chouinard, fils, Ls Marcel Giasson, Joseph Pelletier, fils Auguste, Adèle Anctil, Onésime Morneau, Pierre Gagnon, fils Ls., Philias Robichaud, Jean Godbout, père, Jean Godbout, fils, Thomas Fournier, George Tanguay, Trefflé Bilodeau, Albert Lavigne, Onésime Gagnon, Théophile Gagné, E. Labrecque, Onésime Lacroix, Albert Avoine, Jos. Avoine, Phydime Duval, Joseph Lévesque, Prospère l'Italien, Maxime Gagnon, Jos. Carrier, fils Jean, Philias Lagueux, Jos. Lagueux, Prospère Bernier, fils, Prospère Bernier, père, Zéphirin Leblanc, Césaire Guimont,Zoel Leblanc, Ferd. Guimond, fils, Narcisse Landry, Delphis Landry, Henri Bolduc, Honoré Leblanc, George Caouette, George Rousseau, Alfred Veilleux, fils Nap., Adélard Veilleux, fils Nap. Louis Morin, fils P., Harvey

Vachon, fils J. P., Philippe Veilleux, Godfroy Veilleux, Amédée Rousseau, Arsène Bernard, fils, Sévère Bernard, Emile Bertrand, Antonio Giguère, Oscar Giguère, William Bélanger, J. E. Lord, fils Damase, Alphonse Mercier, Roc Gagné, H. Rodrigue, fils D., Roméo Hamel, fils Alphonse, Alcide Morin, fils, Jos. Lessard, Samuel Cloutier, Jos. Pelletier, J. Alcide Veilleux, Jos. Melançon, Louis Grégoire, François Tardif, Pierre Tardif, Napoléon Pelletier, J.-Bte Duval, Xavier Jolin, Timothée Levasseur, Zacharie Levasseur, Wilfrid Levasseur, Parfait Thériault, Auguste Levasseur, Gaudias Ardoin, George Ardoin, Evangeliste Larochelle, Wilfrid Gilbert, Omer Mercier, Archélas Bolduc, père, Archélas Bolduc, fils, Napoléon Bolduc, Palma Lavoie, Edmond Bernier, Zéphirin Duval, Elzéar Jolin, Jos. Poulin à Féréol, Albert Caron, Jos. Roy, fils Elie.

3. Cantons Ashford, Casgrain, Dionne, Fournier, Garneau, Lafontaine, Leverrier.

Question par M. Morin.—1. Quelles sont les personnes qui ont payé des droits de coupe au gouvernement de cette province, pour du bois coupé dans le comté de l'Islet, depuis le 1er janvier 1915 ?

2. Quel est le montant payé par chacune d'elles ?

3. Pour combien de mille pieds de bois chacune de ces personnes a-t-elle payé des droits de coupe, et pour quelle espèce de bois ?

Réponse par l'honorable M. Allard:

1. 2. et 3. Messieurs Arch. Dechêne, $3.92, pour 1305 pieds m. p., épinette et sapin; Alfred Mercier, $26.00, pour 12,620 pieds m. p., épinette et sapin; Hector Bélanger, $57.55, pour 37,214 pieds, m. p., épinette et sapin; Amédée Dupont, $31.50, pour 10,000 pieds m. p., épinette et sapin; Edmond et Joseph Tondreau, $72.45, pour 23,000 pieds m. p., épinette et sapin; Louis Blanchette, $11.34, pour 6 cordes de bois de pulpe; François Giasson, $5.88, pour 5,600 pieds m. p., épinette et sapin, Jos. Mignault, $68.26, pour 33.504 pieds, m. p., épinette et sapin.

En outre, nous avons perçu certains montants des porteurs de licences, qui font leurs rapports par agences, et non par comtés.

Question par M. Morin.—1. Combien de patentes pour lots de colonisation ont elles été accordées dans le comté de l'Islet, du 1er mai 1915 jusqu'à ce jour ?

2. A qui ces patentes ont-elles été accordées ?

3. Depuis combien de temps les billets de location de lots ainsi patentés étaient-ils émis ?

Réponse par l'honorable M. Allard:

1. 11.

2. Héras Richard, Amédée Langelier, François Rouleau, Napoléon Godbout, Barthélémy Sénéchal, Joseph Onésime Lebel, L. Joseph

Dubé, Emile Gagnon, Joseph Vaillancourt, Dame Délima Pelletier, épouse de Jérémie L'Italien, L'abbé Wilfrid Caron.

3. Le 21 décembre 1891; le 26 septembre 1895; le 20 avril 1907; le 22 avril 1907; le 11 avril 1908; le 16 avril 1908; le 28 avril 1908; le 31 juillet 1908; le 1er septembre 1908; le 6 mai 1910; le 15 février 1912.

Question par M. Morin.—1. Y a-t-il des citoyens du comté de l'Islet qui ont demandé au gouvernement des lots de colonisation en 1915?

2. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces personnes?

Réponse par l'honorable M. Allard:

1. Oui.

2. Il n'y a pas d'index par comté ou par paroisse pour les requêtes pour lots de colonisation.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 116) intitulé: "Loi constituant en corporation la Commission des parcs de Montréal-Nord;"

Bill (No 90) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Montréal;"

Bill (No 75) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Québec-Ouest;"

Bill (No 72) intitulé: "Loi régularisant la cléricature de Edmond Saint-Denis, étudiant en loi;"

Bill (No 55) intitulé: "Loi amendant la charte de la Société des artisans canadiens-français;"

Bill (No 65) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Reuben-Henry Lipsey au nombre de ses membres."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 64) intitulé: "Loi érigeant en municipalité scolaire distincte, la corporation des commissaires d'écoles catholiques séparées de Saint-Dominique, de Montréal."

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de M. Gadoury, secondé par M. Sauvé, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de tous documents, écrits, correspondance et rapports émanant du Conseil d'Hygiène de la province de Québec, avec toutes corporations municipales ou scolaires et toutes compagnies industrielles dans la province de Québec, depuis le 1er janvier 1915 à ce jour.

Sur la motion de M. Cousineau, secondé par M. Tellier, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance, depuis le 1er juillet 1912,

échangée entre le gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral, concernant le développement de l'agriculture dans la province.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance, depuis le 1er juillet 1912, échangée entre le gouverne ment de cette province et le gouvernement fédéral, et la Commission de conservation fédérale, concernant la protection des forêts contre l'inceudie.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance, depuis le 1er juillet 1912, échangée entre le gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral, concernant la question des Pêcheries.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance, depuis 1912, échangée entre le gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral, concernant la construction d'un pont, entre Montréal et Longueuil, sur le Saint-Laurent.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral, concernant la route Edouard VII, et la jetée de Laprairie.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral, concernant l'établissement et le maintien de routes nationales.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie de tous documents, correspondance échangée entre le gouvernement de la province et le gouvernement fédéral relativement aux sujets ennemis demeurant dans la province depuis le début de la présente guerre des alliés.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral, relativement à l'administration de la justice dans la province; nominations de juges, dans le cours de l'année 1915.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral, concernant l'enseignement technique dans la province, et la coopération du gouvernement à ce sujet, depuis l'année 1911.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie de tous décrets pris en conseil, jugements concernant la question soumise au conseil privé relatifs aux compagnies d'assurances.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie de toute demande, toute pétition, tout mémoire adressé au lieutenant-gouverneur y compris des demandes de subvention au Fonds patriotique canadien, à la Croix rouge, aux Secours aux Belges, et à toutes les victimes de la guerre.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la province et le gouvernement fédéral, concernant l'aide à être accordé aux soldats blessés durant la présente guerre des alliés.

Sur la motion de M. Gault, secondé par M. Cousineau, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie de tous décrets pris en conseil, correspondances, documents, soumissions concernant l'emprunt fait par le gouvernement de la province, du premier avril 1915, pour $6,000.000.

L'ordre du jour appelle deuxième lecture du bill (No 171) intitulé: "Loi amendant la loi de l'Instruction publique,relativement au serment d'office que doivent prêter les commissaires et les syndics d'écoles."

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de l'honorable M. Décarie, secondé par l'honorable M. Taschereau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions concernant certains contrats passés par le Gouvernement de la province avec Sa Grandeur monseigneur Gustave Blanche, vicaire apostolique du golfe Saint-Laurent; l'Hospice Saint-Joseph-de-la-Délivrance, de Lévis; l'Asile du Bon Pasteur, de Québec; les Missionnaires de la compagnie de Marie; et les Dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur de Montréal, respectivement, concernant l'entretien de certains enfants dans une école de réforme ou une école d'industrie, selon le cas.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 15) intitulé: "Loi amendant la loi 5 George V, chapitre 12, relative aux compagnies de chemins à barrières de péage."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M.le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 16) intitulé: "Loi modifiant l'article 892 du Code de procédure civile."

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mardi, 25 Janvier 1916.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

"De l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, demandant l'adoption d'une loi relative à la construction des église, sacristie et presbytère de ladite paroisse.—M. Lévesque.

"Des commissaires d'écoles de la ville de Maisonneuve demandant l'adoption d'une loi leur conférant certains pouvoirs.—M. Désaulniers.

"De dame Rose-de-Lima Décarie, demandant l'adoption d'une loi maintenant une évaluation des terres en culture, dans le quartier Bordeaux.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

M. Désaulniers, du comité des bills privés en général, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter sans amendement les bills suivants:

(No 53).—Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Solon Eliasoph au nombre de ses membres;

(No 51).—Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Louis-René Gagné au nombre de ses membres et à lui octroyer son diplôme d'avocat;

(No 62).—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Alexandre-Walker Thornton au nombre de ses membres;

(No 137).—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Mœ-Newton Fineberg au nombre de ses membres;

(No 138).—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Frank Mendel au nombre des ses membres;

(No 139).—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Nathan Titleman au nombre de ses membres;

(No 79).—Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Maurice Goudreault au nombre de ses membres, après examen"

"Et avec amendements les bills suivants:

(No 54).—Loi concernant l'Institution catholique des sourds-muets pour la province de Québec;

(No 69).—Loi constituant en corporation la "Federation of Jewish Philanthropies of Montreal".

M. Létourneau (Québec-Est), du comité des règlements, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

"De Joseph Labrecque demandant de voter une loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres;

"De Jean-Marie Richard et de P. Caumartin demandant respectivement une loi autorisant le barreau de la province de Québec à les admettre au nombre des ses membres;

"De Joseph Allard demandant une loi régularisant sa cléricature;

"De Olivier Lachance demandant une loi ratifiant un certain acte de vente;

"De l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Pierre-aux-Liens, demandant une loi les concernant;

"De la municipalité scolaire du village de la Côte de la Visitation demandant une loi l'annexant à la commission des écoles catholiques de Montréal;

"De J.-W. Domville et autres, demandant une loi constituant en corporation La Compagnie des tramways de Verchères, Chambly et Lapraicie;

"Du bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal;

"De la "St. Francis Valley Railway Company";

"De la Compagnie de chemin de fer Roberval & Saguenay;

"De l'Institut des Artisans de Montréal;

"De la compagnie de chemin de fer Québec Central;

"De l'Union St-Joseph de St-Roch de Québec;

"De la ville Laval-des-Rapides et de la ville de St-Jean, demandant respectivement une loi amendant leur charte;

"Du curé et des marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Ste-Marie-de-Monnoir, demandant une loi concernant la construction d'une église dans ladite paroisse;

"Et de Joseph Barnard et autres, demandant une loi amendant la charte de la cité des Trois-Rivières."

Ordonné que M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 74) intitulé: "Loi amendant la charte de la Compagnie de chemin de fer Québec Central."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Robert (St-Jean) ait la permission de présenter un bill (No 91) intitulé: "Loi amendant et refondant la charte de la ville de St-Jean et constituant cette dernière en corporation de cité."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau (Québec-Est) ait la permission de présenter un bill (No 100) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation l'Union St-Joseph de St-Roch de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Robert (Rouville) ait la permission de présenter un bill (No 162) intitulé: "Loi autorisant la construction d'une église, d'une sacristie, d'un presbytère et ses dépendances en la paroisse de Ste-Marie-de-Monnoir."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Francœur ait la permission de présenter un bill (No 109) intitulé: "Loi incorporant la Compagnie Verchères, Chambly & Laprairie Tramways Company."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (No 78) intitulé: "Loi concernant le bureau des commissaires d'écoles protstants de la cité de Montréal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (No 67) intitulé: "Loi amendant la charte de l'Institut des Artisans de Montréal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Labissonnière ait la permission de présenter un bill (No 107) intitulé: "Loi amendant la charte de la corporation de la cité des Trois-Rivières."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Mayrand ait la permission de présenter un bill (No 57) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville Laval-des-Rapides."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Mayrand ait la permission de présenter un bill (No 61) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à permettre à Joseph-Philias-Philippe Caumartin de pratiquer le droit."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 132) intitulé: "Loi annexant la municipalité scolaire du village de la Côte de la Visita tion de Montréal à celle de la commission catholique de Montréal."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Perron ait la permission de présenter un bill (No 127) intitulé: "Loi autorisant Jean-Marie Richard à exercer la profession d'avocat, après examen."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, transmet à M. l'Orateur un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, signé par Son Honneur; et ledit message est lu par M. l'Orateur comme suit:

P.-E. LEBLANC,

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative de cette province le rapport de l'imprimeur du Roi, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits statuts.

(*Document de la session No* 18).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, ce 17 janvier 1916.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau le document suivant:
Statistiques municipales pour l'année 1914.

(*Document de la session No 16*).

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre un rapport des états et statistiques de certaines compagnies de chemin de fer jusqu'au 30 juin 1915, en conformité des articles 5650 et 6632 des Statuts refondus, 1909 (*Document de la session No* 12), et un rapport des recettes et des frais d'exploitation de différentes compagnies de chemin de fer pour l'année expirant le 30 juin 1915, en conformité de l'article 1438 des Statuts refondus, 1909—(*Document de la session No* 11).

Question par M. Sauvé.—1. Combien d'élèves fréquentent actuellement les cours de "l'Ecole des hautes études commerciales",à Montréal?

2. Combien d'élèves paient leurs cours? Combien sont titulaires de bourses?

3. Quel est le nombre des professeurs, quel est leur nom et quel traitement est attribué à chacun d'eux?

4. Combien d'élèves sont sortis diplômés de cette école?

5. Quelles positions occupent-ils aujourd'hui?

Réponse par l'honorable M. Décarie:

1. 85.

2. (*a*). 13. (*b*). 72 (après concours).

3. (*a*). 22. (*b*). Messieurs:

Archambault Hon. H.	Laurendeau Hon. C.
Béique H.	Laureys H.
Brot M.	Malone P.
Contant J.	Manseau C.
Courville H.	Marot T.
Cusson V.	Montpetit E.
Favreau L.	Riou J.-P.
Fontaine E.	St-Charles J.
Gauthier Abbé O.	Sugars R.
Gariepy A.	Vidricaire C.-E.
Giroux E.-A.	
Groulx Abbé L.	

(*c*). Divers professeurs ont des traitements fixes établis comme suit: Un a $2,400.00. Deux ont $1,800.00. Un a $1,500.00. Un a $1,200.00. Un a $1,000.00. Un a $750.00. Un a $600.00. Les autres ont un traitement variable suivant le nombre de cours donnés, calculé à raison de $3.00 et $5.00 par cours.

4. 26.

5. La plus grande partie ont déjà des situations, le commerce, l'industrie et la finance, ou y font actuellement un stage.

Deux d'entre eux sont en France, à cette fin. Trois sont employés

au service civil. Un est à l'armée et est actuellement au front. Un est préparateur dans les laboratoires de l'Ecole et est chargé de cours. Un est chargé de cours à l'école. Un est bibliothécaire à l'école.

Question par M. Sauvé.—1. Quels sont les noms des inspecteurs du département de la Voirie?

2. Quelle est la date de leur nomination, et quel est leur salaire?

3. Quelles étaient leur occupation et leur résidence, avant leur nomination?

4. Quel certificat de compétence avaient-ils lors de leur nomination?

5. Où avaient-ils appris la confection des chemins?

Réponse par l'honorable M. Tessier:

Les inspections ordonnées par le Ministère de la Voirie sont divisées comme suit:

A.—Inspections préliminaires;

B.—Inspections de macadam fait ou en voie de confection;

C.—Inspections de gravelage;

D.—Inspections de chemins de terre.

A.—INSPECTIONS PRELIMINAIRES.

Questions: 1	2	3	4	5
Ahern, F.-X.....	8 juin 1914, $ 1,200.00	Ingénieur civil, Québec..	Ingénieur civil.....	Université Queen's Toronto.
Deschênes, L.-N....	10 avril, 1913. 1,100.00	Ing-résid. sur le Transcontinental, Québec...	Son expérience acquise sur le Transcontinental pendant 4 ans.....	Voir réponse précédente.
Pepin, Abias.....	18 mai, 1914. 1,250.00	Ingénieur-civil, Chambly	Ingénieur civil.....	Ecole polytechnique, Montréal.

B.—INSPECTIONS DE MACADAM FAIT OU EN VOIE DE CONFECTION.

1	2	3	4	5
Fafard, E.....	Saison 1910. 2,300.00	Régistraire, ass't. au département de l'Agriculture, Lauzon.....	Voir réponse 5.....	Inspecteur de 1910 à 1912, sous la direction de M. G. Henry, ingénieur en chef. Inspecteur général depuis 1913.

B.—INSPECTIONS DE MACADAM FAIT OU EN VOIE DE CONFECTION.—*Suite*

1	2	3	4	5
McGill, J.-W.....	Juin, 1914. 1,100.00	Voir rép. 5. Huntingdon..	Admis par l'inspecteur général pour les raisons données dans la rép. 5..	En 1911, instructeur sous les ordres de M. Gabriel Henry, ingénieur en chef.—En 1912 et 1913, instructeur en chef sur la route Edouard VII. Avant son entrée au Ministère de la Voirie, avait travaillé deux saisons pour un entrepreneur des chemins de l'État de New-York.
Bernier, Calixte....	Juin, 1914. $3.00 par jour	Voir réponse 5, L'Islet...	Admis par l'inspecteur-général pour les raisons données dans la répon-5.....	En 1910 et 1911, instructeur sous les ordres de M. Gabriel Henry, ingénieur en chef.—En 1912-1913, instructeur en chef sur la route Edouard VII.—A suivi les cours d'instruction à Acton-Vale, en 1914, et à Richmond, en 1915.
Therrien, Norbert..	Juin, 1914, $3.00 par jour	Voir réponse 5, St-Edwidge de Clifton.....	do ..	Surveillant des travaux 1912.—Instructeur en charge d'un outillage du gouvernement en 1913.
McNeil, Amédée....	Juin, 1914, $3.00 par jour	do Napierville...	do .	Instructeur en charge d'un outillage du gouvernement, sur la route Edouard VII, sous les ordres de M. Alex.-Fraser, ingénieur en charge de la construction.—Saisons 1912 et 1913.

Pothier, Albert.....	Juil., 1913. $3.00 par jour	do	Batiscan.....	do ..	En 1912, a fait son apprentissage sur la route Edouard VII.—Nommé instructeur en 1912 en charge d'un outillage du gouvernement jusqu'en 1913.
MacLaren, F.-H....	Juin, 1914, $3.00 par jou	Ing.-Civil,	Huntingdon..	Ingénieur-civil.....	Voir réponse 4.
Labrecque, J.-R....	Juin, 1914, $3.00 par jour	Voir réponse, 5,	Québec..	Admis par l'inspecteur-général pour les raisons données dans la rép. 5..	A suivi le cours d'instruction fait à Acton-Vale en 1914, puis a fait pendant deux mois, des inspections avec M. Albert Pothier.
Fraser, J.-F.....	Juin, 1914, $3.00 par jour	do	Cap St-Ignace	do ..	A suivi les cours d'instruction: à Knowlton en 1913; à Acton-Vale, en 1914: Instructeur en charge d'un outillage du gouvernement en 1913..
Demers, Alfred.....	Juin, 1914, $3.00 par jour	do	Limoilou....	do ..	A fait son apprentissage en 1913, sous les ordres de Ulfranc Bélanger, puis nommé instructeur.—A suivi le cours d'instruction d'Acton-Vale, en 1914.
Cormier, Alcide....	Juin, 1914, $3.00 par jour	do	Limoilou....	do ..	A suivi les cours d'instruction à Acton-Vale, en 1914, à Richmond, en 1915.—En 1914, a fait des inspections avec M. C. Bernier, inspecteur.

B.—INSPECTIONS DE MACADAM FAIT OU EN VOIE DE CONFECTION.—*Suite*

1	2	3	4	5
Bélanger, Ulfranc..	Juin, 1914, $3.00 par jour	Voir réponse 5, L'Islet...	Admis par l'inspecteur-général pour les raisons données dans la rép. 5..	En 1912, instructeur sur la route Edouard VII, sous les ordres de M. Alex. Fraser.—En 1913, instructeur en charge d'un outillage du gouvernement.—En 1914, a suivi le cours d'instruction à Acton-Vale.
Adam, Anatole.....	Juin, 1914, $3.00 par jour	do Tr.-Saumons	do ..	En 1912, a suivi le cours d'instruction à Danville, puis apprenti-instructeur jusqu'au 24 juin 1912.—Instructeur en charge d'un outillage du gouvernement en 1912 et 1913.

C.—INSPECTIONS DE GRAVELAGE.

Questions: 1	2	3	4	5
Fafard, Auguste....	Juin, 1913, $ 1,150.00	Voir réponse 5, L'Islet...	Admis par l'inspecteur-général pour les raisons données dans la rép. 5.	En 1910, travaillait à des travaux de nivelage dans la Saskatchewan.—En 1911, a travaillé sous les ordres de M. McGill, puis nommé instructeur en charge d'un outillage du gouvernement jusqu'au mois de juin 1913.—En 1913, inspecteur des chemins de terre.—En 1914, inspecteur des chemins de terre et de gravelage.—En 1915, inspecteur de gravelage.
Bourque, Paul.....	Juin, 1915, $2.75 par jour	do Québec.....	do ..	En 1913, a fait son apprentissage sous les ordres de M. Tél. Renaud, puis nommé instructeur en charge d'un outillage du gouvernement jusqu'à la fin de la saison 1914.
Deschênes, H.-M...	Juin, 1915, $2.75 par jour	do Village des Aulnaies.	do ..	En 1914, a suivi le cours d'instruction d'Acton-Vale, puis nommé instructeur et envoyé dans différentes municipalités pour en surveiller les travaux.
Gourde, J.-A.....	Juil., 1915, $2.75 par jour	do Scott Junction.	do ..	En 1914, a suivi le cours d'instruction à Acton-Vale.—Surveillant route-Montréal-Québec, contre-maître route Lévis-Jackman.
Kiernan, Robert....	Oct., 1915, $3.50 par jour	do Tr.-Rivières.	do ..	Contre-maître sur la route Lévis-Jackman, toute la saison 1914 et en 1915, jusqu'au 6 octobre.

D.—INSPECTIONS DES CHEMINS DE TERRE.

Questions: 1	2	3	4	5
Bertrand, S.-A.-D...	Mai, 1913, $1,100.00	Voir rép. 5, Montréal....	Voir réponse 5.....	Inspecteur des chemins du Yukon, pour le gouvernement fédéral.
Pelletier, G.-A.....	Sept. 1912, $200. p. année	do St-Roch des Aulnaies..	do ..	Inspection des chemins de terre sous la direction et d'après les instructions spéciales données par le département.
Lagueux, P.-A.....	Août, 1914, $3.00 par jour	do Québec.....	do ..	Fait son apprentissage sur la route Lévis-Jackman.
Lefebvre, J.-A.....	Avril, 1914, $1,250.00	Ingénieur civil, Beauport.	Ingénieur civil.....	Surintendant du gravelage et des chemins de terre.

Question par M. Morin.—1. Quel est le montant provenant du subside fédéral qui a été dépensé dans le comté de L'Islet, du 30 juin 1915 à ce jour?

2. Pour quelles fins cet argent a-t-il été dépensé, et à qui cet argent a-t-il été payé?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. $1,409.50.
2. Ecole Ménagère de l'Islet,
   Subvention pour 1914-15 ..... $ 300.00
   L.-J.-A. Dupuis, Village-des-Aulnaies,
   Sucrerie-école 751.50
   J.-W. Mercier, L'Islet,
   Station avicole 242.00
   Louis Gagnon, Ste-Louise,
   Champ de démonstration 35.00
   Aug. Castonguay, Village-des-Aulnaies,
   Champ de démonstration 32.00
   J.-D. Gagné, Anse-à-Gilles Station,
   Champ de démonstration 24.00
   Jos. Blais, St-Jean-Port-Joli,
   Champ de démonstration 25.00

Question par M. Morin.—1. Quel a été le montant du subside provincial pour l'agriculture dépensé dans le comté de L'Islet, depuis le 30 juin 1915 à ce jour?

2. A qui ces montants ont-ils été accordés et dans quel but?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. $1,932.62.
2. Octrois aux cercles agricoles suivants:

Notre-Dame-Bon-Secours	$ 50.00
Ste-Louise	25.00
St-Adalbert	50.00
St-Pamphile	50.00
Ste-Perpétue	50.00
St-Eugène	50.00
St-Jean-Port-Joli	50.00
St-Roch-des-Aulnaies	50.00
St-Marcel	50.00
St-Damase	50.00
St-Cyrille	50.00

Primes aux cercles agricoles suivants, pour animaux de race:

St-Roch-des-Aulnaies	80.00
Notre-Dame-Bon-Secours	80.00
St-Jean-Port-Joli	50.00
Ste-Louise	50.00
St-Cyrille	65.00

Allocations spéciales:

Société d'Horticulture	446.72
Société d'Agriculture	560.90
Cercle Agricole St-Adalbert	75.00

Question par M. Bérubé.—1. Quel montant a été dépensé dans cette province pendant l'exercice financier 1914–15 pour la culture des fruits?

2. Quelle partie de ce montant provenait du subside fédéral payé par le gouvernement d'Ottawa ou gouvernement de cette province pour l'encouragement à l'agriculture?

3. Mêmes questions pour l'industrie du bacon?
4. Mêmes questions pour l'aviculture?
5. Mêmes questions pour subventions aux écoles d'agriculture?
6. Mêmes questions pour les représentants de districts?
7. Mêmes questions pour l'apiculture?
8. Mêmes questions pour l'industrie du tabac?
9. Mêmes questions pour les démonstrations de drainage?
10. Mêmes questions pour l'industrie du sucre d'érable?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1 à 10.	Subside provincial	Subside fédéral	Total.
Culture des fruits	$ 6,734.60	$ 25,024.60	$ 31,759.20
Industrie du bacon	.....	15,827.14	15,827.14
Aviculture	2,099.14	19,176.25	21,275.39
Ecoles d'agriculture	29,863.09	64,362.67	94,225.76
Agronomes	.....	11,165.30	11,165.30
Apiculture	684.98	8,000.00	8,684.98
Industrie du tabac (prêt)	17,000.00	3,855.86	20,855.86
Drainage	.....	7,523.41	7,523.41
Sucre d'érable	794.05	2,810.97	3,605.02

Question par M. Morin.—1. Quels ont été les montants dépensés dans le comté de Rimouski à même le subside fédéral pour l'encouragement de l'agriculture, depuis 1914?

2. A qui ces montants ont-ils été payés dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. Société coopérative agricole de Rimouski	$ 4.00
Ecole Normale de Rimouski	99.34
2. Station fruitière de Rimouski, Frères de la Croix	25.00
Station fruitière de Rimouski, Mgr. Ross	97.93
Valmore St-Laurent, Rimouski, champ de démonstration	59.44

Question par M. Morin.—1. Quels ont été les montants dépensés dans le comté de Matane à même le subside fédéral pour l'encouragement de l'agriculture, depuis 1914?

2. A qui ces montants ont-ils été payés dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. et 2:—

Commission scolaire de Mont-Joli	$ 600.00
Ecole Ménagère de St-Jérôme	671.62
Station d'arboriculture, Mgr. Baril	31.19

Question par M. Labissonnière.—1. Combien a coûté à la province l'inspection des beurreries et des fromageries en 1914?

2. Même question pour 1915?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. $53,406.44 en 1913-14.
2. $72,111.10 en 1914-15.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion proposée jeudi, le 20 janvier courant:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se constitue en comité des subsides.

Et le débat se continuant, sur la motion de M. Bérubé, secondé par M. Sauvé, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Sur la motion de M. Létourneau (Montréal-Hochelaga), secondé par M. Tessier (Rimouski), il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de C. St-Aubin et autres demandant l'adoption d'une loi amendant la charte de la cité de Montréal

En conséquence, ladite pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 82) intitulé: "Loi annexant la cité de Maisonneuve à la cité de Montréal;"

Bill (No 124) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Joseph-Pamphile Lemay au nombre de ses membres après examen;"

Bill (No 103) intitulé: "Loi amendant la charte de "The Natural History Society of Montreal."

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mercredi, 26 Janvier 1916.

Sur la motion de M. Fortier, secondé par M. Bullock, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'ils leur soient permis de présenter la pétition de Messieurs J.-A. Chauret et Henri Routhier, demandant l'adoption d'une loi annexant certains lots du canton Templeton à la paroisse de l'Ange-Gardien pour les fins muncipales et scolaires.

En conséquence, ladite pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue:

De C. St-Aubin et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant la charte de la cité de Montréal.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).

M. Désaulniers, du comité des bills privés en général, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter sans amendement les bills suivants:

No 56.—Loi amendant la charte de la ville de Montréal-Ouest;

No 71.—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Elie Jobin, au nombre de ses membres;

No 136.—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Donald-Russell Mackay au nombre de ses membres."

"Et avec amendements les bills suivants:

No 87.—Loi concernant la compagnie Lecavalier & Riel, Limitée;

No 89.—Loi concernant la compagnie "Bélair Limitée".

M. Godbout, président (pro tem.) du comité des règlements, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

"Pétition de G.-E. Borlase et autres, demandant de voter une loi constituant en corporation la "Civic Investment & Industrial Company;'

"De Robert-Warden Lee, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres;;

"De J.-A. Desrosiers et autres, demandant une loi concernant la succession de feu Jean-de-la-Croix-Joseph Comte;

De J.-H. Garceau et autres demandant une loi annexant la municipalité scolaire d'Hochelaga à la Commission scolaire des écoles catholiques de Montréal;

"De l'œuvre et fabrique de la paroisse de St-Jean-Baptiste-de-la alle, demandant une loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de ladite paroisse."

Ordonné que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (No 19) intitulé: "Loi concernant le Code municipal de la province de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 20) intitulé: "Loi amendant l'acte 3 Geo. V, ch. 38, relativement à la protection de certaines municipalités contre les incendies".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Therrien ait la permission de présenter un bill (No 134) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Civic Investment & Industrial Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bissonnet ait la permission de présenter un bill (No 121) intitulé: "Loi amendant la loi intitulée: Loi constituant en corporation "The Saint Francis Valley Railway Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 161) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Jean de la Croix Joseph Comte".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lévesque ait la permission de présenter un bill (No 85) intitulé: "Loi concernant la construction des soubassement d'église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (No 104) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre Robert-Warden Lee au nombre de ses membres après examen."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 98) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Joseph Labrèque au nombre de ses membres."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Cousineau ait la permission de présenter un bill (No 68) intitulé: "Loi régularisant la cléricature et le brevet de cléricature de Joseph-A. Allard."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Cousineau ait la permission de présenter un bill (No 119) intitulé: "Loi concernant les curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Pierre aux Liens".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Turcot ait la permisssion de présenter un bill (No 58) intitulé: "Loi annexant la municipalité scolaire de la paroisse d'Hochelaga, dans le comté de Maisonneuve, à celle des écoles catholiques de Montréal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Cannon ait la permission de présenter un bill (No 102) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut des sœurs de l'Enfance de Jésus et de Marie dites de Sainte-Chrétienne".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Morin.—1. Combien y a-t-il de lots propres à la colonisation mais non concédés, situés dans le comté de L'Islet.

2. Dans quels cantons sont situés ces lots et quel est le numéro de chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Allard:

La classification de tous les lots non concédés du comté de L'Islet n'a pas encore été complétée.

Question par M. Morin.—1. Combien de billets de location pour lots de colonisation ont été cancellés dans le comté de L'Islet dans le cours de l'année 1915?

2. Qui détenaient ces billets de location?

3. Où étaient situés les lots détenus?

4. Pour quelle raison, dans chaque cas, ces billets de location ont-ils été cancellés?

Réponse par l'honorable M. Allard:

1. Onze (11) billets.

2, 3, 4. Voir tableau ci-joint:

Canton	Lots.		Acquéreur	Raison de cancellation.
Dionne	16	4	Joseph Gagnon, fils Ls	Pas assez de défrichement, pas de résidence.
Dionne	34	4	Adalbert Fournier	Transport illégal.
Fournier	7	9	Jos. Beaudry	" "
Fournier	8	9	Irénée Léblanc	Pas de résidence et transport illégal.
Garneau	5	2	Onésime Gagnon	Vente faite par erreur.

Lafontaine	4	7	Emile Legros	Conditions d'établiss, non remplies.
Leverrier	5	7	Cléophas Giguère	Pas assez de défrich. pas de bâtisses.
"	6	8	Donat Giguère	Pas de défrich, pas de bâtisses.
"	7	8	Arthur Giguère	Pas assez de défrich. pas de bâtisses.
"	6	7	Ludger Cormier	Transport illégal.
"	7	7	Geo. Cormier	" "
"	42	6	Gaspard Fournier	" "
"	44	4	Philippe Dubé	Aucun défrichement pas de résidence.
"	15	7	Adolphe Veilleux	Vente faite par erreur.
"	16	7	Adélard Veilleux	" "
"	30	5	Nap. Caouette	Conditions d'établissement non remplies.

Question par M. Lavergne.—1. Combien la guerre actuelle a-t-elle coûté à la province jusqu'à ce jour?

2. Quel est l'état détaillé de ces différents montants?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

1. $698,994.02.
2. Don au gouvernement de la Grande-Bretagne par la province.....$ 623,897.56
   Souscription à l'hôpital des paroisses Canadiennes-françaises à Paris..... 5,000.00
   Comité de secours aux victimes de la guerre en Belgique..... 25,000.00
   Comité de secours national de France, Paris ... 39,096.46
   Comité national de secours à la Belgique..... 5,000.00
   Commission des hôpitaux militaires 1,000.00

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 53) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Solon Eliasoph au nombre de ses membres".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 51) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Louis-René Gagné au nombre de ses membres et à lui octroyer son diplôme d'avocat."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place

au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 62) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Alexander-Walker Thornton au nombre de ses membres."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 137) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Mœ-Newton Fineberg au nombre de ses membres."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 139) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Nathan Titleman au nombre de ses membres."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 138) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Frank Mendel au nombre de ses membres."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 79) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Maurice Goudreault au nombre de ses membres, après examen."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 54) intitulé: "Loi concernant l'Institution catholique des sourds-muets pour la province de Québec."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 69) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Federation of Jewish Philanthropies of Montreal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps, puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 74) intitulé: "Loi amendant la charte de la compagnie de chemin de fer Quebec Central."

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 91) intitulé: "Loi amendant et refondant la charte de la ville de Saint-Jean et constituant cette dernière en corporation de cité;"

Bill (No 67) intitulé: "Loi amendant la charte de l'Institut des artisans de Montréal;"

Bill (No 107) intitulé: "Loi amendant la charte de la corporation de la cité des Trois-Rivières;"

Bill (No 57) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville "Laval-des-Rapides";

Bill (No 61) intitulé): "Loi autorisant le barreau de la province de Québec, à permettre à Joseph-Philéas-Philippe Caumartin de pratiquer le droit;"

Bill (No 127) intitulé: "Loi autorisant Jean-Marie Richard à exercer la profession d'avocat après examen."

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 78) intitulé: "Loi concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal;"

Bil (No 132) intitulé: "Loi annexant la municipalité scolaire du village de la Côte de la Visitation de Montréal à celle de la Commission catholique de Montréal."

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion proposée jeudi, le 20 janvier courant:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se constitue en comité des subsides.

Et le débat se continuant, sur la motion de M. Morin, secondé par M. Campbell, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Sur la motion de M. Gault, secondé par M. Cousineau, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter une pétition du Lord Bishop de Montréal.

En conséquence, ladite pétitition est présentée et déposée sur le bureau.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Jeudi, 27 Janvier 1916.

Sur la motion de M. Robert (Rouville), secondé par M. Létourneau (Montréal-Hochelaga), il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Jos. Gagnon et autres, demandant l'adoption d'une loi autorisant la vente de certains immeubles.

En conséquence, ladite pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De J.-A. Chauret et autres, demandant l'adoption d'une loi annexant certains lots du canton Templeton à la paroisse de l'Ange-Gardien, pour les fins muncipales et scolaires.—M. Fortier

Du Lord Evêque de Montréal, demandant l'adoption d'une loi concernant la propriété de l'église Saint-Edouard, en la cité de Montréal.—M. Gault.

M. Reed, président (pro tem.) du comité des règlements, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun de cas ci-après:

"Pétition de la ville de Montréal-Est demandant de voter une loi amendant sa charte;

"De la ville de Beaconsfield, demandant une loi amendant sa charte;

"De R.-L. Charlton et autres, demandant une loi constituant en corporation "The Fire Insurance Brokers Association of Montreal";

"De la corporation de Cartierville demandant une loi amendant sa charte;

"De J.-H. Leclair et autres, demandant une loi annexant certaines municipalités scolaires à la commission des écoles catholiques de Montréal;

"De la ville de Lévis, de la Cie de pulpe de Chicoutimi, demandant respectivement une loi amendant leur charte;

"De J.-B. Berthiaume, et autres, demandant une loi amendant la charte de la cité de Montréal;

"De Benjamin Shulman, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres

"De O. Bissonnette, de R. Lamontagne, de J.-McK. Wathen, de L. Larocque, de J.-B.-F. Houde, de Charles-E. Valiquette, de Albert Lavigne, de Ernest Chaussé et de Gilles-R. Amiot, demandant respectivement une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à les admettre au nombre de ses membres."

"Votre comité désire recommander à votre honorable Chambre que le délai pour la présentation des bills privés, qui expire le 31 du courant, soit prolongé jusqu'au 10 de février prochain inclusivement, et que l'article 516 du règlement soit suspendu en conséquence."

Résolu que la Chambre adopte ledit rapport.

M. Désaulniers, du comité des bills privés en général, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter que le préambule du bill (No 107).—Loi amendant la charte de la corporation de la cité des Trois-Rivières n'a pas été prouvé à sa satisfaction, la preuve apportée ayant été contradictoire.

"Votre comité désire recommander à votre honorable Chambre, que le délai pour la présentation des bills privés, qui expire le 31 courant soit prolongé jusqu'au 10 février prochain inclusivement, et que la règle 516 de cette Chambre soit suspendue en conséquence.

Résolu que la Chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 113) intitulé: "Loi amendant la charte de Cartierville."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (No 120) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Fire Insurance Brokers Association of Montreal"."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 149) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Léopold Larocque au nombre de ses membres."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 151) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Charles-Edouard Valiquette au nombre de ses membres."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 159) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre au nombre de ses membres Albert Lavigne".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 158) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre au nombre de ses membres Ernest Chaussé."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance

Ordonné que M. Bernier ait la permission de présenter un bill (No 84) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Lévis".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 148) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens, dentistes de la province de Québec à admettre James-McK. Wathen au nombre de ses membres."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 146) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Omphroy Bissonnette au nombre de ses membres."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 147) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Rosario Lamontagne au nombre de ses membres.
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 150) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes

de la province de Québec à admettre J.-B. Frédéric Houde au nombre de ses membres."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Petit ait la permission de présenter un bill (No 153) intitulé: "Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Petit ait la permission de présenter un bill (No 155) intitulé: "Loi ratifiant la vente de biens substitués par le testament de feu Olivier Lachance".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Petit ait la permission de présenter un bill (No 154) intitulé: "Loi autorisant la compagnie de pulpe de Chicoutimi à agrandir le réservoir du Lac Kénogami."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Trahan ait la permission de présenter un bill (No 164) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre, au nombre de ses membres Gilles-R. Amiot.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Perron ait la permission de présenter un bill (No 76) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Benjamin Shulman au nombre de ses membres."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Perron ait la permission de présenter un bill (No 129) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Beaconsfield".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lavergne ait la permission de présenter un bill (No 73) intitulé: "Loi annexant certaines municipalités scolaires à celle de la commission des écoles catholiques de Montréal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lévesque ait la permission de présenter un bill (No 130) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation la ville de Montréal-Est."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Sauvé.—Combien a coûté à ce jour la prison de Bordeaux, y compris les murs d'enceinte, les terrains et l'ameublement?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Le 1er mars 1915, le gouvernement a répondu à cette Chambre que la prison de Bordeaux était complétée et avait coûté: $3,587,395.50 jusqu'à cette date.

La prison est effectivement terminée et, depuis cette époque, le gouvernement a payé les sommes suivantes: $6,052.83, balance due aux architectes; $16,936.31 pour la construction de deux chars pour transporter les prisonniers depuis Montréal à Bordeaux, et d'une voie d'évitement près du palais de justice; $12,500.00 pour achat d'une maison pour le gouverneur de la prison; $8.198.26 pour certains changements et travaux d'amenagement dans l'intérieur de la bâtisse.

Question par M. Morin.—1. Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés par le ministère de la colonisation pour chemins et ponts dans le comté de L'Islet, depuis le 30 juin 1915, jusqu'à ce jour?

2. Quels sont les divers chemins et ponts sur lesquels ce montant a été dépensé ou octroyé? et le chemin ou le pont construit ou octroyé?

3. Et quel a été dans chaque cas le conducteur?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. $250.00.

2 et 3. Chemin sur les lots Nos 28 et 29, entre les rangs 5 et 6 du canton Laverrier..... $ 25.00
Napoléon Pelletier, conducteur.

Route sur le lot No 12 du rang A du canton Ashford.. 25.00
Pierre Blier, conducteur.

Chemin de front sur les lots Nos 21, 22, 23 et 24 entre les rangs 2 et 3 du canton Lafontaine..... 50.00
Cyprien Pellerin, conducteur.

Route "Hunter" sur le 7ème rang du canton Fournier..... 50.00
Anselme Caron, conducteur.

Chemin "Arago" dans le canton Fournier..... 25.00
Alfred Sénéchal, conducteur.

Route entre les lots Nos 47 et 48 du 5ème rang du canton Laverrier..... 75.00
Alfred Gauvin, conducteur.

Question par M. Tellier.—Sur quels chemins et ponts a été dépensée la somme de $2,690.97 affectée aux chemins et ponts de colonisation du comté de Joliette depuis le 30 juin 1915 jusqu'à ce jour, et mentionnée dans les procès-verbaux de l'assemblée législative du 19 janvier 1916, et quels sont, dans chaque cas, le nom du conducteur, le nom du chemin ou du pont, et le montant dépensé?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

Chemin de front sur le lot No 20*a* du 1er rang du canton Cathcart..... $299.22
John Neilan, conducteur.

Route sur le lot No 6 de la 8ème concession de la paroisse de Ste-Béatrix..... 200.00
Olympe Goyet, conducteur.

Chemin de front depuis le rang St-Joseph jusqu'au village de Ste-Emélie, entre les rangs 1 et 2 de Joliette..... 200.00
Arthur Bazinet, conducteur.

Chemin de front entre les rangs 1 et 2 de Joliette et sur les lots Nos 47, 48, 49 et 50 des rangs 1 et 2 Carthcart..... 50.00
Joseph Arbour, fils, conducteur.

Réparation à une côte sur le lot No 50 du rang de la seigneurie, paroisse de Ste-Emélie de l'Energie..... 75.00
Georges Champagne, conducteur.

Chemin de front depuis le lot No 45 jusqu'au lot No 48 des rangs Ste-Catherine et Ste-Eugénie..... 73.50
Emery Beaudoin, conducteur.

Compléter le chemin du "Pain de Sucre" au nord du pont et abaisser la côte au sud y compris la confection de la clôture..... 793.25
Roméo Turgeon, conducteur.

L'honorable M. Mercier, avec la permission de la Chambre, corrige la réponse qui a été faite le 19 janvier à une question de M. Cousineau en substituant vis-à-vis le mot "Joliette" les chiffres "1,690.97" aux chiffres "2,690.97" et vis-à-vis le mot "Kamouraska" les chiffres "2,025.41" aux chiffres "1,025.41".

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, sur la motion proposée le jeudi, 20 janvier courant: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

Et la motion est soumise à la Chambre, qui l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excedant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitement de l'Orateur (Conseil législatif) pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 118) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Montréal-Nord;"

Bill (No 134) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Civic Investment & Industrial Company;"

Bill (No 85) intitulé: "Loi concernant la construction des soubassement d'église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de la Salle;"

Bill (No 104) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Robert-Warden Lee au nombre de ses membres, après examen;"

Bill (No 98) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Joseph Labrèque au nombre de ses membres;"

Bill (No 68) intitulé: "Loi régularisant la cléricature et le brevet de cléricature de Joseph-A. Allard;"

Bill (No 119) intitulé: "Loi concernant les curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Pierre-aux-Liens;"

Bill (No 102) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut des sœurs de l'Enfance de Jésus et de Marie, dites de Sainte-Chrétienne."

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des chemins de fer et autres moyens de communication

Bill (No 109) intitulé: "Loi incorporant la compagnie "Verchères, Chambly and Laprairie Tramways Company;"

Bill (No 121) intitulé: "Loi amendant la loi intitulée: Loi constituant en corporation "The Saint Francis Valley Railway Company".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 58) intitulé: "Loi annexant la municipalité scolaire de la paroisse d'Hochelaga, dans le comté de Maisonneuve, à celle des écoles catholiques de Montréal."

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain onze heures et demie du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Vendredi, 28 Janvier 1916.

Onze heures et demie du matin.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue:

De Joseph Gagnon et autres, demandant l'adoption d'une loi autorisant la vente de certains immeubles.—Robert (Rouville).

M. Létourneau (Québec-Est), du comité des règlements, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

"Pétition de Léon Léonard et autres, demandant de voter une loi concernant la municipalité de la ville de Saint-Léonard de Port-Maurice;

"De J.-M. Michaud et autres, demandant une loi constituant en corporation la ville des Trois-Pistoles;

"De H.-Hudon Beaulieu et autres, demandant une loi constituant en corporation "l'Union du Travail";

"De Alexandre MacLeay et autres, demandant une loi constituant en corporation la Cie du cimetière protestant de Danville;

"De J.-Th. Foster et autres, demandant une loi amendant la charte de la cité de Montréal;

"Du conseil du comté de Pontiac, demandant une loi changeant son chef-lieu;

"De la ville de la Pointe-aux-Trembles et de "The Shamrock Amateur Athletic Association", demandant respectivement une loi amendant leur charte;

"Du curé et des marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de St-François d'Assise, demandant une loi constituant en corporation le Cimetière de l'est de Montréal;

"De la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, demandant une loi constituant en corporation la ville Laval de Montréal;

"De F.-J. Laverty et autres, demandant une loi constituant en corporation "The Metropolitan Colombus Association";

"Du Lord évêque de Montréal, demandant une loi concernant la propriété de l'église St-Edouard, dans la cité de Montréal."

Ordonné que M. Lévesque ait la permission de présenter un bill (No 141) intitulé: "Loi constituant en corporation le Cimetière de l'est de Montréal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lévesque ait la permission de présenter un bill (No 108) intitulé: "Loi constituant en ville la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, sous le nom de "Laval-de-Montréal".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lévesque ait la permission de présenter un bill (No 114) intitulé: "Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Léonard de Port-Maurice."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lévesque ait la permission de présenter un bill (No 128) intitulé: "Loi amendant et refondant la charte de la ville de la Pointe-aux-Trembles."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Caron (Matane) ait la permission de présenter un bill (No 156) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Trois-Pistoles."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Campbell ait la permission de présenter un bill (No 152) intitulé: "Loi changeant le chef-lieu du comté de Pontiac et l'établissant dans le village de Campbell's Bay."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Tansey ait la permission de présenter un bill (No 80) intitulé: "Loi amendant la charte de "The Shamrock Amateur Athletic Association."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 142) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Metropolitan Columbus Association".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bullock ait la permission de présenter un bill (No 145) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Danville Protestant Cemetery Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 157) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie "The Labour Union" "L'Union du Travail".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Gault ait la permission de présenter un bill (No 160) intitulé: "Loi amendant la loi 39 Victoria, chapitre 74, et établissant le titre à la propriété connue sous le nom de "Saint Edwards church", dans la cité de Montréal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (No 112) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Montréal et réduisant le nombre des échevins."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (No 11) intitulé: "Loi légalisant certaines entrées au volume 2 de l'index aux immeubles de la ville de Joliette, en usage depuis le 15 juin 1900 dans le bureau de la division d'enregistrement de Joliette."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Sauvé.—1. Quel a été dans le cours de l'année 1915, le nombre maximum et le nombre minimum de prisonniers incarcérés en même temps qans la prison de Bordeaux?

2. Quels sont les employés, gardes et officiers de ladite prison et le salaire de chacun d'eux?

3. Combien le gouvernement paye-t-il, annuellement ou autrement, pour le transport des prisonniers de Bordeaux à Montréal?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin:

1. Date	Maximum	Minimum
1915		
Mars 9	596	
Decembre 31		308

2. OFFICIERS DE LA PRISON DE MONTREAL, LEUR GRADE ET LEUR SALAIRE.

NOM	GRADE	Salaire annuel	Salaire mensuel
		$ cts	$ cts
J.-T. Landriault	Géolier	2,500.00	
O. Parent	Ingénieur	2,000.00	
M.-L. David	Comptable	1,500.00	
G.-H. Viger	Instructeur-mécanicien	1,000.00	
A. Séguin	Sergent-major		75 00
G. Allard	Assistant-ingénieur	900.00	
G. Rickette	Electricien	900.00	
A. Astwell	Assistant-ingénieur		70.00
C. Perron	" "	700.00	
A. Trudeau	" "	700.00	
J. Beauregard	" comptable	700.00	
T. Hannon	Sergent		70.00
J. Paré	"		70.00
P. Beauchamp	"		65.00
J.-B.-C. de Courville	"		65.00
C. Choquet	"		65.00
A. Ouimet	Econome		35.00
F. Lamontagne	Instructeur-menuisier		65.00
G. Frénette	" buandier		65.00
H. Baré	Préposé à la "van"		65.00
L.-A. Delisle	Instructeur-forgeron		65.00
R. Bédard	" cordonnier		60.00
J.-A. Frénette	" menuisier		65.00
A. Perron	" palefrenier		65.00
F.-X. Duquette	" infirmier		60.00
A. Gailloux	" tailleur		60.00
E. Côté	" plombier		55.00
E. Gervais	" boulanger		65.00
U. Arcand	Magasinier		65.00
L. Adam	Tourne-clef		65.00
H. Hébert	Garde		60.00
H. Doutre	"		60.00
Ls Noel	Garde		60.00
E. Desjardins	"		60.00
S. Vallée	"		60.00
L. Curran	"		60.00
E. St-Jean	"		60.00
J.-A. Couette	"		60.00
L. Lecompte	"		60.00
H. Bessette	"		60.00
J. Dansereau	"		60.00
T. Griffin	"		60.00
A. Bertrand	"		60.00
J.-B. Daudelin	"		60.00
M. Fogarty	"		60.00
S. Gignac	"		60.00
O. Therroux	"		60.00
D. Gohier	"		60.00
C. Lemay	"		60.00
J.-P. Payette	"		60.00
A. Tellier	"		60.00
A. Moreau	"		60.00
J.-B. Hudon	"		60.00
L. Leclerc	"		60.00
M. Giguère	"		60.00
A. Lacroix	"		60.00
J. Chouinard	"		60.00
W. Desnoyers	"		60.00
C.-A. Lavergne	"		60.00
W.-A. Schofield	"		60.00
H. Salvas	"		60.00
J.-W. Johnson	"		60.00
J. Denis	"		60.00

OFFICIERS DE LA PRISON DE MONTRÉAL, LEUR GRADE ET LEUR SALAIRE.

NOM	GRADE	Salaire annuel	Salaire mensuel
		$ cts	$ cts
M. Lescarbault	"		55.00
Jos. Labonté	Garde		55.00
P. Galipault	"		55.00
O. Levesque	"		55.00
M. Dansereau	"		55.00
W. Piché	"		55.00
J. Gravel	"		55.00
J. Robert	"		55.00
E. Lafontaine	"		55.00
W. Brown	"		55.00
O. Marchand	"		55.00
R. Latraverse	"		55.00
A. Arcand	"		55.00
J. Smith	"		55.00
L.-P. Vallée	"		50.00
W. Ouimet	"		50.00
O. Vallée	"		50.00
J. Beaupré	"		50.00

3. Le transport des prisonniers a coûté en 1915, $5,446.98.

Question par M. Morin.—Est-ce l'intention du gouvernement de remanier la carte électorale de cette province de manière à donner aux comtés de Rimouski et de Matane, respectivement, les mêmes limites pour les fins provinciales que pour les fins fédérales ?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin:
Non.

Question par M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).—1. Quel a été dans le cours des années 1913 et 1914, le nombre maximum et minimum de prisonniers incarcérés en même temps dans la prison de Bordeaux ?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin:

Année	Mois	Maximum	Minimum
1913	juillet	831	
1913	janvier		420
1914	juillet	774	
1914	décembre		386

Sur la motion de M. Morin, secondé par M. Gadoury, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance entre la Compagnie de pulpe Métabetchouan et le gouvernement depuis son existence jusqu'à ce jour.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général,

Bill (No 70) intitulé: "Loi amendant la loi 60 Vict., ch. 72, concernant la paroisse de Saint-Michel-Archange;"

Bill (No 161) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Jean de la Croix Joseph Comte;"

Bill (No 113) intitulé: "Loi amendant la charte de Cartierville;"

Bill (No 149) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec, à admettre Léopold Larocque au nombre de ses membres;"

Bill (No 151) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Charles-Edouard Valiquette au nombre de ses membres;"

Bill (No 159) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre au nombre de ses membres Albert Lavigne;"

Bill (No 158) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre au nombre de ses membres Ernest Chaussé;"

Bill (No 148) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre James-McK. Wathen au nombre de ses membres;"

Bill (No 146) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Omphroy Bissonnette au nombre de ses membres;"

Bill (No 147) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Rosario Lamontagne au nombre de ses membres ;"

Bill (No 150) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre J.-B. Frédéric Houde au nombre de ses membres;"

Bill (No 129) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Beaconsfield".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 73) intitulé: "Loi annexant certaines municipalités scolaires à celle de la commission des écoles catholiques de Montréal".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard, il est—

Résolu que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain, huit heures et quart du soir.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Lundi, 31 Janvier 1916.

Huit heures et quart du soir.

M. Désaulniers, du comité des bills privés en général, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements les bills suivants:

No 106.—Loi amendant la charte de la corporation de la cité des Trois-Rivières;

No 55.—Loi amendant la charte de la Société des artisans canadiens-français".

"Et sans amendement les bills suivants:

No 72.—Loi régularisant la cléricature de Edmond Saint-Denis, étudiant en loi;

No 65.—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Reuben-Henry Lipsey au nombre de ses membres."

M. Létourneau (Québec-Est), du comité des règlements, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

"Pétition de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des beurreries et fromageries de la province de Québec; de la "Three Rivers Traction Co."; de la "North Shore Power Co."; de la Commission des écoles catholiques de Montréal; de la ville de St-Lambert, de l'Union St-Joseph de St-Henri; de la "Sunday School Union"; et de la cité de Québec, demandant respectivement une loi amendant leur charte;

"Du Révd. Geo. Dion et autres, demandant une loi constituant en corporation l'Oratoire St-Joseph du Mont-Royal;

"Du Révd. M. Chamberland et autres, demandant une loi constituant en corporation l'Association mutuelle des paroisses et des maisons d'éducation et de charité de la vallée de l'Ottawa, dans la province de Québec;

"De la municipalité scolaire de St-Edouard, demandant une loi l'annexant à la commission des écoles catholiques de Montréal."

Ordonné que M. Robillard ait la permission de présenter un bill (No 81) intitulé: "Loi concernant la commission des écoles catholiques de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Mayrand ait la permission de présenter un bill (No 60) intitulé: "Loi annexant la municipalité scolaire de St-Edouard à celle de la commission des écoles catholiques de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Désaulniers ait la permission de présenter un bill (No 144) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Saint-Lambert."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Fortier ait la permission de présenter un bill (No 143) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association d'assurance mutuelle des paroisses et des maisons d'éducation et de charité de la vallée de l'Ottawa dans la province de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau (Québec-Est) ait la permission de présenter un bill (No 97) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Trahan ait la permission de présenter un bill (No 95) intitulé: "Loi amendant la charte de la "North Shore Power Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Trahan ait la permission de présenter un bill (No 94) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation "The Three Rivers Traction Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (No 133) intitulé: "Loi amendant la charte de l'Union des écoles du dimanche de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 110) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation l'Union St-Joseph de St-Henri".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 126) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 117) intitulé: "Loi amendant la loi concernant la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des beurreries et fromageries de la province de Québec".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Mercier ait la permission de présenter un bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la loi des mines de Québec".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Perron ait la permission de présenter un bill (No 173) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à l'extinction des privilèges et hypothèques".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 56) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Montréal-Ouest".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 71) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Elie Jobin au nombre de ses membres".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 136) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Donald-Russell Mackay au nombre de ses membres".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général :

Bill (No 86) intitulé: "Loi concernant le village de Dorion et décrétant son érection en ville sous le nom de ville de Dorion";

Bill (No 100) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation L'Union St-Joseph de St-Roch de Québec";

Bill (No 84) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Lévis";

Bill (No 164) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Gilles-R. Amiot au nombre de ses membres";

Bill (No 76) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Benjamin Shulman au nombre de ses membres, après qu'il aura passé l'examen d'admission à la pratique et l'examen d'admission à l'étude du droit";

Bill (No 141) intitulé: "Loi constituant en corporation le Cimetière de l'est de Montréal";

Bill (No 108) intitulé: "Loi constituant en ville la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, sous le nom de "Laval de Montréal";

Bill (No 114) intitulé: "Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Léonard de Port-Maurice";

Bill (No 156) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Trois-Pistoles";

Bill (No 80) intitulé: "Loi amendant la charte de "The Shamrock Amateur Athletic Association";

Bill (No 142) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Metropolitan Columbus Association";

Bill (No 145) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Danville Protestant Cemetery Company";

Bill (No 157) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie "The Labour Union" "L'Union du Travail";

Bill (No 160) intitulé: "Loi amendant la loi 39 Victoria, chapitre 74 et établissant le titre à la propriété connue sous le nom de "Saint Edwards Church", dans la cité de Montréal";

Bill (No 112) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Montréal et réduisant le nombre des échevins".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 153) intitulé: "Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication.

Sur la motion de M. Lavergne, secondé par M. Benoit, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre copie de tous arrêtés ministériels, correspondance, documents échangés entre le gouvernement de la province et le gouvernement Ontarien, relativement à la situation scolaire de la minorité canadienne française dans la province de l'Ontario.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette

Chambre copies de tous arrêtés ministériels, correspondance et documents échangés entre le gouvernement de la province et le gouvernement fédéral relativement à la situation scolaire de la minorité canadienne française dans la province de l'Ontario.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre copies de toute correspondance et de tous documents et arrêtés ministériels échangés entre le gouvernement de la province et le gouvernement fédéral, relativement à la participation du Canada à la guerre actuelle.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre copie de tous arrêtés ministériels, documents et correspondance relativement à l'immigration belge au Canada.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre copie de tous arrêtés ministériels, documents et correspondance concernant l'augmentation du coût de la vie depuis le 5 août 1914.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre copie de tous arrêtés ministériels, documents, correspondance factures, comptes, etc., échangés entre le gouvernement, le ministère de la Voirie et la municipalité de St-François-sur-Rivière-du-Nord, dans le comté de Montmagny, relativement à l'entretien ou l'amélioration des chemins.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie de tous arrêtés ministériels, documents et correspondance concernant le Fonds patriotique canadien et autres œuvres soi-disant patriotiques.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de tous documents et correspondance échangés entre le gouvernement et les ligues anti-alcooliques ou dites de tempérance.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre un état détaillé de toutes les souscriptions faites entre les mains du trésorier provincial pour les fins de la guerre, ou les fins soi-disant patriotiques.

Sur la motion de M. Bernier, secondé par M. Bérubé, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre copies de tous arrêtés ministériels, demandes de soumissions, soumissions, documents, correspondance échangée entre toutes personnes et le gouvernement ou aucun de ses membres ou employés et la Commission du régime des eaux courantes, au sujet du contrat pour le barrage de la rivière St-Maurice.

Sur la motion de l'honorable M. Mercier, secondé par l'honorable M. Mitchell, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 9, intitulé: "Loi modifiant la loi des mines de Québec".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 12) intitulé: "Loi relative à l'authentication de certains registres et livres d'enregistrement dans le district de Terrebonne".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 19) intitulé: "Loi concernant le Code municipal de la province de Québec".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la chambre, à sa prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 11) intitulé: "Loi légalisant certaines entrées au volume 2 de l'index aux immeubles de la ville de Joliette, en usage depuis le 15 juin 1900, dans le bureau de la division d'enregistrement de Joliette".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la chambre, à sa prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions concernant certains contrats passés par le Gouvernement de la province avec Sa Grandeur Monseigneur Gustave Blanche, vicaire-apostolique du Golfe Saint-Laurent; l'Hospice Saint-Joseph-de-la-Délivrance, de Lévis; l'Asile du Bon Pasteur, de Québec; les Missionnaires de la Compagnie de Marie; et les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, respectivement, concernant l'entretien de certains enfants dans une école de réforme ou une école d'industrie, selon le cas.

L'honorable M. Décarie propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et la motion est adoptée.

L'honorable M. Décarie informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* que le contrat passé, entre le gouvernement de la province de Québec et Sa Grandeur Monseigneur Gustave Blanche, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent, le 21 avril 1915, devant Charles Delagrave, notaire, sous le numéro 2038 de ses minutes, et reproduit comme cédule A des présentes résolutions, soit ratifié.

2. *Résolu* que le contrat passé, entre le gouvernement de la province de Québec et l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, de Lévis, le 23 juin 1915, devant Jules Vézina, notaire, sous le numéro 148 de ses minutes, et reproduit comme cédule B des présentes résolutions, soit ratifié.

3. *Résolu* que le contrat passé, entre le gouvernement de la province de Québec et l'Asile du Bon Pasteur, de Québec, le 30 juin 1915, devant Adolphe Labrèque, notaire, sous le numéro 3487 de ses minutes, et reproduit comme cédule C des présentes réso utions, soit ratifié.

4. *Résolu* que le contrat passé, entre le gouvernement de la province de Québec et les Missionnaires de la Compagnie de Marie, le 28 juillet 1915, devant G. Saint-Cyr, notaire, sous le numéro 58 de ses minutes, et reproduit comme cédule D des présentes résolutions, soit ratifié.

5. *Résolu* que le contrat passé, entre le gouvernement de la province de Québec et les dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, le 27 septembre 1915, devant Albert Labrèche, notaire, sous le numéro 2125 de ses minutes, et reproduit comme cédule E des présentes résolutions, soit ratifié.

CÉDULE "A"

L'AN MIL NEUF CENT QUINZE, le vingt et un avril,

DEVANT CHARLES DELAGRAVE, notaire public pour la province de Québec, résidant et pratiquant à Québec,

COMPARAISSENT:

L'honorable JÉRÉMIE-L. DÉCARIE, demeurant à Montréal, avocat et conseil du roi, agissant ici en sa qualité de secrétaire et régistraire de la province de Québec et pour et au nom du gouvernement de la province de Québec, dûment autorisé aux fins des présentes suivant arrêté ministériel, en date, à Québec, du quatorze avril courant et

approuvé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le dix-sept du même mois, dont copie certifiée est demeurée annexée à la minute du présent acte, après avoir été signée *ne varietur* par les parties et le notaire soussigné,

Partie de première part;

ET

Sa Grandeur Monseigneur GUSTAVE BLANCHE, évêque de Sicca, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent, ici représenté par M. JULES VÉZINA, de Québec, notaire, son procureur spécial dûment autorisé suivant procuration en minute passée devant le notaire soussigné le dix décembre dernier (1914),

Partie de seconde part;

LESQUELS arrêtent entre eux ce qui suit:

1. La partie de seconde part s'engage envers la partie de première part à maintenir les écoles de réforme et d'industrie déjà établies à la Pointe-aux-Esquimaux, sur la côte nord, Labrador, et à fournir tout le personnel nécessaire, déclarant qu'actuellement ce sont les religieuses du Saint-Enfant-Jésus qui en ont la direction; à y recevoir, nourrir, vêtir et instruire tous les enfants des deux sexes appartenant à la côte nord du golfe Saint-Laurent, Labrador, qui y seront envoyés; à leur donner tous les soins nécessaires, tant en santé qu'en maladie, et, au cas de décès, à faire inhumer à ses frais tous les corps qui ne seraient pas réclamés; à leur enseigner tout ouvrage ou métier en rapport avec leur âge ou leur disposition, et, en général, à traiter lesdits enfants, tant dans ladite école de réforme que dans ladite école d'industrie, de manière à donner entière satisfaction et à atteindre le but pour lequel ces écoles ont été créées.

2. Afin de favoriser autant que possible le développement de l'instruction publique sur la côte nord, la partie de première part donne et accorde à la partie de seconde part le droit de recevoir en lesdites écoles de réforme et d'industrie des jeunes filles uniquement aux fins d'éducation, et de les préparer elles-mêmes à l'enseignement, quoique ces fins dérogent à celles pour lesquelles ces écoles ont été établies.

3. La partie de seconde part sera, pour les fins des présentes, soumise aux lois de cette province relatives auxdites écoles de réforme et d'industrie et à toutes les instructions que les inspecteurs des asiles et prisons et le secrétaire de la province pourront leur donner.

4. Au cas de désertion des enfants confiés à sa garde, la partie de seconde part sera tenue de les faire appréhender et de les faire revenir à ses frais.

5. La partie de seconde part devra fournir au département du Secrétaire de la province, un rapport mensuel qui donnera la date de l'entrée, celle de l'évasion, celle de la sortie définitive, ainsi que celle du décès de chacun desdits enfants, ainsi que leurs noms et prénoms et lieux de résidence.

6. Elle devra de plus fournir à ce département tout renseignement sur le placement des enfants en dehors desdites écoles.

7. Le nombre d'enfants que ladite partie de seconde part sera ainsi tenue de recevoir dans sesdites écoles de réforme et d'industrie en vertu du présent acte, ne sera pas plus que huit, sauf tel que ci-après pourvu quand il y en aura plus que huit.

8. La partie de seconde part s'engage en outre à faire admettre en l'établissement que ladite communauté des Filles du Saint-Nom de Jésus possède à la Pointe-aux-Esquimaux, pour par celles-ci y nourrir, vêtir et instruire gratuitement au moins dix jeunes filles pauvres, mais intelligentes, appartenant à la côte nord (Labrador), à leur donner tous les soins nécessaires tant en santé qu'en maladie et, au cas de décès, à faire inhumer à leurs frais tous les corps qui ne seraient pas réclamés par les familles; à leur donner l'enseignement dans les langues française et anglaise de manière à en faire des institutrices capables de donner un bon enseignement primaire.

9. La partie de seconde part sera tenue de fournir au département du Secrétaire de la province un rapport annuel dans lequel elle donnera le nom et l'âge de chacune desdites jeunes filles, la date de l'entrée et celle de sa sortie. Ce rapport devra aussi indiquer le progrès fait par chacune d'elles, la satisfaction qu'elles donnent, les talents dont elle peut faire preuve et l'endroit où elle s'est dévouée à l'enseignement après sa sortie dudit établissement des dites Filles du Saint-Nom de Jésus.

10. De son côté, la partie de première part s'oblige à payer à la partie de seconde part, pour la tenue desdites écoles de réforme et d'industrie une somme de mille piastres ($1,000.00) par année qui sera payable de la façon dont conviendront les parties, chaque année.

11. La partie de première part paiera à ladite partie de seconde part ladite somme de mille piastres comme minimum, qu'il y ait huit enfants ou moins à sesdites écoles de réforme et d'industrie, mais à la condition expresse que les jeunes filles destinées à l'enseignement, tel que ci-dessus pourvu, articles 8 et 9, soient toujours au nombre de dix au moins.

12. La partie de première part ne paiera rien pour les jeunes filles destinées à l'enseignement et qui excéderont le nombre de dix, mais en sus de la somme de mille piastres annuelle, elle s'engage à payer à la partie de seconde part, une somme de cinq piastres et demie ($5.50) par mois pour chacun des enfants excédant le nombre de huit qui pourraient être envoyés dans lesdites écoles de réforme et d'industrie, même pour les jeunes filles qui n'y seraient envoyées que pour les fins d'éducation; cependant ce nombre de huit ne pourra être excédé sans le consentement exprès de la partie de première part.

13. Outre les personnes autorisées par la loi à ce faire, il sera loisible aux membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la

province de Québec, aux membres du Conseil exécutif, ainsi qu'à l'évêque diocésain et à ses grands vicaires, de visiter, en tout temps, à des heures convenables, lesdits établissements de la Pointe-aux-Esquimaux.

14. A défaut par la partie de seconde part d'exécuter les ou l'une quelconque des conditions stipulées par les présentes, le présent contrat deviendra nul et de nul effet.

15. Le présent contrat est fait pour le terme de dix ans qui a commencé à courir le premier juillet dernier (1914), et finira le trente juin mil neuf cent vingt-quatre et remplace celui passé entre le gouvernement et la Congrégation des Filles de Jésus devant Mtre J. Allaire, notaire, à Québec, le treize juin mil neuf cent cinq, annulé par les parties audit contrat avant son terme d'expiration.

DONT ACTE FAIT A QUÉBEC, étude du notaire soussigné, sous le numéro deux mille trente-huit de ses minutes.

EN FOI DE QUOI, les parties signent avec moi, notaire, lecture faite.

(*Signé*) JÉRÉMIE-L. DÉCARIE.
" JULES VÉZINA.
" CHARLES DELAGRAVE, N. P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

CHARLES DELAGRAVE,
N. P.

COPIE DU RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil exécutif en date du 14 avril 1915, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 17 avril 1915

No 324

CONCERNANT un contrat entre le gouvernement de la province et la Congrégation des Filles de Jésus

L'honorable secrétaire de la province, dans un mémoire en date du 14 avril (1915), recommande que le secrétaire de la province soit autorisé à signer, aux mêmes conditions que celles souscrites le 13 juin 1905, dans l'entente intervenue entre le gouvernement de la province de Québec et la Congrégation des Filles de Jésus, avec Mgr Gustave Blanche, un contrat pourvoyant à la garde et l'entretien des enfants de l'école de réforme et d'industrie de la Pointe-aux-Esquimaux, tel contrat sujet à l'approbation de la Législature.

(*Certifié*) A. MORISSET,
Greffier du Conseil exécutif.

Ceci est l'arrêté ministériel mentionné à un acte de convention passé entre le gouvernement de la province de Québec et Sa Grandeur Mgr Gustave Blanche, devant Chs Delagrave, notaire, à Québec, le

vingt et un avril mil neuf cent quinze, demeuré annexé à la minute dudit acte.

(*Signé*) JÉRÉMIE-L. DÉCARIE.
" JULES VÉZINA.
" CHARLES DELAGRAVE, N. P.

Vraie copie,

CHARLES DELAGRAVE,
N. P.

CÉDULE "B"

L'AN MIL NEUF CENT QUINZE, le vingt-trois juin.

Devant JULES VÉZINA, notaire public pour la province de Québec, résidant et pratiquant à Québec,

COMPARAISSENT:

L'honorable JÉRÉMIE-L. DÉCARIE, demeurant à Montréal, avocat et conseil du roi, agissant ici en sa qualité de secrétaire et régistraire de la province de Québec pour et au nom du gouvernement de la province de Québec, dûment autorisé aux fins des présentes suivant arrêté ministériel en date, à Québec, du neuf courant, et approuvé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le onze suivant, dont copie certifiée est demeurée annexée à la minute du présent acte, après avoir été signée *ne varietur* par les parties et le notaire soussigné,

Partie de première part;

ET

L'HOSPICE SAINT-JOSEPH DE LA DÉLIVRANCE, à Lévis, corps politique et incorporé par l'acte de la Législature de la province de Québec, 45 Victoria, chapitre 93, agissant aux présentes par Sr Marie-Elizabeth-Alphonsine Vallière, en religion Sr Sainte-Bonaventure, dépositaire dudit hospice et Sr Thérèse-Hedwidge Gosselin, en religion Sr Sainte-Paule, secrétaire dudit hospice, toutes deux spécialement autorisées aux fins des présentes en vertu d'une résolution passée par le conseil dudit hospice en date du seize courant et approuvé par Son Eminence le cardinal Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, et supérieur ecclésiastique dudit hospice, le même jour, dont copie certifiée est demeurée annexée à la minute du présent acte après avoir été signée *ne varietur* par les parties et le notaire soussigné,

Partie de seconde part;

LESQUELLES dites parties ont fait entre elles les conventions et stipulations suivantes, savoir:

1. Ledit Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il appert de la résolution ci-annexée, s'engage à recevoir, nourrir, loger, entretenir, vêtir et instruire tous les enfants du sexe masculin et du sexe féminin qui seront envoyés à ses écoles de réforme et d'industrie, connues sous le nom d'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance; à leur donner tous les soins nécessaires, tant en santé qu'en maladie, et, au cas de décès, à faire inhumer, à ses frais, tous les corps qui ne seront pas réclamés par leurs familes; à leur enseigner tout ouvrage en rapport avec leur âge; et, en général, à traiter lesdits enfants, tant pour ladite école de réforme que pour ladite école d'industrie, et les assujettir à l'ouvrage de manière à donner parfaite satisfaction et à remplir le but pour lequel sont créées lesdites écoles.

2. Lesdites écoles de réforme et d'industrie seront soumises et sujettes aux lois en force dans cette province, et à celles qui pourraient être faites à l'avenir ainsi qu'à toutes les lois relatives à l'inspection et à la surintendance du gouvernement.

3. Dans le cas de désertion des enfants confiés à sa garde, ledit Hospice Saint-Joseph de la Délivrance sera tenu de les faire appréhender et de les faire revenir, à ses frais.

4. Ledit Hospice Saint-Joseph de la Délivrance sera tenu de fournir au département du Secrétaire de la province de Québec, un rapport hebdomadaire dans lequel il donnera la date de l'entrée, celle de l'évasion, celle de la sortie temporaire, celle de la sortie définitive, ainsi que celle du décès de chacun desdits enfants. A défaut par ledit Hospice Saint-Joseph de la Délivrance de fournir ledit rapport hebdomadaire, le gouvernement aura le droit de retenir tel montant représentant les pensions des enfants dont les places seront restées vacantes par le fait que le rapport n'aurait pas été produit au département du Secrétaire de la province suivant les dispositions de la présente clause, et ce durant le terme pendant lequel ces places seraient restées ainsi vacantes.

5. Ledit Hospice Saint-Joseph de la Délivrance devra suivre les instructions que les inspecteurs des asiles et prisons et le secrétaire de la province de Québec pourront lui donner de temps à autre, pourvu que la mise à exécution de ces instructions n'ait pas pour effet d'augmenter d'une manière notable les frais d'entretien des enfants.

6. Ledit Hospice Saint-Joseph de la Délivrance sera de plus tenu de fournir au secrétaire de la province copie du contrat d'apprentissage ou pour service domestique de chaque enfant placé par lui en dehors de ladite école d'industrie.

7. Outre les personnes autorisées par la loi à ce faire, il sera loisible aux juges des sessions de la paix, membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec, membres du Conseil exécutif, ainsi qu'à l'évêque diocésain, ses grands vicaires et autres personnes autorisées par ledit évêque, de visiter en tout temps, à des heures convenables, lesdites écoles de réforme et d'industrie ainsi tenues par ledit Hospice Saint-Joseph de la Délivrance.

8. A défaut par ledit Hospice Saint-Joseph de la Délivrance d'exécuter les clauses et conditions ci-dessus stipulées, le présent contrat deviendra nul et de nul effet à toutes fins que de droit.

9. Le présent contrat est pour un terme de dix ans à compter du premier juillet prochain mil neuf cent quinze, devant expirer le premier juillet mil neuf cent vingt-cinq.

10. De son côté le gouvernement de la province s'oblige à payer audit Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, au bureau du trésorier de la province, une somme de sept piastres ($7.00) par mois, pour chacun desdits enfants, pour le temps de sa détention, les paiements devant s'effectuer entre le premier et le douze de chaque mois.

11. Il est enfin entendu que les présentes n'auront force et effet qu'en autant qu'elles auront été ratifiées et confirmées par un ordre en conseil et par un acte de la Législature de la province de Québec.

A CES PRÉSENTES est intervenu Son Eminence le cardinal Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, agissant ici en sa qualité de supérieur ecclésiastique du susdit hospice.

LEQUEL, après avoir pris communication dudit contrat, l'a, en sa susdite qualité, approuvé et ratifié.

DONT ACTE FAIT ET PASSÉ A QUÉBEC, les jour, mois et an susdits, sous le numéro cent quarante-huit des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, lesdites parties signent, la partie de seconde part, le seize courant, Son Eminence le cardinal L.-N. Bégin, le dix-huit courant, et la partie de première part à la date ci-dessus en premier lieu citée, avec moi notaire qui signe à cette dernière date.

(*Signé*) SŒUR MARIE-ELIZABETH-ALPHONSINE VALLIÈRE, dite Sr Saint-Bonaventure, dépre.

" SŒUR T.-HEDWIDGE GOSSELIN, dite Sr Sainte-Paule, secrétaire.

" + L.-N. CARD. BÉGIN, arch. de Québec,

" JÉRÉMIE-L. DÉCARIE.

" JULES VÉZINA, N. P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

JULES VÉZINA, N. P.

COPIE DU RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil exécutif, en date du 9 juin 1915, approuvé par le lieutenant-gouverneur, le 11 juin 1915

CONCERNANT l'école d'industrie de Saint-Joseph de la Délivrance

L'honorable secrétaire de la province, dans un mémoire en date du 8 juin (1915), recommande que le secrétaire de la province soit autorisé à signer un renouvellement de contrat, dont copie est annexée au mémoire

susdit, pourvoyant à la garde et à l'entretien des enfants placés à l'école de réforme et d'industrie de Saint-Joseph de la Délivrance, tel contrat sujet à l'approbation de la Législature.

(*Certifié*) A. MORISSET
Greffier du Conseil exécutif.

Ceci est l'ordre en conseil auquel il est référé dans le contrat ci-annexé et exécuté entre le gouvernement de Québec et l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, devant Mtre J. Vézina, notaire, à Québec, le 23 juin 1915, No 148 de ses minutes.

(*Signé*) SŒUR MARIE-ELIZABETH-ALPHONSINE VALLIÈRE, dite Sœur Saint-Bonaventure, dépre.

" SŒUR T.-HEDWIDGE GOSSELIN, dite Sr Sainte Paule, secrétaire.

" † L.-N. CARD. BÉGIN, arch. de Québec.

" JÉRÉMIE-L. DÉCARIE.

" JULES VÉZINA, N. P.

Vraie copie,

JULES VÉZINA, N. P.

A UNE ASSEMBLÉE du conseil des Sœurs de la Charité de l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, tenue le seizième jour de juin, mil neuf cent quinze, il a été résolu que:

Sœur Marie-Elizabeth-Alphonsine Vallière, dite sœur Saint-Bonaventure, dépre, et sœur Thérèse-Hedwidge Gosselin, dite sœur Sainte-Paule, secrétaire, soient et elles sont autorisées, par la présente résolution, à signer un renouvellement de contrat avec le gouvernement de la province et l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, de Lévis, pour la garde et l'entretien des enfants des deux sexes, internés à l'école d'industrie, audit hospice, aux conditions stipulées dans ledit contrat

Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, Lévis, P. Q., 16 juin 1915.

(*Signé*) SR CÉLINA DROLET, dite Sr Sainte-Alice, supre.

" SR CÉLÉNIE BÉRUBÉ dite Sr Sainte-Flavie, asste,

" SR MARIE-ELIZABETH-ALPHONSINE VALLIÈRE, dite Sr Saint-Bonaventure, dépre.

" SR MARIE-ANNE JOBIN dite Sr Sainte-Julie, hosp.

" SR THÉRÈSE-HEDWIGE GOSSELIN, dite Sr Sainte-Paule, secrétaire.

Vu et autorisé le 16 juin 1915.

(*Signé*) † L.-N. CARD. BÉGIN, arch. de Québec.

Ceci est la résolution du conseil de l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, à laquelle il est référé dans le contrat ci-annexé et exécuté entre le gouvernement de Québec et l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, devant Me J. Vézina, notaire, à Québec, le 23 juin 1915, No 148 de ses minutes.

(*Signé*) SR MARIE-ELIZABETH-ALPHONSINE VALLIÈRE, dite Sr Saint-Bonaventure, dépre.

" SR T.-HEDWIGE GOSSELIN, dite Sr Sainte-Paule, secrétaire.

" † L.-N. CARD. BÉGIN, arch. de Québec,

" JÉRÉMIE-L. DÉCARIE.

" JULES VÉZINA, N. P.

Vraie copie,

JULES VÉZINA, N. P.

CÉDULE "C"

L'AN MIL NEUF CENT QUINZE, le trente juin

Devant ADOLPHE LABRÈQUE, notaire public pour la province de Québec, résidant et pratiquant à Québec,

ONT COMPARU:

SA MAJESTÉ LE ROI GEORGE V, aux présentes représentée par l'honorable Jérémie-L. Décarie, de la cité de Montréal, avocat et secrétaire de la province de Québec, autorisé aux fins des présentes par un arrêté en conseil du lieutenant-gouverneur de la province de Québec, No 593, en date du neuf juin courant et approuvé le onze du même mois, même année, par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, dont copie est annexée à la minute du présent acte,

ET

L'ASILE DU BON-PASTEUR, corps politique et incorporé par le chapitre 23 de l'acte 18 Victoria, en sa qualité de propriétaire de l'Hospice Saint-Charles de Québec, représenté aux présentes par Madame Elisa Paré, en religion sœur Sainte-Marie, économe générale dudit asile du Bon-Pasteur, spécialement autorisée aux fins des présentes par une résolution passée par le conseil dudit asile en date du douze juin courant, dont copie a été annexée au présent acte après avoir été reconnue véritable et signée par ladite sœur Sainte-Marie en présence du notaire soussigné.

LESQUELS ont fait entre eux les stipulations et conventions suivantes, savoir:

1. L'asile du Bon-Pasteur, dûment autorisé par Son Eminence le cardinal Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, s'engage à recevoir loger, entretenir, nourrir, vêtir et instruire toutes les enfants du sexe féminin qui seront envoyées à ses écoles de réforme et d'industrie connues sous le nom de "l'Hospice Saint-Charles de Québec", à leur enseigner tout ouvrage en rapport avec leur âge et à les y assujettir, enfin à les traiter, tant pour ladite école de réforme que pour ladite école d'industrie, de manière à donner parfaite satisfaction et à remplir le but pour lequel sont créées cesdites écoles. De plus ledit asile du Bon-Pasteur de Québec s'engage à leur donner tous les soins nécessaires tant en santé qu'en maladie et, au cas de décès, à faire enterrer à ses frais tous les corps des enfants qui ne seraient pas réclamés par leurs familles.

2. Lesdites écoles de réforme et d'industrie seront soumises et sujettes aux lois en force dans cette province et à celles qui pourraient être faites à l'avenir, ainsi qu'à toutes les lois relatives à l'inspection et à la surintendance du gouvernement.

3. Dans le cas de désertion des enfants confiées à sa garde, ledit asile du Bon-Pasteur de Québec sera tenu de les appréhender et de les faire revenir à ses frais.

4. Ledit asile du Bon-Pasteur sera tenu de fournir au département du Secrétaire de la province de Québec un rapport hebdomadaire dans lequel il donnera la date de l'entrée, celle de l'évasion, celle de la sortie temporaire, celle de la réadmission, celle de la sortie définitive ainsi que celle du décès de chacune desdites enfants.

5. A défaut par ledit asile du Bon-Pasteur de fournir ledit rapport hebdomadaire, le gouvernement aura le droit de retenir tel montant représentant les pensions des enfants dont les places seraient restées vacantes par le fait que le rapport n'aurait pas été produit au département du Secrétaire de la province suivant les dispositions de la clause susmentionnée, et ce durant le terme pendant lequel ces places seraient restées vacantes.

6. Ledit asile du Bon-Pasteur de Québec devra suivre les instructions que les inspecteurs des asiles et prisons et le secrétaire de la province de Québec pourront lui donner de temps à autre, pourvu que la mise à exécution de ces instructions n'ait pas pour effet d'augmenter d'une manière notable les frais d'entretien des enfants.

7. Ledit asile du Bon-Pasteur de Québec sera de plus tenu de fournir au secrétaire de la province copie du contrat d'apprentissage ou pour service domestique de chaque enfant placée par lui en dehors de ladite école d'industrie.

8. Outre les personnes autorisées par la loi à ce faire, il est loisible aux juges des sessions de la paix, aux membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec, aux membres du Conseil exécutif, ainsi qu'à l'évêque diocésain et ses grands-vicaires,

de visiter en tout temps, à des heures raisonnables et convenables, lesdites écoles de réforme et d'industrie ainsi tenues par ledit asile du Bon-Pasteur de Québec.

9. A défaut par ledit asile du Bon-Pasteur de Québec d'exécuter les clauses et conditions ci-dessus stipulées, le présent contrat deviendra nul et de nul effet à toutes fins que de droit.

10. Le présent contrat est fait pour un terme de dix années à compter du premier juillet prochain (1915), devant expirer le premier juillet mil neuf cent vingt-cinq.

11. De son côté le gouvernement de la province de Québec s'oblige à payer à l'asile du Bon-Pasteur, au bureau du trésorier de la province, une somme de six piastres et cinquante centins par mois, pour chacune desdites enfants pour le temps de sa détention, les paiements devant s'effectuer entre le premier et le douze de chaque mois.

12. Il est enfin entendu que le présent contrat n'aura force et effet qu'en autant qu'il aura été ratifié et confirmé par un ordre en conseil et par une loi de la Législature de la province de Québec.

Aux présentes est intervenu Son Eminence le cardinal Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, agissant aux présentes en sa qualité de supérieur ecclésiastique dudit asile du Bon-Pasteur de Québec; lequel, après avoir pris communication du présent acte, a déclaré l'approuver et ratifier.

DONT ACTE A QUÉBEC, sous le numéro trois mille quatre cent quatre-vingt-sept des minutes du notaire soussigné.

ET LES PARTIES ont signé avec moi, notaire, lecture faite.

(*Signé*) † L.-N. Card. BÉGIN, arch. de Québec.
" ELISA PARÉ, dite Sr Sainte-Marie, Ec. génle.
" JÉRÉMIE-L. DÉCARIE.
" AD. LABRÈQUE, N. P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

AD. LABRÈQUE, N. P.

COPIE DU RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil exécutif en date du 9 juin 1915, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 11 juin 1915

CONCERNANT l'Ecole d'Industrie de Saint-Charles de Québec

No 593

L'honorable secrétaire de la province, dans un mémoire en date du 8 juin (1915), recommande que le secrétaire de la province soit autorisé à signer un renouvellement du contrat dont copie est annexée au mémoire susdit, pourvoyant à la garde et à l'entretien des enfants

placées à l'école de réforme et d'industrie de Saint-Charles de Québec, tel contrat sujet à l'approbation de la Législature.

Certifié,

(*Signé*) A. MORISSET,
Greffier du Conseil exécutif.

Vraie copie,

AD. LABRÈQUE, N. P.

EXTRAIT du registre des délibérations de la Congrégation des Sœurs Servantes du Cœur Immaculé de Marie, dite l'asile du Bon-Pasteur de Québec

A une assemblée du conseil général de la congrégation tenue le douze juin mil neuf cent quinze, sous la présidence de la révérende mère Emilie Langlois, dite Marie du Carmel, supérieure générale, il a été résolu:

Que mère Elisa Paré, dite Sainte-Marie, économe générale, soit et elle est autorisée, par la présente résolution à signer un contrat avec le gouvernement provincial et l'asile du Bon-Pasteur de Québec, pour la garde et l'entretien des enfants de l'école de réforme et d'industrie confiées à l'Hospice Saint-Charles de Saint-Roch de Québec, aux conditions stipulées dans ledit contrat.

Je soussigné, certifie que l'extrait ci-dessus est conforme au registre des délibérations de l'asile du Bon-Pasteur de Québec.

(*Signé*) SR MARIE DE SAINT-RAPHAEL, Sec.-générale.

Asile du Bon-Pasteur,
Québec, juin 1915.

Ceci est la copie de la résolution du conseil général de l'asile du Bon-Pasteur de Québec à laquelle il est référé dans l'acte de conventions exécuté entre le gouvernement de la province de Québec, et l'asile du Bon-Pasteur de Québec, devant Ad. Labrèque, notaire, à Québec, le trente juin mil neuf cent quinze; laquelle résolution je reconnais véritable; et j'ai signé à Québec, ce trente juin mil neuf cent quinze.

(*Signé*) ELISA PARÉ, dite SR STE-MARIE,
Ec. Génle.

EN PRÉSENCE DE

(*Signé*) AD. LABRÈQUE,
N. P.

Vraie copie,

AD. LABRÈQUE,
N. P.

CÉDULE "D"

L'AN MIL NEUF CENT QUINZE, le vingt-huitième jour du mois de juillet

Devant MTRE GASTON SAINT-CYR, le notaire soussigné pour la province de Québec, résidant et pratiquant dans la cité et le district de Montréal,

ONT COMPARU :

SA MAJESTÉ LE ROI GEORGE V, ici représentée par l'honorable JÉRÉMIE-L. DÉCARIE, avocat et conseil du roi, résidant dans la cité de Montréal, agissant aux présentes en sa qualité de secrétaire et régistraire de la province de Québec, et dûment autorisé à l'effet des présentes aux termes d'un arrêté ministériel en date du vingt-cinquième jour du mois de juin, mil neuf cent quinze, approuvé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le vingt-sixième jour du mois de juin de la même année, dont copie certifiée est demeurée annexée à la minute des présentes après avoir été signée *ne varietur* par les parties et ledit notaire,

Partie de première part,

ET

LES MISSIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE MARIE, corps doué de la personnalité civile et politique, ayant son principal bureau d'affaires à Notre-Dame de Montfort, dans le comté d'Argenteuil, représentés et agissant aux présentes par le révérend père ANTOINE WINNEN, président de ladite corporation, dûment aurorisé en vertu d'une résolution du conseil d'administration desdits Missionnaires de la Compagnie de Marie, en date du quinzième jour de février, mil neuf cent quinze, copie de laquelle résolution est demeurée annexée à la minute des présentes, après avoir été signée *ne varietur* par les parties et le notaire soussigné,

Partie de seconde part.

LESQUELLES parties ont fait entre elles les conventions et stipulations suivantes, savoir:

1. Lesdits Missionnaires de la Compagnie de Marie, ci-après nommés "les missionnaires", représentés comme dit ci-dessus par la résolution ci-annexée, s'engagent à recevoir, loger, nourrir, vêtir et instruire tous les enfants du sexe masculin, qui seront envoyés à leur école d'industrie, connue sous le nom de "Ecole d'Industrie des révérends Pères Maristes de Notre-Dame de Montfort"; à leur donner tous les soins nécessaires, tant en santé qu'en maladie et, au cas de décès, à faire inhumer à leurs frais tous les corps qui ne seront pas réclamés par

les familles; à leur enseigner tout ouvrage en rapport avec leur âge; et, en général, à traiter lesdits enfants pour ladite école d'industrie et à les assujettir à l'ouvrage de manière à donner parfaite satisfaction et à remplir le but pour lequel sont créées lesdites écoles d'industrie de cette province.

2. Ladite école d'industrie sera soumise et sujette aux lois en force dans cette province, et à celles qui pourraient être faites à l'avenir ainsi qu'à toutes les lois relatives à l'inspection et à la surintendance du gouvernement.

3. Dans le cas de désertion des enfants confiés à leur garde, lesdits missionnaires seront tenus de les faire appréhender et de les faire revenir à leurs frais.

4. Lesdits missionnaires seront tenus de fournir au département du Secrétaire de la province de Québec, un rapport hebdomadaire dans lequel ils donneront la date de l'entrée, celle de l'évasion, celle de la sortie temporaire, celle de la réadmission, celle de la sortie définitive, ainsi que celle du décès de chacun desdits enfants. A défaut par lesdits missionnaires de fournir ledit rapport hebdomadaire, le gouvernement aura le droit de retenir tel montant représentant les pensions des enfants dont les places seront restées vacantes par le fait que le rapport n'aurait pas été produit au département du Secrétaire de la province suivant les dispositions de la présente clause, et ce, durant le terme pendant lequel ces places seraient restées ainsi vacantes.

5. Lesdits missionnaires devront suivre les instructions que les inspecteurs des asiles et prisons et le secrétaire de la province pourront leur donner de temps à autre, pourvu que la mise à exécution de ces instructions n'ait pas pour effet d'augmenter d'une manière notable les frais d'entretien des enfants.

6. Lesdits missionnaires seront tenus de plus de fournir au secrétaire de la province de Québec, copie du contrat d'apprentissage ou pour service domestique de chaque enfant placé en dehors de ladite école d'industrie, et ils tiendront le département du Secrétaire de la province au courant, autant que possible, de l'endroit où les enfants sont allés en sortant de l'école.

7. Outre les personnes autorisées par la loi à ce faire, il sera loisible aux juges des sessions de la paix, aux membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec, aux membres du Conseil exécutif, ainsi qu'à l'évêque diocésain et à ses grands vicaires, de visiter en tout temps à des heures convenables, ladite école d'industrie ainsi tenue par lesdits missionnaires.

8. A défaut par lesdits missionnaires d'exécuter les clauses et conditions ci-dessus stipulées, le présent contrat deviendra nul et de nul effet à toutes fins de droit.

9. Le présent contrat est ainsi fait pour un temps et terme de dix ans, à compter du premier jour de juillet courant, mil neuf cent quinze, et expirera le premier jour de juillet mil neuf cent vingt-cinq.

10. De son côté, le gouvernement de la province de Québec s'oblige à payer auxdits missionnaires, au bureau du trésorier de la province, une

somme de dix ($10.00) piastres par mois pour chacun desdits enfants pour le temps de sa détention, les paiements devant s'effectuer entre le premier et le douzième jour de chaque mois.

11. Il est enfin entendu que les présentes n'auront force et effet qu'en autant qu'elles auront été ratifiées et confirmées par un arrêté ministériel et par une loi de la Législature de la province de Québec.

DONT ACTE FAIT ET PASSÉ en ladite cité de Montréal, sous le numéro cinquante-huit des minutes du notaire soussigné.

Et, après lecture faite, les parties ont signé avec et en présence dudit notaire.

(*Signé*) JÉRÉMIE-L. DÉCARIE.
" A. WINNEN, S. M. M.
" G. SAINT-CYR, notaire.

Vraie copie de la minute des présentes demeurée en mon étude.

G. SAINT-CYR, notaire

COPIE DU RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil exécutif en date du 25 juin 1915, approuvé par le lieutenant-gouverneur, le 26 juin 1915

CONCERNANT l'école d'industrie de Montfort, Argenteuil

No 722

L'honorable secrétaire de la province dans un mémoire en date du 25 juin (1915), recommande qu'il soit autorisé à signer un renouvellement de contrat dont copie est annexée au mémoire susdit, pourvoyant à la garde et à l'entretien des enfants placés à l'école d'industrie de Montfort, Argenteuil, tel contrat sujet à l'approbation de la Législature.

Certifié,

(*Signé*) A. MORISSET,
Greffier du Conseil exécutif.

Copie de l'arrêté ministériel mentionné dans un acte de conventions y annexé, passé entre le gouvernement de la province de Québec et les Missionnaires de la Compagnie de Marie, le vingt-huitième jour du mois de juillet, mil neuf cent quinze (1915) devant Mtre Gaston Saint-Cyr, et signé *ne varietur* par les parties audit acte et par ledit notaire.

Montréal, le 28 juillet, 1915.

(*Signé*) JÉRÉMIE-L. DÉCARIE.
" A. WINNEN, S. M. M.
" G. SAINT-CYR, notaire.

Vraie copie de la cédule annexée à la minute d'un acte de conventions entre le gouvernement de la province de Québec et les Missionnaires de la Compagnie de Marie, le 28 juillet, 1915, devant le notaire soussigné.

G. SAINT-CYR, *Notaire.*

Notre-Dame de Montfort, Qué.

EXTRAIT du registre des délibérations des missionnaires de la Compagnie de Marie, à N.-D. de Montfort, P. Q.

Le quinze février, mil neuf cent quinze, le conseil d'administration des Missionnaires de la Compagnie de Marie de Notre-Dame de Montfort, P. Q., réuni en session, a autorisé et délégué le Rév. Antoine Winnen, son président, à renouveler avec le gouvernement de Québec, le contrat pour l'admission et l'entretien des élèves à leur école d'industrie de N.-D. de Montfort, et à faire tout ce que de droit concernant ledit contrat comme aussi à le modifier, s'il le juge utile.
Lecture faite,

(*Signé*) ANTOINE WINNEN, Ptre, S. M. M., *Président.*
" EUGÈNE PEIGNÉ, Ptre, S. M. M., *Secrétaire.*

Vraie copie.

(*Signé*) EUGÈNE PEIGNÉ, S. M. M., *Secrétaire.*

DOCUMENT MENTIONNÉ dans un acte de conventions et y annexé, passé entre le gouvernement de la province de Québec, et les Missionnaires de la Compagnie de Marie, le vingt-huitième jour de juillet, mil neuf cent quinze (1915), devant Mtre Gaston Saint-Cyr, et signé *ne varietur* par les parties audit acte et par ledit notaire.

Montréal, le 28 juillet, 1915.

(*Signé*) JÉRÉMIE-L. DÉCARIE,
" A. WINNEN, S. M. M.
" G. SAINT-CYR,
Notaire.

Vraie copie de la cédule annexée à la minute d'un acte de conventions entre le gouvernement de la province de Québec et les Missionnaires de la Compagnie de Marie, le 28 juillet, 1915, devant le notaire soussigné.

G. SAINT-CYR,
Notaire.

CÉDULE "E"

L'AN MIL NEUF CENT QUINZE, le vingt-septième jour du mois de septembre

DEVANT MTRE ALBERT LABRÈCHE, le notaire soussigné, dûment admis pour la province de Québec, résidant et pratiquant en la cité et le district de Montréal,

ONT COMPARU:

SA MAJESTÉ LE ROI, aux présentes représentée par l'honorable Jérémie-L. Décarie, de la cité de Montréal, avocat, conseil du roi, secrétaire

et régistraire de la province de Québec, autorisé à l'effet des présentes aux termes d'un arrêté ministériel, en date du vingt-cinq juin dernier (1915), et approuvé le lendemain (26 juin 1915), par Son Honneur le lieutenant-gouverneur et dont copie est annexée à la minute des présentes,

Partie de première part;

ET

LES DAMES RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME DE CHARITÉ DU BON-PASTEUR, corporation légalement constituée ayant son principal établissement en ladite cité de Montréal, et ci-après stipulé "les dames religieuses", agissant aux présentes par dame Emmeline Beauchemin, connue en religion sœur Marie de Saint-Joseph de Bethléem, supérieure provinciale de cette communauté, dûment autorisée en vertu d'une résolution du conseil de ladite corporation en date du deuxième jour de juillet dernier (1915), copie de laquelle est demeurée annexée aux présentes après avoir été signée et paraphée *ne varietur* par les parties et le notaire soussigné,

Partie de seconde part.

LESQUELLES parties ont fait entre elles les conventions et stipulations suivantes, savoir:

Les dames religieuses de Notre-Dame de Charité, dûment autorisées aux fins des présentes en vertu d'un consentement de Sa Grandeur Monseigneur Paul Bruchési, archevêque du diocèse de Montréal, en date de ce jour, porté à la fin du présent acte, s'engagent à recevoir, loger, nourrir, vêtir, entretenir et instruire toutes les enfants du sexe féminin qui seront envoyées à leurs écoles de réforme et d'industrie, communément connues sous le nom d'écoles des révérendes sœurs du Bon-Pasteur, de Montréal; à leur donner tous les soins nécessaires, tant en santé qu'en maladie, et, au cas de décès, à faire inhumer à leurs frais tous les corps qui ne seraient pas réclamés par leurs familles; à leur enseigner tout ouvrage en rapport avec leur âge; et, en général, à traiter lesdites enfants, tant pour ladite école de réforme que pour ladite école d'industrie, et les assujettir à l'ouvrage de manière à donner parfaite satisfaction, et à remplir le but pour lequel sont créées lesdites écoles.

Lesdites dames religieuses seront soumises et sujettes aux lois de cette province, au sujet desdites écoles de réforme et d'industrie.

Dans le cas de désertion des enfants confiées à leur garde, les dames religieuses seront tenues de les faire appréhender et de les faire revenir à leurs frais.

Lesdites dames religieuses seront tenues de fournir au département du Secrétaire de la province de Québec, un rapport hebdomadaire dans lequel elles donneront la date de l'entrée, celle de l'évasion, celle de la sortie temporaire, celle de la réadmission, celle de la sortie définitive, ainsi que celle du décès de chacune desdites enfants.

A défaut par lesdites dames religieuses de fournir ledit rapport hebdomadaire le gouvernement aura le droit de retenir le montant représentant la pension des enfants dont les places seront restées vacantes par le fait que le rapport n'aura pas été produit au département du Secrétaire de la province suivant les dispositions de la présente clause, et ce, durant le terme pendant lequel ces places seront ainsi restées vacantes.

Lesdites dames religieuses seront de plus tenues de fournir au secrétaire de la province des renseignements sur le placement des enfants en dehors de l'école avant l'expiration de leur terme d'internement.

Outre les personnes autorisées par la loi à ce faire il sera loisible aux juges des sessions de la paix, aux membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec, et aux membres du Conseil exécutif, ainsi qu'à l'évêque diocésain et ses grands vicaires, de visiter en tout temps à des heures convenables lesdites écoles ainsi tenues par lesdites dames religieuses.

Lesdites dames religieuses devront suivre les instructions que les inspecteurs des asiles et prisons et le secrétaire de la province de Québec pourront leur donner de temps à autre, pourvu que la mise à exécution de ces instructions n'ait pas pour effet d'augmenter d'une manière notable les frais d'entretien des enfants.

A défaut par lesdites dames religieuses d'exécuter les clauses et conditions ci-dessus stipulées, le présent contrat deviendra nul et de nul effet à toutes fins que de droit.

Le présent contrat est pour un terme de dix ans à compter du quatre mars dernier (1915), devant expirer le quatre mars mil neuf cent vingt-cinq.

De son côté le gouvernement de la province s'oblige à payer auxdites dames religieuses, au bureau du trésorier de la province, une somme de dix piastres ($10.00) par mois pour chacune desdites enfants pour le temps de sa détention à leur école de réforme, et une somme de huit piastres ($8.00) par mois pour chacune desdites enfants pendant tout le temps de sa détention à leur école d'industrie, les paiements devant s'effectuer entre le premier et le douze de chaque mois.

Il est entendu que les présentes n'auront force et effet qu'en autant qu'elles auront été ratifiées et confirmées par une loi de la Législature de la province de Québec.

DONT ACTE FAIT ET PASSÉ en la cité de Montréal, sous le numéro deux mille cent vingt-cinq.

ET APRÈS lecture faite, les parties ont signé avec et en présence dudit notaire soussigné.

(*Signé*) SR M. DE SAINT-JOSEPH DE BETHLÉEM BEAUCHEMIN,
Supérieure provinciale.

Vu et approuvé,

(*Signé*) † PAUL, Arch. de Montréal.

" JÉRÉMIE-L. DÉCARIE, secrétaire de la province.

" ALBERT LABRÈCHE, notaire.

Vraie copie de la minute des présentes demeurée en mon étude.

ALBERT LABRÈCHE,
Notaire.

Nous soussignées, conseillères de ce monastère de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers, à Montréal, autorisons, par le présent acte, notre très honorée Mère Marie de Saint-Joseph de Bethléem Beauchemin, supérieure provinciale de notre communauté, à accepter du gouvernement provincial la somme de $10.00 par mois pour chaque enfant de l'école de réforme et $8.00 pour chaque enfant de l'école d'industrie et à signer les autres conditions mentionnées dans le contrat.

Monastère provincial du Bon-Pasteur,
64, rue Sherbrooke-est, Montréal.

Ce deuxième jour de juillet, mil neuf cent quinze.

(*Signé*) SR MARIE DE SAINTE-THÉRESE D'AMOUR, dépositaire.

" SR M. HÉLÈNE DE LA CROIX LEGRIS, conseillère.

" SR MARIE DE LA MERCI CHARETTE, conseillère.

" SR M. DU ROSAIRE DEMERS, conseillère.

" SR MARIE DE SAINT-JEAN BERCHMANS JETTÉ, conseillère.

" SR MARIE DE SAINT-VICTOR LAURIN, assistante.

Je certifie que cette copie est conforme à l'original.

(*Signé*) SR MARIE DE LA MERCIE CHARETTE, secrétaire du conseil.

Vu et approuvé,

† PAUL, arch. de Montréal.

Ceci est la copie de la résolution du conseil du monastère de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur de Montréal, à laquelle il est référé dans le contrat ci-annexé et exécuté entre le gouvernement de la province de Québec et les dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, devant le notaire soussigné, le 27 septembre 1915, après avoir été reconnue véritable et signée *ne varietur* par les parties et le notaire soussigné, le même jour, même année.

(*Signé*) SR M. DE SAINT-JOSEPH DE BETHLÉEM BEAUCHEMIN,
Supérieure provinciale.

" JÉRÉMIE-L. DÉCARIE,
Secrétaire de la province.

" ALBERT LABRÈCHE,
Notaire.

Vraie copie,

ALBERT LABRÈCHE,
Notaire.

COPIE DU RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil exécutif en date du 25 juin 1915, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 26 juin 1915

CONCERNANT l'école d'industrie et de réforme du Bon-Pasteur, Montréal

No 723

L'honorable secrétaire de la province, dans un mémoire en date du 25 juin (1915), recommande qu'il soit autorisé à signer un renouvellement de contrat, dont copie est annexée au mémoire susdit, pourvoyant à la garde et à l'entretien des enfants placées à l'école d'industrie et de réforme du Bon-Pasteur, Montréal, tel contrat sujet à l'approbation de la Législature.

(*Certifié*) A. MORISSET,
Greffier du Conseil exécutif.

Ceci est la copie de l'ordre en conseil auquel il est référé dans le contrat ci-annexé et exécuté entre le gouvernement de la province de Québec et les dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, devant le notaire soussigné le 27 septembre 1915, après avoir été reconnue véritable et signée *ne varietur* par les parties et le notaire soussigné, le même jour, même année.

(*Signé*) SR M. DE SAINT-JOSEPH DE BETHLÉEM BEAUCHEMIN,
Supérieure provinciale.

" JÉRÉMIE-L. DÉCARIE,
Secrétaire de la province.

" ALBERT LABRÈCHE,
Notaire.

Vraie copie,

ALBERT LABRÈCHE,
Notaire.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Décarie ait la permission de présenter un bill (No 10) intitulé: "Loi ratifiant certains contrats passés par le Gouvernement de la province avec Sa Grandeur Monseigneur Gustave Blanche, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent; l'Hospice Saint-

Joseph-de-la-Délivrance, de Lévis; l'Asile du Bon Pasteur, de Québec; les Missionnaires de la Compagnie de Marie; et les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur, de Montréal, respectivement, concernant l'entretien de certains enfants dans une école de réforme ou une école d'industrie, selon le cas".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mardi, 1er Février 1916.

L'honorable sir Lomer Gouin, du comité des bills publics en général, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter sans amendement le bill suivant:

No 16.—Loi modifiant l'article 892 du code de procédure civile".

M. Désaulniers, du comité des bills privés en général, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter sans amendement les bills suivants:

No 70.—Loi amendant la loi 60 Victoria, chapitre 72, concernant la paroisse de Saint-Michel-Archange.

No 104.—Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Robert-Warden Lee au nombre de ses membres, après examen.

No 98.—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec, à admettre Joseph Labrèque au nombre de ses membres".

"Et avec des amendements les bills suivants:

No 131.—Loi amendant la charte de la cité de Westmount.

No 119.—Loi concernant les curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Pierre-aux-Liens.

No 85.—Loi concernant la construction des soubassement d'église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de la Salle."

Sur la motion de M. Slater, secondé par M. Bernier, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter une pétition de la ville de Verdun demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

En conséquence, ladite pétition est présentée et déposée sur le bureau.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau les statistiques des établissements pénitentiaires, des asiles d'aliénés, des institutions et des associations d'assistance et de charité pour l'année 1914. (*Document de la session* No 20).

L'honorable M. Allard dépose sur le bureau le quatrième rapport de la Commission des eaux courantes. (*Document de la session* No 15).

L'honorable M. Mitchell, trésorier de la province, dépose sur le bureau le rapport sur les sociétés de secours mutuels pour l'année 1914. (*Document de la session* No 41).

Question par M. Cousineau.—1. Le gouvernement a-t-il augmenté les taxes, impôts et droits sur les procédures judiciaires dans la province de Québec, dans le cours de l'année 1915? Dans l'affirmative, dans quelle proportion et dans quel but?

2. Quel est le dépôt que les shérifs ont droit de demander avec la remise d'un bref d'exécution *de terris*? Ce dépôt a-t-il augmenté dans le cours de l'année 1915? Dans l'affirmative, dans quelle proportion et dans quel but?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin:

1. Le gouvernement a modifié le tarif des droits et honoraires payables à la Couronne sur les procédures judiciaires, par les arrêtés ministériels du 10 septembre et du 21 octobre 1915.

Les droits, quoique modifiés, n'ont pas été augmentés en principe, pour les districts de Montréal et Ottawa. Pour les districts de Québec, de Trois-Rivières et de Saint-François, ils ont été assimilés à ceux exigés dans les districts de Montréal et d'Ottawa.

Les honoraires payables aux officiers de justice ont été modifiés de manière à faire concorder la classification des différentes procédures avec la classification assignée à chacune d'elles au tarif des avocats.

Par ces modifications, les honoraires, en certains cas, atteindront une augmentation de 20%.

2. Le montant du dépôt que le shérif a droit d'exiger avec l'exécution d'un bref *de terris* doit être, aux termes des articles 704 et 742 du Code de procédure civile, d'une somme suffisante pour faire face aux déboursés nécessités par la saisie et les annonces et pour payer les déboursés nécessités par la vente. Ce dépôt n'a pas été augmenté en 1915. Il peut varier suivant le montant des frais à encourir dans chaque cas particulier.

Question par M. Gault.—1. Combien d'employés du gouvernement ont été en service militaire actif, temporairement ou permanemment, depuis la déclaration de la guerre?

2. Quels sont les noms et le rang de ces militaires dans l'armée?

3. Quels sont les noms de ceux qui sont allés sur le champ de bataille?

4. Ces employés ont-ils reçu leur traitement intégral du gouvernement durant le service actif?

5. Durant l'absence de ces employés en service actif, qui les remplace dans leurs fonctions civiles?

6. Ces remplaçants reçoivent-ils quelque rémunération pour faire le travail des employés absents?

Réponse par l'honorable M. Décarie:

1. 33.

2. E.-E. Cinq-Mars, capitaine; Camille Laviolette, capitaine; J.-A. Dansereau, lieutenant-colonel; Jos. Matte, lieutenant; Henry Vohl, lieutenant; F.-X. Ahern, sergent-quartier-maître; Gustave Talbot, soldat; J.-A. Hamel, soldat; Pierre Henry, soldat; Raoul de St-Victor, soldat; Tancrède Rinfret, lieutenant-colonel; B.-L. O'Hara, major; T.-P. Morin, major; C.-F. Chartré, lieutenant; Henri Talbot, lieutenant; O.-M. Learmonth, sergent-major; D.-E. Stewart, lieutenant; J.-B. O'Regan, lieutenant; Gustave Rainville, major quartier-maître, Georges Gagné, sergent-major d'artillerie; Emile Normandeau, lieutenant; Georges Duquet, lieutenant; John Roy, lieutenant; D. O'Gallagher, lieutenant; Ernest Roy, lieutenant. Le rang des employés suivants n'est pas connu: Joseph Plamondon, Herbert Cook, Rév. J.-M. Almond, F.-X. Bouchard, T.-M. Houghton, Jos. Lavoie, Zéphirin Beaulieu et W.-J. Ewing.

3. E.-E. Cinq-Mars, Camille Laviolette, J.-A. Dansereau, Pierre Henry, O.-M. Learmonth, Raoul de St-Victor, John Roy. Quant aux autres, le gouvernement l'ignore.

4. Oui.

5 et 6. Leurs fonctions sont remplies par leurs compagnons de bureau et, de temps à autre, lorsque le surcroit d'ouvrage devient trop considérable, par des employés surnuméraires payés en conséquence.

Question par M. Bernier.—1. Quels sont les noms et les adresses de fournisseurs de tapis, carpettes et meubles pour les nouveaux édifices de la Législature?

2. Quels sont les prix qui leur ont été payés, et les objets pour lesquels ils l'ont été?

3. Des soumissions ont elle été demandées pour ces différentes fournitures?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Depuis que l'installation de certains départements a été commencée dans le nouvel édifice de la Législature, soit en décembre 1913, les commandes suivantes ont été confiées aux maisons ci-après pour meubles et tapis:

1 et 2:—

Marceau & fils, meubles, Québec	$ 2942.05
Marceau & fils, tapis, prélarts, Québec	264.75
Crown Furniture, meubles, Québec,	1598.83
Jules Gauvin, tapis, Québec	153.66
J.-H. Gignac Ltée, meubles, Québec	1108.00
P.-J. Côté, tapis, Québec	1951.11
Syndicat de Québec, tapis, Québec	162.00
P. DeCourcy, meubles, Québec	1102.01
J.-A. Cantin, meubles, Québec	411.25
Mayrand & Pouliot, tapis, Québec	141.86

Bertrand & Guillot, tapis, Québec	445.29
I.-P. Déry & Fils, meubles, Québec	1396.85
E. Paquet & Cie, meubles, Québec	978.75
J.-O. Marchand, tapis, Montréal	83.92
A.-A. Falardeau, meubles, Lévis	154.00

3. Non. Les meubles ont été achetés au fur et à mesure que le gouvernement en a eu besoin.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 11) intitulé: "Loi légalisant certaines entrées au volume 2 de l'index aux immeubles de la ville de Joliette en usage depuis le 15 juin 1900 dans le bureau de la division d'enrégistrement de Joliette".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la Corporation de l'Hôpital Général de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille deux cent quarante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Malades indigents, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cent vingt piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Patrice, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Providence, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Asile Saint-Vincent-de-Paul, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent vingt piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Protestant House of Industry and Refuge", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "St-Patrick's Orphan Asylum", Montreal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "The Montreal Maternity", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Magdalen Asylum" (Bon Pasteur), Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent soixante et quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Asile des Orphelins Catholiques, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cent soixante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Charité, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Charité, pour leur hospice des enfants trouvés, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Protestant Orphan Asylum", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour La Maternité, aux soins des Sœurs de la Miséricorde, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent trente piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Asile de la rue Bonaventure, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Asile de Nazareth pour les enfants abandonnés, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cent quatre-vingt-dix piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Ecole des aveugles, asile de Nazareth, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Ouvroir pour les aveugles, asile de Nazareth, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante et quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Dispensaire de Montréal, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cent quarante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Montreal Ladies' Benevolent Society", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent vingt piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Saint Bridget's Asylum", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le "Protestant Infants' Home", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent trente-cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Church Home", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante-quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice de Bethléem, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

25. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital Notre-Dame, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

26. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

27. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Ladies Hebrew Benevolent Society", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

28. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Miséricorde, entretien des enfants trouvés, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

29. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Providence, angle des rues Ste-Catherine et Fullum, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

30. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'institut du "Baron de Hirsh Institute and Hebrew Benevolent Society of Montréal", (autrefois appelé "Young Mens' Hebrew Benevolent Society"), Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

31. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Sheltering Home", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

32. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Institut McKay, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

33. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "The Montreal Foundling and Sick Baby Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

34. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice de St-Joseph du Bon-Pasteur, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

35. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Petites Sœurs des pauvres, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

36. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Refuge des incurables, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

37. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante et quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "The Women's Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

38. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "The Western Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

39. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent soixante et quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Hervey Institute", Montréal, pour l'exercice finisant le 30 juin 1917.

40. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Montréal Homeopathic Association", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

41. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la Maison de refuge, Sainte-Cunégonde, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

42. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital des incurables, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

43. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Catholic Sailors' Club", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

44. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Montreal Sailors' Institute", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

45. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour L'Union Nationale Française, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

46. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Prisoners' Aid Association", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

47. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Asile St-Henri de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

48. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital Alexandra, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

49. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "The Montreal Day Nursery", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

50. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "St-Joseph Home for friendless boys", 26 Avenue Overdale, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

51. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Children Memorial Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

52. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Orphelinat St-Arsène, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

53. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital Ste-Justine, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

54. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Association des dames charitables de l'Orphelinat catholique et de l'Asile de Nazareth, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

55. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille deux cent quarante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Malades indigents, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

56. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Asile du Bon-Pasteur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

57. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Ladies Protestant Home", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

58. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent vingt-cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Male Orphan Asylum", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

59. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent vingt-cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Asile Finlay, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

60. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent vingt-cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Protestant Female Orphan Asylum", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

61. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cent vingt-cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Saint Bridget's Asylum", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

62. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Dispensaire, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

63. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent trente-cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Charité, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

64. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Charité, asile des orphelins, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

65. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Charité, pour veuves et infirmes, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

66. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cent quatre-vingts piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

67. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus, dispensaire, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

68. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus, enfants trouvés, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

69. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus, pour épileptiques, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

70. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "The Young Women's Christian Association", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

71. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la Maternité, sous les soins des dames du Bon Pasteur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

72. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital Général, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

73. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante et quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Œuvre du Patronage, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

74. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Patronage Laval, 40 avenue Bigaouette, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

75. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Œuvre de la Crèche, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

76. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Ouvroir des Sœurs de la Charité, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

77. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Armée du Salut, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

78. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la Maison de la Providence, St-Malo, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

79. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Jeffrey Hale Hospital", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

80. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice des Sœurs de la Charité de St-Sauveur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

81. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Institut des Marins, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

82. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu de St-Joseph d'Arthabaska, comté d'Arthabaska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

83. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Orphelinat St-Joseph, Beauce, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

84. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital des orphelins, des vieillards et des malades de Valleyfield, comté de Beauharnois, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

85. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Orphelinat de St-Damien, comté de Bellechasse, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

86. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice de la Providence de Lanoraie, comté de Berthier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

87. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent quarante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Distributing Home" (Knowlton), comté de Brôme, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

88. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice St-Antoine, pour les orphelins, les infirmes et les malades, de Longueuil, comté de Chambly, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

89. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice de la Tuque, comté de Champlain, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

90. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante et quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice Ste-Anne de la Baie St-Paul, pour les vieillards, les infirmes et les idiots, Baie St-Paul, comté de Charlevoix, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

91. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu St-Valier, Chicoutimi, comté de Chicoutimi, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

92. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital de Drummondville, Drummondville, comté de Drummond, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

93. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital Général de Lachine, Lachine, comté de Jacques-Cartier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

94. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Joseph de Lachine, comté de Jacques-Cartier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

95. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Eusèbe, Joliette, comté de Joliette pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

96. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Jardin de l'enfance St-Joseph, Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

97. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice Ste-Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

98. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice des Sœurs de la Charité, St-André, comté de Kamouraska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

99. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Michel, Buckingham, comté de Labelle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

100. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice St-André Avelin, St-André Avelin, comté de Labelle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

101. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice des Petites Sœurs, Nominingue, comté de Labelle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

102. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice de Laprairie, comté de Laprairie, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

103. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice de la Providence, L'Assomption, comté de l'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

104. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice de la Providence, St-Henri de Mascouche, comté de Laval, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

105. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice St-Joseph de la Délivrance, Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

106. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice St-Joseph de la Délivrance, (section Orphelinat), Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

107. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu, Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

108. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital Guay, (Lauzon), Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

109. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Edouard, comté de Lotbinière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

110. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice Ste-Ursule, Louiseville, comté de Maskinongé, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

111. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital des enfants, Black Lake, comté de Mégantic, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

112. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "St. Joseph Hospital" Thetford Mines, comté de Mégantic, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

113. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice Ste-Elizabeth de Farnham, Farnham, comté de Missisquoi, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

114. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice des Sœurs de la Charité, Montmagny, comté de Montmagny, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

115. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu Nicolet, comté de Nicolet, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

116. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice St-Célestin Nicolet, comté de Nicolet, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

117. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital Général de Maniwaki, Maniwaki, comté d'Ottawa, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

118. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Casimir, St-Casimir, comté de Portneuf, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

119. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante et quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Charité (Rimouski), comté de Rimouski, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

120. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital Général, Sorel, comté de Richelieu, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

121. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Charité de l'Hospice Ste-Croix, Marieville, comté de Rouville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

122. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital du Sacré-Cœur, Sherbrooke, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

123. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Protestant Hospital", Sherbrooke, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

124. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour La Crèche de l'Hôpital du Sacré-Cœur, Sherbrooke, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

125. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice des vieillards, Sherbrooke, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

126. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital Général St-Vincent de Paul, Sherbrooke, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

127. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital de Magog, Magog, comté de Stanstead, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

128. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Hyacinthe, St-Hyacinthe, comté de St-Hyacinthe, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

129. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Jean, St-Jean, Iberville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

130. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Charité, St-Jean, Iberville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

131. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice Ste-Anne, Yamachiche, comté de St-Maurice, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

132. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital Ste-Famille, Ville-Marie, comté de Témiscamingue, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

133. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital de Fraserville, Fraserville, comté de Témiscouata, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

134. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Brehmer Rest", Ste-Agathe des Monts, comté de Terrebonne, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

135. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Jérôme, (St-Jérôme,) comté de Terrebonne, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

136. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice Drapeau, Ste-Thérèse de Blainville, comté de Terrebonne, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

137. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital des Sœurs de la Charité de la Providence, pour leurs indigents, malades, orphelins, etc., Trois-Rivières, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

138. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital des Sœurs de la Charité de la Providence pour leur Maternité, Trois-Rivières, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

139. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice des Dominicains du Rosaire, Trois-Rivières, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

140. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice de Varennes, Varennes, comté de Verchères, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

141. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital Ste-Victoire, Belœil, comté de Verchères, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

142. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, (Valleyfield), comté de Beauharnois, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

143. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital du Sacré-Cœur de Hull, Hull, comté d'Ottawa, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

144. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Orphelinat de la Providence Ste-Elizabeth, comté de Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

145. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital Bedford, Sweetsburg, comté de Missisquoi, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Les dites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Campbell, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance échangée entre la municipalité du village de Saint-Thomas de Pierreville et le ministère de la Voirie, depuis 1912 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie du contrat entre H. Beauregard et le gouvernement pour la route Québec-Montréal, ainsi que copies de la soumission dudit H. Beauregard et des états relatifs au coût des travaux, item par item.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 72) intitulé: "Loi régularisant la cléricature de Edmond Saint-Denis, étudiant en loi".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 65) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Reuben-Henry Lipsey au nombre de ses membres."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 120) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Fire Insurance Brokers Association of Montreal";

Bill (No 130) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation la ville de Montréal-Est";

Bill (No 144) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Saint-Lambert";

Bill (No 143) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association d'assurance mutuelle des paroisses et des maisons d'éducation et de charité de la vallée de l'Ottawa, dans la province de Québec";

Bill (No 97) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec;"

Bill (No 95) intitulé: "Loi amendant la charte de la "North Shore Power Company";

Bill (No 126) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal;"

Bill (No 117) intitulé: "Loi amendant la loi concernant La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des beurreries et fromageries de la province de Québec."

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 81) intitulé: "Loi concernant la commission des écoles catholiques de Montréal;"

Bill (No 60) intitulé: "Loi annexant la municipalité scolaire de Saint-Edouard à celle de la commission des écoles catholiques de Montréal."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 94) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation "The Three Rivers Traction Company".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mercredi, 2 Février 1916.

Sur la motion de M. Mayrand, secondé par M. Turcot, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 des règlements soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter une pétition des curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse Saint-Pierre-Claver, demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 3 George V, chapitre 134.

En conséquence, ladite pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue:

Pétition de la ville de Verdun, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Tansey.

M. Reed, président (pro tem.) du comité des règlements, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

"Pétition de la "Shawinigan Water & Power Company", de la ville de Roberval, de la compagnie de chemin de fer Montréal & Sud-Ouest et des commissaires d'écoles de la ville de Maisonneuve, demandant respectivement une loi amendant leur charte;

"De Dame Helmina Berthiaume et autres, demandant une loi changeant les fiduciaires d'une partie du capital-actions de La Presse Publishing Company Limited;

"Et de Dame Rose-de-Lima Décarie, demandant une loi maintenant une évaluation uniforme des terres en culture dans le quartier Bordeaux."

M. Désaulniers, du comité des bills privés en général, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter sans amendement le bill 127. Loi autorisant Jean-Marie Richard à exercer la profession d'avocat après examen".

Ordonné que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 140) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Roberval."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 101) intitulé: "Loi pourvoyant à une évaluation uniforme des terres en culture situées dans le quartier Bordeaux, en la cité de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Désaulniers ait la permission de présenter un bill (No 93) intitulé: "Loi conférant certains pouvoirs à la commission scolaire de Maisonneuve".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Cannon ait la permission de présenter un bill (No 99) intitulé: "Loi amendant la charte de "The Shawinigan Water & Power Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau: Réponse à un ordre de la Chambre en date du 17 janvier 1916, pour un état détaillé des recettes et dépenses de la province de Québec, depuis le 30 juin 1915, jusqu'à ce jour. (*Document de la session No* 22).

Rapport du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1914-15. (*Document de la session No* 8).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement les bills suivants:

Bill 2.—Loi refondant les dispositions des articles 47 et 53 et modifiant l'article 1202*b* du Code de procédure civile";

Bill 5.—Loi modifiant les articles 1426 et 1427 du Code de procédure civile relativement aux successions vacantes."

Bill 15.—Loi amendant la loi 5 Georges V, chapitre 12, relative aux compagnies de chemins à barrières de péage".

Question par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il fait réparer durant l'année 1915 les machines servant à l'amélioration des chemins, soit pour son compte, soit pour le compte des municipalités?

2. Quelles maisons ont été chargées de ces réparations et quel est le montant total du coût des réparations faites par chacune d'elles, en 1915?

Réponse par l'honorable M. Tessier:

1. Oui, pour son compte.

2. Le département de la voirie fait lui-même les réparations de ses machines. Ces réparations ont coûté, pour l'année 1915, $20,911.90.

Question par M. Morin.—1. Quels sont les officiers et les membres de la Société coopérative fruitière de Kamouraska?

2. Quelle est la contribution annuelle des membres?

3. A qui la coopérative a-t-elle vendu ses produits?

4. Quel a été le prix de vente des produits?

5. Reste-t-il des montants dûs aux cultivateurs qui ont vendu des fruits à la coopérative?

6. Dans l'affirmative, quels sont ces montants et à qui sont-ils dûs?

7. Quels sont les subsides donnés par le gouvernement à la société, chaque année, depuis sa création jusqu'à ce jour?

8. Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer ses octrois à la société?

Réponse par l'honorable M. Caron.:

1. Le gouvernement l'ignore.

2. $1.00 par année pendant dix ans, pour chaque action souscrite, suivant la loi des sociétés coopératives.

3 et 4. Le gouvernement ne peut donner de réponse précise à ce sujet.

5. Oui.
6. Le gouvernement l'ignore.
7. 1912..... $ 3,300.00;
   1913..... 2,328.35;
   1914..... 1,983.46 dont $1,654.24 à titre de prêt.
8. A l'étude.

Question par M. Tessier (Rimouski).—Quel a été le nombre des prisonniers détenus à la prison commune du district de Rimouski, pendant chacune des années 1912-13-14-15?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin:

En 1912.....	73	prisonniers.
" 1913.....	68	"
" 1914.....	51	"
" 1915.....	56	"

Question par M. Bérubé.—1. Quel montant provenant du subside payé par le gouvernement d'Ottawa au gouvernement de cette province pour l'agriculture a été payé ou dépensé dans le comté de Témiscouata, depuis que ce subside est créé, jusqu'à ce jour?

2. Pour quelles fins ces montants ont-ils été dépensés, et à qui, dans chaque cas, ont-ils été payés?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. $1,864.07.
2. Ecole ménagère de Fraserville:
   Enseignement ménager..... $ 700.00
   Ecole ménagère de Trois-Pistoles:
   Enseignement ménager..... 700.00
   J.-T. Bertrand, L'Isle-Verte:
   Station fruitière..... 75.00
   Nap. Morneau, Notre-Dame-du-Lac:
   Station fruitière..... 114.07
   J.-T. Bertrand, L'Isle-Verte:
   Station Avicole..... 220.00
   R. Martin, Fraserville:
   Station avicole..... 55.00

Question par M. Bérubé.—1. Quels sont les divers emprunts contractés par le gouvernement de cette province, depuis le 11 mai 1897, jusqu'à ce jour, en distinguant les emprunts permanents des emprunts temporaires?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

EMPRUNTS PERMANENTS:

Emprunts des bons chemins en vertu de la loi 3 George V, chapitre 21:

1er janvier, 1913, £400,600 sterling—$1,949,586.67.
1er juillet, 1914, £820,217 sterling—$3,991,722.73.

Emprunts spéciaux à courte échéance, en vertu de 5 George V, chapitre 2:

1er avril, 1915, $6,000,000.

EMPRUNTS TEMPORAIRES:

30 juin 1897....	$ 700,000.00.....	Rempoursé le 1er mars, 1906.
1er nov. 1913...	1,460,000.00.....	
1er mai, 1914...	1,460,000.00.....	Renouvellement de l'emprunt du 1er de novembre, 1913. Remboursé le 1er août 1914.
1er déc. 1914...	4,000,000.00.....	Remboursé le 3 de mai, 1915.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 173) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à l'extinction des privilèges et hypothèques."

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 16) intitulé: "Loi modifiant l'article 892 du Code de procédure civile."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen de la résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné qu'à sa prochaine séance, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 55) intitulé: "Loi amendant la charte de la Société des artisans canadiens-français".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 70) intitulé: "Loi amendant la loi 60 Victoria, chapitre 72, concernant la paroisse de Saint-Michel-Archange".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 104) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Robert-Warden Lee au nombre de ses membres, après examen".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 98) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Joseph Labrèque au nombre de ses membres".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 131) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Westmount".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 119) intitulé: "Loi concernant les curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Pierre-aux-Liens".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 162) intitulé: "Loi autorisant la construction d'une église, d'une sacristie, d'un presbytère et ses dépendances en la paroisse de Ste-Marie-de-Monnoir;

Bill (No 155) intitulé: "Loi ratifiant la vente de biens substitués par le testament de feu Olivier Lachance";

Bill (No 154) intitulé: "Loi autorisant la Cie de pulpe de Chicoutimi à agrandir le réservoir du lac Kénogami".

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Jeudi, 3 Février 1916.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue:

Des curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de St-Pierre-Claver, demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 5 Geo. V, chapitre 134.—M. Mayrand.

M. Désaulniers, du comité des bills privés en général, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter sans amendement les bills suivants:

No 103.—Loi amendant la charte de la Société d'histoire naturelle à Montréal;

No 67.—Loi amendant la charte de l'Institut des artisans de Montréal."

"Et avec des amendements le bill No 102.—Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de l'Enfance de Jésus et de Marie, dites de Sainte-Chrétienne".

M. Létourneau (Québec-Est), du comité des règlements, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

"Pétition de Mgr C.-A. Marois et autres, demandant de voter une loi constituant en corporation l'œuvre de la propagation de la foi de Québec;

"De Joseph Gagnon et autres, demandant une loi autorisant la vente de certains immeubles;

"Et de la cité de Verdun, demandant une loi amendant sa charte".

Question par M. Cousineau.—A combien s'est élevé, dans le cours de l'année 1915, les frais d'entretien de la prison de Bordeaux?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin:

Ces frais se sont élevés, pour l'année 1914-1915 à la somme de $99,957.77.

Question par M. Bérubé.—1. Combien a coûté la confection de la route Lévis-Jackman?

2. Quelle est la longueur totale de cette route?

3. Quand cette route a-t-elle été terminée?

4. Quelle a été la part contributale de chacune des municipalités intéressées dans la confection de cette route?

Réponse par l'honorable M. Tessier:

1. (*a*) Confection proprement dite..... $ 502,865.70
   (*b*) Achat de machines à être utilisées pour confection de travaux analogues..... 41,193.08
2. 90.15 milles.
3. Le travail n'est pas terminé.
4. $300.00 par mille.

Question par M. Bérubé.—1. Y a-t-il dans notre province des inspecteurs nommés et payés par le gouvernement pour enseigner aux cultivateurs les moyens propres à faire disparaître les mauvaises herbes?

Réponse par l'honorable M. Caron

1. Il n'y a pas d'inspecteurs spéciaux chargés d'enseigner aux cultivateurs les moyens propres à faire disparaître les mauvaises herbes, mais tous les conférenciers et agronomes du ministère de l'agriculture profitent de toutes les occasions qui leur sont offertes pour donner des avis à ce sujet.

Question par M. Bérubé.—1. La classification des lots propres à la colonisation dans le comté de Témiscouata est-elle faite au complet?

2. Dans l'affirmative, quel est le total des lots propres à la colonisation et quel est le nombre actuellement concédé?

3. Dans la négative, pourquoi, et quand ce travail sera-t-il fait?

Réponse par l'honorable M. Allard:

1, 2 et 3. La classification des lots du comté de Témiscouata n'a pas encore été complétée mais le sera dans le cours de l'été prochain.

Question par M. Lavergne.—1. Quel est le traitement de Monsieur W.-C.-J. Hall, surintendant du Parc National des Laurentides?

2. M. Hall retire-t-il quelques autres sommes du budget de la province?

3. Dans l'affirmative, lesquelles, pour quelles raisons?

Réponse par l'honorable M. Allard.

1. $2,000 par année comme surintendant de la protection des forêts et surintendant du parc National des Laurentides.

2. Oui.

3. $400. par année comme inspecteur chargé de la mise à exécution, dans la province de Québec, de l'ordonnance 16570 de la commission des chemins de fer du Canada, en date du 22 mai 1912, et de l'ordonnance 72 de la commission des utilités publiques de la province de Québec, en date du 5 août 1912, concernant la protection des forêts contre le feu le long des chemins de fer et sur les terrains adjacents.

Question par M. Bérubé.—1. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes pour la construction d'une route de Lévis à Rimouski?

2. Quand les travaux de cette route commenceront-ils?

Réponse par l'honorable M. Tessier:

1. Oui.
2. A l'étude.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la loi des mines de Québec".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre, au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 19) intitulé: "Loi concernant le Code municipal de la province de Québec".

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard, il est—

Ordonné que le comité plénier, auquel le bill 19 a été renvoyé, soit autorisé à examiner le projet de Code municipal qui a été déposé sur le bureau le 14 janvier 1916, tout comme si ce projet faisait partie du bill 19, à titre d'annexe.

Sur la motion de M. Francœur, secondé par M. Galipeault, il est—

Ordonné que la motion de M. Francœur, pour un ordre de la Chambre pour copies de résolutions adressées au Ministère de la Voirie par certains conseils municipaux des comtés de Lévis, Lotbinière et Nicolet se rapportant à une route projetée, Lévis-Montréal, sur la rive sud, soit inscrite sur le feuilleton jusqu'à sa prise en considération.

Ordonné que M. Lévesque ait la permission de présenter un bill (No 63) intitulé: "Loi pour changer les fiduciaires d'une partie du capital-actions de La Presse Publishing Company Limited".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Fortier ait la permission de présenter un bill (No 172) intitulé: "Loi remplaçant l'article 30 du Code de procédure civile au sujet de certaines dépositions reçues en dehors de la province de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 77) intitulé: "Loi ratifiant les titres de l'immeuble connu sous le No 2167 du cadastre du quartier Saint-Pierre, en la cité de Québec;"

Bill (No 128) intitulé: "Loi amendant et refondant la charte de la ville de la Pointe-aux-Trembles;"

Bill (No 133) intitulé: "Loi amendant la charte de l'Union des écoles du dimanche de Montréal;"

Bill (No 101) intitulé: "Loi pourvoyant à une évaluation uniforme des terres en culture situées dans le quartier Bordeaux, en la cité de Montréal;"

Bill (No 140) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Roberval;"

Bill (No 99) intitulé: "Loi amendant la charte de "The Shawinigan Water & Power Company".

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 152) intitulé: "Loi changeant le chef-lieu du comté de Pontiac et l'établissant dans le village de Campbell's Bay;"

Bill (No 93) intitulé: "Loi conférant certains pouvoirs à la commission scolaire de Maisonneuve".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement le bill suivant:

Bill (No 12) intitulé: "Loi relative à l'authentication de certains régistres et livres d'enregistrement dans le district de Terrebonne".

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Vendredi, 4 Février 1916.

M. Létourneau (Québec-Est) du comité des bills privés en général, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements les bills suivants:

No 129.—Loi amendant la charte de la ville de Beaconsfield;

No 78.—Loi concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal;

No 134.—Loi constituant en corporation "The Civic Investment & Industrial Company".

"Votre comité a aussi décidé de faire rapport que le préambule du bill No 161, intitulé: Loi concernant la succession de feu Jean de la-Croix-Joseph Comte n'a pas été prouvé à sa satisfaction, la preuve apportée ayant été contradictoire".

L'honorable sir Lomer Gouin, du comité des bills publics en général, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements les bills suivants:

No 92.—Loi annexant la municipalité scolaire du village de Villeray celle des écoles catholiques de Montréal;

No 60.—Loi annexant la municipalité scolaire de St-Edouard, à celle de la commission des écoles catholiques de Montréal;

No 66.—Loi annexant la municipalité scolaire distincte de la paroisse de St-Michel-Archange de Montréal à celle des écoles catholiques de Montréal".

"Et sans amendement:

No 81.—Loi concernant la commission des écoles catholiques de Montréal".

"Votre comité fait aussi rapport qu'il a rejeté le bill No 58.—Loi annexant la municipalité scolaire de la paroisse d'Hochelaga, dans le comté de Maisonneuve, à celle des écoles catholiques de Montréal."

Ordonné que M. Robert (Rouville) ait la permission de présenter un bill (No 165) intitulé: "Loi concernant un acte de donation en date du 6 juillet 1877, fait par Joseph Gagnon, père, à Joseph Gagnon, fils, *et al*, autorisant la vente de certains immeubles."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 174) intitulé: "Loi modifiant la loi de pharmacie de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Bernier.—1. Quelles sont les écoles techniques dans la province? Où sont-elles situées?

2. Quel est le nombre de professeurs de chacune, leur nom et le salaire de chacun d'eux?

3. Quel est le nombre des élèves de chacune d'elles?

4. Combien d'élèves ont obtenu des diplômes de ces écoles?

5. Qu'est-il advenu de ces élèves?

6. Combien a coûté la construction, l'ameublement et l'outillage de chacune de ces écoles?

7. Combien le gouvernement a-t-il payé pour leur entretien et autres dépenses s'y rattachant, depuis la fondation de chacune de ces écoles?

Réponse par l'honorable M. Décarie:

1. "Ecole technique de Montréal," à Montréal; "École technique de Québec," à Québec; "Ecole technique de Shawinigan-Falls," à Shawinigan-Falls; "Ecole technique de Sherbrooke," à Sherbrooke; "Ecole technique de Beauceville," à Beauceville.

2. "Ecole technique de Montréal:"

Machéras Alexandre, principal	$	2,000.00
Bélanger J.-A., professeur		1,600.00
Cinq-Mars J.-H. "		1,600.00
Chartier J.-A. "		1,500.00
Landreau G. "		1,500.00
McLeish I. "		1,800.00
McFee M.-C.-C. "		1,700.00
Alward E.-T. "		1,600.00
Gratiot L. chef des travaux d'ateliers		2,000.00
Roberge F. contre-maître		1,200.00
Abran F. "		1,100.00
Braem P. "		1,200.00
Morgentaler E. "		1,100.00
Girouard J. "		1,200.00
Gourdin C. "		1,200.00
Biscayart "		1,300.00

"Ecole technique de Québec:"

Buteau A. professeur		1,400.00
Désy J.-R.-A. "		1,400.00
Kœtx M. "		1,400.00
Lacroix W. "		1,200.00
Vaillancourt W. "		1,400.00
Giauque M. contre-maître instructeur		1,200.00
Guillaume J. " "		1,050.00
Rousseau A. " "		1,050.00
Vézina A. " "		1,050.00

"Ecole technique de Shawinigan-Falls:"

Morris J.-V.-L., principal	$	2,200.00
Meddick W.-H., professeur		1,500.00
Gregg J.-M. "		1,200.00
Fournier Emérie "		900.00
Dæmen F.-H. "		100.00
Brunet J.-O.-S. "		100.00
Nish W.-S. "		100.00

"Ecole technique de Sherbrooke:"

De Valter Chs-A., professeur	$	700.00
Lemay l'abbé L. "		300.00
Caron l'abbé E. "		300.00

"Ecole technique de Beauceville:"

5 professeurs religieux.

3. "Ecole technique de Montréal:" 720
"Ecole technique de Québec:" 319
"Ecole technique de Shawinigan:" 184
"Ecole technique de Sherbrooke:" 11
"Ecole technique de Beauceville:" 40
4. "Ecole technique de Montréal:" 45

En outre il a été accordé 211 certificats de capacité aux élèves qui ont suivi les cours du soir.

"Ecole technique de Québec:" 19

"Ecole technique de Shawinigan:" n'a pas encore d'élèves diplômés, vu qu'aucun d'eux n'a encore atteint la quatrième année.

"Ecole technique de Sherbrooke:" ne donne que des certificats de capacité.

"Ecole technique de Beauceville:" 13

5. "Ecole technique de Montréal:" Tous ces jeunes gens sont entrés dans l'industrie pour y exercer leurs diverses spécialités de mécanicien, électricien, menuisier, forgeron, fondeur, dessinateur. Beaucoup ont déjà une situation fort enviable, étant donné leur âge. Certains ont même essayé de s'établir à leur compte. En général des élèves sont appréciés comme en témoignent les nombreuses demandes d'anciens élèves adressées, cette année, à l'école.

"Ecole technique de Québec:" Tous sont entrés dans l'industrie, soit comme fondeurs, dessinateurs, mécaniciens, etc. Récemment 5 anciens diplômés étaient à la "Lauzon Engeneering Coy," à Lévis; 4 aux usines "Paquet", à Montmagny; 3 à Sherbrooke; 1 à la "Eastern Canada Steel;" 1 à "Brownsberg"; 1 à Montréal; 1 est soldat en France.

"Ecole technique de Shawinigan:" La plupart de ceux qui ont suivi les cours du soir, après avoir reçu un certificat de capacité, sont entrés dans l'industrie.

"Ecole technique de Sherbrooke:" Après deux années de cours, ceux qui ont obtenu un certificat de capacité, sont dirigés, selon leurs aptitudes, aux différentes écoles techniques, polytechnique, d'arpentage, forestière, ou placés dans des usines, comme dessinateurs. Cinq sont ingénieurs, 4 sont ingénieurs en électricité, 2 sont architectes, 4 sont arpenteurs, 3 sont assistant-ingénieurs de ponts, 32 sont dessinateurs, 3 sont chimistes, 2 sont caricaturistes, 7 sont militaires.

"Ecole technique de Beauceville:" Ils sont placés dans les différentes branches de l'industrie.

6. "Ecole technique de Montréal:" ..... $ 636,187.42
"Ecole technique de Québec:" 405,359.16

Une subvention de $10,000.00, a été accordée à "l'Ecole technique de Beauceville", pour aider à payer le coût de sa construction.

Les autres ne sont que des institutions privées, subventionnées par le gouvernement.

7. "Ecole technique de Montréal:"	$ 228,000.00
"Ecole technique de Québec:"	197,411.50
"Ecole technique de Shawinigan:"	12,500.00
"Ecole technique de Sherbrooke:"	8,000.00
"Ecole technique de Beauceville:"	3,000.00

Question par M. Bérubé.—Combien a rapporté annuellement, depuis sa création jusqu'à la fin de l'exercice financier expirant le 30 juin 1915, la taxe sur les successions?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

Exercice finissant le 30 juin		Exercice finissant le 30 juin	
1893	$ 40,313.59	1905	$ 183,382.19
1894	149,823.46	1906	421,348.12
1895	162,535.50	1907	568,278.63
1896	163,365.33	1908	620,916.04
1897	229,441.72	1909	634,445.18
1898	163,455.26	1910	838,334.57
1899	287,995.63	1911	1,072,027.20
1900	270,865.58	1912	1,226,678.58
1901	163,511.38	1913	1,064,108.60
1902	222,763.73	1914	1,604,479.55
1903	153,820.55	1915	1,660,853.15
1904	449,532.47		

Question par M. Lavergne.—1. Le gouvernement possède-t-il les statistiques suivantes:

(*a*) Quel est le pourcentage d'alcool de la Chartreuse?
(*b*) Même question pour la Bénédictine?
(*c*) Même question pour le Xérès (Sherry)?
(*d*) Même question pour le vin de messe?
(*e*) Même question pour la bière blonde (lager)?
(*f*) Même question pour la bière brune (lager)?
(*g*) Même question pour la bière (ale)?
(*h*) Même question pour la bière noire (porter)?
(*i*) Même question pour le vin de porto?
(*j*) Même question pour les vins de champagne, bourgogne et bordeaux.

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

Non.

Question par M. Morin.—1. Quel est le montant de l'octroi promis par le gouvernement à la paroisse de Saint-Roch des Aulnaies pour le gravelage du chemin de front du 1er rang, dans le cours de l'année 1915?

2. Ces travaux de gravelage ont-ils été acceptés par le gouvernement?

3. L'octroi promis a-t-il été payé et à qui?
4. Dans la négative, pourquoi?
Réponse par l'honorable M. Tessier:
1. $700.00;
2. Oui;
3. Non;
4. La municipalité n'a pas encore fourni la résolution exigée par l'article 2022*b* de la loi des bons chemins, de 1911, le délai pour produire ce document expirant le 8 février.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Décarie, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions concernant le bill No 20, intitulé: "Loi amendant l'acte 3 George V, chapitre 38, relativement à la protection de certaines municipalités contre les incendies".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la loi des mines de Québec."

L'honorable M. Mercier propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Mercier informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* que le paragraphe 2 de l'article 2106 des Statuts refondus, 1909, tel qu'amendé par la loi 1 George V (1ère session), chapitre 17, section 6, soit de nouveau amendé de façon que les concessions minières comprennent aussi, outre l'attribution ordinaire de cinq pour cent pour les chemins dans les cantons arpentés et subdivisés et dans les seigneuries, une étendue de pas moins d'un demi-lot, tel que la demie nord, la demie sud, la demie est ou la demie ouest, selon le cas, mais de façon toujours que chaque concession ne puisse excéder deux cents acres, ni admettre de fractions de lots s'il s'agit de lots de moins de quatre-vingts acres, sauf les pouvoirs conférés au lieutenant-gouverneur en conseil par l'article 2113.

2. *Résolu* que pour une période de deux années, à compter de l'entrée en vigueur de la loi qui sera basée sur la présente résolution, il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil, à raison de la distance

et des difficultés résultant des courtes saisons, de fixer pour cette partie du golfe Saint-Laurent s'étendant de la rivière Goynish vers l'est, le prix des concessions minières contenant du sable ferrifère, et à faire entrer dans le prix d'achat, pour le passé comme pour l'avenir, la proportion déjà payée par l'acquéreur comme rente annuelle, pour permis d'exploitation sur le même terrain.

Résolutions à rapporter,

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité chargé de l'étude du bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la loi des mines de Québec".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la loi des mines de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas onze mille quatre cent cinq piastres et soixante-quinze centins soit ouvert à Sa Majesté pour frais d'administration (dette publique), pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-huit mille deux cent quatre-vingt-une piastres et cinquante centins soit ouvert à Sa Majesté pour taitements, dépenses contingentes, etc (législation), pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitement de l'Orateur (Assemblée législative), pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc. (Assemblée législative), pour l'exercice finisant le 30 juin 1917.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-dix mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour impression et reliure pour les deux Chambres de la Législature, S.R.Q., 1909, art. 164., pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour achat de livres (bibliothèque de la législature) pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille sept cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc (bibliothèque de la législature), pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses contingentes des élections, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour greffier de la chancellerie, traitement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitements (gouvernement civil), pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

11. Résolu qu'un crédit n'excédant pas cent huit mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses contingentes (gouvernement civil), pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent trente-sept mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses se rapportant à la perception des licences, droits sur les successions et taxes sur les corporations commerciales, etc., S.R.Q., 1909, articles 903-1315; 1345-1359; 1374-1387, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 102) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de L'Enfance de Jésus et de Marie, dites de Sainte-Chrétienne."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 127) intitulé: "Loi autorisant Jean-Marie Richard à exercer la profession d'avocat après examen."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 103) intitulé: "Loi amendant la charte de la Société d'histoire naturelle à Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard, il est—

Résolu que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi, huit heures et quart du soir.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Lundi, 7 Février 1916.

Huit heures et quart du soir.

M. Létourneau (Québec-Est), du comité des règlements, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité est d'opinion que la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine et autres, demandant une loi remettant en vigueur et amendant la charte de ladite compagnie, est régulière et suffisante, que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis, que l'avis n'est pas complètement donné, mais attendu qu'il le sera quand le bill sera pris en considération par le comité des chemins de fer, en conséquence votre comité désire recommander la suspension de l'article 507 du règlement afin que le bill puisse être présenté.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 166) intitulé: "Loi remettant en vigueur et amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Trahan ait la permission de présenter un bill (No 178) intitulé: "Loi détachant certains lots du comté d'Arthabaska et les annexant à la paroisse de Sainte-Eulalie, dans le comté de Nicolet, pour fins électorales, municipales, d'enregistrement et judiciaires".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 119) intitulé: "Loi concernant les curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Pierre-aux-Liens".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 106) intitulé: "Loi amendant la charte de la corporation de la cité des Trois-Rivières".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.
Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill No 85) intitulé: "Loi concernant la construction des soubassement d'église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Jean-Baptitste de la Salle.
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 129) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Beaconsfield".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération en comité plénier, du bill (No 78) intitulé: "Loi concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 134) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Civic Investment & Industrial Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 92) intitulé: "Loi annexant la municipalité scolaire du village de Villeray à celle des écoles catholiques de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps: puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 110) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation "L'Union St-Joseph-de-St-Henri";

Bill (No 165) intitulé: "Loi concernant un acte de donation en date du 6 juillet 1877, fait par Joseph Gagnon, père, à Joseph Gagnon, fils, *et al*, autorisant la vente de certains immeubles."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 63) intitulé: "Loi pour changer les fiduciaires d'une partie du capital actions de "La Presse Publishing Company Limited".

M. Lévesque propose que le bill soit miantenant lu une deuxième fois.

M. Cousineau propose en amendement, secondé par M. Gault, que la motion soumise soit amendée en en retranchant le mot "maintenant" et en y ajoutant les mots "dans six mois".

Sur la motion de M. Cousineau et, avec le consentement unanime de la Chambre, il est—

Ordonné que ledit amendement soit retiré.

Et la motion principale étant soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la motion de M. Labissonnière: que le bill 107, intitulé: "Loi amendant la charte de la corporation de la cité des Trois-Rivières", soit inscrit au feuilleton des affaires, pour étude en comité plénier.

Sur la motion de M. Labissonnière, et avec le consentement de la Chambre, il est—

Ordonné que ladite motion soit retirée.

Sur la motion de M. Bérubé, secondé par M. Bernier, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance échangée entre le secrétaire ou les membres du conseil de la municipalité de Saint-Hubert, dans le comté de Témiscouata, ou toute autre personne, et le ministère de la Voirie, depuis le 1er mai 1913, jusqu'à ce jour?

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance échangée entre le secrétaire ou les membres du conseil de la municipalité de Notre-Dame du Lac, dans le comté de Témiscouata, ou toute autre personne, et le ministère de la Voirie, depuis le 1er mai 1913, jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de tous documents, résolutions, correspondances, lettres échangés entre le gouvernement et toute personne, dans cette province, relativement à la loi 5 George V, chapitre 77.

Sur la motion de M. Cousineau, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres, concernant la mise en liquidation et la liquidation de la compagnie d'Assurance mutuelle dite: "The Canada Mutual Fire Insurance Company", et toute personne, avocats, liquidateurs ou autres, ayant eu affaire à cette liquidation, ainsi que de tout le dossier concernant ladite liquidation, et portant le No 136 des dossiers de la Cour supérieure du district de Montréal.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions concernant le bill (No 20) intitulé: "Loi amendant l'acte 3 George V, chapitre 38, relativement à la protection de certaines municipalités contre les incendies".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ).

Résolu qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'affecter annuellement une somme n'excédant pas $15,000.00, en sus de la somme de $10,000.00 autorisée par l'article 3822*j* des Statuts refondus, 1909, tel qu'édicté par la loi 3 George V, chapitre 38, section 1, et que cette somme sera payable à même le fonds consolidé du revenu de la province, pour accorder une prime aux municipalités de village qui se pourvoiront d'appareils effectifs pour combattre les incendies.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité chargé de l'étude du bill (No 20) intitulé: "Loi amendant l'acte 3 Geo. V, ch. 38 relativement à la protection de certaines municipalités contre les incendies".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 20) intitulé: "Loi amendant l'acte 3 George V, chapitre 38, relativement à la protection de certaines municipalités contre les incendies".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau les documents suivants:

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Paulin et le ministère de la Voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session* No 23).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916 pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Hénédine et le ministère de la Voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session* No 24).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène et le ministère de la Voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session* No 25).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Havre-Aubert et le ministère de la Voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session* No 26).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine et le ministère de la Voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session* No 27).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 janvier 1916, pour:

Copies de tous documents, correspondances, circulaires ou intructions envoyés à Monsieur Lionel Lemieux, notaire, agent du gouvernement pour la Seigneurie de Lauzon, au sujet de la Seigneurie, du capital et des intérêts de ladite Seigneurie, depuis 1912. (*Document de la session* No 28).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 24 janvier 1916, pour:

Copie de tous documents, correspondance échangés entre le gouvernement de la province et le gouvernement fédéral, relativement aux sujets ennemis demeurant dans la province depuis le début de la présente guerre des alliés. (*Document de la session* No 29).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 24 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral, concernant la construction d'un pont, entre Montréal et Longueuil, sur le Saint-Laurent, depuis 1902. (*Document de la session* No 30).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 24 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral, concernant la route Edouard VII, et la jetée de Laprairie. (*Document de la session* No 31).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 janvier 1916, pour:

Etat détaillé de toutes les souscriptions faites entre les mains du trésorier provincial pour les fins de la guerre, ou les fins soi-disant patriotiques. (*Document de la session* No 32).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mardi, 8 Février 1916.

Ordonné que M. Tansey ait la permission de présenter un bill (No 111) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Verdun."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Sauvé.—Est-il vrai que le gouvernement est en faveur de la municipalisation de la vente des boissons spiritueuses, de l'acquisition des hôtels et débits de liqueurs et de leur exploitation par les municipalités?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

Non.

Question par M. Lavergne.—1. Est-ce l'intention du gouvernement de rendre l'enseignement de la langue française obligatoire dans toutes les écoles primaires, maisons d'enseignement secondaires et universités de la province?

Réponse par l'honorable M. Décarie:

1. L'enseignement obligatoire de la langue française est au programme de toutes les écoles primaires et les maisons d'enseignement secondaires, sous contrôle de commissions scolaires.

Question par M. Bernier.—1. Quel est le nombre des instituteurs ou institutrices dans la province de Québec qui reçoivent un salaire:

(a) de cent piastres ou moins?
(b) de cent piastres à cent vingt-cinq piastres?
(c) de cent vingt-cinq piastres à cent cinquante piastres?

Réponse par l'honorable M. Décarie:

1. (a) Catholiques: aucun.
   Protestants: 3.
   (b) Catholiques: 51.
   Protestants: 16.
   (c) Catholiques: 524.
   Protestants: 15.

Question par M. Francœur.—1. Quelles sont les revues éducationnelles subventionnées par le gouvernement?

2. Quel montant annuel est payé à chacune?

3. Pour bénéficier des octrois du gouvernement, ces revues sont elles tenues, dans leurs publications, de suivre un programme pédagogique?

4. Dans l'affirmative, qui contrôle ces programmes?

5. Ces revues sont-elles distribuées gratuitement?

6. Dans l'affirmative, à qui?

Réponse par l'honorable M. Décarie:

1. "Educational Record" et "L'Enseignement primaire".

2. La réponse à cette question, se trouve à la page 180 de l'Etat financier du surintendant de l'Instruction publique, 1915.

3. Avant de bénéficier des octrois du gouvernement, chacune de ces deux revues a été approuvée et recommandée par chaque comité du conseil de l'Instruction publique, "Educational Record": le 29 novembre, 1895, par le comité protestant et "l'Enseignement primaire"; le 12 mai, 1898, par le comité catholique, et elles suivent le programme officiel du comité qui les a recommandées et sont chargées de le mettre en valeur auprès du personnel enseignant; de plus, chacune de ces deux revues sert d'intermédiaire entre les comités du conseil de l'Instruction publique et le surintendant, les commissions scolaires et le personnel enseignant.

4. Chaque comité du conseil de l'Instruction publique. La revue protestante est dirigée par le secrétaire du comité protestant du conseil de l'Instruction publique, et la revue catholique par l'inspecteur général des écoles catholiques.

5. Oui.

6. A toutes les écoles sous contrôle de commission scolaire, aux écoles normales, à chaque commission scolaire, aux membres du conseil de l'Instruction publique, aux membres du bureau des examinateurs, aux inspecteurs d'écoles aux députés et aux membres du Conseil législatif.

Question par M. Bernier.—Quels sont les montants qui ont été payés par les censitaires de la seigneurie de Lauzon chaque année, depuis 1905?

Réponse par l'honorable M. Allard:

Année fiscale	1905–06	$ 2,563.09
" "	1906–07	4,027.53
" "	1907–08	1,617.17
" "	1908–09	1,181.91
" "	1909–10	1,048.78
" "	1910–11	1,101.30
" "	1911–12	540.29
" "	1912–13	6,859.28
" "	1913–14	26,268.30
" "	1914–15	887.71

Question par M. Bérubé.—1. Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés par le ministère de la Colonisation pour chemins et ponts de colonisation dans le comté de Témiscouata, depuis le 1er juillet 1914 jusqu'à ce jour?

2. Quels sont les divers chemins et ponts sur lesquels ce montant a été dépensé?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. $12,049.48.

2. Construction du pont sur la rivière Bleue, dans le chemin entre les rangs 5 et 6 d'Escourt. Préparation et transport du bois	$ 720.00
Route depuis le 8ème rang de Ste-Françoise au 9ème rang du canton Bédard	200.00
Chemin de front sur les lots Nos 8, 9, 10, 19, 20 et 21 du 8ème rang de Botsford	800.00
Chemin de front depuis le lot No 1 jusqu'au No 13 du 7me rang de Botsford	600.00
Chemin de front depuis le lot No 49, jusqu'au lot No 56, entre les rangs 5 et 6 d'Escourt	591.83
Chemin de front depuis le lot No 50, jusqu'au lot No 55, entre les rangs 7 et 8 d'Escourt	350.00
Chemin depuis le lot No 4, jusqu'au lot No 7, du 8ème rang du canton Botsford	400.00
Route entre les lots Nos 101 et 102, du rang Nord, du canton Demers	149.50
Route entre les lots Nos 37 et 38, des rangs 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de Cabano	500.00
Route sur la seigneurie du Lac, dans le 4ème rang de Cabano	500.00
Route entre les lots Nos 35 et 36, sur les rangs 4 et 5 d'Escourt	1,000.00
Route entre les lots Nos 1 et 2, du 7ème rang du canton Packington	200.00
Route dans la ligne entre les lots Nos 28 et 29, du 15ème rang du canton Auclair	654.50
Ouverture du chemin entre les rangs 7 et 8 d'Escourt, du lot 50 au lot 40	300.00
Ouverture de chemins sur les rangs 2, 3, 4, 5, 6 et 7 d'Escourt	1,559.95
Confection d'un chemin sur la rive ouest du lac Long, rang 8 de Botsford, du lot 33 à la Gare	500.00
Chemin sur le rang 7 de Botsford, du lot 1 au lot 20	299.59
Route entre les lots 43 et 44 du 8ème rang Botsford	294.55
Chemin sur la rive est du Lac Long, rang 2 de Robinson, du lot 1 au lot 15	300.00
Chemin sur la rive est du Lac Long, rang 2 de Packington, du lot No 38 au lot 43	198.63
Confection de la route entre Cabano et Packington, sur le rang 7	197.16
Route conduisant de St-Louis à St-Eusèbe, sur les rangs 7, 8 et 9 de Cabano	400.00
Route du 3 et 4ème rang de Cabano	595.10
Route allant au lac Témiscouata au canton Auclair	190.69
Route entre les lots No 101 et 102 du rang du chemin du lac, rang Nord de Demers	149.00
Route allant de Cabano à Squatteck	199.86
Route dans les rangs 1 et 11 du canton Botsford	199.12

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 172) intitulé: "Loi remplaçant l'article 30 du Code de procédure civile au sujet de certaines dépositions reçues en dehors de la province de Québec".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Campbell, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance entre le secrétaire ou aucun des membres du conseil de la paroisse de Richelieu et le ministère de la Voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance entre le secrétaire ou aucun des membres de la municipalité du village de Richelieu et le ministère de la Voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance, télégrammes, état de compte et tous autres documents échangés entre le secrétaire ou aucun des membres du conseil ou toute autre personne de la municipalité de Saint-Gédéon et le ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance, télégrammes, état de compte et tous autres documents échangés entre le secrétaire ou aucun des membres du conseil ou toute autre personne de la municipalité de Saint-Bruno et le ministère de la Voirie, depuis l'anné 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance, télégrammes, état de compte et tous autres documents échangés entre le secrétaire ou aucun des membres du conseil ou toute autre personne de la municipalité de Saint-Prime et le ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance, télégrammes, état de compte, et tous autres documents échangés entre le conseil municipal ou tout contribuable de Montréal-Sud et le département de la Voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 67) intitulé: "Loi amendant la charte de l'Institut des artisans de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit amintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 166) intitulé: "Loi remettant en vigueur et amendant la charte de la compagnie de chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine."

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 131) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Westmount."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau le document suivant:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 31 janvier 1916, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels, documents et correspondance concernant l'augmentation du coût de la vie, depuis le 5 août 1914.

(*Document de la session No* 33).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mercredi. 9 Février 1916.

M. Désaulniers, du comité des bills privés en général, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter sans amendement les bills suivants:

No 149.—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Léopold Larocque au nombre de ses membres;

No 159.—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre au nombre de ses membres Albert Lavigne;

No 158.—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre au nombre de ses membres Ernest Chaussé;

No 148.—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre James-McK. Wathen au nombre de ses membres;

No 146.—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Omphroy Bissonnette au nombre de ses membres;

No 147.—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Rosario Lamontagne au nombre de ses membres;

No 150.—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre J.-B. Frédéric Houde au nombre de ses membres;

No 155.—Loi ratifiant la vente de biens substitués par le testament de feu Olivier Lachance;

No 145.—Loi constituant en corporation "The Danville Protestant Cemetery Company".

"Et avec des amendements les bills suivants:

No 151.—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Charles-Edouard Valiquette au nombre de ses membres;

No 157.—Loi constituant en corporation la compagnie "The Labour Union" "L'Union du Travail".

M. Finnie, du comité des chemins de fer et autres moyens de communication, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements les bills suivants:

No 121.—Loi amendant la loi intitulé: Loi constituant en corporation "The Saint Francis Valley Railway Company";

No 94.—Loi amendant la loi constituant en corporation "The Three Rivers Traction Company". Votre comité recommande la ré-impression du présent bill".

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 175) intitulé: "Loi relative aux contrats généralement connus sous le nom de Contrats de prêts coopératifs".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Perron ait la permission de présenter un bill (No 176) intitulé: "Loi concernant la protection des animaux pur sang".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Cannon ait la permission de présenter un bill (No 177) intitulé: "Loi modifiant l'article 4524 des Statuts refondus, 1909, au sujet du Barreau de la province de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Campbell.—1. Combien s'est-il vendu de lots, durant l'année 1914-1915, dans la région de l'Abitibi?

2. A qui ces lots ont-ils été vendus?

3. Combien d'acheteurs demeurent et sont bâtis sur ces lots? *Quels sont leurs noms?*

Réponse par l'honorable M. Allard:

1. 475.

2. Aimé Tremblay, Napoléon Marcotte, Edmond Marcotte, Samuel Leclerc, Adjutor Piché, L. Villeneuve, Joseph Bordeleau, Charles Marchand, Ovide Lacoursière, Gédéon Mongrain, Donat Lahaie, Alfred Poliquin, Emile Poliquin, Joseph Lamarche, Georges Gareau, J.-W. Prénovost, Etienne Gareau, Zéphirin Gagné, Adrien Gauthier, Alfred Frigon, Albert Dudemaine, Alban Laplante, Arthur Germain, Thomas Gauvin, Alexandre Bond, Lucien Paquette, Joseph Leblanc, Albéric Cossette, J.-E. Mercure, Joséphat Bourgeois, Georges Bronsard, Joseph Bronsard, Eugène Plante, Joseph Laberge, Aimé Lamothe, Joseph-A. Cloutier, Aimé Brouillette, Alfred Tremblay, Arthur Dupuis, J.-M. Leclair, Pierre Fortin, Télesphore Lacoursière, Omer Rouleau, Adélard Tremblay, Olivier Simpson, Anthime Daoust, William Rodden, Gustave Leduc, John Julien, Cléophas Leduc, Azarias Julien, Ludger Leblanc, Armand Perron, Emilien Perron, Pierre Perron, J.-B. Cossette, Alexandre Loiselle, Charlie Furness, Joseph Brousseau, Joseph Turenne, Edmond Brousseau, Frank Coscia, John Coscia, Geoffrey Beauchamp, Derice Beauchamp, Joseph Coscia, Zéphirin Jolette, Frank Deslauriers, Ernest Bois, Zénophile Jacob, J. Tremblay et J. Grenier, Chs-Ed. Dupuis, Gédéon Dupuis, William Ricard, Joseph Veillette, Ferdinand Gotcher, Donat Rivard, Donat Brunet, Octave Pinault, Eugène L'Heureux, Alfred Houde, Paul Royer, Abraham Nadon, Arthur Ayotte, Antonio Lafleur, Euclide Pauzé, Philippe Lefebvre, père, Cléophas Morin, Léopold St-Arnault, Joséphat Cossette, Arthur Gascon, Napoléon Lajoie, Joseph Tremblay, Raoul Bourgeois, Dieudonné Neveu, Alfred Guessy, Donat Cossette, Roméo Bourbeau, Dosithée Marchildon, William Jacob, Arthur Bois, Lucien Lajoie, Joseph Lantagne, Erile Leclerc, Napoléon Frenette, Onésime Perron, Adolphe Rompré, Napoléon David, Ernest Goulet, Siméon Marcil, Philéas Gauthier, Octave Lahaie, Henri Rompré, Wilbrod L'Heureux, Georges Marcil, Hervé Perreault, Gaspard Dandeneau, Osias Turenne, Joseph Perreault, Joseph Ducharme, Osias Lacroix, Joseph Ferland, Albéric Brouillette, Wilfrid Charron, Antoine Martel, Etienne Allard, Patk. Gauthier, Georges Marcil, père, Georges Marcil, fils, Arthur Fleury, Joseph Bibeau, Zénon Bouvier, Thomas Jack, Joseph Philippon, René Gauthier, Georges Philippon, fils, J.-O. Gauthier, Philandre Langlois, Wilfrid Langlois, Jules Hardy, Léger Hardy, Vittorio Cerchiaro, André Aille, Joseph Rault, Majorique Lafrenière, Alfred Clément, G.-A. Dion, Joseph Cloutier, Alexandre Roberge, Adélard Bordeleau, Frédérick Boulanger, Evangéliste Boissonnault, Joseph Beauregard, Joseph Gagnon, Willie Beauregard, Ovide Beauregard, Joseph Cousineau, Ovila Roberge, Alcide Gagnon, Désiré Bégin, Napoléon Lambert, Maurice Fournier, Joseph Ayotte, Alphonse Boisvert, Alphonse Audette, Edmond Fortier, Joseph Proulx, Napoléon Beaudoin, Arthur Cloutier, Adélard Cousineau, Joseph Frenette, Camille Zimmerman, J.-B. Germain, Alexandre Bordeleau, Odilon Milhomme, Willie Thelland, Alfred Proulx, Eugène Milhomme, Albert Cloutier, Amédée Cloutier, J.-B.

Cloutier, Henry Beaudoin, F.-X. Normandin, Joseph Mercier, Amédée Mercier, Octave Cloutier, J. Guzzie, Paul Arcand, Napoléon Collins, Stanislas Roberge, Siméon Mercier, Honoré Lafrance, G. Yaconette, Alfred Fournier, fils, W.-D. Boudreau, Médore Boudreau, Théophile Audet, Joseph Emile Bélanger, Albéric Pelletier, Gustave Nadon, Donat Ayotte, Jacques Babin, Roméo Gagnon, Emile Keyls, Hermile Pelletier, Victor Paradis, Adélard Hébert, Alphonse Gingras, Joseph Pelletier, J.-Sinaï Moreau, Francis Bégin, Célestin Ricard, Achille Ricard, Léopold Ricard, Théodore St-Arnault, Israel Deschênes, Joseph Hébert, Joseph Aubé, Joseph Gingras, fils, Henri Lefebvre, Martin Lafrance, Georges-Ed. Trépanier, Lucien Thiboutot, Onésime Nadon, Joseph Laverdière, Philippe Carpentier, Théodore Groleau, Arthur Groleau, Joseph Groleau, Léger Cloutier, Alphonse Lesieur, Léopold Massicotte, Philippe Houde, Rodolphe Trépanier, Dollard Jacob, Hippolyte Bédard, Ferdinand Lachance, Arthur Pronovost, Georges Trépanier, J.-B. Trépanier, Dollard Massicotte, Philémon Frigon, Xavier Massicotte, Adélard Trépanier, Georges Grosleau, Hector Bergeron, Maxime Lamarre, Albert Forgette, John-D. Adam, Joseph Goudreau, Ernest Goudreau, David Montreuil, Oscar Sigouin, Albert Guertin, Alfred Duhaine, Edgar Normand, Roland Bélanger, Alfred Gareau, Lazare Gareau, K.-X. Chatel, Hormisdas St-Jean, Damase Roy, Alfred La Brosse, Edmond Coulombe, Roméo Cloutier, David Cloutier, Anselme Cloutier, François Clément, Amédée Bergeron, Apollinaire Dionne, Joseph Lecoupe, Amédée Sarrasin, Napoléon Carbonneau, Geo.-A. Butler, Victor Fafard, Louis Bilodeau, Lucien Lacombe Onésime Ducharme, Dolphis Ducharme, Odias Roberge, Nazaire St-Jean, Philippe Lachance, Emery Dubois, Joseph Berg, Télesphore Grouard, James Thompson, Albert Berthiaume, Delphis Berthiaume, Willie Bergeron, Louis Desforges, Carias Desforges, Calixte Baille, Cyprien Caron, Adolphe Boisclair, Eugène Boisclair, Irénée Comeau, Napoléon Boisclair, Evariste Boisclair, Joseph Boisclair, Onésime Goudreau, Thomas Goudreau, fils, Adélard Beaudoin, père, Adélard Beaudoin, fils, Ovila Beaudoin, Séverin Beaudoin, Félix Beaudoin, père, Louis-F. Beaudoin, Dédier Beauchemin, Lorenzo Héroux, Adélard Héroux, Albert Héroux, Eugène Tessier, Pierre Cyr, Félix Dumas, Arthur Dumas, Jerry Desrosiers, Antoine Mercure, Alfred Turgeon, Paul Plante, Arthur Bergeron, Emile Larivière, Omer Blanchette, Alphonse Blanchette, Olivier Champagne, Albert Dumas, Joseph Dumas, Honoré Proteau, Charles Labbé, Louis Lepage, Hyacinthe Boucher, Frank Rocheleau, Arthur Bergeron, Percy-G. Mulligan, Wilfrid Pelletier, Henry Plante, Urbénien St-Onge, Euclide Morin, Joseph Bouchard, Ludger Martin, Joseph Trudel, Henri Trudel, Ferdinand Dechênes, Donat Therrien, Joseph Bruneau, J.-B. Boisclair, Hector Boisclair, Hyacinthe Boucher, Wm-Richard Cunningham, Joseph-H. McRobie, Frank-W. Cunningham, Norman-H. Kilpatrick, Grégoire Labbé, Lucien Beauchemin, Cyrias Leclerc, Ludger Lemieux, Oscar Larivière, Désiré Lambert, Linder Bergeron, Alexandre Blanchette, Anselme Cossette,

Joseph Vézina, Edmond Angers, Louis Thiboutot, Roméo Thiboutot, Alexandre Bruneau, Octave Larivière, Médéric Ménard, Désiré Alain, fils, Joseph Blanchet, Arthur Tessier, Oscar Bernard, Arthur Lebel, Geoffrey Gauthier, Joséphat Caron, Ambroise Blais, Joseph Descargues, Octave Corbeil, Gildas Matte, Edmond Fortin, James Martin, Geo. Demers, Albert Rompré, Saluste Lamontagne, Sam Shackleton, Pierre Gauthier, Wm-L. Clark, Albert Champagne, Xavier Champagne, Isaac Rice, John Clark, Wilfrid Corbeil, Edmond Pepin, Andrew Turnbull, Alphée Caron, Louis Corbeil, Herbert-F. Warren, Talim Ganim, Fletcher Warren, Wm. Henry Gallagher, Philémon Labbé, Joseph Despard, Amable Chevrette, Arthur Routhier, A.-F. Manibal, Albert Lynch, Joseph Beaumont, Phydime Bélanger,

3. Au 30 juin 1915, il y en avait 155, savoir: Joseph Bordeleau, Alfred Poliquin, Emile Poliquin, Albéric Cossette, Georges Bronsard, Joseph Bronsard, Joseph-A. Cloutier, Aimé Brouillette, Arthur Dupuis, Omer Rouleau, Ludger Leblanc, Armand Perron, Emilien Perron, Pierre Perron, Joseph Brosseau, Joseph Turenne, Edmond Brousseau, Geoffrey Beauchamp, Derice Beauchamp, Frank Deslauriers, Zénophile Jacob, Chs-Ed. Dupuis, Gédéon Dupuis, Joseph Veillette, Donat Rivard, Eugène L'Heureux, Alfred Houde, Abraham Nadon, Antonio Lafleur, Cléophas Morin, Joséphat Cossette, Napoléon Lajoie, Donat Cossette, Dosithée Marchildon, William Jacob, Onésime Perron, Adolphe Rompré, Napoléon David, Siméon Marcil, Philéas Gauthier, Octave Lahaie, Henri Rompré, Wilbrod L'Heureux, Georges Marcil, Hervé Perreault, Osias Turenne, Joseph Perreault, Albéric Brouillette, Wilfrid Charron, Antoine Martel, Patk. Gauthier, Georges Marcil, père, Georges Marcil, fils, Majorique Lafrenière, Alfred Clément, Alexandre Roberge, Adélard Bordeleau, Joseph Cousineau, Ovila Roberge, Alcide Gagnon, Maurice Fournier, Joseph Ayotte, J.-B. Germain, Alexandre Bordeleau, Odilon Milhomme, Willie Thelland, Eugène Milhomme, Joseph Mercier, Amédée Mercier, Napoléon Collins, Stanislas Roberge, Alfred Fournier, fils, Théophile Audet, Albéric Pelletier, Gustave Nadon, Donat Ayotte, Jacques Babin, *Hermile Pelletier, Joseph Pelletier, Célestin Ricard, Achille Ricard, Léopold Ricard, Israel Deschênes, Henri Lefebvre, Martin Lafrance, Philippe Houde, Rodolphe Trépanier, Dollard Jacob,* Ferdinand *Lachance, Philémon Frigon, Adélard Trépanier, Hector Bergeron, Maxime Lamarre, Damase Roy, Roméo* Cloutier, David Cloutier, Anselme Cloutier, Victor Fafard, Joseph Berg, Adolphe Boisclair, Eugène Boisclair, Irénée Comeau, Napoléon Boisclair, Evariste Boisclair, Joseph Boisclair, Onésime Goudreau, Thomas Goudreau, fils, Adélard Beaudoin, père, Adélard Beaudoin, fils, Ovila Beaudoin, Séverin Beaudoin, Félix Beaudoin, père, Louis-F. Beaudoin, Dédier Beauchemin, Lorenzo Héroux, Adélard Héroux, Albert Héroux, Félix Dumas, Arthur Dumas, Arthur Bergeron, Omer Blanchette, Alphonse Blanchette, Albert Dumas, Joseph Dumas, Honoré Proteau, Chs Labbé, Arthur Bergeron, Euclide Morin, Ferdinand Dechênes, Joseph Bruneau, J.-B. Boisclair, Hector Boisclair, Grégoire Labbé, Lucien Beauchemin, Oscar Larivière, Linder Bergeron, Alexandre Blanchet, Alexandre Bruneau, Octave Larivière, Médéric Ménard, Désiré Alain, fils, Octave

Corbeil, Gildas Matte, Saluste Lamontagne, Albert Champagne, Xavier Champagne, Wilfrid Corbeil, Edmond Pepin, Wm-Henry Gallagher, Philémon Labbé, Joseph Despard, Amable Chevrette, Arthur Routhier, Joseph Beaumont, Phidime Bélanger.

Aujourd'hui, d'après M. l'agent Authier, il y en a environ 225 qui demeurent sur ces lots, ou dans le voisinage, bien que le billet de location ne les oblige pas d'aller y résider avant trente mois de la date de l'octroi.

Question par M. Sauvé.—1. Le gouvernement possède-t-il le dossier de la cause: Le Roi vs Anna Couture?

2. Dans l'affirmative, le procureur-général connait-il ce dossier?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin:

1. Non.
2. Non.

Question par M. Sauvé.—Le gouvernement a-t-il été informé de l'enquête préliminaire dans l'affaire: Dame J.-A. Roy vs Anna Couture, et Olympe Cournoyer vs Anna Couture?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin:

Non.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 174) intitulé: "Loi modifiant la loi de pharmacie de Québec".

M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 178) intitulé: "Loi détachant certains lots du comté d'Arthabaska et les annexant à la paroisse de Sainte-Eulalie, dans le comté de Nicolet, pour fins électorales, municipales, d'enregistrement et judiciaires".

M. Trahan propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois, et, la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 19) intitulé: "Loi conernant le Code municipal de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 111) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Verdun".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Jeudi, 10 Février 1916.

M. Létourneau (Montréal-Hochelaga), président (pro tem.) du comité des règlements, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité est d'opinion que la pétition des curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Pierre-Claver, demandant de voter une loi amendant la loi 5 Geo. V, ch. 134 est régulière et suffisante, que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis, que l'avis n'est pas complètement donné, mais attendu qu'il le sera quand le bill sera pris en considération par le comité des bills privés en général; en conséquence votre comité désire recommander la suspension de l'article 507 du règlement afin que le bill puisse être présenté".

"Votre comité désire recommander à votre honorable Chambre, que le délai pour la réception des rapports sur les bills privés, qui expire le 14 courant, soit prolongé jusqu'au 22 courant inclusivement, et que les règles 531 et 543 de cette Chambre soient suspendues en conséquence."

Résolu que la Chambre adopte ledit rapport.

M. Désaulniers, du comité des bills privés en général, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements les bills suivants:

No 75.—Loi constituant en corporation la ville de Québec-Ouest;

No 162.—Loi autorisant la construction d'une église, d'une sacristie, d'un presbytère et ses dépendances en la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir."

"Votre comité désire recommander à votre honorable Chambre que le délai pour la réception des rapports sur les bills privés, qui expire le 14 courant, soit prolongé jusqu'au 22 courant inclusivement, et que les règles 531 et 543 de cette Chambre soient suspendues en conséquence."

Résolu que la Chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que M. Mayrand ait la permission de présenter un bill (No 167) intitulé: "Loi amendant la loi 5 George V, chapitre 134, concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse Saint-Pierre-Claver."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Mayrand ait la permission de présenter un bill (No 123) intitulé: "Loi remettant en vigueur et amendant la loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer Montréal et Sud-Ouest "Montreal & South Western Railway & Power Company".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Bérubé.—1. Les travaux d'agrandissement du palais législatif de Québec sont-ils terminés, et depuis quand?
2. Quel a été le coût total de ces travaux?
3. Par qui ces travaux ont-ils été faits?
4. A-t-il été donné des sous-contrats par l'entrepreneur principal, et quels étaient les sous-contracteurs et le prix de leurs sous-contrats?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Oui, depuis mai 1915.
2. Bibliothèque..... $ 743,637.98
   Café..... 47,863.94
   Chauffage de toutes les bâtisses . 89,966.15
   ——— $ 881,468.07
3. J. Gosselin, O. Picard & Fils, Otis Fensom Elevator Company, J. A. Bernard.
4. Le gouvernement n'a pas donné de sous-contrats.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 19) intitulé: "Loi concernant le Code municipal de la province de Québec".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.
Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 149) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Léopold Larocque au nombre de ses membres."
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 159) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-den-

tistes de la province de Québec à admettre au nombre de ses membres Albert Lavigne."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 158) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre au nombre de ses membres Ernest Chaussé."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 148) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre James-McK. Wathen au nombre de ses membres."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 146) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Omphroy Bissonnette au nombre de ses membres."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 147) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Rosario Lamontagne au nombre de ses membres."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 150) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre J.-B.-Frédéric Houde au nombre de ses membres".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 151) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Charles-Edouard Valiquette au nombre de ses membres."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une trosième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 155) intitulé: "Loi ratifiant la vente de biens substitués par le testament de feu Olivier Lachance."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 145) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Danville Protestant Cemetery Company."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 157) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie "The Labour Union" "L'Union du Travail".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements et en a amendé le titre.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

La motion " Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Cousineau, secondé par M. Tellier, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie de tous ordres en conseil, jugements, correspondance, pétitions de droit relatifs aux causes de la province concernant les droits de successions.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau les documents suivants:

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 19 janvier, 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire, ou l'un des membres du conseil de la municipalité du canton de Hemmingford et le ministère de la Voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour.

(*Document de la session No* 34).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 janvier, 1916, pour:

Etat indiquant: 1. Quels sont les noms et résidence des porteurs de permis de coupe de bois dans la province; 2. Quelle est l'étendue des limites détenues par chacun; 3. Quelle est la situation de ces limites respectives; 4. Quel est le montant des droits de coupe et de rentes foncières payés par chaque porteur de permis pour l'année 1914–1915; 5. Quels sont ceux qui ont dû payer des amendes pour l'année 1914–1915, et quel est le montant de chacune d'elles. (*Document de la session No* 35).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative en date du 24 janvier 1916, pour:

Copie de tous décrets pris en conseil, jugements concernant la question soumise au conseil privé relatifs aux compagnies d'assurances.

(*Document de la session No* 36).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill (No 51) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Louis-Réné Gagné au nombre de ses membres et à lui octroyer son diplôme d'avocat;"

Bill (No 56) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Montréal-Ouest;

Bill (No 62) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Alexandre-Walker Thorton au nombre de ses membres";

Bill (No 71) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Elie Jobin au nombre de ses membres";

Bill (No 137) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Mœ-Newton Fineberg au nombre de ses membres;

Bill (No 138) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Frank Mendel au nombre de ses membres";

Bill (No 139) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Nathan Titleman au nombre de ses membres."

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement le bill suivant:

Bill (No 136) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Donald-Russell Mackay au nombre de ses membres."

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement le bill suivant:

Bill (No 10) intitulé: "Loi ratifiant certains contrats passés par le gouvernement de la province avec Sa Grandeur Monseigneur Gustave Blanche, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent, l'hospice Saint-Joseph de la Délivrance de Lévis, l'Asile du Bon-Pasteur de Québec, les Missionnaires de la compagnie de Marie et les dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, respectivement, concernant l'entretien de certains enfants dans une école de réforme ou école d'industrie selon le cas."

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté avec certains amendements, qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill (No 54) intitulé: Loi concernant l'Institution catholique des sourds-muets pour la province de Québec."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 54) intitulé: "Loi concernant l'Institution catholique des sourds-muets pour la province de Québec," et les dits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture des dits amendements soit remise à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Vendredi, 11 Février 1916.

M. Désaulniers, du comité des bills privés en général, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter sans amendement les bills suivants:

No 124.—Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Joseph-Pamphile LeMay au nombre de ses membres, après examen;

No 164.—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Gilles-R. Amiot au nombre de ses membres.

Question par M. Lavergne.—1. Le gouvernement de la province a-t-il fait quelques démarches auprès du gouvernement fédéral pour obtenir le désaveu de la loi spoliatrice des droits de la minorité canadienne française de l'Ontario ?

2. Dans l'affirmative, lesquelles et quelle a été la réponse du gouvernement central ?

3. Dans la négative, le gouvernement a-t-il l'intention de faire semblables démarches et quand ?

Réponse par l'honorable M. Décarie:

1 et 3. Non.

Question par M. Bérubé.—1. Quels ont été, chaque année, depuis le 31 décembre 1882, jusqu'à ce jour, d'après les divers états présentés annuellement par le Trésorier de la province, avec son discours sur le budget, l'actif, le passif, et l'excédant de l'actif sur le passif ou du passif sur l'actif, de la province ?

2. Quels étaient l'actif, le passif et l'excédant du passif sur l'actif, le 31 janvier 1887, le 17 décembre 1891, le 23 mai 1897, le 30 juin 1915, d'après les états fournis par le département du trésor, et produits respectivement devant la Chambre, en 1887, en 1892, en 1897 et en 1915 ?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

Date	Actif	Passif	Excédant du passif sur l'actif
1. 30 juin 1884	$ 12,290,580.58	$ 20,995,348.89	$ 8,704,768.31
" 1885	11,774,645.21	20,590,079,72	8,815,430.51
" 1887	10,859,069.10	22,188,700.08	11,329,630.98
" 1888	12,284,969.49	24,180,461.56	11,895,492.07
" 1889	12,813,960.50	27,157,808.21	14,343,847.71
" 1890	11,131,785.14	27,186,852.25	16,055,067.11
" 1891	11,139,553.30	33,581,877.34	22,442,324.04
" 1892	11,988,234.71	35,629,580.99	23,641,346.28
" 1893	11,029,766.72	33,981,446.89	22,951,680.17
" 1894	11,130,537.91	32,473,392.82	21,342,854.91
" 1895	11,019,644.86	33,545,194.93	22,525,550.07

Date	Actif	Passif	Excédant du passif sur l'actif
" 1896	11,261,410.98	33,417,757.28	22,156,346.30
" 1897	11,852,652.65	37,344,310.81	25,491,658.16
" 1898	10,962,565.37	36,793,088.94	25,830,523.57
" 1899	10,694,942.00	37,320,504.47	26,625,562.47
" 1900	10,650,795.43	37,429,946.61	27,779,151.18
" 1901	10,798,306.57	37,395,595.91	26,597,289.34
" 1902	10,652,699.87	37,132,126.85	26,479,426.98
" 1903	10,704,777.43	36,995,449.46	26,290,672.03
" 1904	10,753,894.49	36,875,354.45	26,121,459.96
" 1905	10,702,906.43	36,686,353.25	25,983,446.82
" 1906	4,486,873.88	30,195,075.58	25,708,201.70
" 1907	4,827,405.21	29,908,419.00	25,081,013.79
(ETAT REVISÉ:)			
30 juin 1907	6,352,357.52	30,978,241.55	24,625,884.03
' 1908	7,355,359.48	30,983,134.64	23,627,775.16
' 1909	5,339,972.55	28,121,334.09	22,781,361.54
" 1910	6,469,243.21	28,236,071.30	21,766,828.09
" 1911	7,161,040.57	28,170,981.69	21,009,941.12
" 1912	8,201,780.96	28,086,849.99	19,885,069.03
" 1913	7,600,965.41	27,469,257.10	19,868,291.69
" 1914	7,349,657.12	29,951,088.18	22,601,431.06
" 1915	9,537,852.54	37,557,918.74	28,020,066.20
31 janvier 1887	10,754,280.54	22,143,447.65	11,389,167.11
17 décembre 1891	11,561,191.98	35,849,230.18	24,288,038.20
23 mai 1897	11,136,150.97	35,353,094.67	24,216,943.70
30 juin 1915	9,537,852.54	37,557,918.74	28,020,066.20

N. B.—La différence dans le montant du passif pour les périodes correspondant dans les états contenus dans les discours sur le budget des différents trésoriers est due, en grande partie aux subventions de chemins de fer non gagnées et aux montants affectés par statuts mais non dépensées, compris dans certains états et non dans d'autres.

Question par M. Sauvé.—1. Des municipalités ont-elles retardé à payer l'intérêt sur coupons en vertu de la loi des Bons chemins 1912?
2. Dans l'affirmative, pourquoi?
3. Le gouvernement a-t-il menacé des municipalités de les poursuivre ou de prendre contre elles des procédures légales pour obtenir ces arrérages d'intérêt?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

1. Oui, quatre-vingt-quinze jusqu'à date.
2. Ignoré.
3. Non, excepté dans un cas depuis le paiement.

Question par M. Lavergne.—1. Quel est le nombre des contraventions à la loi des licences depuis cinq ans?
2. Quel est l'état détaillé pour chaque année par district judiciaire?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

1 $4,582.
2. Etat suivant les années et districts de revenus :

DISTRICT.	1911	1912	1913	1914	1915
Arthabaska	30	37	49	51	41
Beauce	78	71	40	67	49
Beauharnois	36	24	29	30	35
Bedford	12	26	15	29	23
Bonaventure	10	6	10	1	7
Charlevoix	21	17	12	14	7
Chicoutimi	31	13	24	16	21
Gaspé-Est	15	4	4	15	
Gaspé-Ouest	6	.....	4	3	3
Iberville	10	4	8	9	14
Joliette	23	9	20	9	16
Kamouraska	10	18	8	12	21
Lac St. Jean Est	10	4	8	9	8
Lac St Jean Ouest	5	9	11	18	8

DISTRICTS	1911	1912	1913	1914	1915
La Tuque	.....	.....	20	64	70
Iles de la Madeleine	6				
Matane	9	20	15	25	29
Montmagny	27	40	31	39	37
Montréal	129	117	185	187	209
Ottawa Centre	5	2	12	7	1
" Est	30	21	18	13	12
" Nord	16	5	13	16	32
" Ouest	24	15	14	14	36
Pontiac Est	9	13	11	5	6
" Ouest	.....	7	5	3	7
Québec	119	117	124	97	88
Richelieu	19	11	17	19	10
Rimouski	14	20	23	13	26
Saguenay	3	5	1	8	1
St-François	36	47	42	34	41
St-Hyacinthe	17	34	24	31	17
Témiscouata	12	14	24	64	39
Terrebonne	12	44	21	15	20
Trois-Rivières	62	48	71	53	77
	846	822	913	990	1011

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Campbell, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre un état indiquant: 1. Quels sont ceux qui ont été poursuivis et condamnés pour infraction à la loi des licences dans la province, depuis janvier 1915 jusqu'à ce jour;

2. Quel est le montant payé dans chaque cas;

3. Quel est le montant des liqueurs saisies dans chaque cas et quel revenu le gouvernement a retiré de la vente de ces liqueurs;

4. (a) Quelle était l'occupation de chacun d'eux;
   (b) Dans quels comtés et paroisses ils demeuraient;

5. Combien dans les paroisses où il n'y avait pas de licences;

6. Combien dans les comtés où la prohibition était établie;

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau les documents suivants:

Réponses à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier, 1916, pour: Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Louis-Nazaire et le minis-

tère de la voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session* No 37).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février, 1916, pour:

Etat indiquant: 1. Quels sont ceux qui ont été poursuivis et condamnés pour infraction à la loi des licences dans la province, depuis janvier 1915 jusqu'à ce jour;

2. Quel est le montant payé dans chaque cas;

3. Quel est le montant des liqueurs saisies dans chaque cas et quel revenu le gouvernement a retiré de la vente de ces liqueurs;

4. (a) Quelle était l'occupation de chacun d'eux;

(b) Dans quels comtés et paroisses ils demeuraient;

5. Combien dans les paroisses où il n'y avait pas de licences;

6. Combien dans les comtés où la prohibition était établie. (*Document de la session* No 38).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Fulgence et le Ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session* No 39).

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 19) intitulé: "Loi concernant le Code municipal de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 75) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Québec-Ouest."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 162) intitulé: "Loi autorisant la construction d'une église, d'une sacristie, d'un presbytère et ses dépendances en la paroisse de Sainte-Marie de Monnoir."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 167) intitulé: "Loi amendant la loi 5 George V, chapitre 134, concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse Saint-Pierre-Claver."
Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 123) intitulé "Loi remettant en vigueur et amendant la loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer Montréal et Sud-Ouest "Montreal & South Western Railway & Power Company".
Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard, il est—
Résolu que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi, huit heures et demie du soir.
Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Lundi, 14 Février 1916.

Huit heures et demie du soir.

En l'absence de M. l'Orateur, M. le président des comités prend le fauteuil.

Ordonné que M. Robert (Rouville) ait la permission de présenter un bill (No 179) intitulé: "Loi modifiant la loi de tempérance de Québec relativement au mode de votation sur les règlements de prohibition."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Lavergne.—1. M. W.-C.-J. Hall, surintendant du parc National, est-il un fonctionnaire compétent?
2. Est-ce qu'il parle et comprend couramment la langue française?
3. Est-il à la connaissance du gouvernement qu'il se mêle de politique active?
Réponse par l'honorable M. Allard:
1. Oui.
2. Oui.
3. Non.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 121) intitulé: "Loi amendant la loi intitulé: "Loi constituant en corporation "The Saint Francis Valley Railway Company".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 94) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation "The Three Rivers Traction Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 124) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Joseph-Pamphile LeMay au nombre de ses membres après examen."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 164) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Gilles-R. Amiot au nombre de ses membres."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 54) intitulé: "Loi concernant l'Institution catholique des sourds-muets pour la province de Québec," et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 19) intitulé: "Loi concernant le Code municipal de la province de Québec."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mardi, 15 Février 1916.

M. Désaulniers, du comité des bils privés en général, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill (No 140) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Roberval".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de l'assemblée législative:

Bill (B) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Œuvre de la propagation de la foi de Québec."

Sur la motion de M. Leclerc, il est—

Ordonné que le bill du Conseil législatif intitulé: "Loi constituant en corporation l'Œuvre de la propagation de la foi de Québec" soit maintenant lu une première fois.

Le bill est, en conséquence, lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau les documents suivants:

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Lin et le ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session* No 50).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-François-de-Sales et le ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session* No 42).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de la Grosse-Ile et le ministère de la Voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session* No 43).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 janvier 1916 pour:

Copie de tous documents, écrits, correspondances et rapports au sujet de travail du dimanche dans la province de Québec, depuis le 1er janvier 1915. (*Document de la session* No 46).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 24 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral, concernant l'établissement et le maintien de routes nationales. (*Document de la session* No 45).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 24 janvier 1916, pour:

Copie de tous décrets pris en conseil, correspondances, documents, soumissions concernant l'emprunt fait par le gouvernement de la province, du premier avril 1915, pour $6,000,000. (*Document de la session* No 49).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 24 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral, et la Commission de conservation fédérale, concernant la protection des forêts contre l'incendie, depuis le 1er juillet 1912. (*Document de la session* No 48).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre la Compagnie de pulpe Métabetchouan et le gouvernement, depuis son existence, jusqu'à ce jour. (*Document de la session* No 47).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er février 1916, pour:

Copie de toute correspondance échangée entre la municipalité du village de Saint-Thomas de Pierreville et le ministère de la Voirie, depuis 1912 jusqu'à ce jour. (*Document de la session* No 44).

Question par M. Labissonnière.—1. Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés par le ministère de la Colonisation pour chemins et ponts de colonisation, dans le comté de Champlain, depuis le 1er juillet 1915 jusqu'à ce jour.

2. Quels sont les divers chemins et ponts sur lesquels ce montant a été dépensé?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. $1,515.36
2. Chemin longeant la rivière Croche..... $ 300.00
   Réparations du chemin de l'Ile au Bouleau..... 384.69
   Ouverture du chemin allant du lac Chat au lac Brochet..... 399.60
   Chemin longeant le lac à Beauce, allant au St-Maurice..... 231.07
   Chemin de la Grande Bostonnais..... 200.00

Question par M. Labissonnière.—1. Quel montant du subside payé par le gouvernement d'Ottawa au gouvernement de cette province pour l'agriculture a été payé ou dépensé dans le comté de Champlain, depuis que ce subside a été créé jusqu'à ce jour?

2. Pour quelles fins ces montants ont-ils été dépensés, et à qui, dans chaque cas, ont-ils été payés?

3. Mêmes questions pour le comté de St-Maurice?

4. Mêmes questions pour le comté de Nicolet?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1 et 2. Un montant de $599.25 dépensé pour les fins suivantes:

Georges Cahoon, Grand'Mère, entretien de station fruitière	$ 75.00
S.-T. Lupien, Lac-à-la-Tortue, champ de démonstration sur la culture du trèfle	62.00
Sadoth Tessier, Ste-Anne-de-la-Pérade, démonstration de sucrerie	62.25
Ecole ménagère de Champlain, construction d'un poulailler modèle	100.00
Enseignement ménager	300.00

3. Un montant de $77.84 dépensé comme suit:

Rév. M. Baril, Trois-Rivières, entretien de station fruitière	77.84

4. Un montant de $2,557.59 dépensé pour les fins suivantes:

Société coopérative agricole de St-Célestin, achat et transport d'une batteuse de trèfle	880.00
Société coopérative agricole de Ste-Monique, achat et transport d'une batteuse de trèfle	756.00
J.-A. Savoie, Manseau, travaux de drainage et d'entretien à la station fruitière de Manseau	921.59

Question par M. Labissonnière.—1. Le gouvernement a-t-il l'intention de construire une route de Grand-Mère aux Trois-Rivires?

2. Quelles sont les municipalités qui seront traversées par cette route?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de demander à ces municipalités une contribution en argent pour sa confection?

4. Dans l'affirmative, quelle sera la part contributale de chacune?

5. Cette route sera-t-elle construite en macadam ou en gravelage?

6. Quand les travaux seront-ils commencés?

Réponse par l'honorable M. Tessier:

1. A l'étude.

2. Ste-Flore, Shawinigan, Almaville, Notre-Dame-de-la-Présentation-d'Almaville, Mont-Carmel, St-Louis-de-France, Cap-de-la-Madeleine;

3. A l'étude.

Question par M. Sauvé.—1. Quel a été, en 1897, le montant que le gouvernement du Dominion a accordé comme subside spécial à l'agriculture, au gouvernement de cette province?

2. Mêmes questions pour 1915?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. Aucun montant.

2. $187,409.16.

Question par M. Sauvé.—Quel a été le revenu de la province pour chacune des années: 1886, 1891, 1897 et 1915?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

1886	$ 2,954,226.35
1891	3,457,144.32
1897	3,874,803.18
1915	9,597,925.67

Question par M. Sauvé.—1. Quel a été le montant payé par le gouvernement du Dominion comme subside fédéral, au gouvernement de cette province, en 1897?

2. Même question pour 1914-15?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

1. $1,086,713.48.
2. $1,969,630.28.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 175) intitulé: "Loi relative aux contrats généralement connus sous le nom de Contrats de prêts coopératifs."

M. Bouchard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois et, la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 19) intitulé: "Loi concernant le Code municipal de la province de Québec."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mercredi, 16 Février 1916.

M. Désaulniers, du comité des bills privés en général, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

No 156.—Loi constituant en corporation la ville de Trois-Pistoles;

No 165.—Loi concernant un acte de donation en date du 6 juillet 1877, fait par Joseph Gagnon, père, à Joseph Gagnon, fils, *et al*, autorisant la vente de certains immeubles;

No 115.—Loi concernant la ville du Sault-au-Récollet".

"Et sans amendement le bill No 167.—Loi amendant la loi 5 George V, chapitre 134, concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse Saint-Pierre-Claver".

M. Finnie, du comité des chemins de fer et autres moyens de communication, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter sans amendement le bill suivant:

No 166.—Loi remettant en vigueur et amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine".

"Et avec amendements le bill No 153.—Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay."

L'honorable sir Lomer Gouin, du comité des bills publics en général, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter sans amendement les bills suivants:

No 132.—Loi annexant la municipalité scolaire du village de la Côte de la Visitation de Montréal à celle des écoles catholiques de Montréal;

No 152.—Loi changeant le chef-lieu de comté de Pontiac et l'établissant dans le village de Campbell's Bay."

"Et avec amendements: le bill No 171.—Loi amendant la loi de l'instruction publique relativement aux serments d'office que doivent prêter les commissaires et les syndics d'écoles.

Votre comité fait aussi rapport qu'il a rejeté le bill No 64.—Loi érigeant en municipalité scolaire distincte la corporation d'écoles catholiques séparées de St-Dominique de Montréal."

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement, le bill suivant:

Bill (No 11) intitulé: Loi légalisant certaines entrées au volume 2 de l'index aux immeubles de la ville de Joliette, en usage depuis le 15 juin 1900, dans le bureau de la division d'enregistrement de Joliette."

Question par M. Tessier (Rimouski).—1. Y a-t-il actuellement des territoires de chasse sous location dans le comté de Rimouski?

2. Dans l'affirmative, combien?

3. A quels clubs ou à quelles personnes sont-ils loués?

4. Dans quels cantons sont-ils situés, et quelle est la superficie de chacun d'eux?

5. Quel est le loyer annuel payé pour chacun de ces territoires?

6. Quelle est la date de l'expiration de chaque bail ?
7. Mêmes questions pour les lacs et rivières ?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Oui.
2. 20.

Réponse aux questions 3, 4, 5 et 6.

1. Percy Baker, Matapédia,
   81 milles carrés dans la partie non arpentée du comté de Rimouski.
   Bail de 1915 à 1919, à ..... $ 324.00
2. Club de chasse et pêche Mistigougeche,
   40 milles carrés dans la partie non arpentée du comté de Rimouski, autour du Lac Mistigougeche.
   Bail de 1916 à 1920 à ..... $ 160.00
3. Club de chasse et pêche Scott,
   14 milles carrés dans les rangs 4, 5 et 6 du canton Bédard.
   Bail de 1914 à 1918 à ..... $ 56.00
4. John J. McWilliams, Pointe au Père,
   14 milles carrés dans les cantons Flynn et Macpès.
   Bail de 1914 à 1922 à ..... $ 50.00
5. Club de chasse et pêche Leblanc des Eaux Mortes.
   8 milles carrés autour des eaux mortes de la rivière Mistigougeche.
   Bail de 1914 à 1918 à ..... $ 30.00
6. Club de chasse et pêche Montagnais,
   64 milles carrés sur terrains vacants Sud du canton Massé.
   Bail de 1916 à 1920 à ..... $ 200.00
7. Club de chasse et pêche Le Senellier,
   72 milles carrés dans les cantons Chénier, Duquesne, Macpès et Flynn.
   Bail de 1915 à 1917 à ..... $ 300.00
8. Club Neigette,
   10 milles carrés dans les 3ième et 4ième rang du canton Ouimet.
   Bail de 1915 à 1920 à ..... $ 30.00
9. Jos A. Talbot, Rimouski,
   15½ milles carrés partie dans le canton Macpès et partie dans le canton Flynn.
   Bail de 1915 à 1919 à ..... $ 90.00
10. William K. Vanderbilt, Jr., New-York,
    69 milles carrés dans la partie non arpentée du comté de Rimouski.
    Bail de 1916 à 1920 à ..... $ 345.00
11. Eugène Fiset, Ottawa,
    4 milles carrés dans les rangs 4 et 5 du canton Neigette.
    Bail jusqu'au 31 décembre, 1921 à ..... $ 12.00
12. Club de chasse et pêche Anglo Americain.
    44 milles carrés dans le canton Chénier,
    Bail de 1912 à 1916 à ..... $ 132.00

13. Narcisse Gagnon, Rimouski,
8 milles carrés dans le canton Duquesne.
Bail de 1912 à 1916 à ..... $ 40.00
14. Michel Pineau, Bic,
8 milles carrés sud du canton Duquesne.
Bail de 1912 à 1916 à ..... $ 50.00
15. R. C. Watson, New-York,
44 milles carrés dans la partie non arpentée du comté de Rimouski.
Bail de 1912 à 1917 à ..... $ 176.00
16. J. H. Courchesne, Rimouski,
14 milles carrés au Sud du canton Duquesne.
Bail de 1913 à 1917 à ..... $ 56.00
17. Paul J. Rayney, New-York,
70 milles carrés partie dans le comté Bonaventure et partie dans le comté Rimouski.
Bail de 1914 à 1918 à ..... $ 210.00
18. Club de chasse et pêche Kedgewick,
69 milles carrés dans la partie non arpentée comté de Rimouski.
Bail de 1913 à 1917 à ..... $ 207.00
19. A. B. Gardner, Washington, D. C.,
32 milles carrés au Nord de la Seigneurie du Lac Métis.
Bail de 1915 à 1919 à ..... $ 112.00
20. Sir Wm. Price, Québec,
67 milles carrés sud du canton Flynn.
Bail de 1915 à 1919 à ..... $ 201.00

Réponse à la question 7.

1. .....70 Lacs.
1. Club de chasse et pêche Squatteck,
Lacs des Aigles et des Outres.
Bail de 1912 à 1917 à ..... $ 200.00
2. Club Macpès,
Lac Lunette, canton Macpès.
Bail de 1908 à 1916 à ..... $ 20.00
3. Club de chasse et pêche Anglo-Americain,
Lacs dans les rangs 5, 6, 7 et 8. Canton Chénier et Lac Cassette.
Bail de 1912 à 1916 à ..... $ 175.00
4. Club de chasse et pêche Neigette,
Lacs Neigette, grand et petit. Canton Ouimet et lac à Luc.
Bail de 1908 à 1916 à ..... $ 50.00
5. Valmore St-Laurent, St-Anaclet,
Lacs A la Fiole, Ross, Etang ou Neigette, canton Neigette.
Bail de 1909 à 1917 à ..... $ 30.00
6. Michel Ringuet, Rimouski,
Lacs Pineau, Depôt, 10ième rang de Macpès et Lac Neigette, 6ième rang du même canton.
Bail de 1913 à 1917 à ..... $ 40.00

7. John J. McWilliams, Pointe au Père,
Lacs Caribou, Chickchock dans les cantons Flynn et Macpès.
Bail de 1909 à 1917 à ..... $ 35.00
8. Club de chasse et pêche Mistigougeche,
Lac Mistigougeche dans les cantons Flynn et Ouimet.
Bail de 1916 à 1920 à ..... $ 200.00
9. Club de chasse et pêche Scott,
Lac St-Jean ou des Ilets, Canton Raudot, Lacs Nemdingham, Petit Touladi, La Perche et quatre autres petits lacs sans nom dans la partie est des rangs 4, 5 et 6, de Bédard.
Bail de 1914 à 1918 à ..... $ 175.00
10. Club de chasse et pêche Montagnais,
Dans les eaux comprises dans leur territoire de Chasse sud du canton Massé.
Bail de 1916 à 1920 à ..... $ 56.00
11. Club Angus,
Lac Angus, canton Amqui.
Bail de 1914 à 1922 à ..... $ 30.00
12. Eugène Fiset, Ottawa,
Lacs Des Roches, Noir, Pointu, Carré, Canton Neigette.
Bail de 1917 à 1921 à ..... $ 45.00
13. Jos. A. Talbot, Rimouski,
Lac Petit Neigette, Canton Macpès.
Bail de 1913 à 1917 à ..... $ 10.00
14. Club de chasse et pêche, Kedgewick,
Lac dans son territoire de Chasse.
Bail de 1913 à 1917 à ..... $ 50.00
15. P. A. Gardner, Washington, D. C.,
Lac Inférieur, et partie Nord du lac du milieu ou en croix
Bail de 1915 à 1919 à ..... $ 70.00
16. Sir Wm. Price, Québec.
Dans les eaux comprises dans son territoire de chasse.
Bail de 1915 à 1919 à ..... $ 75.00

Rivières.

1. .....5.
1. Club Leblanc des eaux mortes,
Les eaux mortes de la rivière Mistigougeche.
Bail de 1914 à 1918 à ..... $ 10.00
2. Michel Pineau, Bic,
Rivière Touladi, à environ six arpents en bas du lac Touladi près de l'écluse H. H. Price Bros., jusqu'à environ un mille en descendant ladite rivière, canton Chénier.
Bail de 1914 à 1918 à ..... $ 15.00
3. Club de chasse et pêche Squatteck,
Rivière des Aigles.
Bail de 1912 à 1917 à $200.00 compris avec bail de lac.
4. Sir Wm. Price, Québec,
Branche West de la rivière Rimouski, et rivière Sifroi.
Bail de 1915 à 1919 à $75.00 compris avec bail de lac.

Question par M. Morin.—1. Quels ont été les montants dépensés dans la paroisse de Saint-Gédéon, comté du Lac St-Jean, pour travaux de macadam depuis janvier 1914 jusqu'à date?

2. A qui ces divers montants, soit pour matériaux, travail ou autre cause, ont-ils été payés dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Tessier:

1. Le gouvernement a payé à la municipalité $38,633.31.

2. Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Lavergne.—1. La commission des licences de Québec a-t-elle fait un rapport annuel depuis son institution?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il déposé celui de cette année?

3. Dans la négative, quand le fera-t-il?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

1. Non.

2. Réponse contenue dans No 1.

3. La loi n'exige aucun rapport de ce genre.

Question par M. Sauvé.—1. Quel montant a été payé à Etienne Coulombe, père, de St-Gédéon du Lac St-Jean, au cours de l'année 1914, pour ses services comme secrétaire préposé aux travaux de macadam exécuté dans cette localité?

2. Quel montant a été payé, d'après le ou les rôles de paie couvrant ces mêmes travaux, à toute autre personne ou personnes portant le nom de Coulombe?

Réponse par l'honorable M. Tessier:

1. et 2. Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Sauvé.—1. Quel montant a été payé en 1914 à Wilfrid Boivin, de St-Gédéon, comté du Lac St-Jean, pour pierre livrée sur les travaux de macadam en cet endroit?

Réponse par l'honorable M. Tessier:

1. Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Sauvé.—Quel montant a été payé en 1915 à Stanislas Bouchard, de St-Gédéon, du Lac St-Jean, pour son travail comme journalier, ou à tout autre titre, à l'occasion des travaux de macadam dans les chemins de cette paroisse?

Réponse par l'honorable M. Tessier:

Le gouvernement l'ignore.

Sur la motion de M. Morin, secondé par M. Labissonnière, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de tous documents, états de compte, correspondance échangés entre le conseil municipal de Saint-Gédéon et le gouvernement ou aucun de ses membres concernant les travaux de macadam, depuis janvier 1914 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de la liste de paie concernant toute somme de deniers ayant été dépensés pour travaux dans la route allant du 2e rang du canton Cabot au 3e rang du même canton et aussi de la route du canton Awantjish, en l'année 1914, et dont M. Joseph Ouellet, de Saint-Moïse, avait la direction comme contremaître.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de tous documents, états de compte, comptes payés et de toute correspondance échangés entre le conseil municipal de Chambord ou toute personne de cette municipalité et le gouvernement ou aucun de ses membres, concernant la construction de macadam et de gravelage dans cette paroisse, depuis 1911 inclusivement jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le conseil de la municipalité de Saint-Gédéon, au sujet des réparations en terre dans les chemins publics de la paroisse, depuis 1904 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre un état des sommes d'argent dépensées en travaux de macadam dans chacune des paroisses des comtés de Lac St-Jean et de Chicoutimi, indiquant pour chaque année et chaque paroisse, le montant des sommes payées et de celles qui ne l'ont pas été, depuis 1904 inclusivement jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de tous documents, états de compte et correspondance échangés entre le conseil municipal de la paroisse de Saint-Prime du Lac Saint-Jean et le gouvernement ou aucun de ses membres, concernant la construction de macadam et de gravelage dans cette municipalité depuis 1911 jusqu'à ce jour.

Sur la motion de M. Tessier (Rimouski), secondé par M. Létourneau (Montréal-Hochelaga), il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance ou autres documents quelconques, entre le club de chasse et pêche de Rimouski et Eugène Fiset et le département de la colonisation, des mines et des pêcheries de la province de Québec, concernant la location des lacs des Roches, Noir, Pointu, Carré, canton Neigette, comté de Rimouski, depuis l'année 1908 à date.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 19) intitulé: "Loi concernant le Code municipal de la province de Québec."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Jeudi, 17 Février 1916.

M. Finnie, du comité des chemins de fer et autres moyens de communication, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

No 74.—Loi amendant la charte de la compagnie de chemin de fer Québec Central."

Ordonné que M. Francœur ait la permission de présenter un bill (No 181) intitulé: "Loi amendant l'article 5684 des Statuts refondus, 1909, concernant les indemnités, secours et récompenses."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (No 25) intitulé: "Loi relative à certaines questions soumises à la Cour du banc du roi, juridiction d'appel, par le lieutenant-gouverneur en conseil."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau les documents suivants:

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du canton Wotton et le ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session* No 58).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud et le ministère de la Voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session* No 51).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Dominique-de-Jonquières et le ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session* No 52).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Maxime et le ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session* No 53).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Ambroise et le ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session* No 54).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 janvier 1916, pour:

Copies de tous documents et correspondances échangés entre toutes personnes et le gouvernement de cette province, ou aucun de ses membres et les officiers de la Commission des eaux courantes relativement à l'emmagasinement de la rivière St-François et de ses lacs et rivières tributaires. (*Document de la session* No 55).

Question par M. Bérubé.—Le gouvernement a-t-il l'intention d'adopter à la présente session une loi établissant la prohibition des liqueurs enivrantes dans toute la province?

Réponse par l'honorable M. Mitchell.—Non

Question par M. Bérubé.—Le gouvernement a-t-il l'intention d'abolir, pendant cette session, la taxe actuelle pour l'entretien des aliénés, qui est un fardeau sur les municipalités?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

Cette taxe n'existe pas. Le gouvernement n'a pas l'intention d'abolir la loi qui pourvoit au paiement des montants payables par les municipalités pour l'entretien des aliénés.

Question par M. Sauvé.—Quel montant a été payé par le gouvernement de cette province en 1914, à Eugène Côté, de St-Gédéon, comté de Lac St-Jean, pour pierre livrée sur les travaux de macadam en cet endroit?

Réponse par l'honorable M. Tessier:

Le gouvernement a payé à la municipalité de St-Gédéon les sommes dues pour travaux exécutés en 1914, mais il n'a rien payé directement aux fournisseurs de matériaux ni aux journaliers.

Question par M. Sauvé.—Quel montant a été payé en 1914 par le gouvernement de cette province à François Laplante pour pierre livrée, ou pour travail sur le chemin macadamisé de St-Gédéon, comté de Lac St-Jean?

Réponse par l'honorable M. Tessier:

Le gouvernement a payé à la municipalité de St-Gédéon les sommes dues pour travaux exécutés en 1914, mais il n'a rien payé directement aux fournisseurs de matériaux ni aux journaliers.

Question par M. Sauvé.—Quel montant a été payé en 1914 par le gouvernement de cette province à Elie Murray pour pierre livrée sur les travaux de macadam de St-Gédéon, dans le comté de Lac St-Jean, ou à aucun autre titre?

Réponse par l'honorable M. Tessier:

Le gouvernement a payé à la municipalité de St-Gédéon, les sommes dues pour travaux exécutés en 1914, mais il n'a rien payé directement aux fournisseurs de matériaux ni aux journaliers.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Décarie, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives à des subventions accordées à certaines compagnies de chemins de fer par la loi 2 George V, chapitre 5.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 19) intitulé: "Loi concernant le Code municipal de la province de Québec."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

"Le Consei législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 16.—Loi modifiant l'article 892 du Code de procédure civile;

Bill 20.—Loi amendant l'article 3 George V, chapitre 38, relativement à la protection de certaines municipalités contre les incendies;

Bill 65.—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Reuben-Henry Lipsey au nombre de ses membres;

Bill 70.—Loi amendant la loi 60 Victoria, chapitre 72, concernant la paroisse de Saint-Michel-Archange;

Bill 72.—Loi régularisant la cléricature de Edmond Saint-Denis, étudiant en loi;

Bill 79.—Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Maurice Goudrault au nombre de ses membres après examen;

Bill 98.—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec a admettre Joseph Labrecque au nombre de ses membres;

Bill 103.—Loi amendant la charte de la Société d'histoire naturelle à Montréal;

Bill 104.—Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Robert-Warden Lee au nombre de ses membres après examen;

Bill 127.—Loi autorisant Jean-Marie Richard à exercer la profession d'avocat après examen;

Bill 134.—Loi constituant en corporation "The Civic Investment and Industrial Company".

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 131.—Loi amendant la charte de la cité de Westmount;

Bill 78.—Loi concernant le Bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal."

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 55.—Loi amendant la charte de la Société des artisans Canadiens-Français;

Bill 69.—Loi constituant en corporation la "Federation of Jewish Philanthropies of Montreal";

Bill 102.—Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de l'Enfance de Jésus et de Marie dites de Sainte-Chrétienne."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 131) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Westmount," et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 78) intitulé: "Loi concernant le Bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal", et les dits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 69) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Federation of Jewish Philanthropies of Montreal", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 102) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de l'Enfance de Jésus et de Marie dites de Sainte Chrétienne", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 55) intitulé: "Loi amendant la charte de la Société des artisans Canadiens-Français", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Sur la motion de M. Perron, secondé par M. Bouchard, il est—

Résolu qu'un message soit envoyé au Conseil législatif l'informant que la Chambre accepte le premier amendement que le Conseil législatif a apporté au bill No 55, intitulé : "Loi amendant la charte de la Société des Artisans Canadiens-Français", et que l'Assemblée législative accepte le second amendement du Conseil législatif, mais en y ajoutant l'alinéa suivant:

"L'approbation par la convention générale et spéciale tenue les 22 et 23 novembre 1915, des modes d'assurance mentionnés dans la section 1 est ratifiée à toutes fins que de droit".

Ordonné que le greffier porte ledit message au Conseil législatif.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Vendredi, 18 Février 1916.

M. Désaulniers, du comité des bills privés en général, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter sans amendement les bills suivants:

No 120.—Loi constituant en corporation la "Fire Insurance Brokers Association of Montreal";

No 160.—Loi amendant la loi 39 Victoria, chapitre 74 et établissant le titre à la propriété connu sous le nom de "Saint Edwards Church", dans la cité de Montréal".

"Et avec amendements les bills suivants:

No 77.—Loi ratifiant les titres de l'immeuble connu sous le numéro 2167 du cadastre du quartier Saint-Pierre, en la cité de Québec;

No 126.—Loi constituant en corporation l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal;

No 110.—Loi amendant la charte de l'Union Saint-Joseph de Saint-Henri;

No 90.—Loi amendant la charte de la cité de Montréal."

"Votre Comité désire recommander que le bill (No 90) "Loi amendant la charte de la cité de Montréal" soit imprimé de nouveau.

Le promoteur du bill No 63.—Loi pour changer les fiduciaires d'une partie du capital-actions de la Presse Publishing Company Limited, et le promoteur du bill No 112.—Loi amendant la charte de la cité de Montréal et réduisant le nombre des échevins, ayant déclaré à votre comité qu'ils désiraient ne pas procéder sur ces bills. Votre comité recommande en conséquence que permission leur soit accordée de les retirer."

Résolu que la Chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 180) intitulé: "Loi pour autoriser les municipalités à contribuer de leurs deniers pour des fins patriotiques, nationales ou scolaires".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie dépose sur le bureau les documents suivants:

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 janvier 1916, pour: Copies de tous documents, correspondance échangée entre toutes personnes et le gouvernement de cette province, ou aucun de ses membres, concernant l'administration municipale de la cité de Montréal, depuis 1911. (*Document de la session No* 56).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour: Copie de toute correspondance entre les secrétaires ou l'un des membres des conseils municipaux des comtés d'Argenteuil, Arthabaska, Bagot, Beauce, Beauharnois, Berthier, Bellechasse, Bonaventure, Brôme, Chambly, Champlain, Charlevoix, Châteauguay, Chicoutimi, Compton, Deux-Montagnes, Dorchester, Drummond, Frontenac, Gaspé, Huntingdon, Iberville, Iles-de-la-Madeleine, Joliette, Kamouraska, L'Islet, Labelle, Lac St-Jean, L'Assomption, Lévis, Lotbinière, Maskinongé, Matane, Mégantic, Missisquoi, Montcalm, Montmagny, Montmorency, Napierville, Nicolet, Ottawa, Pontiac, Portneuf, Québec, Richmond, Richelieu, Rimouski, Rouville, St-Hyacinthe, St-Jean, St-Maurice, Shefford, Soulanges, Sherbrooke, Stanstead, Témiscamingue, Témiscouata, Terrebonne, Vaudreuil, Verchères, Wolfe, Yamaska et le trésor de la province relative à la voirie pour 1914–1915.

(*Document de la session No* 57).

Question par M. Sylvestre.—1. A quelle date a été terminée la construction de la route Edouard VII?

2. Combien ont coûté depuis les travaux d'entretien et de réparation?

Réponse par l'honorable M. Tessier:

1. La construction de la route a été terminée en novembre 1913.
2. $321.77 par mille.

Question par M. Bérubé.—1. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes pour la construction d'une route interprovinciale de Rivière-du-Loup à Edmunston, N. B.?

2. Est-ce l'intention du gouvernement de commencer immédiatement les travaux de cette route?

Réponse par l'honorable M. Tessier:

1. et 2. Non.

Question par M. Sauvé.—1. Quels montants étaient dus par le gouvernement, au 1er novembre 1914, par le gouvernement pour travaux de construction ou d'amélioration des chemins dans la paroisse de St-Jérôme, comté de Lac St-Jean, comme suit:

(*a*) Pour macadam;
(*b*) Pour gravelage;
(*c*) Pour chemins de terre;
(*d*) Pour ponts et ponceaux;

2. Quand ces divers montants ont-ils été payés?

3. Quel est le montant dépensé en cette paroisse pour les mêmes fins, durant l'année 1915 ?
4. Quelle partie de ce montant reste encore due ?
5. Si tout est payé, à quelle date a été effectué tel paiement ?

Réponse par l'honorable M. Tessier:
1. (*a*) Aucun;
(*b*) $6329.34, montant des comptes transmis au département le 29 octobre 1914;
(*c*) Aucun;
(*d*) Aucun.
2. Le département a payé $5,729.34 pour le gravelage le 16 décembre 1914. Une retenue de $600.00 a été faite parce que le gravelage a été fait à 12 pieds de largeur au lieu de 16 pieds, sur une longueur de 39½ arpents. Cette retenue a été payée le 23 février 1915, le règlement ayant été amendé à cet effet le 28 décembre 1914 et approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en conseil le 20 février 1915.
3. (*a*) $15,498.04;
(*b*) Le gouvernement l'ignore;
(*c*) Le gouvernement l'ignore;
(*d*) Le gouvernement l'ignore.
4. 5. $3,234.34, qui seront payées dès que le département aura reçu des coupons dûment signés. Ces coupons ont été envoyés à la municipalité le 12 février 1916.

Question par M. Sauvé.—1. Quel montant était dû par le gouvernement de cette province au conseil municipal de St-Bruno, comté de Lac-St-Jean, au 30 septembre 1915, pour travaux de macadam en cette paroisse ?
2. Depuis quand ce montant était-il dû ?
3. Est-il entièrement payé ?
4. Quand a-t-il été payé ?
5. En combien de versements le paiement a-t-il été fait, et quelle est la date et le montant de chaque versement ?

Réponse par l'honorable M. Tessier:
1. Aucun;
2. 3, 4 et 5. Voir réponse précédente.

Question par M. Sauvé.—1. Quelles sont les paroisses des comtés de Chicoutimi et de Lac St-Jean où le ministère de la Voirie a fait continuer en gravelage les travaux de chemins commencés en macadam en 1914 ?
2. Quelle est la raison de ce changement ?

Réponse par l'honorable M. Tessier:
1. (*a*) Chicoutimi, aucune;
(*b*) Lac St-Jean: St-Joseph-d'Alma et St-Louis-Métabetchouan.
2. L'intérêt de la municipalité.

Question par M. Sauvé.—1. Est-il vrai que pour la construction de chemins en macadam dans le district du Lac St-Jean, au cours de l'année 1914, le ministre de la Voirie a permis l'emploi de ponceaux faits d'un béton absolument impropre à cet usage, avec le résultat que, presque partout dans ce comté et district, ces ponceaux ont dû être remplacés par d'autres plus solides?

2. Dans l'affirmative, quel a été pour chaque cas et dans chaque paroisse, le coût des réparations?

3. Par qui ces réparations ont-elles été payées?

Réponse par l'honorable M. Tessier:

1. Non.

2. Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Sauvé.—1. Quel montant a été payé en 1914 à Yves Côté, de St-Gédéon du Lac St-Jean, pour pierre livrée sur les travaux de macadam en cet endroit?

Réponse par l'honorable M. Tessier:
Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Sauvé.—1. Quel montant a été payé au cours de l'année 1915, à André Bouchard, de St-Gédéon du Lac St-Jean, pour ses services ou son travail comme conducteur, soit à tout autre titre, à l'occasion des travaux de macadam ou de confection de routes de toute sorte, exécutés dans cette localité pour cette période?

Réponse par l'honorable M. Tessier:
Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Sauvé.—Quel montant a été payé à Joseph Bouchard, de St-Gédéon du Lac St-Jean, au cours de l'année 1915, pour son travail comme journalier, ou à tout autre titre, à l'occasion des travaux de macadam dans les chemins de cette paroisse?

Réponse par l'honorable M. Tessier:
Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Lavergne.—1. Est-il à la connaissance du gouvernement que M. W.-C.-J. Hall, Surt. du Parc National a insulté gravement dans sa nationalité un fonctionnaire subalterne canadien-français?

2. Que se propose de faire le gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Allard:
Non.

Sur la motion de M. Cousineau, secondé par M. Tellier, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels, documents et correspondance échangée entre toute personne ou corporation et le gouvernement ou

aucun de ses membres, concernant l'état financier de la commission scolaire d'Hochelaga, de Montréal, depuis le 1er juillet 1913.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels, documents et correspondance échangée entre toute personne ou corporation et le gouvernement ou aucun de ses membres, concernant l'état financier de la commission scolaire de Côte-Visitation, de Montréal, depuis le 1er juillet 1913.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels, documents et correspondance échangée entre toute personne ou corporation et le gouvernement ou aucun de ses membres, concernant l'état financier de la commission scolaire de Saint-Grégoire-le-Thaumaturge, de Maisonneuve, depuis le 1er juillet 1913.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels, documents et correspondance échangée entre toute personne ou corporation et le gouvernement ou aucun de ses membres, concernant l'état financier de la commission scolaire de Saint-François-Solano, depuis le 1er juillet 1913.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels, documents et correspondance échangée entre toute personne ou corporation et le gouvernement ou aucun de ses membres, concernant l'état financier de la commission scolaire de la ville Longue-Pointe, de Laval, depuis le 1er juillet 1913.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels, documents et correspondance échangée entre toute personne ou corporation et le gouvernement ou aucun de ses membres, concernant l'état financier de la commission scolaire de Saint-Stanislas, de Montréal, depuis le 1er juillet 1913.

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous arrêtés ministériels, documents et correspondance échangée entre toute personne ou corporation et le gouvernement ou aucun de ses membres, concernant l'état financier de la commission des écoles catholiques de Montréal, depuis le 1er juillet 1913.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 171) intitulé: "Loi amendant la loi de l'Instruction publique

relativement au serment d'office que doivent prêter les commissaires et les syndics d'écoles."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 19) intitulé: "Loi concernant le Code municipal de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 156) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Trois-Pistoles."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 115) intitulé: "Loi concernant la ville du Sault-au-Récollet."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 167) intitulé: "Loi amendant la loi 5 George V, chapitre 134, concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse Saint-Pierre-Claver."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 166) intitulé: "Loi remettant en vigueur et amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 153) intitulé: "Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 152) intitulé: "Loi changeant le chef-lieu du comté de Pontiac et l'établissant dans le village de Campbell's Bay."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 74) intitulé: "Loi amendant la charte de la compagnie de chemin de fer Québec-Central."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill B du Conseil législatif intitulé: "Loi constituant en corporation l'Œuvre de la propagation de la foi de Québec."

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement, les bills suivants:

Bill (No 9) intitulé: Loi modifiant la loi des mines de Québec;"

Bill (No 67) intitulé: Loi amendant la charte de l'Institut des Artisans de Montréal;"

Bill (No 145) intitulé: Loi constituant en corporation "The Danville Protestant Cemetery Company;"

Bill (No 146) intitulé: Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Omphroy Bissonnette au nombre de ses membres;"

Bill (No 147) intitulé: Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Rosario Lamontagne au nombre de ses membres;"

Bill (No 148) intitulé: Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre James-McK. Wathen au nombre de ses membres;"

Bill (No 149) intitulé Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Léopold Laroque au nombre de ses membres;"

Bill (No 150) intitulé: Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre J.-B.-Frédéric Houde au nombre de ses membres;"

Bill (No 151) intitulé: Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Charles-Edouard Valiquette au nombre de ses membres;"

Bill (No 158) intitulé: Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre au nombre de ses membres Ernest Chaussé;"

Bill (No 159) intitulé: Loi autorisant le collège des chirurgines-dentistes de la province de Québec à admettre au nombre de ses membres Albert Lavigne."

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard, il est—

Résolu que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain, huit heures et demie du soir.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Lundi, 21 Février 1916.

Huit heures et demie du soir.

Question par M. Bérubé.—1. En quelle année et sous quel gouvernement a été imposée la taxe sur les transferts d'actions, d'obligations etc ?

2. Combien cette taxe a-t-elle rapporté annuellement au trésor public, depuis sa création ?

3. Est-ce l'intention du gouvernement d'abolir cette taxe, au cours de la présente session ?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

1. En 1906, sous le gouvernement actuel.

2. L'année fiscale finissant le 30 de juin 1906, $33,386.66; 1907, $38,654.84; 1908, $28,387.06; 1909, $60,020.10; 1910, $76,516.84; 1911, $65,912.16; 1912, $68,845.04; 1913, $70,793.90; 1914, $53,870.02; 1915, $20,369.48.

3. Non.

Question par M. Bérubé.—1. En quelle année et sous quel gouvernement a été imposé un droit de $20.00 sur toute personne désirant tenir un bureau de détective particulier?

2. Combien cette taxe a-t-elle rapporté au trésor de cette province, depuis sa création?

3. Est-ce l'intention du gouvernement d'abolir cette taxe, au cours de la présente session?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

1. Aucune taxe n'a été imposée sur des personnes désirant tenir un bureau de détective particulier, mais en 1915, sous le gouvernement actuel, toutes personnes ou corporations désirant agir comme détectives particuliers ou s'annoncer comme tels, doivent, avant de prendre ce titre, obtenir à cet effet un permis qui ne doit être accordé qu'après s'être enquis de l'honorabilité, des capacités et de l'aptitude de la personne ou de la corporation demandant le permis et après l'approbation du cautionnement et sur réception d'un droit de $200.00.

2. Rien, mais, pour les permis la somme de $800.00.

3. Aucune taxe de ce genre n'existe, mais le gouvernement n'a pas l'intention d'abroger la loi exigeant le permis dont il est question dans la réponse No 1.

Question par M. Bérubé.—1. En quelle année et sous quel gouvernement a été imposée la taxe sur les distributeurs automatiques?

2. Combien cette taxe a-t-elle rapporté depuis sa création jusqu'à ce jour?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention d'abolir cette taxe, au cours de la présente session?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

1. Nulle taxe n'a été imposée sur les distributeurs automatiques, mais, en 1915, sous le gouvernement actuel, il a été exigé que des licences fussent obtenues par leurs propriétaires.

2. Rien, mais le montant réalisé avec les droits des licences a été de $12,782.72.

3. Aucune taxe de ce genre n'existe, mais le gouvernement n'a pas l'intention d'abroger la licence dont il est question dans la réponse numéro 1.

Question par M. Bérubé.—1. Quel a été le produit de la taxe sur les automobiles pendant le dernier exercice financier expirant le 30 juin 1915?

2. En quelle année et sous quel gouvernement cette taxe a-t-elle été imposée?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention d'abolir cette taxe à la prochaine session ?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

1. Rien, mais le montant réalisé avec les licences d'automobiles et les certificats d'enregistrements, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1915, a été de $180,224.67.

2. Aucune taxe n'a été imposée, mais, en 1906, sous le gouvernement actuel, il a été exigé que des licences fussent obtenues des propriétaires d'automobiles et des chauffeurs et l'enregistrement des véhicules a été aussi rendu obligatoire.

3. Aucune taxe de ce genre n'existe, mais le gouvernement n'a pas l'intention d'abroger la loi qui exige que des licences soient obtenues par les propriétaires d'automobiles et les chauffeurs, ainsi que l'enregistrement.

Question par M. Bérubé.—1. En quelle année et sous quel gouvernement a été imposée, la taxe sur les buanderies publiques ?

2. Combien cette taxe a-t-elle rapporté au gouvernement, depuis sa création ?

3. Est-ce l'intention du gouvernement d'abolir cette taxe pendant la présente session ?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

1. Nulle taxe n'a été imposée sur les buanderies publiques, mais, en 1915, sous le gouvernement actuel, il a été exigé que des licences fussent obtenues par leurs propriétaires.

2. Rien, mais le montant réalisé avec les droits des licences a été de $30,397.09.

3. Aucune taxe de ce genre n'existe mais le gouvernement n'a pas l'intention d'abroger la licence dont il est question dans la réponse numéro 1.

Question par M. Labissonnière.—1. La classification des lots propres à la colonisation dans le comté de Champlain, est-elle faite au complet ?

2. Dans l'affirmative, quel est le total des lots propres à la colonisation, et quel est le nombre actuellement concédés ?

3. Dans la négative, pourquoi et quand ce travail sera-t-il fait ?

Réponse par l'honorable M. Allard:

1, 2 et 3. La classification des terres du comté de Champlain sera complétée dans le cours de l'été prochain.

L'étendue considérable du territoire à classifier dans la province est la cause que ce travail de classification n'a pu encore être complété dans la plupart des comtés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 69) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Federation of Jewish Philanthropies of Montreal", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 102) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut des sœurs de l'Enfance de Jésus et de Marie dites de Sainte Chrétienne," et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 131) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Westmount," et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a acepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde leture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 78) intitulé: "Loi concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal," et lesdits amendements sont lus une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 124) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Joseph-Pamphile LeMay au nombre de ses membres après examen".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 120) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Fire Insurance Brokers Association of Montreal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 77) intitulé: "Loi ratifiant les titres de l'immeuble connu sous le numéro 2167 du cadastre du quartier Saint-Pierre, en la cité de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 160) intitulé: "Loi amendant la loi 39 Victoria, chapitre 74, et établissant le titre à la propriété connue sous le nom de "Saint Edwards Church", dans la cité de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 126) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Oratoire Saint-Joseph, du Mont-Royal."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 110) intitulé: "Loi amendant la charte de l'Union Saint-Joseph de Saint-Henri".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 90) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mardi, 22 Février 1916.

L'honorable sir Lomer Gouin, du comité des bills publics en général, présente un rapport supplémentaire et le cinquième rapport du comité des bills publics en général, lesquels rapports sont lus comme suit:

"Rapport supplémentaire au quatrième rapport fait en date du 16 février courant:

"Votre comité a décidé de rapporter à la Chambre pour considération le bill suivant:

No 73.—Loi annexant certaines municipalités scolaires à celle de la commission des écoles catholiques de Montréal."

"Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

No 172.—Loi remplaçant l'article 30 du Code de procédure civile au sujet de certaines dépositions reçues en dehors de la province de Québec;

No 178.—Loi détachant certains lots du comté d'Arthabaska, et les annexant à la paroisse de Saint-Eulalie, dans le comté de Nicolet, pour fins électorales, municipales,d'enregistrement et judiciaires.

Et avec amendements le bill suivant:

No 170.—Loi modifiant le Code du notariat relativement à certaines réglementations par la Chambre des notaires".

M. Létourneau (Québec-Est), du comité des règlements, présente le seizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité désire recommander à votre honorable Chambre que le délai pour la réception des rapports sur les bills privés, qui expire aujourd'hui, soit prolongé jusqu'au 29 courant inclusivement, et que les règles 531 et 543 de cette Chambre soient suspendues en conséquence".

Résolu que la Chambre adopte ledit rapport.

M. Désaulniers, du comité des bills privés en général, présente le seizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter sans amendement les bills suivants:

No 52.—Loi constituant en corporation le chapitre de Québec;

Bill B du Conseil législatif.—Loi constituant en corporation l'œuvre de la propogation de la Foi de Québec."

"Et avec amendements les bills suivants:

No 117.—Loi amendant la loi concernant "La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des beurreries et fromageries de la province de Québec";

No 142.—Loi constituant en corporation "The Metropolitan Columbus Association";

No 143.—Loi constituant en corporation l'Association d'assurance mutuelle des paroisses et des maisons d'éducation et de charité de la vallée de l'Ottawa, dans la province de Québec."

"Votre comité désire recommander à votre honorable Chambre que le délai pour la réception des rapports sur les bills privés, qui expire aujourd'hui, soit prolongé jusqu'au 29 courant inclusivement et que les règles 531 et 543 de cette Chambre soient suspendues en conséquence."

Résolu que la Chambre adopte ledit rapport.

Question par M. Sauvé.—1. Quels sont les nom, résidence et occupation de chacun des entrepreneurs pour la construction des routes:

(*a*). Lévis-Jackman;

(*b*). Montréal-Québec;

(*c*). Sherbrooke-Derby-Line?

2. Quels sont les nom, résidence et occupation de chacun des fournisseurs de matériaux:

(*a*). Pierre;
(*b*). Ciment;
(*c*). Terre ou sable;
(*d*). Et tous autres matériaux, qui ont été employés dans la confection desdites routes?

Réponse par l'honorable M. Tessier:

1.—(*a*) *Lévis-Jackman.*

O'Connor Bros.	Entrepreneurs.	Huntingdon.
Mde Ed. Lemieux.	"	Ste-Marie, Beauce.

(*b*) *Montréal—Québec.*

Provincial Building & Engineering Co.	Entrepreneurs.	Montréal.
Carniel & d'Andréa.	"	Charlemagne.
Stack & Léger	"	Montréal.
Kennedy Construction Co	"	"
Gagnon & Massicotte.	"	Ste-Anne de la Pérade.

(*c*) *Sherbrooke-Derby Line*

O'Brien & Doheney.	Entrepreneurs.	Montréal.

2.—NOTE.—Le gouvernement n'a pas de renseignements sur l'occupation de toutes les personnes mentionnées dnas la réponse à la question No 2.

(*a*) *Lévis-Jackman*

Mme Vve A. Bilodeau.	Entrepreneur.	St-Henri, Lévis.
Jos. Jacques.	"	St-Joseph, Beauce.
Achille Morin.	"	Scott, Dorchester.

Montréal-Québec.—Sherbrooke-Derby Line

La pierre est fournie par les entrepreneurs.
(*b*) Le ciment est fourni par les entrepreneurs.

(*c*) *Lévis-Jackman.*

Jules Bisson.	Entrepreneur.	Valley Jct. Beauce.

Sherbrooke–Derby Line

(*Sable*).—Le sable est fourni par les entrepreneurs.

(*Terre*):—

Wm. Morin		Sherbrooke.
James Malhoney	Cultivateur	Lennoxville.
John Nicol	"	"
Arnold Bowen	"	"
Ernest Johnston	"	Capelton.
C.-E. Hanse	"	North-Hatley.
A. Chamberlain	"	Hatley.
Albert Dubuc	"	Massawipi.
D. Little	"	"
W.-A. Stevenson	"	"

Montréal–Québec.

(*Sable*) Le sable est fourni par les entrepreneurs.

(*Terre*):—

Bellemare, Arthur	Trois-Rivières.
M. Bolduc	"
Oliva Duval	"
Jos. Gélinas	"
Sévère Lacerte	"
Jean Perreault	Lavaltrie.
Hormidas Duval	Trois-Rivières.
Sévère Gélinas	"
Hormidas Lamy	"
Siméon Robitaille	St-Sulpice.
Gaspard Plouffe	"
Adrien Pelletier	Lavaltrie.
Nap. Jobin	L'Assomption.
J.-A. Frenette	Cap Santé.
Jos. Dansereau	Lavaltrie.
Jules Belleau	Neuville.
Mathias Leclerc	Pte-aux-Trembles.
Eug. Gauvreau	Les Ecureuils.
Alfred Hervieux	Lavaltrie.
Arthur Cormier	L'Assomption.
Frs. Godfriend	"
Albéric Rocheleau	St-Cuthbert.
Onésime Hervieux	Lanoraie.
Alex. Desrosiers	"
Dr. J.-H. Leblanc	"
OmerHervieux	Lavaltrie.
Dme Vve L.-G. Faucher	L'Assomption.

Eug. Lanouette.....Cap-de-la-Madeleine.
P.-A. Cossette.....Batiscan.
Ls. Beauchamp.....Lachenaie.
Alph. Turcotte.....Champlain.
Nérée Normandin.....Cap-de-la-Madeleine.
Ephrem Lebel.....Louiseville.

(*d*) *Lévis–Jackman*

(*Gravier*):

Edgar Allen.....St-Henri.
Pamphile Blais..... "
Paul-V. Fortin..... "
Jos. Ouellet..... "
Honoré Turcotte..... "
H. Longchamp.....St-Isidore.
Siméon Garant.....Ste-Marie.
Nap. Labbé.....Beauce Jct.
J.-A. Nadeau..... "
Thos. Lessard.....St-Joseph.
Mme Vve Thos. Paré..... "
James Farley.....St-Côme.
Mve Vve Olivier Veilleux.....Riv. Gilbert.
Zotique Fortin.....St-Côme.
H. Morissette..... "
R.-J. Ray..... "
Octave Roberge..... "
Johnny McCollough..... "
Thomas Veilleux, fils Jos.....St-Georges.
Jos. Veilleux, fils Louis..... "
Jos. Paquet, fils Godfroi..... "
Albert Dutil..... "
Emile Roy.....Riv. Gilbert.
Mme Aurélie Cliche-Doyon.....St-Joseph.
Vital Roy..... "
Hilaire Poulin.....St-François.
Jos. Poulin, au cap.....St-Georges.
Jos. Morin, fils Magloire..... "
Chs. Poulin, au cap..... "
Ad. Bilodeau.....St-Isidore.
Jos. Brousseau..... "
H. Binet..... "
Chs. Morin.....St-François.
W.-J. Nilson.....Jersey-Mills.
W.-L. Cathcart..... "

(*Bois*):

J.-A. Gendron.....St-Georges.

Zotique Fortin.....St-Côme.
Ferguson Cathcart.....Marlow.
P. Rancour.....St-Côme.
Ern. Poulin.....Beauce Jct.
Nap. Gilbert.....St-Georges.
Ulric Marcotte..... "

(*Fer*):

N. Dumas.....St-Côme.
Geo.-P. Gonthier.....St-Georges.
Quebec Central Ry.....Sherbrooke.

Montréal–Québec.

Rampes en Béton:

Cie d'Amiante et de Ciment.....Québec.

Sherbrooke–Derby Line

Barrières:—

R.-C. McFadden.....Lennoxville.

L'honorable M. Décarie dépose sur le bureau les documents suivants:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 24 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral, relativement à l'administration de la justice dans la province; nominations de juges, dans le cours de l'année 1915. (*Documents de la session No* 59).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du canton de Ham-Nord et le ministère de la Voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour.

(*Document de la session No* 60).

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Alexandre et le ministère de la Voirie, depuis 1914, jusqu'à ce jour. (*Document de la session No* 61).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des combres du conseil de l'Assemblée de Saint-Isidore et le ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

(*Document de la session No* 62).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 31 janvier 1916, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels, documents et correspondance concernant le Fonds patriotique canadien et autres œuvres soi-disant patriotiques. (*Document de la session No* 63).

Supplément du vingt-huitième rapport du Secrétaire et régistraire de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1914, contenant le 20ème rapport du conseil d'hygiène de la province de Québec. (*Document de la session No* 6*b*).

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 19) intitulé: "Loi concernant le Code municipal de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il agrée son amendement au second amendement du Conseil législatif au bill No 55, intitulé: "Loi amendant la charte de la Société des artisans-Canadiens-Français."

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 78) intitulé: "Loi concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal."

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 120) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Fire Insurance Brokers Association of Montreal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements et en a amendé le titre.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération en comité plénier, du bill (No 90) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier.

La Chambre continue de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin.

Mercredi, 23 *février* 1916.

M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mercredi, 23 février 1916.

M. Désaulniers, du comité des bills privés en général, présente le dix-septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements le bill suivant:

Bill 97.—Loi amandant la loi constituant en corporation la cité de Québec."

Ordonné que l'honorable M. Allard ait la permission de présenter un bill (No 8) intitulé: "Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la protection des bois contre le feu."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Mitchell ait la permission de présenter un bill (No 28) intitulé: "Loi amendant la loi imposant des taxes sur les tansferts d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions obligations".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Bérubé.—1. Quel est le prix annuel chargé par la compagnie de publication du "Canada" pour l'impression du "Journal d'Agriculture"?

2. "L'Autorité", journal hebdomadaire de Montréal, a-t-il offert d'imprimer le "Journal d'Agriculture" à $10,000.00 par année meilleur marché que le "Canada", et de payer en sus $2,500.00 à des institutions de charité?

3. Quand doit expirer le contrat actuel du "Canada" avec le gouvernement, pour l'impression dudit "Jounal d'Agriculture" ?

4. Est-ce l'intention du gouvernement de demander dès maintenant de nouvelles soumissions ou d'accorder le contrat à "L'Autorité", à un prix moindre ?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. $0.28 par abonné qui reçoit le journal pendant 12 mois.
2. Le gouvernement l'ignore.
3. Le 31 décembre 1916.
4. Le gouvernement considèrera cette question lorsqu'il s'agira de renouveler le contrat.

Question par M. Bérubé.—1. En quelle année et sous quel gouvernement a été imposée la taxe de $15.00 sur chaque fabrique de beurre ou de fromage dans la province ?

2. Combien cette taxe a-t-elle rapporté depuis sa création ?

3. Le gouvernement va-t-il abolir cette taxe au cours de la présente session ?

4. La taxe de $15.00, imposée sur chaque fabrique de beurre ou de fromage dans la province, a-t-elle été payée par tous ceux qu'elle affectait ?

5. Quels sont ceux, qui ont refusé de payer cette taxe jusqu'ici ?

6. Le gouvernement a-t-il pris des poursuites contre certains syndicats ou fabricants de beurre ou fromage pour les contraindre à payer cette taxe et quels sont les personnes ou syndicats qui ont été ainsi poursuivis ?

7. Le gouvernement va-t-il poursuivre ceux qui n'ont pas encore payé la taxe s'ils persistent dans le refus de la payer ?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. Nulle taxe n'a été imposée sur les fabriques de beurre et de fromage en 1915 sous le gouvernement actuel, mais une contribution est demandée à chaque fabrique pour aider à payer les frais d'inspection, laquelle contribution remplace celle payée par les propriétaires de fabriques sous l'ancienne loi des syndicats.

2. Rien, mais le montant réalisé avec ces contributions a été de $29,357.00, le 2 février 1916.

3. La contribution sera demandée aussi longtemps qu'elle sera nécessaire pour effectuer l'inspection des fabriques.

4. Pour non paiement de la contribution, voir numéro 5.

5. La liste ci-annexée contient les noms de ceux qui avaient refusé ou négligé de payer la contribution le 2 février 1916.

6. Les personnes ou syndicats qui ont été poursuivis pour le paiement de la contribution, avant le 2 février 1916, sont énumérés dans la liste ci-annexée.

7. Le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour exiger le paiement de la contribution.

No 5

MM. M. Rheault,
B. Henry,
J. Vallière,
P. Nault,
L. Gagnon,
MM. Camille Forget,
Irénée Beaumier,
F.-X. Leblanc,
Edmond Robert,
Albert Boisclair,

O. Lupien,
U. Beaudoin,
Donat Desfossés (a/c $10.00),
Adrius Morisseau,
Narcisse Tétreault,
E. Roberge,
Léon Giguère,
Albani Guérard,
Adams Creamery Association,
A. Lanoue,
Danias Théberge,
Coopérative—Georges Neault,
Emile Hardy,
Louis Bouliane,
Edgar Girard,
Louis Boursier,
Arthur Perras,
Joseph Hébert,
Théodore Simard,
Gonzague Côté,
Wilfrid Lalande,
F.-A. Leblanc,
H. Lecours,
O. Buteau,
J.-D. Currie,
J.-D. Currie,
Albert Champagne,
Albert Champagne,
Prosper Thouin,
Auguste Labrie,
Israel Boursier,
Louis de G. Lafleur,
Eugène Bélec, fils,
Alfred Bélec,
R. Robinson,
Ovila Beauchamp,
T. Martel (a/c$5.00),
Alb. Gagné,
J. Lavoie,
Jos.-L. Mayrand,
J.-J. Fournier (a/c $14.00),
Ferdinand Bouchard,
Thomas Fillion,
Alfred Simonneau,
Napoléon Noiseux,
H. Bockus,
Maxime Riopel,
Roch Gamache,
Ph. Benoit,
Antoine Godin,
East & Cie,
H. Roux,
Aimé Gagné,
R. Savard,
H. Imbeau,
Adjutor Dufour,
Joachim Savard,
J.-H. Leclerc,
Alf. Meunier,
R. Favreau,
E. Lavoie,
E. Larocque,
D. Whiting & Son,
O.-W. Séguin,
Alfred Charlebois,
Alfred Charlebois,
J.-Adolphe Héroux,
Elie Lavigne,
J.-A. Proulx,
J.-Bte Besner,
Elzéar Brasseur,
Joseph Burelle,
Norbert Dufresne,
E.-J. Westman,
Achille Richer,
Louis Richer,
J. Olivier,
Achille Marchand,
Zacharie A. Bélisle,
J. Lacourse,
Jérémie Brosseau (a/c $8.00),
David Paul,
Régis Paul,
James Naud,
Dame David Mitchell,
J.-H. Renaud,
John Stewart,
John Stewart,
E. Mondou,
J.-O. Duhaime,
E. Matte,
Z. Parent,
Jos. Berthiaume,
J.-E. Villeneuve,
Uld. Foucault, (a/c $10.00),

No 6

MM. Philias Kirouack,
La Société de Fabrication de Beurre et de Fromage de St-Nicolas,
A.-M. Méthot,
Louis Gagnon,
East & Cie,
Louis Archambault,
Bob Rogers,
Joseph Berthiaume,
Stanislas Gagnon,
J.-A. Houle,
Léon Vachon,
Placide Lehouillier,
F. Lessard,
P.-W. Bourbeau,
J.-Bte Fortin,
M.-M. Holbrook,
Norbert Rocheleau,
Raoul St-Onge,
Jos. Anctil,
Danias Théberge,
Pierre Tremblay,
Edgar Lapointe,
Joseph Côté,
J.-Alcide Saindon,
John McGregor,
Arthur Perras,
Joseph Chartré,
Alphonse Laverdière,
J.-Alphonse Deshaies,
William Héroux,
Norbert Dufresne,
MM. Robert Robinson,
L. de G. Lafleur,
Alb. Champagne,
J.-D. Currie,
H. Bockus,
Adrius Morisseau,
Thomas Filion,
Adélard Frappier,
J.-Bte Besner,
John Stewart,
The Fairfax Butter & Cheese Mfg. Ass'n.,
Philibert Dussault,
Simon Glaser,
Louis Richer,
Zacharie A. Belisle,
Lucien Deshaies,
Aimé Gagné,
Alfred Larivière,
Maxime Riopel,
Harvey McNeill,
Rodolphe Favreau,
Alfred Charlebois,
Barnabé Bouchard,
Aurèle Leclair,
Elie Duhaine,
D. Whiting & Son,
Edgar Girard,
J.-Aug. Gagné,
Jos.-Edm. Villeneuve,
Lucien Gagnon,
Adams Creamery Association,

Question par M. Tellier.—1. Quelle part le gouvernement de cette province a-t-il faite au comté de Joliette de la subvention spéciale payée par le gouvernement fédéral au gouvernement provincial pour encouragement à l'agriculture année par année, depuis l'établissement de cette subvention jusqu'à ce jour?

2. Comment, pour quelles fins et à qui cette part a-t-elle été payée?
3. Même question pour le comté de Montcalm?
4. Même question pour le comté de Berthier?
5. Même question pour le comté de L'Assomption?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1 et 2. Aucun montant.

3. Un montant de $381.35 payé comme suit:

1912–13

Association des planteurs de tabac du district de Joliette:	
Exposition tenue à St-Jacques	$ 83.25
Allocations aux cercles agricoles suivants pour l'achat de graine de tabac Comstock:	
St-Alexis	33.00
St-Jacques	148.10
Ste-Julienne	51.00
St-Liguori	13.20
Ste-Marie Salomé	52.80

4. Un montant de $3,928.45 payé comme suit:

1913–14

H. Laurendeau, St-Barthélemi, champ de démonstration sur la culture du trèfle	33.00
W. Robillard, St-Cuthbert, champ de démonstration sur la culture du trèfle	20.00

1914–15

Département des Terres et Forêts, Québec, travaux exécutés à la pépinière de Berthierville	123.69
Montants payés pour des travaux exécutés à la pépinière, de Berthierville:	
Louis Blais, Berthierville	8.66
Albéric Laporte, "	32.51
Hector Laporte, "	28.37
Alex. Piette, "	225.23
Raymond Piette, "	30.47
Henri Roy, "	359.95
Louis Tellier, "	26.63
D. Villeneuve, "	17.50
J.-H. Ménard, "	59.30

1915–16 (au 15 février)

Montants payés pour des travaux exécutés à la pépinière de Berthierville:	
Département des Terres, Québec	$ 23.45
J.-H. Ménard, Berthierville	398.28
Henri Roy, "	774.01
Alex. Piette, "	52.00
Fortunat Piette, "	38.70
Alfred Blais, "	26.70
Dumontier & Dumontier, St-Barthélemi	1,650.00

5. Aucun montant.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Campbell, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement de cette province et le ministre des Pêcheries d'Ottawa, relativement à la pêche à la seine, au filet, verveux, etc., depuis 1912, jsuqu'à ce jour.

Sur la motion de M. Cousineau, secondé par M. Tellier, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Etat détaillé des recettes et des dépenses de la province de Québec, depuis le 17 janvier dernier au 17 février courant.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 172) intitulé: "Loi remplaçant l'article 30 du Code de procédure civile au sujet de certaines dépositions reçues en dehors de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 178) intitulé: "Loi détachant certains lots du comté d'Arthabaska et les annexant à la paroisse de Sainte-Eulalie, dans le comté de de Nicolet, pour fins électorales, municipales, d'enregistrement et judiciaires."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 170) intitulé: "Loi modifiant le Code du notariat relativement à certaines réglementations par la Chambre des notaires."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 176) intitulé: "Loi concernant la protection des animaux pur sang."

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 177) intitulé: "Loi modifiant l'article 4524 des Statuts refondus, 1909, au sujet du Barreau de la province de Québec.".

M. Cannon propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

M. Tellier propose, secondé par M. D'Auteuil, que la motion en délibération soit amendée en en retranchant les mots "maintenant lu une deuxième fois" et en les remplaçant par les suivants: "renvoyés au comité des bills publics en général."

Et la motion d'amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Et alors la motion principale ainsi amendée est soumise à la Chambre, qui l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 179) intitulé: "Loi modifiant la loi de tempérance de Québec, relativement au mode de votation sur les règlements de prohibition".

M. Robert (Rouville) propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 180) intitulé: "Loi pour autoriser les municipalités à contribuer de leurs deniers pour des fins patriotiques, nationales ou scolaires."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

MM. Allard,	*MM. Mayrand,*
Bernier,	*Mercier,*
Bérubé,	*Mitchell,*
Bissonnet,	*Morin,*
Bullock,	*Péloquin,*

Campbell,
Cannon,
Caron (Iles-de-la-Madeleine),
Caron (Matane),
Décarie,
Désaulniers,
Dorris,
Francœur,
Gadoury,
Galipeault,
Gosselin,
Gouin,
Grégoire,
Langlois,
Lavergne,
Lemieux,
Létourneau (Montréal-Hochelaga),
Lévesque,
Perron,
Phaneuf,
Reed,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Sauvé,
Scott,
Séguin,
Stein,
Sylvestre,
Taschereau,
Tellier,
Tessier (Rimouski),
Tourigny,
Tourville,
Trahan,
Turcot.—46.

CONTRE:

MM. Cousineau,
D'Auteuil.
M. *Robert* (Beauharnois).—3

La motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau les documents suivants:

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le sécrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne, Ile-Perrot, et le ministère de la Voirie depuis 1914, jusqu'à ce jour.

(*Document de la session No* 64).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du village de Marbleton et le ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

(*Document de la session No* 65).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du canton de Stratford et le ministère de la Voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session No* 66).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Camille et le ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

(*Document de la session No* 67).

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 19 janvier, 1916 pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du canton Garthby et le ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

(*Document de la session No* 68).

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du Très-Saint-Rédempteur et le ministère de la Voirie, depuis 1914, jusqu'à ce jour.

(*Document de la session No* 69).

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 140) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Roberval."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 90) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Montréal."

M. Turcot propose, secondé par M. Mayrand, que les règles de la Chambre soient suspendues et que le bill soit de nouveau renvoyé à un comité plénier avec instruction d'y insérer l'article suivant:

"34. La cité est autorisée à emprunter, si elle le juge à propos, un montant n'excédant pas six cent mille piastres pour un terme n'excédant pas quarante ans, pour construire un marché public dans la partie nord de la ville, pour acquérir les terrains nécessaires à cette fin et pour reconstruire le marché St-Antoine.

Cet emprunt sera racheté au moyen d'un fonds d'amortissement suffisant pour rembourser le capital à échéance, mais ne fera pas partie de la dette fondée de la cité".

Et la motion étant soumise, à la Chambre, celle-ci se divise, et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

MM. Bernier,
Bérubé,
Campbell,
Cousineau,
D'Auteuil,
Dorris,
Fortier,
Gadoury,
MM. Létourneau (Montréal-Hochelaga),
Lévesque,
Mayrand,
Slater,
Sylvestre,
Tellier,
Tessier (Trois-Rivières),
Turcot.—16.

CONTRE:

MM. Allard,	*MM. Mercier,*
Bissonnet,	*Perron,*
Caron (Iles-de-la-Madeleine),	*Phaneuf,*
Demers,	*Reed,*
Finnie,	*Robert* (Rouville),
Galipeault,	*Robillard,*
Gault,	*Scott,*
Gosselin,	*Stein,*
Gouin,	*Taschereau,*
Grégoire,	*Therrien,*
Létourneau (Québec-Est),	*Trahan.*—22.

La motion est ainsi rejetée.

Et la motion principale étant soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 165) intitulé: "Loi concernant un acte de donation en date du 6 juillet 1877, fait par Joseph Gagnon, père, à Joseph Gagnon, fils, *et al*, autorisant la vente de certains immeubles".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Allard, secondé par l'honorable M. Tessier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 17) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, concernant le département des Terres et forêts et les matières qui en relèvent."

Sur la motion de l'honorable M. Allard, secondé par l'honorable M. Tessier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill No 8, intitulé: Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la protection des bois contre le feu.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 19) intitulé: "Loi concernant le Code municipal de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Jeudi, 24 Février 1916.

M. Désaulniers, du comité des bills privés en général, présente le dix-huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

No 141.—Loi constituant en corporation le Cimetière de l'est de Montréal;

No 100.—Loi amendant la loi constituant en corporation "L'Union Saint-Joseph à Saint-Roch de Québec";

No 84.—Loi amendant la charte de la ville de Lévis".

"Et sans amendement les bills suivants:

No 133.—Loi amendant la charte de la "Sunday School Union o Montreal".

No 108.—Loi constituant en ville la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, sous le nom de "Laval de Montréal".

M. Finnie, du comité des chemins de fer et autres moyens de communication, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter avec un amendement le bill suivant:

No 109.—Loi constituant en corporation la compagnie des Tramways de Verchères, Chambly et Laprairie."

L'honorable sir Lomer Gouin, du comité des bills publics en général, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement le bill suivant:

No 174.—Loi modifiant la loi de pharmacie de Québec".

Ordonné que l'honorable M. Caron ait la permission de présenter un bill (No 21) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, et refondant les dispositions relatives à la création, par certaines municipalités, d'un fonds d'indemnité destiné aux propriétaires ou possesseurs, qui ont souffert des dommages causés à leurs moutons."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, transmet à M. l'Orateur et M. l'Orateur lit à la Chambre le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur:

P.-E. LEBLANC,

Messieurs de l'Assemblée législative,

J'ai reçu votre loyale adresse, en réponse au discours du Trône, avec beaucoup de plaisir, et vous en offre mes sincères remerciements.

Hôtel du Gouvernement, 22 février 1916.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill (No 157) intitulé:—Loi constituant en corporation la compagnie "The Labour Union Insurance Company", la compagnie d'assurance l'Union du travail;

Bill (No 162) intitulé:—Loi autorisant la construction d'une église, d'une sacristie, d'un presbytère et ses dépendances en la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir;

Bill (No 164) intitulé:—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Gilles-R. Amiot au nombre de ses membres."

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative:

Bill (No 119) intitulé:—Loi concernant les curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Pierre-aux-Liens;

Bill (No 85) intitulé:—Loi concernant la construction des soubassements d'église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de la Salle;

Bill (No 75) intitulé:—Loi constituant en corporation la ville de Québec-Ouest.

Bill (No 155) intitulé:—Loi ratifiant la vente de biens substitués, par le testament de feu Olivier Lachance."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 119) intitulé: "Loi concernant les curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Pierre-aux-Liens", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 85) intitulé: "Loi concernant la construction des soubassements d'église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 75) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Québec-Ouest", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 155) intitulé: "Loi ratifiant la vente de biens substitués par le testament de feu Olivier Lachance." et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Question par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il autorisé en 1915, André Bouchard, de St-Gédéon du Lac St-Jean, à s'emparer de tout le bois qui se trouvait sur l'emplacement de la route construite sur le lot No 20 du rang 10 de Sinaï, dans la paroisse de St-Gédéon, alors que ledit André Bouchard était supposé être en charge des travaux exécutés sur cette route à titre de conducteur des travaux?

2. Quel a été le coût total de la construction de cette route?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1 et 2. Non.

Question par M. Sylvestre.—1. Quels ont été les médecins attachés à la prison de Bordeaux depuis son établissement?

2. Ont-ils fait des rapports au gouvernement?

3. Le procureur-général a-t-il reçu des plaintes au sujet des honoraires chargés aux gardes, pour examens médicaux?

4. Dans l'affirmative, quelles sont ces plaintes, et qui les a faites?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin:

1. Le docteur E.-P. Benoit.

2. Le rapport du médecin de la prison se fait verbalement au geôlier. Dans les cas exceptionnels ces rapports sont faits par écrit et sont immédiatement communiqués au shérif, qui les transmet au gouvernement si les circonstances l'exigent.

3 et 4 Non.

Question par M. Sauvé.—1. Y a-t-il eu des évasions de détenus à la prison de Bordeaux, depuis le transfert des prisonniers dans cet établissement?

2. Dans l'affirmative, quels sont-ils?

3. Quelles démarches le gouvernement a-t-il fait au sujet de ces évasions?

4. Y a-t-il eu enquête sur ces différents cas d'évasions?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin:

1. Oui.

2. Arthur Brais et Louis Simard, Joseph Bisson et Georges Thibault.

3 et 4.—Arthur Brais et Louis Simard ont été condamnés à deux ans de pénitentier pour fait d'évasion; Joseph Bisson à six mois de prison. Georges Thibault n'a pas subi de condamnation pour évasion vu que les autorités judiciaires ont considéré que sa sentence à sept ans de pénitencier pour l'offense dont il était accusé était suffisante dans les circonstances.

Les autorités de la prison ont repris les prisonniers évadés.

Sur instructions du gouvernement une enquête a été tenue par le Dr Wood, inspecteur, dans chaque cas.

Question par M. Tessier (Rimouski).—1. Un arrangement a-t-il été conclu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de cette province, concernant la question des pêcheries dans la province de Québec?

2. Dans l'affirmative, quels sont les termes de ce règlement?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin:

1 et 2. Il a été entendu que les questions en litige entre les deux gouvernements seraient soumises à la Cour du banc du roi, siégeant en appel, et que l'une ou l'autre des parties pourrait interjeter appel de la décision de cette Cour au comité judiciaire du Conseil privé. Jusqu'au jugement final le gouvernement de cette province reste en possession des pêcheries.

Question par M. Sauvé.—1. Y a-t-il eu des réparations à la construction de la prison de Bordeaux depuis janvier 1914?

2. Dans l'affirmative, quelles ont été ces réparations?

3. Par qui ont-elles été demandées?

4. Y a-t-il eu des rapports d'architectes ou d'autres personnes au sujet de ces réparations?

5. Dans l'affirmative, quels sont ces rapports et par qui ont-ils été faits?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Aucune, excepté de menus travaux d'entretien.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 19) intitulé: "Loi concernant le Code municipal de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, bill (No 117) intitulé: "Loi amendant la loi concernant "La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des beurreries et fromageries de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 52) intitulé: "Loi constituant en corporation le chapitre de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (B) du Conseil législatif, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Œuvre de la propagation de la foi de Québec."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill No 142) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Metropolitan Columbus Association".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 143) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association d'assurance mutuelle des paroisses et des maisons d'éducation et de charité de la vallée de l'Ottawa, dans la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 97) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 66) intitulé: "Loi annexant la municipalité scolaire distincte de la paroisse de Saint-Michel-Archange de Montréal, à celle des écoles catholiques de Montréal."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 87) intitulé: "Loi concernant la compagnie Lecavalier & Riel, Limitée".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 89) intitulé: "Loi concernant la compagnie Bélair, Limitée",

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 25) intitulé: "Loi relative à certaines questions soumises à la Cour du banc du Roi, juridiction d'appel, par le lieutenant-gouverneur en conseil".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre à sa prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-quatorze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les institutions catholiques en vertu de l'article 2937 S. R. Q., 1909, pour les collèges classiques, dix-neuf mille piastres, et pour les écoles modèles et académiques, cinquante-cinq mille piastres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatorze mille deux cent quatre-vingt-deux piastres soit ouvert à Sa Majesté pour distribution parmi les institutions protestantes en vertu de l'article 2937 S. R. Q., 1909, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Université Laval, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Université Laval, Montréal, (dont deux mille piastres à être payées à la Faculté de Droit) pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Université McGill, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Collège Bishop, Lennoxville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

7. Résolu qu'un crédit n'excédant pas deux mille quatre cent soixante-dix piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les "High Schools", Québec et Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Ecole Polytechnique, Montréal, en vertu de 57 Vict., c. 23, s. 17, telle qu'amendée par les lois 3, Ed. VII, ch. 17, s. 4; 7 Ed. VII, chap. 28, sec. 1; 8 Ed. VII, chap. 31, sec. 1; 9 Ed. VII, chap. 35, sec. 1 et 1 Geo. V, (2e session), chap. 30, sec. 2; 3 Geo. V, chap. 26, sec. 1 et 4 Geo. V, chap. 26, sec. 1, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 53, intitulé: Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Solon Eliasoph au nombre de ses membres;

Bill No 152, intitulé: Loi changeant le chef-lieu du comté de Pontiac et l'établissant dans le village de Campbell's Bay;

Bill No 156, intitulé: Loi constituant en corporation la ville de Trois-Pistoles."

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau les documents suivants:

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Philomène et le ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

(*Document de la session No* 70).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier, 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Anicet et le Ministère de la Voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session No* 71).

M. l'Orateur dépose sur le bureau le document suivant:

Rapport du bibliothécaire de la législature de Québec, janvier à décembre 1915. (*Document de la session No* 72).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Vendredi, 25 Février 1916.

M. Désaulniers, du comité des bills privés en général, présente le dix-neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

(No 114).—Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Léonard de Port Maurice;

(No 80).—Loi amendant la charte de "The Shamrock Amateur Athletic Association";

(No 111).—Loi amendant la charte de la cité de Verdun;

(No 95).—Loi amendant la charte de la "North Shore Power Company";

(No 113).—Loi amendant la charte de Cartierville;

(No 128).—Loi amendant et refondant la charte de la ville de la Pointe-aux-Trembles."

"Et sans amendement les bills suivants:

(No 61).—Loi autorisant le barrau de la province de Québec à permettre à Joseph-Philéas-Phillippe Caumartin de pratiquer le droit;

(No 76).—Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Benjamin Shulman au nombre de ses membres, après qu'il aura passé l'examen d'admission à la pratique et l'examen d'admission à l'étude du droit.

Quant au bill (No 57).—Loi amendant la charte de la ville "Laval des Rapides" le promoteur, avec la permission du comité, l'avait retiré, mais votre comité ayant décidé unanimement de le reconsidérer, le bill a été étudié et votre comité a l'honneur de le rapporter avec des amendements."

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 174) intitulé: "Loi modifiant la loi de pharmacie de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 19) intitulé: "Loi concernant le Code municipal de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill avec le projet dudit Code et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre.

M. Galipeault propose en amendement, secondé par M. Francœur, que la motion en délibération soit amendée en en retranchant tous les mots après "Que" et en les remplaçant par les suivants:

Le bill et le projet de Code municipal soient de nouveau renvoyés à un comité plénier avec instruction d'amender ledit projet en y ajoutant à la fin de l'article 227, le paragraphe suivant:

Rien dans le présent paragraphe 14, n'empêche un maire ou un conseiller de faire payer par la corporation dont il fait partie les travaux qu'il peut exécuter à la journée pour la confection et l'amélioration des chemins, trottoirs, ponts ou cours d'eau, ainsi que les matériaux qu'il peut vendre aux mêmes fins, au poids ou à la mesure, le tout suivant les prix établis dans la municipalité jusqu'à concurrence du montant de la taxe ou contribution qu'il est appelé à payer pour tels travaux au cas où ces derniers sont municipalités.

Et la motion d'amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise, et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

MM. *Cannon*,
Dorris,
Francœur,
Galipeault,
Gosselin,
Lavergne,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Sauvé,
Stein.—10.

CONTRE:

MM. *Allard*,
Bernier,
Bullock,
Caron (Iles-de-la-Madeleine),
Cousineau,
Décarie,
Gouin,
Grégoire,
Létourneau (Montréal-Hochelaga),
Létourneau (Québec-Est),
Mercier,
Mitchell,
Petit,
Slater,
Taschereau,
Tellier,
Tessier (Trois-Rivières),
Trahan.—18.

La motion d'amendement est ainsi rejetée.

La motion principale est de nouveau soumise et M. Tellier propose en amendement, secondé par M. Cousineau:

Que tous les mots après "Que" dans la motion principale soient remplacés par les suivants:

Ce bill ne soit pas lu maintenant pour la 3ème fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité plénier, avec instruction de l'amender de manière à conserver la loi telle qu'elle a existé jusqu'ici, en vertu du Code municipal, relativement aux biens non imposables.

Et la motion d'amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise, et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

MM. *Bernier*,
Cousineau,
D'Auteuil,
Dorris.
Lavergne,
Sauvé,
Tellier.—7.

CONTRE:

MM. *Allard*,
Bullock,
Cannon,
Caron (Iles-de-la-Madeleine),
Décarie,
Francœur,
Galipeault,
Gosselin,
Gouin,
Grégoire,
Létourneau (Montréal-Hochelaga),
Létourneau (Québec-Est),
Mercier,
Mitchell,
Petit,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Stein,
Taschereau,
Tessier (Rimouski),
Tessier (Trois-Rivières),
Trahan.—22.

La motion d'amendement est ainsi rejetée.

Alors la motion principale étant soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard, il est—

Ordonné que le greffier porte au Conseil législatif, avec le bill 19, intitulé: Loi concernant le Code municipal de la province de Québec, et l'original du rôle imprimé qui a été préparé par les commissaires spéciaux nommés en vertu de la loi 5 George V, chapitre 5, une copie de ce rôle contenant les modifications que l'Assemblée législative propose d'apporter audit rôle, et que le greffier prie le Conseil législatif de concourir avec l'Assemblée législative à l'adoption de ce rôle et de ces modifications avant de voter ledit bill 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 119) intitulé: "Loi concernant les curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Pierre-aux-Liens", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseilliers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 85) intitulé: "Loi concernant la construction des soubassements d'église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de la Salle", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 155) intitulé: "Loi ratifiant la vente des biens substitués par le testament de feu Olivier Lachance", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 75) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Québec-Ouest", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 141) intitulé: "Loi constituant en corporation le Cimetière de l'est de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 100) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation "L'Union Saint-Joseph à Saint-Roch de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siéger ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération en comité plénier, du bill (No 133) intitulé: "Loi amendant la charte de la "Sunday School Union of Montreal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 108) intitulé: "Loi constituant en ville la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, sous le nom de "Laval de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 109) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie des Tramways de Verchères, Chambly et Laprairie."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 28) intitulé: "Loi amendant la loi imposant des taxes sur les transferts d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions obligations".

L'honorable M. Mitchell propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 25) intitulé: "Loi relative à certaines questions soumises à la Cour du banc du roi, juridiction d'appel, par le lieutenant-gouverneur en conseil."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill 171.—Loi amendant la loi de l'Instruction publique relativement au serment d'office que doivent prêter les commissaires et les syndics d'écoles."

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il l'a prie d'agréer, le bill suivant:

Bill 129.—Loi amendant la charte de la ville de Beaconsfield."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 129) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Beaconsfield," et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard, il est—

Résolu que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi, huit heures et demie du soir.

Et, alors, la chambre s'ajourne.

Lundi, 28 Février 1916.

Huit heures et demie du soir.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 24) intitulé: "Loi relative à la commision des chemins à barrières de la rive Nord à Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Mitchell ait la permission de présenter un bill (No 31) intitulé: "Loi amendant la loi des licences de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Mitchell ait la permission de présenter un bill (No 29) intitulé: "Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les véhicules-moteurs."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Morin.—1. Le gouvernement a-t-il eu des demandes de billets de location, pour lots de colonisation situés dans les paroisses de Saint-Jérôme, Notre-Dame d'Hébertville, d'Alma et de Saint-Cœur de Marie, comté Lac St-Jean?

2. Dans l'affirmative, qui a fait ces demandes?

3. Les demandes faites ont-elles été accordées ou refusées? Si elles ont été refusées, pour quelles raisons?

4. Les lots demandés étaient-ils des lots propres à la culture?

Réponse par l'honorable M. Allard:

Il n'y a pas d'index spécial pour les demandes de billets de location, St-Jérôme, Hébertville et Alma, sont trois des plus vieilles paroisses du Lac St-Jean et il n'y a plus de lots de colonisation propres à la culture, dans leurs limites respectives, à l'exception de quelques lots isolés ici et là.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 129) intitulé): "Loi amendant la charte de la ville de Beaconsfield".

M. Perron propose que lesdits amendements soient maintenant adoptés.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 84) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Lévis."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 114) intitulé: "Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 80) intitulé: "Loi amendant la charte "The Shamrock Amateur Athletic Association".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis ,M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 111) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Verdun".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 95) intitulé: "Loi amendant la charte de la "North Shore Power Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 128) intitulé: "Loi amendant et refondant la charte de la ville de la Pointe-aux-Trembles."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 61) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à permettre à Joseph-Philéas-Philippe Caumartin de pratiquer le droit".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 76) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Benjamin Shulman au nombre de ses membres, après qu'il aura passé l'examen d'admission à la pratique et l'examen d'admission à l'étude du droit."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 57) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville Laval-des-Rapides"

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 21) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, et refondant les dispositions relatives à la création, par certaines municipalités, d'un fonds d'indemnité destiné aux propriétaires ou possesseurs, qui ont souffert des dommages causés à leurs moutons".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 17, intitulé: Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, concernant le département des Terres et forêts et les matières qui en relèvent.

L'honorable M. Allard propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Allard informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mardi, 29 Février 1916.

M. Létourneau (Montréal-Hochelaga), (président pro tem.) du comité des règlements, présente le dix-septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité désire recommander à votre honorable Chambre que le délai pour la réception des rapports sur les bills privés, qui expire aujourd'hui, soit prolongé jusqu'au 2 mars prochain inclusivement, et que les règles 531 et 543 de cette Chambre soient suspendues en conséquence."

Résolu que la Chambre adopte ledit rapport.

M. Désaulniers, du comité des bills privés en général, présente le vingtième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements les bills suivants:

No 122.—Loi concernant l'avenue Connaught dans le quartier Notre-Dame de Grâce, de la cité de Montréal;

No 86.—Loi concernant le village de Dorion et décrétant son érection en ville sous le nom de "ville de Dorion";

No 130.—Loi amendant la loi constituant en corporation la ville de Montréal-Est.

Le promoteur du bill (No 88).—Loi amendant la charte de la ville Saint-Michel; et le promoteur du bill (No 101).—Loi pourvoyant à une évaluation uniforme des terres en culture situées dans le quartier Bordeaux, en la cité de Montréal, ayant déclaré qu'ils désiraient ne pas procéder sur ces bills, votre comité recommande, en conséquence, que permission leur soit accordée de les retirer.

Votre comité a aussi décidé de faire rapport que le préambule du bill (No 91).—Loi amendant et refondant la charte de la ville de Saint-Jean et constituant cette dernière en corporation de cité, n'a pas été prouvé à sa satisfaction, la preuve apportée ayant été contradictoire.

Votre comité désire recommander à votre honorable Chambre que le délai pour la réception des rapports sur les bills privés, qui expire aujourd'hui, soit prolongé jusqu'au 2 mars prochain inclusivement, et que les règles 531 et 543 de cette Chambre soient suspendues en conséquence."

Résolu que la Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable sir Lomer Gouin, du comité des bills publics en général, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rejeter les bills suivants:

Bill 177.—Loi modifiant l'article 4524 des Statuts refondus, 1909, au sujet du Barreau de la province de Québec;

Bill 175.—Loi relative aux contrats généralement connus sous le nom de "Contrats de prêts coopératifs".

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 28) intitulé: "Loi amendant la loi imposant des taxes sur les transferts d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions obligations".

L'honorable M. Mitchell propose "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois", cette motion est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant le Code civil concernant la jouissance des droits civils."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives à des subventions accordées à certaines compagnies de chemins de fer par la loi 2 George V, chapitre 5.

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil, après l'expiration du délai mentionné dans la section 9 de la loi 2 George V, chapitre 5 pour le parachèvement des travaux, de prolonger ledit délai de parachèvement pour une période ne devant pas excéder douze mois additionnels pourvu que, à l'expiration des quatre années y indiquées, les travaux soient complétés pour au moins la moitié.

2. *Résolu* que la section 1 de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions n'affectera aucunement les dispositions spéciales décrétées par la section 5 de la loi 3 George V, chapitre 8.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 27) intitulé: "Loi modifiant la loi 2 George V, chapitre 5, concernant des subventions à certaines compagnies de chemins de fer".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 17) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, concernant le département des Terres et forêts et les matières qui en relèvent.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'il a toujours été loisible, dans le passé, quelqu'ait été le régime de gouvernement en vigueur, à l'autorité ayant le contrôle et l'administration des terres publiques dans le territoire qui forme maintenant la province de Québec ou dans toute partie d'icelui, d'aliéner ou de donner à bail, pour l'étendue jugée à propos, les lits et les rives des fleuves, rivières et lacs navigables et flottables et les lits, rivages,

lais et relais de la mer, compris dans ledit territoire et faisant partie du domaine public.

2. *Résolu* qu'à compter de l'entrée en vigueur de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions toute aliénation ou bail d'un ou de plusieurs des biens mentionnés dans la résolution précédente ne pourra être fait qu'avec l'autorisation expresse du lieutenant-gouverneur en conseil et qu'aux conditions et restrictions qu'il indiquera.

3. *Résolu* que l'article 1572 des Statuts refondus, 1909, tel qu'amendé par la loi 2 George V, chapitre 16, section 1, soit de nouveau modifié de façon que tout transport d'un lot—autre que celui autorisé par le premier alinéa dudit article 1572—fait après le premier juillet 1909, pendant les cinq années à compter de la date du billet de location, soit valable s'il a été préalablement autorisé par le ministre sur preuve, à sa satisfaction, que ce transport est dans l'intérêt de la colonisation; le nouvel acquéreur restant soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.

4. *Résolu* que tout transport antérieur à la loi qui sera basé sur la résolution 3 et déjà autorisé ou accepté par le ministre des terres et forêts dans les limites mentionnées dans ladite résolution 3, sera valide à toutes fins que de droit, nonobstant toutes dispositions contraires.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois.

La motion "Que lesdites résolutions soient maintenant adoptées" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, les résolutions sont adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Allard ait la permission de présenter un bill (No 17) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, concernant le département des Terres et forêts et les matières qui en relèvent".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 8) intitulé: "Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la protection des bois contre le feu".

L'honorable M. Allard propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Allard informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* que tout garde-feu ou autre officier chargé de voir à la protection des bois contre le feu pourra requérir les services de toute personne mâle âgée d'au moins dix-huit ans et d'au plus cinquante-cinq ans pour lui aider à éteindre le feu dans une forêt; et que toute personne procurant telle assistance pourra réclamer une indemnité n'excédant pas une piastre et demie par jour en sus de la pension ou deux piastres par jour sans pension.

2. *Résolu* que cette indemnité sera payable par le département des Terres et forêts, mais que le ministre devra faire rembourser cette indemnité, dans la proportion qu'il fixera, par les porteurs de permis de coupe de bois qui ont ou auraient pu bénéficier des services ainsi rendus.

3. *Résolu* que le certificat du ministre sera final et établira indiscutablement l'exigibilité du remboursement.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité chargé de l'étude du bill 8.—"Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la protection des bois contre le feu".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 8) intitulé: "Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la protection des bois contre le feu".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 181) intitulé: "Loi amendant l'article 5684 des Statuts refondus, 1909, concernant les indemnités, secours et récompenses".

M. Francœur propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 92) intitulé: "Loi annexant la municipalité scolaire du village de Villeray à celle des écoles catholiques de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 60) intitulé: "Loi annexant la municipalité scolaire de Saint-Edouard à celle de la commission des écoles catholiques de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 81) intitulé: "Loi concernant la commission des écoles catholiques de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 132) intitulé: "Loi annexant la municipalité scolaire du village de la Côte de la Visitation de Montréal à celle des écoles catholiques de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 113) intitulé: "Loi amendant la charte de Cartierville".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Lavergne, secondé par M. Perron, il est—
Ordonné qu'il lui soit permis de retirer le bill 73.—Loi annexant certaines municipalités scolaires à celle de la commission des écoles catholiques de Montréal.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Bérubé, il est—
Ordonné que l'avis de motion pour la production de copie de toute correspondance échangée entre toute société de frais funéraires et le gouvernement ou aucun de ses membres, depuis l'année 1914, inclusivement jusqu'à ce jour, soit inscrit au feuilleton jusqu'à ce qu'il soit pris en considération.

Question par M. Bérubé.—1. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes de certains régistrateurs, notaires ou autres personnes, à l'effet que la loi 5 George V, chapitre 77, amendant les articles 2168 et 2175 du Code civil, et édictant de nouvelles dispositions relativement aux subdivisions de terrains, était impossible ou très difficile d'application?
2. Est-ce l'intention du gouvernement d'abroger ou modifier cette loi au cours de la présente session?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. Le Gouvernement a reçu des observations de plusieurs personnes mais peu de plaintes;
2. A l'étude.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Campbell, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de tous rapports, plaintes, correspondance et de tous autres documents émanant de toute personne, et adressés au département du procureur-général ou au bureau du shérif de Montréal, concernant l'administration de la prison de Bordeaux, depuis le transport des prisonniers à ladite prison jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance, affidavits et de tous autres documents échangés entre le géôlier, les gardes, les officiers et employés de la prison de Bordeaux et le gouvernement ou aucun de ses membres, à l'occasion de et depuis la nomination de M. Landriault, comme gouverneur de ladite prison, jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de tous rapports, correspondance et tous autres documents échangés entre toute personne quelconque et le gouvernement ou aucun de ses membres, concernant toutes destitutions ou démissions de géôliers, officiers, gardes ou autres employés de la prison de Bordeaux, depuis 1911 inclusivement jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous documents, lettres, etc., relatifs à la construction de chemins gravelés ou macadamisés, dans la municipalité du village de Pierreville, depuis le 1er juillet 1913 jusqu'à ce jour.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous rapports faits au gouvernement, à la Chambre, au comité des bills privés, ou à un officier du gouvernement de la Chambre ou du comité des bills privés, sur les bills privés présentés depuis 1912 inclusivement jusqu'à ce jour, pour constituer des municipalités nouvelles ou pour amender des chartes existantes.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau les documents suivants:

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du Très-Saint-Sacrement et le Ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session No* 73).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 janvier 1916, pour:

Copies de tous documents, correspondance échangée entre toutes personnes et le gouvernement de cette province ou aucun de ses membres, concernant l'administration de la justice dans le district de Montréal, depuis le 1er juillet 1913. (*Document de la session No* 74).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Hermas et le Ministère de la Voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session No* 75).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mercredi, 1er mars 1916.

L'honorable sir Lomer Gouin, du comité des bills publics en général, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements les bills suivants:

No 83.—Loi annexant la municipalité scolaire de la ville de Maisonneuve, maintenant cité de Maisonneuve, dans le comté de Maisonneuve, à celle des écoles catholiques de Montréal.

De rejeter le bill suivant:

No 181.—Loi amendant l'article 5684 des Statuts refondus, 1909, concernant les indemnités, secours et récompenses.

De rapporter à la Chambre le bill suivant:

No 179.—Loi modifiant la loi de tempérance de Québec, relativement au mode de votation sur les règlements de prohibition."

M. Désaulniers, du comité des bills privés en général, présente le vingt-unième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements les bills suivants:

No 144.—Loi amendant la charte de la ville de Saint-Lambert.

No 59.—Loi amendant la charte de la cité de Maisonneuve.

Le promoteur du bill 99.—Loi amendant la charte de "The Shawinigan Water & Power Company; du bill 68.—Loi régularisant la cléricature et le brevet de cléricature de Joseph-A. Allard; du bill 154.—Loi autorisant la Compagnie de pulpe de Chicoutimi à agrandir le réservoir du Lac Kénogami; du bill 116.—Loi constituant en corporation la Commission des parcs de Montréal-Nord et du bill 118.—Loi concernant la ville Montréal-Nord, ayant déclaré qu'ils désiraient ne pas procéder sur ces bills, votre comité recommande en conséquence que permission leur soit accordée de les retirer.

Votre comité a aussi décidé de faire rapport que le préambule du bill No 82.—Loi annexant la cité de Maisonneuve à la cité de Montréal, n'a pas été prouvé à sa satisfaction, la preuve apportée ayant été contradictoire."

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau les documents suivants:

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1916, pour:

Copie de la liste de paie concernant toute somme de deniers ayant été dépensés pour travaux dans la route allant du 2e rang du canton Cabot au 3e rang du même canton et aussi de la route du canton Awantjish en l'année 1914, et dont M. Joseph Ouellet, de Saint-Moïse, avait la direction comme contre-maître. (*Document de la session No* 76).

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 16 février 1916, pour:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le conseil de la municipalité de Saint-Gédéon, au sujet des réparations en terre dans les chemins publics de la paroisse depuis 1904 jusqu'à ce jour. (*Document de la session No* 77).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 31 janvier 1916, pour:

Copie de tous arrêtés ministériels, demandes de soumissions, soumission,, documents, correspondance échangée entre toutes personnes et le gouvernement ou aucun de ses membres ou employés et la Commission du régime des eaux courantes, au sujet du contrat pour le barrage de la rivière St-Maurice. (*Document de la session No* 78).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté les bills suivants pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative:

Bill C, intitulé: "Loi amendant les articles 1285 et 1286 du Code de procédure civile;

Bill E, intitulé: "Loi modifiant l'article 1342 du Code civil."

Sur la motion de M. Tessier (Rimouski), il est—

Ordonné que le bill C du conseil législatif intitulé: "Loi amendant les articles 1285 et 1286 du Code de procédure civile" soit maintenant lu une première fois.

En conséquence, ce bill est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Lévesque, il est—

Ordonné que le bill E du Conseil législatif intitulé: "Loi modifiant l'article 1342 du Code civil" soit maintenant lu une première fois.

En conséquence, ce bill est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Décarie, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions concernant le bill 24, intitulé: "Loi relative à la Commission des chemins à barrières de la rive nord à Québec."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 27) intitulé: "Loi modifiant la loi 2 Georges V, chapitre 5, concernant des subventions à certaines compagnies de chemins de fer".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 17) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, concernant le département des Terres et forêts et les matières qui en relèvent."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 31) intitulé: "Loi amendant la loi des licences de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au

fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois " est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITE)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour allocation pour le maintien des écoles techniques en dehors des cités de Québec et Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Institut technique de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles normales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le traitement d'un inspecteur des écoles supérieures protestantes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolutions à rapporter:

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard, il est—

Résolu que le 2 et le 3 mars, cette Chambre tienne deux séances: la première de 11 heures du matin à une heure de l'après-midi et la seconde de 3 heures de l'après-midi jusqu'à ajournement; que le 6 mars, cette Chambre tienne une séance de 8 heures et demie du soir jusqu'à ajournement; que, à partir du 7 mars, cette Chambre tienne trois séances tous les jours, excepté le dimanche: la première de onze heures du matin à une heure de l'après-midi; la deuxième de trois heures à six heures de l'après-midi et la troisième de 8 heures et un quart du soir jusqu'à ajournement; et que, à chaque séance, l'ordre des affaires soit désormais réglé suivant les dispositions de l'article 111 du règlement relatives aux séances du mardi et du jeudi.

L'honorable M. Mitchell, trésorier de la province, dépose sur le bureau le document suivant:

Etats financiers présentés par les compagnies de fidéicommis (enregistrées), de la province de Québec, pour l'année finissant le 31 décembre 1914. (*Document de la session No* 21).

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 122) intitulé: "Loi concernant l'avenue Connaught dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, de la cité de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 86) intitulé: "Loi concernant le village de Dorion et décrétant son érection en ville sous le nom de "ville de Dorion".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 130) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation la ville de Montréal-Est".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi qurant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les allocations spéciales à l'éducation protestante dans la Province, pour être appliquée tel que recommandé par une résolution du comité protestant du conseil de l'Instruction publique. Paiement sujet à un ordre en conseil, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-trois mille deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles des sourds-muets et des aveugles: Inst. cath. pour garçons, Montréal, 20,000.00; Inst. cath. pour filles, Montréal, 10,000.00; Institut Nazareth, Montréal, 1,600.00; Institut Mackay, Montréal, 1,600.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille six cents piastres, soit ouvert à Sa Majesté pour Montreal Association for the Blind, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'octroi spécial aux municipalités scolaires, pour encourager la construction et le maintien de nouvelles académies pour les garçons, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour encourager l'enseignement du français par des spécialistes, dans les académies protestantes conformément aux recommandations du comité protestant de l'Instruction publique, tel qu'approuvé par ordre en conseil, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 74.—Loi amendant la charte de la compagnie de chemin de fer Québec Central;

Bill 120.—Loi constituant en corporation l'Association des courtiers d'assurance-feu de Montréal;

Bill 121.—Loi amendant la loi intitulée: Loi constituant en corporation "The Saint Francis Valley Railway Company";

Bill 124.—Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Joseph-Pamphile LeMay au nombre de ses membres, après examen;

Bill 126.—Loi constituant en corporation l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal;

Bill 153.—Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay;

Bill 160.—Loi amendant la loi 39 Victoria, chapitre 74 et établissant le titre à la propriété connue sous le nom de "Saint Edwards Church", dans la cité de Montréal;

Bill 166.—Loi remettant en vigueur et amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine".

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 106.—Loi amendant la charte de la corporation de la cité de Trois-Rivières;

Bill 167.—Loi amendant la loi 5 George V, chapitre 134, concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse Saint-Pierre-Claver;

Bill 94.—Loi amendant la loi constituant en corporation "The Three Rivers Traction Company".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 106) intitulé: "Loi amendant la charte de la corporation de la cité de Trois-Rivières", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 167) intitulé: "Loi amendant la loi 5 George V, chapitre 134, concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse Saint-Pierre-Claver", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 94) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation "The Three Rivers Traction Company", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Campbell, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: Copie des dossiers relatifs à la cause: "Le Roi vs Anna Couture", et à l'enquête préliminaire dans la cause: "Dame J.-A. Roy vs Anna Couture et Olympe Cournoyer vs Anna Couture".

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Jeudi, 2 mars 1916.

Onze heures de l'avant-midi

Ordonné que l'honorable M. Mercier ait la permission de présenter un bill (No 34) intitulé: "Loi amendant la loi de la chasse de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Mercier ait la permission de présenter un bill (No 35) intitulé: "Loi amendant la loi de la pêche de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bérubé ait la permission de présenter un bill (No 183) intitulé: "Loi modifiant les articles 5360 et 5361 des Statuts refondus, 1909".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Désaulniers ait la permission de présenter un bill (No 184) intitulé: "Loi modifiant l'article 5729 des Statuts refondus, 1909".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Robert (Rouville) ait la permission de présenter un bill (No 182) intitulé: "Loi amendant la loi des assurances de Québec, au sujet des agents d'assurance."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Morin.—1. MM. Arthur Dorval et Jean-Charles Michaud sont-ils à l'emploi du département des Terres et Forêts et dans l'affirmative, depuis quand?

2. Le gouvernement est-il informé que ces messieurs se sont occupés de la révision des listes électorales parlementaires de Lévis, vers les 27 et 28 septembre 1915, pendant leurs heures de bureau?

3. Messieurs Dorval et Michaud avaient-ils eu la permission de leurs supérieurs pour aller s'occuper ainsi de révision de listes électorales parlementaires?

Réponse par l'honorable M. Allard:

1. Oui, le premier, depuis le 18 janvier 1909 et le second depuis le 12 juillet 1911.

2 et 3. Non.

Sur la motion de l'honorable M. Mercier, secondé par l'honorable M. Mitchell, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 34, intitulé: "Loi amendant la loi de la chasse de Québec."

Sur la motion de l'honorable M. Mercier, secondé par l'honorable M. Mitchell, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill No 35 intitulé: "Loi amendant la loi de la pêche de Québec."

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 106) intitulé: "Loi amendant la charte de la corporation de la cité des Trois-Rivières" et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 167) intitulé: "Loi amendant la loi 5 George V, chapitre 134, concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse Saint-Pierre-Claver," et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 94) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation "The Three Rivers Traction Company", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 144) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Saint-Lambert".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 59) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Maisonneuve".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que la troisième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement de la Chambre.

Trois heures de l'après-midi.

Ordonné que M. Désaulniers ait la permission de présenter un bill (No 185) intitulé: "Loi amendant l'article 3408 des Statuts refondus, 1909, et exemptant les ingénieurs civils pratiquants de remplir les fonctions de jurés."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Decarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau le document suivant:

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1915, pour:

Copie de tous documents et correspondances échangés entre le conseil municipal du canton Bois (Rivière à Pierre), le maire ou toute autre personne de la municipalité et le gouvernement de cette province relativement au Pont Delisle, depuis le 1er mars 1913 au 15 février 1915. (*Document de la session No 79*).

Question par M. Bérubé.—1. Combien a coûté jusqu'ici la route Montréal-Québec?

2. Combien de milles de cette route sont actuellement faits?

3. Quand cette route sera-t-elle terminée?

4. Quel en sera le coût total une fois terminée?

Réponse par l'honorable M. Tessier.

Question 1:—

A.—Du 1er juillet 1912 au 25 janvier 1913, (voir C. P. 1912–1913, page 413)	$ 495.05
B.—Du 25 janvier au 30 juin 1913, (voir C. P. 1912–1913, page 511)	8,161.51
C.—Du 1er juillet 1913 au 30 juin 1914, (voir C. P. 1913–1914, page 541)	282,824.50
D.—Du 1er juillet 1914 au 30 juin 1915, (voir C.P. 1914–1915, page 556 à 560)	1,264,967.65
E.—Du 1er juillet 1915 au 28 février 1916	1,210,549.73

Question 2:—Pour fins de construction, la route "Montréal-Québec" a été partagée en trois divisions: les travaux suivants ont été exécutés:

DIVISION OUEST

Nature des travaux.	Quantités.	Unités.
Macadam	28.169	Mille.
Béton, (pavage)	0.810	"
Fondations	87,165.425	Vg. cube.
Ponts et ponceaux:		
Béton, 1ère classe	795.4	"
Béton, 2ème classe	1,294.1	"
Béton, 3ème classe	1,394.4	"
Acier pour armature	56.165	Tonne.
Déblais ordinaires	10,067.6	Vg. cube
Déblais sous l'eau	4,141.9	"
Déblais, roc disséminé	433.1	"
Rip-Rap	19.6	"
Ponts temporaires	1,919.5	Pied lin.
Cofferdam	5,213.	Pied F.B.M.
Empierrement à la main	188.	Vg. cube.
Pavage en pierre sèche	14	"
Fondations, (ponts)	1,165.2	"
Ponceaux de 18"	5	Ponceau.
do 20"	1	"
do 24"	12	"
do 30"	2	"
do 42"	1	"
Tuyaux en béton, 6"	6	Feuille 2½.
do do 12"	487	"
do do 15"	1337	"
do do 18"	847	"
do do 20"	153	"
do do 24"	1012	"
do do 30"	248	"
do do 36"	103	"
do do 42"	60	"
Tuyaux en grès 18"	461	Pied lin.
do do 15"	1493	"
do do 12"	739	"
do do 9"	1088	"
do do 7½"	60	"
Murs de tête, (béton)	56.05	Vg. cube.
Terrassements	141,960	"
Rip-Rap (revêtement en pierres sèches)	4,805.7	"
Drains en pierre sèche	5,687.4	"
Drains, tuile de 4" avec pierre	420	Pied lin.
Drains, tuile de 4" sans pierre	43,354	"
Clôtures de 6 fils	62,535	"
Clotures de 9 fils	7,639	"
Garde-fous	8,502	"
Clôtures remises en place	3,658	"
Barrières	1,726	"
Poteaux pour clôtures	31	Poteaux.
Déblais sou l'eau	312.6	Vg. cube.
Déblais, rip-rap	3,046	"
Déblais pour drains	1,013	"

Nature des travaux	Quantités	Unités.
Rigoles pavées	326.3	Vg. carrée.
Couche de protection en gravier	1,879.5	Vg. cube.
Défrichement	0.669	Acre.

En plus de cette liste, des travaux en régis (force account) ont été faits pour déplacements de constructions, etc.; le coût est compris dans les dépenses énumérées plus haut.

DIVISION CENTRE

Macadam	26.086	Mille.
Macadam rocmac	5.120	"
Béton, (pavage)	8.440	"
Fondations	76,087	Vg. cube.
Déblais au-dessus de l'eau	103,090.5	"
Déblais sous l'eau	2,313.28	"
Déblais, terre difficile	2,181.4	"
Charroyage supplémentaire	90,000	"
Ponts et ponceaux:		
Béton, 1ère classe	1,442.61	"
Béton, 2ème classe	2,277.69	"
Béton, 3ème classe	1,615.66	"
Acier pour armature	32.461	Tonne.
Ponceaux de 12"	18	Ponceau.
do 15"	47	"
do 18"	64	"
do 24"	49	"
do 30"	24	"
Murs de tête additionnels	32.606	Vg. cube.
Tuyaux en béton, 9"	44	Feuille 8½.
do do 12"	169	"
do do 15"	12	"
Tuyaux en béton, 18"	67	"
do do 24"	72	"
do do 30"	77	"
Tuyaux en grès, 12"	17	Pieds lin.
do do 6"	14,866	"
Déplacement de clôtures	26,576	"
Clôtures neuves	38,780	"
Barrières de 14'	27	Barrière.
Bouches d'égoût, 18"	1	
Revêtement en pierre sèche	784.33	Vg. cube.
Défrichement et essartement	0.176	Acre

Nature des travaux.	Quantités.	Unités.
Coupe des arbres	95	Arbre.
Drains en pierre sèche	1,357.05	Vg. cube.
Tuyaux drainage en fer, 2"	617	Pd. lin.
Garde-fous en bois	260	"
Garde-fous en tuyaux 2"	299	"
Pilotis	1,200	"
Empattement en bois	2,914	"

En plus de cette liste, des travaux en régie (force account) ont été faits pour déplacements de constructions, etc.; le coût est compris dans les dépenses énumérées plus haut.

DIVISION EST

Macadam	47.7725	Mille.
Béton, (pavage)	.151	"
Fondations	84,868.21	Vg. cube.
Ponts et ponceaux:		
Béton, 1ère classe	1,545.86	"
Béton, 2ème classe	1,340.38	"
Béton, 3ème classe	406.78	"
Acier pour armature	37.383	Tonne.
Ponceaux avec murs de tête, 12"	99	Ponceau.
do do do 15"	46	"
Ponceaux avec murs de tête, 18"	94	"
do do do 21"	1	"
do do do 24"	93	"
do do do 30"	7	"
do do do 36"	1	"
Ponceaux sans murs de tête, 9"	13	"
do do do 12"	28	"
do do do 15"	7	"
do do do 15"	4	"
do do do 18"	26	"
do do do 24"	23	"
do do do 30"	7	"
do do do 36"	6	"
Ponceau, 12"	1	"
do 36"	1	"
Tuyaux en béton, 6"	6	Feuille 2½.
do do 9"	10	"
do do 12"	117	"
do do 15"	89	"

Nature des travaux.	Quantités.	Unités.
do do 18"	249	"
do do 24"	212	"
do do 30"	96	"
do do 36"	71	"
Drains en béton, 4"	110	Pd. lin.
do do 6"	1252	"
do do 8"	429	"
do do 9"	173	"
do do 10"	45	"
do do 12"	461	"
do do 21"	310	"
Tuyaux en grès, 4"	4370	"
do do 6"	2744	
do do 8"	2779.5	
Tuyaux en grès, 9"	619.5	
do do 10"	581	"
do do 12"	898.9	"
do do 18"	201	"
Tuyaux en grès, 24"	125	Pd lin.
Murs de tête, en béton, 9"	5	Mur.
Défrichement et essartement	31.376	Acre.
Terrassement, roc dur	58,902	Vg. cube.
do roc tendre	75,543.7	"
do terre ordinaire	229,575.7	"
Excavation sous l'eau, roc	982.1	"
do do do	2,687.9	"
Remblais en pierre	7,317.03	"
Drains en pierre sèche	9,255.99	"
Rip-Rap (revêtement en pierres sèches)	5,791.54	"
Tôle étendue	2.11	Tonne.
Clôtures neuves	52,682	Pd lin.
Déplacement de clôtures	80,353	"
Barrières	29	Barrière.
Cèdre	22,199	Pd. F.B.M.
do	586	Pd. lin.
Coupe des arbres	340	Arbre
Charroyage supplémentaire	23,800	Vg. cube.

En plus de cette liste, des travaux de régie (force account) ont été faits pour déplacements de constructions, quai à Donacona, enfoncement d'aqueducs, fossés refaits, etc., etc. Le coût est compris dans les dépenses énumérées plus haut.

Dans la somme de $1,210,549.73 dépensés depuis le 1er juillet 1915, sont aussi compris les montants payés pour achats de terrain, rampes en béton, déplacement de poteaux téléphoniques, etc., etc.

NOTE.—D'après les chiffres donnés ci-dessus, il appert que:

102.0275	milles	de macadam sont terminés;
9.401	"	béton " "
5.12	"	rocmac " "
20.874	"	fondations sont passées et prêtes à recevoir le macadam;
2.10	"	béton à terminer;
8.1805	"	chemin, sont les seuls sur lesquels il n'y a pas eu de travaux de faits sauf les ponts et terrassements.
147.703	milles,	longueur totale.

Question 3.—Durant la prochaine saison de construction.

Question 4.—Il est impossible de le prévoir exactement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative, informant cette Chambre que le Conseil législatif consent à s'unir pour la formation d'un comité collectif des deux Chambres, au sujet des impressions de la Législature, tel que demandé et que le comité nommé pour surveiller les impressions de la Chambre durant la présente session et composé des Honorables Messieurs: Amyot, Bryson, Dubord, Garneau Gilman, Pérodeau, Racine, Roberge, Savoie, Smith et Turgeon soient chargé d'agir au nom de cette Chambre dans ledit comité collectif.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 29) intitulé: "Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les véhicules-moteurs".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 59) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Maisonneuve".

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 83) intitulé: "Loi annexant la municipalité scolaire de la

ville de Maisonneuve, maintenant cité de Maisonneuve, dans le comté de Maisonneuve, à celle des écoles catholiques de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles publiques, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions de l'article 2929, S. R. Q., 1909, et de l'article 2930 desdits Statuts, tel qu'amendé par 1 Geo. V (1ère session), chap. 20, sec. 3, pourvu que les municipalités intéressées paient à leurs instituteurs un salaire annuel d'au moins cent vingt-cinq piastres.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des articles 2929 et 2930, S. R. Q., 1909, pourvu que les municipalités intéressées paient à leurs instituteurs un traitement annuel d'au moins cent cinquante piastres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des articles 2929 et 2930 des S. R. Q., 1909, pourvu que les municipalités intéressées paient à leurs instituteurs un traitement annuel d'au moins cent soixante-quinze piastres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des articles 2929 et 2930 des S.R.Q., 1909, pourvu que les municipalités intéressées paient à leurs instituteurs un traitement annuel d'au moins deux cents piastres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mil e piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles dans les municipalités pauvres,

$24,000., transféré de l'éducation sup. protestante aux écoles pauvres protestantes, $1,000.) pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatorze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour allocations aux municipalités scolaires rurales qui emploient des instituteurs pour les garçons de 10 à 18 ans, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-neuf mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour inspection des écoles, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour instituteurs à la retraite, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour fonds de pension des instituteurs au lieu des retenues sur l'allocation de l'éducation supérieure en vertu de l'article 3012, S. R. Q., 1909, tel qu'amendé par 1 Geo. V, (2e session), chap. 27, section 2 et 2 Geo. V, chap. 24, sec. 5, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Association des Instituteurs protestants, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour livres à donner en prix, reliure et fournitures scolaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Conseil de l'Instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour aide supplémentaire au comité protestant du conseil de l'Instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour publication d'un journal français et d'un journal anglais de l'Instruction publique, aux conditions et de la manière fixées par le secrétaire de la province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Académie de Musique de Québec, 1 Geo. V, (2e session), chap. 5, sec. 1. Paiement sujet à un ordre en conseil, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour musée scolaire, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour rapport du surintendant, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour conférences pédagogiques, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-sept mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour gratifications aux instituteurs, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Allocation aux municipalités les plus méritantes, sujettes au rapport des inspecteurs, O. C. 759, du 2 déc. 1905, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente et un mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour gratification pour 10, 15 et 20 ans d'enseignement (provenant autrefois du fonds des écoles élémentaires, $150,000.00,) pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Campbell, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance échangée entre toute société de frais funéraires et le gouvernement ou aucun de ses membres, depuis l'année 1914 inclusivement jusqu'à ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill No 110.—Loi amendant la charte de l'Union Saint-Joseph de Saint-Henri."

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec un amendement qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill No 170.—Loi modifiant le Code du notariat."

La Chambre prend en considération l'amendement que le Conseil législatif a apporté au bill (No 170) intitulé: "Loi modifiant le Code du notariat", et le dit amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leur amendement.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Vendredi, 3 Mars 1916.

Onze heures du matin.

Ordonné que l'honorable M. Allard ait la permission de présenter un bill (No 32) intitulé: "Loi concernant la formation de municipalités dans le territoire des comtés de Pontiac et de Témiscaming, situé au nord de la ligne 48° de latitude".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la Société d'horticulture, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Sur la motion de M. Labissonnière, secondé par M. Sylvestre, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Etat indiquant si les réclamations produites par les municipalités contre le gouvernement en vertu des lois concernant les chemins ont été toutes payées et dans la négative, quelles sont ces municipalités et quel est le montant de leurs réclamations.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau les documents suivants:

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de la Rivière-Ouelle et le ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session No 80*).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité Saint-Amédée et le ministère de la Voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session No 81*).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité du canton de Weedon et le ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session No 82*).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:

Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Pacôme et le ministère de la Voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session No 83*).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 février 1916, pour:

Copie de toute correspondance échangée entre le secrétaire ou les membres du conseil de la municipalité de Notre-Dame du Lac, dans le comté de Témiscouata, ou toute autre personne, et le ministère de la Voirie, depuis le 1er mai 1913 jusqu'à ce jour. (*Document de la session No 84*).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1916, pour:

Etat indiquant si les réclamations produites par les municipalités contre le gouvernement, en vertu des lois concernant les chemins, ont été toutes payées et dans la négative, quelles sont ces municipalités et quel est le montant de leurs réclamations. (*Document de la session No 85*).

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Ordonné que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (No 36) intitulé: "Loi modifiant l'article 3488 des Statuts refondus, 1909, au sujet des sténographes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Sylvestre.—Quels sont les gardes de la prison de Bordeaux, qui ont démissionné ou qui ont été destitués depuis le 1er janvier 1914 jusqu'à ce jour, leurs noms, et la résidence de chacun?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

GARDES DEMISSIONNAIRES

NOM	DATE	RÉSIDENCE
Jules Bouzelli	30 avril 1914	Inconnue
Francis Bowles	14 juillet 1914	"
David Cadieux	12 juillet 1915	"
Joseph Duperré	6 juin 1914	"
Albert Fournier	6 mars 1914	"
Gustave Fortin	15 janvier 1915	"
Frs Groleau	4 août 1914	"
Joseph Gariépy	5 octobre 1914	"
Aldége Gauthier	30 mai 1914	"
Elie Gauthier	13 mars 1914	"
Edgar Lefrançois	8 janvier 1914	"
Jos. Laperrière	5 octobre 1914	"
H.-P. McKenzie	10 avril 1915	"
Albert Rouleau	31 août 1914	"
James Shanahan	15 mai 1914	"
Clovis Dame	1 juin 1914	"
Joseph Gaudet	février 1914	"
GARDES DEMIS		
Joseph Clermont	25 février 1915	"
J.-A.-C. Gaudet	13 octobre 1915	"
Charles Guay	9 avril 1914	"
Xavier Lortie	5 octobre 1914	"
L.-P. Vallée	8 février 1916	"

Question par M. Sylvestre.—1. Quels sont ceux qui ont été nommés gardes ou officiers de la prison de Bordeaux, depuis le 1er janvier 1914, jusqu'à ce jour?

2. Quelle était la résidence de chacun au jour de sa nomination?
Réponse par l'honorable M. Taschereau:

OFFICIERS ET GARDES NOMMES A LA PRISON DE BORDEAUX DEPUIS LE 1ER JANVIER 1914

NOM	DATE	RÉSIDENCE
Arthur Arcand	26 janvier 1915	Inconnue
William Brown	17 octobre 1914	"
Jules Beauregard	13 avril 1915	"
Joseph Beaupré	13 octobre 1915	"
Emmanuel Côté	16 avril 1915	"
Joseph Duperré	20 février 1914	"
Maxime Dansereau	8 avril 1914	"
Albert Fournier	26 février 1914	"
Gustave Fortin	27 octobre 1914	"
Philippe Galipeault	28 février 1914	"
Joseph Gravel	11 juin 1914	"
Alfred Gailloux	11 septembre 1914	"
Arthur Hastwell	24 novembre 1914	"
Jean Labonté	20 février 1914	"
Omer Lévesque	24 février 1914	"
Jacob Lapérrière	18 mars 1914	"
Michel L'Escarbeault	20 février 1914	"
Xavier Lortie	8 mai 1914	"
E. Lafontaine	3 octobre 1914	"
Régis Latraverse	26 janvier 1915	"
Omer Marchard	3 octobre 1914	"
H.-P. McKenzie	7 janvier 1914	"
Wilbrod Ouimet	27 février 1915	"
Wilfrid Piché	5 janvier 1914	"
Cilien Perron	22 juin 1915	"
Joseph Robert	25 juin 1914	"
John Smith	19 janvier 1915	"
Alex. Trudeau	23 juin 1915	"
L.-P. Vallée	12 février 1915	"
Olivier Vallée	1 mars 1915	"

Question par M. Bouchard.—La Société des logements ouvriers a-t-elle fourni au trésorier de la province un état conforme aux prescriptions de l'article 38 de la loi de Québec, 5 George V, chapitre 128?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

L'Association a fourni l'état requis par l'article 38 de la loi 5 George V, chapitre 128, mais non dans le délai fixé par ledit article.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 183) intitulé: "Loi modifiant les articles 5360 et 5361 des Statuts refondus, 1909".

M. Bérubé propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre à sa prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le Conseil d'Agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour enseignement vétérinaire, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour la Société d'industrie laitière de la province de Québec, S.R.Q., 1909, Art. 1958, &c., O. C., No 75, du 24 janvier 1891, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le Laboratoire officiel de la province de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour la Fête des arbres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolutions à rapporter

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill 21.—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, et refondant les dispositions relatives à la création par certaines municipalités, d'un fonds d'indemnité destiné aux propriétaires ou possesseurs, qui ont souffert des dommages causés à leurs moutons."

Sur la motion de M. Cousineau, secondé par M. Lavergne, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: Liste de paie et reçus des officiers gardes, de la prison de Bordeaux, depuis le 1er juillet 1915 au 31 décembre 1915.

Sur la motion de M. Cannon, secondé par M. Reed, il est—
Résolu que le bill No 177, intitulé: Loi modifiant l'article 4524 des Statuts refondus, 1909, au sujet du Barreau de la province de Québec, soit inscrit sur le feuilleton des affaires du jour pour deuxième lecture.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau les documents suivants:

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:
Copie de toute correspondance entre les conseils des municipalités du village et de la paroisse de Saint-Eustache et le ministère de la Voirie, depuis 1914, jusqu'à ce jour. (*Document de la session No* 86).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:
Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Gérard-Magella et le ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.
(*Document de la session No* 87).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour:
Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre et le ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.
(*Document de la session No* 88).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Lundi, 6 Mars 1916.

Huit heures et demie du soir.

Question par M. Bérubé.—1. Quel était le nombre d'employés civils du gouvernement provincial, le 11 mai 1897?
2. Quel était le total des salaires alors payés aux employés civils provinciaux?

3. Quel est le nombre actuel des employés civils provinciaux?

4. Quel est le salaire total payé aux employés civils provinciaux pendant le dernier exercice financier expirant le 30 juin 1915?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

1. Le nombre d'employés civils du gouvernement provincial, le 11 de mai, 1897, était de cent soixante-douze.

2. Le total des salaires alors payés s'élevait à la somme de cent quatre-vingt-dix mille six cent trois piastres et soixante-trois cents.

3. Le nombre des employés civils provinciaux actuellement est de trois cent vingt-neuf, nombre nécessité par la création du département de la voirie, le bureau des statistiques, le service hydraulique, le service forestier, la loi des véhicules-moteurs, la loi des vues animées, le service des distributeurs automatiques, l'inspection des hôtels, et l'inspection des engins stationnaires.

4. Les salaires payés aux employés civils de la province, pendant le dernier exercice financier finissant le 30 juin, 1915, a été de quatre cent soixante-deux mille, quatre cent vingt-neuf piastres et vingt cents.

Question par M. Sauvé.—1. Quel a été le montant des taxes perçues pendant l'exercice financier 1896–97?

2. Même question pour l'exercice financier 1914-15?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

1. Ce qui suit est un état des recettes ordinaires de la province pour l'année fiscale 1896-97, parmi les items duquel sont contenus les renseignements demandés:

Puissance du Canada	$ 1,257,183.70
Terres de la Couronne	879,893 26
Timbres judiciaires	177,426.80
Fonds des bâtisses et des jurés	27,565.83
Honoraires judiciaires, à l'exclusion des timbres	9,654.38
Municipalités, entretien des prisonniers	12,751.96
Taxe du palais de justice de Montréal, non compris les timbres	2,123.88
Prison de Montréal, pour vente de pierre concassée	2,946.94
Garde, prison de Montréal, de la cité de Montréal	1,200.00
Garde, prison de Québec, de la cité de Québec	1,600.00
Prison de Québec, gain des prisonniers	140.75
Amendes	246.60
Honoraires du grand constable, Québec	540.29
Timbres d'enregistrement	63,875.90
Licences: Hôtels, magasins, etc	586,176.42
Taxes directes sur les corporations commerciales	134,404.03
Taxes directes sur certaines personnes	3,507.74
Taxes sur les mutations de propriétés	74,856.99
Licences de manufactures et de commerce	10,393.77
Droits sur les successions	229,441.72

Honoraires des officiers publics:		
Percentage sur les honoraires	$ 6,671.83	
Percentage sur les honoraires des renouvellements d'hypot. cadastre..	163.04	
		5,834.87
Législation:		
Honoraires des bills privés	$ 7,973.41	
Vente de statuts	417.98	
		8,391.39
Asiles d'aliénés		9,342.57
Ecoles de réforme et d'industrie		923.72
Gazette Officielle de Québec		21,637.58
Revenu casuel		7,570.62
Service civil, contributions pour pensions		5,712.61
Compagnies d'assurance de la province, en vertu de l'article 5388, S. R. Q.		376.33
Travaux et édifices publics: Loyers		785.60
Honoraires, inspection de chemins de fer		204.00
Intérêts sur dépôts et placements		35,556.71
Prime, escompte et change		2,141.15
Intérêt sur le prix du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental		299,395.07
	$	3,874,803.18

2. Ce qui suit est un état des recettes ordinaires de la province, pour l'année fiscale 1914-15, parmi les items duquel sont contenus les renseignements demandés:

Puissance du Canada	$ 2,027,845.42
Terres et forêts	1,840,347.45
Mines, pêcheries et chasse	147,767.84
Timbres judiciaires	482,683.30
Fonds des bâtisses et des jurés	88,915.79
Honoraires judiciaires, non compris les timbres	23,384.54
Municipalités, pour l'entretien des prisonniers	27,934.27
Taxe du palais de justice de Montréal, non compris les timbres	5,957.11
Garde, prison de Montréal, de la cité de Montréal	2,400.00
Garde, prison de Québec, cité de Québec	1,200.00
Prison de Québec: Gain des prisonniers	126.05
Honoraires du grand constable, Québec	452.95
Jeunes délinquants	6,500.00
Amendes	132.25
Timbres d'enregistrement	209,947.17
Licences: hôtels, magasins, etc	1,086,767.43
Taxes sur les corporations commerciales, etc	982,977.87
Droits sur les successions	1,660,853.15
Taxes sur les transferts d'actions, obligations, etc	20,369.48

Loi des véhicules-moteurs		180,224.67
Loi des distributeurs automatiques		10,965.00
Inspection des hôtels et des maisons de pension.—Honoraires		963.00
Loi des ingénieurs stationnaires, Québec.—Honoraires		797.00
Honoraires des officiers publics:		
Percentage sur honoraires	$ 26,330.09	
Percentage sur les renouvellements d'hypothèques, cadastre	44.07	
		26,374.16
Législation:		
Honoraires, bills privés	$ 31,817.46	
Vente de statuts	545.00	
		32,362.46
Asiles d'aliénés		262,554.79
Ecoles de réforme et d'industrie		55,353.02
"Gazette Officielle de Québec"		40,820.85
Revenu casuel		60,416.81
Service civil, contribution pour pensions		23,770.96
Revenu en vertu de la loi des assurances		23,052.43
Loi des compagnies de fidéicommis.—Revenu		3,884.44
Travaux et édifices publics:—Loyers		763.60
Intérêts sur dépôts et placements		92,865.19
Prime, escompte et change		13,947.38
Intérêts sur fonds d'amortissement, en vertu de 60 Victoria, chapitre 2, section 5		28,513.31
Intérêts reçu des municipalités en vertu de la loi des bons chemins		81,473.42
Remboursement, taxe subventions de chemins de fer		7,871.71
Montant affecté au paiement de la dette publique, en vertu de 7 Edouard VII, chapitre 2		145.00
Remboursement de l'indemnité aux porteurs de licences		13,685.40
Contributions des municipalités en vertu de la loi des bons chemins, section 20		20,399.00
Prêts aux incendiés de Québec		160.00
		$ 9,597,925.67

Question par M. Bernier.—1. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes pour l'établissement d'une réserve cantonnière forestière dans la municipalité du canton Bois (Rivière-à-Pierre)?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention d'accéder à une telle demande?

Réponse par l'honorable M. Allard:

1. Oui.

2. La question est à l'étude.

Question par M. Slater.—1. Monsieur Appolinaire Corriveau agit-il actuellement comme Percepteur du revenu de la province pour le district de Québec?

2. Dans la négative, pour quelles raisons, et qui le remplace actuellement?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:
1. Non.
2. Parce qu'il a été suspendu.—M. O.-A. Bériau.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 18) intitulé: "Loi amendant la loi 4 Geo. V, chapitre 42, relativement aux ingénieurs stationnaires".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 24) intitulé: "Loi relative à la commission des chemins à barrières de la rive nord à Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill suivant qu'il l'a prie d'agréer.

Bill F intitulé: "Loi modifiant le Code civil au sujet de l'enregistrement de certaines servitudes."

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, il est—

Ordonné que le bill F du Conseil législatif, intitulé: "Loi modifiant le Code civil au sujet de l'enregistrement de certaines servitudes" soit maintenant lu une première fois.

Le bill est, en conséquence, lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill (No 90) intitulé: Loi amendant la charte de la cité de Montréal."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 90) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Montréal", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 35) intitulé: "Loi amendant la loi de la pêche de Québec".

L'honorable M. Mercier propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et la motion est adoptée.

L'honorable M. Mercier informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* que, si le ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries se convainc qu'un locataire de droits de pêche s'est rendu coupable d'infraction aux lois ou aux règlements de la pêche dans cette province, ou a enfreint ou négligé d'accomplir quelqu'une des conditions de son bail, ou refuse de les accomplir à l'avenir, il pourra révoquer le bail de pêche, et que cette révocation comportera la confiscation pleine et entière de toutes les améliorations faites et existant sur le terrain y mentionné, ainsi que de tous les camps, maisons, glacières, dépendances quelconques, ameublements, embarcations ou tous autres articles pouvant servir aux fins de la pêche; mais qu'il sera toutefois loisible audit ministre d'accorder les remboursements ou indemnités qu'il trouvera justes et équitables.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois.

La motion "Que ladite résolution soit maintenant adoptée" étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

MM. *Allard*,
Bugeaud,
Bullock,
Cannon,
Fortier,
Galipeault,
Godbout,
Gouin,
Grégoire,
Létourneau (Québec-Est),
Mercier,
Mitchell,
Péloquin,
Philps,
Pilon,
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Therrien.—19.

CONTRE:

MM.	*Bernier,*	*MM.*	*Morin,*
	Bérubé,		*Sauvé,*
	Campbell,		*Slater,*
	Cousineau,		*Sylvestre,*
	D'Auteuil,		*Tansey,*
	Labissonnière,		*Tellier.—12.*

La motion est ainsi adoptée.

En conséquence, la résolution est adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité chargé de l'étude du bill 35 intitulé: "Loi amendant la loi de la pêche de Québec".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 35) intitulé: "Loi amendant la loi de la pêche de Québec".

L'honorable M. Mercier propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre, à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 36) intitulé: "Loi modifiant l'article 3488 des Statuts refondus, 1909, au sujet des sténographes".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mardi, 7 Mars 1916.

Onze heures du matin.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 90) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Montréal", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 32) intitulé: "Loi concernant la formation de municipalités dans le territoire des comtés de Pontiac et de Témiscaming situé au nord de la ligne 48° de latitude".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 35) intitulé: "Loi amendant la loi de la pêche de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 34 intitulé: "Loi amendant la loi de la chasse de Québec".

L'honorable M. Mercier propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Mercier informe la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* que toute personne, association de personnes ou tout agent faisant affaires comme commerçant en fourrures, dans le sens du bill qui accompagne les présentes résolutions, qui chasse ou fait chasser, achète ou fait acheter, ou se procure d'une manière quelconque, des animaux à fourrures tués ou pris sur le territoire de la province, devra payer au ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries, pour le privilège à lui accordé de chasser, tuer ou prendre, ou de faire chasser, faire tuer ou faire prendre des animaux à fourrure en vertu de quelqu'une des dispositions de la loi, sur le territoire de la province, un droit régalien qui sera déterminé par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur rapport du ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries; et que, sur réception de ce droit, un officier du département à ce autorisé apposera un sceau approuvé par le ministre sur chacune des peaux et que toute peau sur laquelle il n'y aura pas tel sceau sera considérée être détenue illégalement.

2. *Résolu* que toute personne ou association de personnes faisant des affaires dans la province en son propre nom ou par un agent, et tel agent, et toute personne faisant le commerce de fourrures, qui chassent

ou font chasser, prennent ou font prendre, achètent ou font acheter des animaux à fourrure sur le territoire de cette province, ou qui, faisant actuellement ce commerce ou qui ont l'intention de continuer ou faire tel commerce, seront tenus de remettre au ministre, ou à l'un de ses officiers autorisés, une déclaration par écrit de telle intention, rédigée conformément aux règlements établis par le département.

3. *Résolu* que cette déclaration devra contenir:

a. Le nom de la personne qui désire se prévaloir des présentes dispositions comme commerçant ou agent;

b. S'il s'agit d'une association de personnes, le nom du président, du secrétaire-trésorier et des autres officiers ainsi que leurs domiciles et adresses;

c. L'endroit de la principale place d'affaires;

d. Les endroits où sont situés les entrepôts, magasins, postes ou caches dans lesquels sont ou seront gardés les animaux à fourrure ou leurs dépouilles;

e. Les ports d'expédition d'où ces fourrures sont expédiées hors de la province.

4. *Résolu* que sur réception de cette déclaration et paiement d'un droit de dix piastres, le ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries, pourra émettre un permis autorisant la personne ou association de personnes ou agent, à chasser, à faire chasser, acheter ou faire acheter, prendre ou faire prendre les animaux à fourrure sur le territoire de cette province, le tout conformément à la loi.

5. *Résolu* que toute personne, association de personnes faisant des affaires dans la province en son propre nom ou par un agent, ou tout agent qui chasse ou fait chasser, achète ou fait acheter, ou est trouvé en possession d'animaux à fourrure tués ou de fourrures prises sur le territoire de cette province, sans avoir au préalable fait la déclaration ci-dessus et qui n'est pas porteur d'un permis tel que ci-dessus stipulé, sera passible de la pénalité édictée par l'article 7442 des Statuts refondus, 1909, laquelle pénalité pourra être recouvrée en la manière y déterminée; et que cette disposition, toutefois, ne s'appliquera pas au chasseur ou trappeur qui fait la chasse lui-même, même dans le but de vendre l'animal ou quelque partie d'icelui à un commerçant de fourrures, pourvu que ledit chasseur ou trappeur soit domicilié et résidant dans la province de Québec et soit sujet britannique.

6. *Résolu* que le gibier, les peaux ou autres objets quelconques, d'une valeur appréciable, saisis et confisqués en vertu de quelqu'une des dispositions de la loi de la chasse de Québec, seront vendus sur ordre du ministre au profit de la couronne.

7. *Résolu* qu'il sera cependant loisible au ministre de disposer, en faveur d'établissements de bienfaisance ou d'œuvres de charité, du gibier ou autres objets saisis, lorsque la vente au bénéfice de la couronne ne pourra pas être facilement faite.

8. *Résolu* qu'il sera aussi loisible au ministre de réserver, pour l'usage de la couronne, tous objets saisis et confisqués de quelque nature qu'ils soient qui, dans son opinion, pourront être de quelque utilité pour l'administration de l'un des départements du gouvernement de cette province.

9. *Résolu* que, si le ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries se convainc qu'un locataire de terrains de chasse s'est rendu coupable d'infraction aux lois ou aux règlements de la chasse dans cette province, ou a enfreint ou négligé d'accomplir quelqu'une des conditions de son bail, ou refuse de les accomplir à l'avenir, il pourra révoquer le bail de chasse; et que cette révocation comportera la confiscation pleine et entière de toutes les améliorations faites et existant sur le terrain y mentionné, ainsi que de tous les camps, maisons, glacières, dépendances quelconques, ameublements, embarcations, ou tous autres articles pouvant servir aux fins de la chasse; mais qu'il sera toutefois loisible au ministre d'accorder les remboursements ou indemnités qu'il trouvera justes et équitables.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois.

La motion "Que lesdites résolutions soient maintenant adoptées" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, les résolutions sont adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité chargé de l'étude du bill 34.—Loi amendant la loi de la chasse de Québec.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 34) intitulé: "Loi amendant la loi de la chasse de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Ordonné que l'honorable M. Mitchell ait la permission de présenter un bill (No 37) intitulé: "Loi ratifiant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impôt".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau le document suivant: Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février 1916, pour: Etat détaillé des recettes et des dépenses de la province de Québec, depuis le 17 janvier dernier au 17 février courant. (*Document de la session No* 89).

Question par M. Morin.—1. M. J.-E. Chabot est-il à l'emploi du département des statistiques, et dans l'affirmative, depuis quand?

2. Le gouvernement est-il informé que ce monsieur s'est occupé de la révision des listes électorales parlementaires de Lévis, vers les 27 et 28 septembre 1915, pendant ses heures de bureau?

3. Monsieur Chabot avait-il la permission de ses supérieurs pour aller s'occuper ainsi de revision de listes électorales parlementaires?

Réponse par l'honorable M. Décarie:

1. Oui, depuis mars 1914.
2. Non.
3. Non.

Question par M. Morin.—1. M. J.-E. Chabot, du département des statistiques, a-t-il obtenu de ses supérieurs un congé au mois de juin 1915?

2. Dans l'affirmative, à quelle date a-t-il été autorisé à prendre ce congé et combien de temps devait-il durer?

3. M. J.-E. Chabot était-il autorisé à s'occuper de rôle d'évaluation et de l'aqueduc de la ville de Lévis, pendant la durée de son congé?

Réponse par l'honorable M. Décarie:

1. Oui. Vacances annuelles.
2. 21 juin. Trois semaines.
3. Non.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (F) du Conseil législatif, intitulé: "Loi modifiant le Code civil au sujet de l'enregistrement de certaines servitudes".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 36) intitulé: "Loi modifiant l'article 3488 des Statuts refondus 1909, au sujet des sténographes".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements et en a amendé le titre.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 184) intitulé: "Loi modifiant l'article 5729 des Statuts refondus, 1909".

M. Désaulniers propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 185) intitulé: "Loi amendant l'article 3408 des Statuts refondus, 1909, et exemptant les ingénieurs civils pratiquants de remplir les fonctions de jurés".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 182) intitulé: "Loi amendant la loi des assurances de Québec, au sujet des agents d'assurances".

M. Robert (Rouville) propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 3.—Loi modifiant le Code civil concernant la jouissance des droits civils;

Bill 27.—Loi modifiant la loi 2 George V, chapitre 5, concernant des subventions à certaines compagnies de chemin de fer;

Bill 52.—Loi constituant en corporation le chapitre de Québec;

Bill 108.—Loi constituant en ville la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, sous le nom de "Laval de Montréal";

Bill 117.—Loi amendant la loi concernant "La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des beurreries et fromageries de la province de Québec";

Bill 133.—Loi amendant la charte de la "Sunday School Union of of Montreal";

Bill 142.—Loi constituant en corporation "The Metropolitan Columbus Association";

Bill 143.—Loi constituant en corporation l'Association d'assurance mutuelle des paroisses et des maisons d'éducation et de charité de la Vallée de l'Ottawa, dans la province de Québec".

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté avec certains amendements, qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 66.—Loi annexant la municipalité scolaire distincte de la paroisse de Saint-Michel-Archange de Montréal à celle des écoles catholiques de Montréal;

Bill 100.—Loi amendant la loi constituant en corporation "L'Union Saint-Joseph à Saint-Roch de Québec";

Bill 77.—Loi ratifiant les titres de l'immeuble connu sous le numéro 2167 du cadastre du quartier Saint-Pierre, en la cité de Québec".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 66) intitulé: "Loi annexant la municipalité scolaire distincte de la paroisse de Saint-Michel-Archange de Montréal à celle des écoles catholiques de Montréal", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 100) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation "L'Union Saint-Joseph à Saint-Roch de Québec", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 77) intitulé: "Loi ratifiant les titres de l'immeuble connu sous le numéro 2167 du cadastre du quartier Saint-Pierre, en la cité de Québec", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 183) intitulé: "Loi modifiant les articles 5360 et 5361 des Statuts refondus, 1909".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No (C) du Conseil législatif, intitulé: "Loi amendant les articles 1285 et 1286 du Code de procédure civile".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les cercles agricoles, encouragement à l'agriculture en général y compris subside à la compagnie du chemin de fer de la rive sud, en vertu de la loi 63 Vic., chap. 2, concours d'abatis, etc, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles d'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles ménagères, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

4. *Résolu* qu'un n'excédant pas huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Ecole d'industrie laitière de St-Hyacinthe, et travaux de la ferme, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Inspection d'établissements de produits laitiers, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas neuf mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour conférences sur l'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour encourager l'élevage des volailles, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le mérite agricole provincial, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les expositions, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comit éfait rapport que ce comité a adopté plusieures résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau les documents suivants:

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour: copie de toute correspondance entre le conseil des municipalités du village et de la paroisse de Saint-Eustache et le ministère de la Voirie, depuis 1913 jusqu'à ce jour. (*Document de la session No* 86*a*).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Hâvre-aux-Maisons et le ministère de la Voirie, depuis 1914 jusqu à ce jour. (*Document de la session No* 90).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse et le ministère de la Voirie, depuis 1914, jusqu'à ce jour. (*Document de la session No* 91).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1916, pour copie de toute correspondance ou autres documents quelconques, entre le club de chasse et pêche de Rimouski et Eugène Fiset et le département de la colonisation, des mines et des pêcheries de la province de Québec, concernant la location des lacs des Roches, Noir, Pointu, Carré, canton Neigette, comté de Rimouski, depuis l'année 1908 à date.
(*Document de la session No* 92).

M. Francœur, secondé par M. Bouchard, propose que le bill 181—"Loi amendant l'article 5684 des Statuts refondus, 1909, concernant les indemnités, secours et récompenses" soit inscrit au feuilleton pour étude en comité plénier.

Et cette motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mercredi, 8 Mars 1916.

Onze heures du matin.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 37) intitulé: "Loi ratifiant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impôt".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (E) du Conseil législatif, intitulé: "Loi modifiant l'article 1342 du Code civil."
Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.
Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Sylvestre, secondé par M. Sauvé, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de tous rapports, correspondance et de tous documents échangés entre toute personne et le département des Travaux publics ainsi que celui du Procureur-général concernant le système de barrage automatique des cellules de la prison de Bordeaux.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de tous affidavits, plaintes, correspondance et de tous autres documents échangés entre toute personne et le département du Procureur-général ou le bureau du shérif de Montréal, concernant la démission de M. Vallée, l'ancien gouverneur de la prison de Bordeaux, et la nomination de son successeur, M. Landriault.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Campbell, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie des règlements actuellement en force à la prison de Bordeaux, concernant les officiers, gardiens et prisonniers.

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance échangée entre le département de l'Agriculture et Monsieur Napoléon Jutras ou toute autre personne relativement à une fromagerie, dans la paroisse de la Visitation.

Sur la motion de M. Lavergne, secondé par M. Sylvestre, il est—
Ordonné que l'honoraire et les déboursés concernant le bill (No 73).— "Loi annexant certaines municipalités scolaires à celle de la commission

catholique de Montréal" moins les frais d'impression, soient remis, vu que le bill a été retiré et la loi a été reconnue mesure d'utilité publique et déclarée devoir être mesure du gouvernement à la prochaine session.

Sur la motion de M. Mayrand, secondé par M. Lémieux, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 64) intitulé: "Loi érigeant en municipalité scolaire distincte, la corporation des commissaires d'écoles catholiques séparées de Saint-Dominique, de Montréal" ayant pour objet de favoriser la diffusion de l'instruction publique a été rejeté, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Robert (St-Jean), secondé par M. Demers, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 91) intitulé: "Loi amendant et refondant la charte de la ville de Saint-Jean et constituant cette dernière en corporation de cité" a été retiré, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, et siège ainsi durant quelque temps, puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen de la résolution qui lui a été soumise et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné qu'à sa prochaine séance, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill 57.—Loi amendant la charte de la ville Laval-des-Rapides.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Question par M. Bernier.—1. Quel est le montant des octrois accordés par le département de l'Agriculture pour fins agricoles, dans le comté de Portneuf, depuis 1905?

2. Quelles sont les sociétés ou corporations qui ont bénéficié de ces octrois; les montants perçus annuellement par chacune d'elles, depuis la même date?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. $22,898.52.

	1905–06	1906–07	1907–08	1908–09	1909–10	1910–11	1911–12	1912–13	1913–14	1914–15
SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE:—										
Portneuf, div. A	$ 533.30	$ 503.30	$ 578.10	$ 594.50	$ 658.60	$1014.10	$ 686.90	$ 752.70	$ 673.67	$ 695.30
Portneuf, div. B	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	526.50	570.00	650.40
CERCLES AGRICOLES:—										
N.-D.-de-Montauban	34.00	36.50	45.00	36.00	34.00	29.00	25.00	108.50	119.00	38.00
St-Alban	48.00	44.00	46.50	50.00	50.00	50.00	43.50	92.50	99.00	81.50
St-Augustin	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	65.00	50.00	115.00
St-Casimir	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	115.00
St-Chs-des-Grondines	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	165.00	115.00	115.00	270.00	57.00
Ste-Christine	25.00	25.00	49.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00
Ste-Famille-Cap-Santé	25.00	25.00	25.00	27.00	30.50	43.50	25.50	90.00	98.00	31.00
Pte-aux-Trembles	50.00	50.00	50.00	35.00	50.00	50.00	50.00	125.00	100.00	50.00
St-Gilbert	27.00	27.50	29.50	32.00	32.00	27.50	29.50	27.50	40.50	25.00
Les Ecureuils	50.00	50.00	50.00	26.50	25.00	75.00	88.50	45.50	35.00	35.50
Ste-Jeanne-Neuville	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	130.00
St-Jos-Deschambault	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	115.00	115.00	130.00
St-Léonard-de-P.-M	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	115.00	130.00	189.65	65.00
St-Raymond	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	125.00	50.00	50.00
St-Rémi-Lac-aux-Sables	43.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	130.00	130.00	125.00	130.00
St-Thuribe	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	165.00	65.00	115.00	130.00
St-Basile	.....	.....	50.00	50.00	150.00	49.00	94.50	46.50	107.00	125.50
St-Marc-des-Carrières	.....	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00
St-Ubald	.....	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00
Ste-Cathrine	.....	.....	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	105.50
N.-D.-de-Portneuf	.....	.....	.....	.....	.....	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00
ECOLES MÉNAGÈRES:—										
Pte-aux-Trembles	.....	.....	.....	.....	.....	$ 350.00	$ 300.00	$ 290.00	$ 300.00	$ 300.00
St-Rémi-Lac-aux-Sables	.....	.....	.....	.....	.....	.....	340.00	400.00	300.00	150.00
Rivière-à-Pierre	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	100.00
St-Thuribe	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20.00

Sur la motion de M. Létourneau (Montréal-Hochelaga), secondé par M. Bouchard, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 161) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Jean-de-la-Croix-Joseph Comte" a été rejeté, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés, leur soient remboursés après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Finnie, secondé par M. Vilas, il est—

Ordonné que les honoraires payés pour le bill (No 112) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Montréal et réduisant le nombre des échevins" soient remis moins les frais de traduction et d'impression, ce bill ayant été retiré.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 66) intitulé: "Loi annexant la municipalité scolaire distincte de la paroisse de Saint-Michel-Archange de Montréal, à celle des écoles catholiques de Montréal".

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 100) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation L'Union Saint-Joseph à Saint-Roch de Québec".

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-sept mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour encourager l'industrie laitière en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour encouragement à la culture des arbres fruitiers (Horticulture), pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-sept mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le journal d'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté trois résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdites résolutions soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 179) intitulé: "Loi modifiant la loi de tempérance de Québec, relativement au mode de votation sur les règlements de prohibition".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

No 25, intitulé: Loi relative à certaines questions soumises à la Cour du banc du roi, juridiction d'appel, par le lieutenant-gouverneur en conseil".

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

No 115, intitulé: Loi concernant la ville du Sault-au-Récollet;

No 97, intitulé: Loi amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec;

No 111, intitulé: Loi amendant la charte de la cité de Verdun;

No 141, intitulé: Loi constituant en corporation le Cimetière de l'est de Montréal;

No 28, intitulé: Loi amendant la loi imposant des taxes sur les transferts d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions-obligations".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 115) intitulé: "Loi concernant la ville du Sault-au-Récollet", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 97) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 111) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Verdun", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 141) intitulé: "Loi constituant en corporation le Cimetière de l'est de Montréal", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 28) intitulé: "Loi amendant la loi imposant des taxes sur les transferts d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions-obligations", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et quart du soir.

Ordonné que l'honorable M. Mitchell ait la permission de présenter un bill (No 38) intitulé: "Loi amendant la loi des licences de Québec, relativement aux licences de certains brasseurs, distillateurs ou magasins de liqueurs en gros".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Tessier (Rimouski).—Quel a été le nombre des contraventions à la loi de la chasse et de la pêche, dans le comté de Rimouski, pendant chacune des cinq dernières années?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1911	2
1912	5
1913	7
1914	20
1915	6

Question par M. Tessier (Rimouski).—Quel est le montant total des amendes payées dans le comté de Rimouski, pendant chacune des cinq dernières années pour contraventions à la loi de la chasse et de la pêche?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1911	$ 50.00
1912	750.00
1913	420.00
1914	629.00
1915	87.50

Sur la motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill No 38, intitulé: Loi amendant la loi des licences de Québec, relativement aux licences de certains brasseurs, distillateurs ou magasins de liqueurs en gros.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 28) intitulé: "Loi amendant la loi imposant des taxes sur les transferts d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions-obligations", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 77) intitulé: "Loi ratifiant les titres de l'immeuble connu sous le numéro 2167 du cadastre du quartier Saint-Pierre, en la cité de Québec".

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le "Monument National", Montréal, sous le contrôle de "L'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal"; paiement sujet à un ordre en conseil et aux conditions de l'ordre en conseil No 187, du 29 mai 1896, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les archives canadiennes; pour reliure et renouvellement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour achat de vaccin (y compris $500 pour inspection), pour Montréal et Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante-trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la pêche et la chasse, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau les documents suivants:

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 février 1916, pour: Copie de tous rapports faits au gouvernement, à la Chambre, au comité des bills privés, ou à un officier du gouvernement de la Chambre ou du comité des bills privés, sur les bills privés présentés depuis 1912 inclusivement jusqu'à ce jour, pour constituer des municipalités nouvelles ou pour amender des chartes existantes. (*Document de la session No* 93).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 26 février 1915, pour: Copie de toutes correspondances entre le gouvernement de la province de Québec et le gouvernement du Canada et de tous autres documents concernant les pêcheries de la province de Québec, depuis le 1er juillet 1913 à ce jour. (*Document de la session No* 94).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Jeudi, 9 mars 1916.

Onze heures du matin.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le bureau d'hygiène de la province de Québec, articles 3867-3982 S. R. Q., 1909, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle l'adoption des résolutions suivantes:

"1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-sept mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour encourager l'industrie laitière en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour encouragement à la culture des arbres fruitiers (Horticulture), pour l'exercice finissant le 30 juin 1917".

Lesdites résolutions rapportées du comité des subsides et lues une première et une seconde fois, le mercredi 8 mars courant, et dont l'adoption avait alors été remise.

Résolu que la Chambre adopte lesdites résolutions.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution suivante:

"*Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-sept mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le *Journal d'Agriculture*, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917".

Ladite résolution rapportée du comité des subsides et lue une première et une seconde fois, le mercredi 8 mars courant, et dont l'adoption avait alors été remise.

L'honorable M. Mitchell propose que ladite résolution soit maintenant adoptée.

M. Bérubé propose en amendement, secondé par M. Bernier, que tous les mots après "que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants: que la résolution relative au journal d'Agriculture pour un montant de $27,000, soit amendée, en réduisant $10,000 sur ce montant, et que ledit montant de $27,000 soit en conséquence remplacé dans la résolution, par celui de $17,000, vu que, suivant les offres qui lui ont été faites publiquement par une compagnie d'imprimerie solvable, le gouvernement est à même de faire imprimer le journal d'Agriculture pour $10,000 de moins que le prix actuellement payé.

Et un débat s'élève.

L'honorable M. Taschereau soulève le point que cette motion contient des assertions de faits non établis.

M. l'Orateur réserve sa décision.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau les documents suivants:

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour: copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Hedwidge et le ministère de la Voirie, depuis l'année 1914, jusqu'à ce jour.

(*Document de la session No* 95).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour: copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Anselme et le ministère de la Voirie, depuis 1914, jusqu'à ce jour. (*Document de la session No* 96).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour: Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Méthode et le ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

(*Document de la session No* 97).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour: Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon et le ministère de la voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session No* 98).

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 179) intitulé: "Loi modifiant la loi de tempé-

rance de Québec, relativement au mode de votation sur les règlements de prohibition".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

L'huissier à la verge noire se présentant à la porte avec un message de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

L'huissier à la verge noire communique à la Chambre un message de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur requérant la présence des membres de la Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif. En conséquence, M. l'Orateur et les députés se rendent à la salle des séances du Conseil législatif, où Son Honneur veut bien, au nom de Sa Majesté, donner la sanction Royale aux bills suivants:

2 Loi refondant les dispositions des articles 47 et 53 et modifiant l'article 1202*b* du Code de procédure civile.

3 Loi modifiant le Code civil concernant la jouissance des droits civils.

5 Loi modifiant les articles 1426 et 1427 du Code de procédure civile relativement aux successions vacantes.

9 Loi amendant la loi des mines de Québec.

10 Loi ratifiant certains contrats passés par le gouvernement de la province avec Sa Grandeur Monseigneur Gustave Blanche, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent; l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance de Lévis; l'Asile du Bon-Pasteur, de Québec; les Missionnaires de la Compagnie de Marie; et des dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, respectivement, concernant l'entretien de certains enfants dans une école de réforme ou une école d'industrie, selon le cas.

11 Loi légalisant certaines entrées au volume 2 de l'index aux immeubles de la ville de Joliette, en usage depuis le 15 juin 1900, dans le bureau de la division d'enregistrement de Joliette.

12 Loi relative à l'authentication de certains registres et livres d'enregistrement dans le district de Terrebonne.

15 Loi amendant la loi 5 George V, chapitre 12, relative aux compagnies de chemins à barrière de péage.

16 Loi modifiant l'article 892 du Code de procédure civile.

20 Loi amendant la loi 3 George V, chapitre 38, relativement à la protection de certaines municipalités contre les incendies.

21 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, et refondant les dispositions relatives à la création, par certaines municipalités, d'un fonds d'indemnité destiné aux propriétaires ou possesseurs qui ont souffert des dommages causés à leurs moutons.

25 Loi relative à certaines questions soumises à la Cour du banc du roi, juridiction d'appel, par le lieutenant-gouverneur en conseil.
27 Loi modifiant la loi 2 George V, chapitre 5, concernant des subventions à certaines compagnies de chemins de fer.
28 Loi amendant la loi imposant des taxes sur les transferts d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions-obligations.
29 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les véhicules-moteurs.
51 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Louis-Réné Gagné au nombre de ses membres et à lui octroyer son diplôme d'avocat.
55 Loi amendant la charte de la Société des artisans canadiens-français.
56 Loi amendant la charte de la ville de Montréal-Ouest.
57 Loi amendant la charte de la ville Laval-des-Rapides.
60 Loi annexant la municipalité scolaire de Saint-Edouard à celle de la commission des écoles catholiques de Montréal.
61 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à permettre à Joseph-Philéas-Philippe Caumartin de pratiquer le droit.
70 Loi amendant la loi 60 Victoria, chapitre 72, concernant la paroisse de Saint-Michel-Archange.
75 Loi constituant en corporation la ville de Québec-Ouest.
76 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Benjamin Shulman au nombre de ses membres, après qu'il aura passé l'examen d'admission à la pratique et l'examen d'admision à l'étude du droit.
78 Loi concernant le Bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.
81 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.
85 Loi concernant la construction des soubassement d'église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de la Salle.
90 Loi amendant la charte de la cité de Montréal.
92 Loi annexant la municipalité scolaire du village de Villeray, à celle des écoles catholiques de Montréal.
98 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Joseph Labrèque au nombre de ses membres.
106 Loi amendant la charte de la corporation de la cité des Trois-Rivières.
108 Loi constituant en ville la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, sous le nom de "Laval de Montréal".
119 Loi concernant les curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Pierre-aux-Liens.
129 Loi amendant la charte de la ville de Beaconsfield.
131 Loi amendant la charte de la cité de Westmount.
132 Loi annexant la municipalité scolaire du village de la Côte de la Visitation de Montréal à celle des écoles catholiques de Montréal.
152 Loi changeant le chef-lieu du comté de Pontiac et l'établissant dans le village de Campbell's Bay.
156 Loi constituant en corporation la ville de Trois-Pistoles.

159 Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre au nombre de ses membres Albert Lavigne.
162 Loi autorisant la construction d'une église, d'une sacristie, d'un presbytère et ses dépendances en la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir.
167 Loi amendant la loi 5 George V, chapitre 134, concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse Saint-Pierre-Claver.
170 Loi modifiant le Code du notariat.
171 Loi amendant la loi de l'Instruction publique relativement au serment d'office que doivent prêter les commissaires et les syndics d'écoles.

Au retour de M. l'Orateur et des députés M. l'Orateur quitte le fauteuil et le comité des subsides reprend ses délibérations.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'amélioration des chemins ruraux, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'au cours de la présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

La dite résolution est lue une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 29.—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les véhicules moteurs;

Bill 60.—Loi annexant la municipalité scolaire de Saint-Edouard à celle de la commission des écoles catholiques de Montréal;

Bill 61.—Loi autorisant le barreau de la province de Québec à permettre à Joseph-Philéas-Philippe Caumartin de pratiquer le droit;

Bill 76.—Loi autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre Benjamin Shulman au nombre de ses membres, après qu'il aura passé l'examen d'admission à la pratique et l'examen d'admission à l'étude du droit;

Bill 81.—Loi concernant la commission des écoles catholiques de Montréal;

Bill 92.—Loi annexant la municipalité scolaire du village de Villeray à celle des écoles catholiques de Montréal;

Bill 132.—Loi annexant la municipalité scolaire du village de la Côte de la Visitation de Montréal à celle des écoles catholiques de Montréal."

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il l'a prie d'agréer les bills suivants:

Bill 84.—Loi amendant la charte de la ville de Lévis;

Bill 89.—Loi concernant la compagnie "Bélair Limitée";

Bill 87.—Loi concernant la compagnie "Lecavalier & Riel, Limitée;

Bill 80.—Loi amendant la charte de "The Shamrock Amateur Athletic Association".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 84) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Lévis", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 89) intitulé: "Loi concernant la compagnie "Bélair Limitée", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 87) intitulé: "Loi concernant la compagnie Lecavalier & Riel, Limitée", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 80) intitulé: "Loi amendant la charte de "The Shamrock Amateur Athletic Association", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Cousineau, secondé par M. Tellier, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre un état récapitulatif concernant la "Loi des bons chemins 1912", faisant suite au No 43 produit à la dernière session, depuis le 3 février 1915 au 15 février 1916.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau le document suivant:

Réponse à un ordre de la Chambre, en date de ce jour, pour la production d'un état récapitulatif concernant la "Loi des bons chemins 1912", faisant suite au No 43 produit à la dernière session, depuis le 3 février 1915 au 15 février 1916. (*Document de la session No* 99).

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mitchell propose que M. l'Orateur quitte le fauteuil.

M. Sylvestre propose en amendement, secondé par M. Bernier, que tous les mots après "que" dans la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Attendu que le gouvernement fait imprimer le journal d'Agriculture par la "Cie de Publication du Canada Ltée", au coût de $27,000.00 par année, frais de port compris (Comptes publics 1914-1915, page 398);

"Attendu que le contrat entre le gouvernement et ladite compagnie est un contrat annuel qui expire le 31 décembre, chaque année;

"Attendu que, dès le mois de septembre dernier (1915), le gouvernement a reçu publiquement et à plusieurs reprises, de la part d'une compagnie d'imprimerie solvable, l'offre d'imprimer le journal d'Agriculture à $10,000.00 meilleur marché que le prix actuel;

"Attendu que le gouvernement a négligé de profiter de cette offre, qu'il a laissé l'ancien contrat se renouveler par tacite reconduction le 31 décembre 1915, et qu'il continue à payer à la "Cie de Publication du "Canada, Ltée", l'ancien prix de $27,000.00, quand il pourrait obtenir le même service pour $10,000.00 de moins, c'est-à-dire, $17,000.00 au lieu de $27,000.00 par année;

"Cette Chambre regrette que le gouvernement, par incurie, négligence ou favoritisme, fasse ainsi perdre à la province une somme de $10,000.00 par année qu'il pourrait employer fort avantageusement à aider la classe agricole dans cette province, et elle invite le gouvernement à faire mieux à l'avenir".

Et la motion d'amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

MM. Bernier,
Bérubé,
Campbell,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gadoury,
Gault,
Labissonnière,
Morin,
Sauvé,
Slater,
Sylvestre,
Tansey,
Tellier.—14.

CONTRE:

MM. Allard,
Bissonnet,
Bugeaud,
Bullock,
Cannon,
Caron (Iles-de-la-Madeleine),
Caron (Matane),
Décarie,
Delisle,
Demers,
Finnie,
Fortier,
Francœur,
Galipeault,
Gendron,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Grégoire,
Langlois,
Lemieux,
Létourneau (Montréal-Hochelaga),
Létourneau (Québec-Est),
Lévesque,
Mercier,
Mitchell,
Ouellette,
Phaneuf,
Philps,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robillard,
Scott,
Séguin,
Stein,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier (Trois-Rivières),
Therrien,
Trahan,
Turcot,
Vilas.—43.

La motion d'amendement est ainsi rejetée.

Et la motion principale étant soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen de l'article qui lui a été soumis et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Campbell, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre un état indiquant quels sont les noms et adresses des instituteurs et institutrices de la province de Québec.

Sur la motion de M. Désaulniers, secondé par M. Therrien, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 93) intitulé: "Loi conférant certains pouvoirs à la commission scolaire de Maisonneuve" ayant pour objet de favoriser la diffusion de l'instruction publique, a été retiré, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés, leur soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Cannon, secondé par M. Tourville, il est—

Ordonné que les droits ordinaires payés pour le bill No 99, intitulé: "Loi amendant la charte de "The Shawinigan Water & Power Company" soient remis, moins les frais de traduction et d'impression, ce bill ayant été retiré.

Sur la motion de M. Lévesque, secondé par M. Bouchard, il est—

Ordonné que les droits ordinaires payés pour le bill (No 118) intitulé : "Loi concernant la ville Montréal-Nord" soient remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été retiré.

Ordonné que les droits ordinaires payés pour le bill (No 116) intitulé: "Loi constituant en corporation "Le commission des parcs de Montréal-Nord" soient remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été retiré.

Ordonné que les droits ordinaires payés pour le bill (No 88) intitulé : "Loi amendant la charte de la ville Saint-Michel" soient remis moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été retiré.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et quart du soir.

Question par M. Bernier.—1. Quel a été le montant de l'octroi payé par le gouvernement pour la reconstruction du pont Delisle et à la demande de qui cet octroi a-t-il été accordé ?

2. Le gouvernement sait-il que ce pont Delisle n'a pas été reconstruit conformément à la loi et qu'il ne mesure que 12 pieds de largeur entre les garde-fous ?

3. Avant de payer l'octroi promis, le gouvernement s'est-il assuré que la reconstruction du pont en question avait été faite conformément à la loi ?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. $400.00 ont été octroyées à la demande du conseil municipal de Rivière-à-Pierre.

2 et 3. Le pont a été reconstruit ou réparé en utilisant les vieilles culées.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportées au bill (No 141) intitulé: "Loi constituant en corporation le Cimetière de l'est de Montréal".

M. Lévesque propose que les amendements soient maintenant lus une seconde fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant adoptés" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 111) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Verdun". et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 87) intitulé: "Loi concernant la compagnie Lecavalier & Riel, Limitée".

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 89) intitulé: "Loi concernant la compagnie Bélair Limitée".

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 115) intitulé: "Loi concernant la ville du Sault-au-Récollet", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 80) intitulé: "Loi amendant la charte de "The Shamrock Amateur Athletic Association".

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur l'amendement de M. Bérubé fait le jeudi, 9 mars courant, à la motion pour adoption de la résolution suivante:

"*Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-sept mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le *Journal d'Agriculture*, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917."

Ladite résolution rapportée du comité des subsides et lue une première et une seconde fois, le mercredi 8 mars courant, et dont l'adoption avait alors été remise.

M. l'Orateur rend sa décision sur la question d'ordre soulevée par l'honorable M. Taschereau, sur ladite motion pour adoption de la résolution, comme suit:

La motion du député de Témiscouata est irrégulière pour au moins deux raisons: 1. parce que, contrairement aux dispositions de l'article 160 du règlement, elle ne propose pas de modifier la motion qui était en délibération; 2. parce qu'on ne peut plus proposer d'amender une résolution lorsque la Chambre est saisie d'une motion à l'effet d'agréer cette résolution. (Cf. May, p. 627: Règlement annoté de l'Assemblée législative de Québec, note 1 sous l'article 316.)

Et appel de la décision de l'Orateur étant fait à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

MM. Bouchard,
Bugeaud,
Bullock,
Cannon,
Caron (Iles-de-la-Madeleine),
Caron (Matane),
Décarie,
Finnie,
Fortier,
Francœur,
Galipeault,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Grégoire,
Langlois,
Lavergne,
Létourneau (Mont.-Hochel.),
Lévesque,
Mercier,
Mitchell,
Péloquin,
Phaneuf,
Philps,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouvlle),
Séguin,
Taschereau,
Tessier (Rimouski),
Tessier (Trois-Rivières),
Turcot.—32

CONTRE:

MM. Bernier,
Bérubé,
Campbell,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gadoury,
Gault,
Labissonnière,
Morin,
Sauvé,
Slater,
Sylvestre,
Tansey,
Tellier.—14.

En conséquence, la décision de M. l'Orateur est maintenue.

Et la motion principale étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

MM. Allard,
Bouchard,
Bugeaud,
Bullock,
Cannon,
Caron (Iles-de-la-Madeleine),
Caron (Matane),
Décarie,
Finnie,
Fortier,
Francœur,
Galipeault,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Grégoire,
Langlois,
MM. Létourneau (Mont.-Hochel.),
Létourneau (Québec-Est).
Lévesque,
Mercier,
Mitchell,
Péloquin,
Phaneuf,
Philps,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Séguin,
Taschereau,
Tessier (Rimouski),
Tessier (Trois-Rivières),
Trahan,
Turcot.—34.

CONTRE:

MM. Bernier,
Bérubé,
Campbell,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gadoury,
Gault,
MM. Labissonnière,
Morin,
Sauvé,
Slater,
Sylvestre,
Tansey,
Tellier.—14.

La motion est ainsi adoptée.

En conséquence, la résolution est adoptée.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution suivante:

"*Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'amélioration des chemins ruraux, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917."

Ladite résolution rapportée du comité des subsides et lue une première et une seconde fois le jeudi 9 mars courant, et dont l'adoption avait alors été remise.

Résolu que la Chambre adopte ladite résolution.

L'ordre du jour applelle la prise en considération, en comité plénier d'un projet de résolution relative au bill No 38 intitulé: Loi amendant la loi des licences de Québec, relativement aux licences de certains brasseurs, distillateurs ou magasins de liqueurs en gros.

L'honorable M. Mitchell propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Mitchell informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu que, quand un porteur de licence de magasin de liqueurs de gros ne pourra renouveler sa licence, dans une année de licence, à raison de la mise en vigueur d'un règlement de prohibition, il lui sera permis de disposer, dans les six mois qui suivront la mise en vigueur du règlement de prohibition, des liqueurs enivrantes qui seront encore en sa possession, en les retournant aux maisons de commerce qui les lui aurotn fournies, ou en les vendant à des personnes munies de licences pour la vente des liqueurs enivrantes, pourvu que ladite vente se fasse dans un territoire non régi par un règlement de prohibition; et que, pour les fins de la présente résolution, une licence pour la vente en gros des liqueurs enivrantes dans les cités et villes sera accordée simplement et sans autre formalité sur paiement au percepteur du revenu qu'il appartiendra, de la moitié des droits et honoraires requis par l'article 988 des Statuts refondus, 1909.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité chargé de l'étude du bill 38.—Loi amendant la loi des licences de Québec, relativement aux licences de certains brasseurs, distillateurs ou magasins de liqueurs en gros.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 38) intitulé: "Loi amendant la loi des licences de Québec, relativement aux licences de certains brasseurs, distillateurs ou magasins de liqueurs en gros".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 97) intitulé: "Loi amendant

la loi constituant en corporation la cité de Québec", et lesdits amendements sont lus une seconde fois.

La motion "Que lesdits amendements soient maintenant adoptés" est proposée à la Chambre.

Sur la motion de M. Létourneau (Québec-Est), secondé par M. Francœur, il est

Résolu qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant les honorables Conseillers que cette Chambre n'accepte pas l'amendement No 1 que le Conseil législatif a apporté au bill (No 97) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec", par ce qu'il n'est pas à propos d'accorder à la cité de Québec des pouvoirs plus étendus que ceux qui lui ont été accordés par cette Chambre et que cette Chambre accepte les autres amendements du Conseil législatif.

Ordonné que le greffier porte ledit message au Conseil législatif.

L'ordre du jour appelle de nouveau la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable M. Mitchell propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Bernier propose en amendement, secondé par M. Bérubé, que tous les mots après "que" dans la motion en discussion soient remplacés par les suivants:

Attendu qu'en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le statut 3 George V, chapitre 6, la Commission du régime des eaux courantes de Québec a demandé des soumissions pour l'éclusage de la rivière St-Maurice;

Attendu que par la section 6 de ce statut, il est édicté que "la commission adjugera l'entreprise des travaux autorisés par la présente loi par voie de soumissions et de contrat, après annonce publique et avis que les plans et devis sont déposés pour examen au bureau de la commission; que l'adjudication de l'entreprise est constatée par un contrat qui doit être donné à l'entrepreneur qui produit la plus basse soumission, et qui, en même temps, au jugement de la commission a assez d'expérience, d'habilité et de ressources pour bien exécuter les travaux; un contrat ne peut toutefois être conclu par la commission qu'avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil";

Attendu que par la section 10 dudit acte, il est dit que pour assurer la construction des travaux indiqués, le trésorier de la province est autorisé à contracter des emprunts n'excédant pas un million cinq cent mille piastres, au moyen d'obligations ou de rentes inscrites émises pour un terme n'excédant pas 50 ans;

Attendu que ce statut a été modifié par le statut 5 Georges V, chapitre 3, qui pour les raisons mentionnées dans le préambule de ce dernier acte édicte que l'emprunt de ladite somme de $1,500,000 se fera par des débentures ou obligations n'excédant pas 10 ans;

Attendu que parmi les neuf soumissions qui ont été faites pour ces travaux, celle de Joseph Gosselin, entrepreneur de Lévis, a été trouvée la

plus basse par la Commission du régime des eaux courantes, et qu'en même temps, ladite commission a reconnu que ledit Joseph Gosselin possédait toutes les garanties d'expérience, d'habilité et de ressources pour bien exécuter lesdits travaux;

Attendu que par son rapport officiel à l'honorable ministre des Terres et forêts, en date du 14 juillet 1915, conformément à la section 6 de la loi 3 Georges 5, chapitre 6, la commission a adjugé lesdits travaux audit Joseph Gosselin;

Attendu que par sa résolution adoptée en sa séance régulière, ledit 14 juillet 1915, il fut résolu que le président de la Commission des eaux courantes de Québec et son secrétaire fussent autorisés à signer le contrat à être passé entre M. Joseph Gosselin susdit et ladite commission, pour la construction d'une écluse sur la rivière St-Maurice;

Attendu que la soumission de M. Joseph Gosselin était pour un prix de $1,345,960.;

Attendu que nonobstant les faits ci-dessus, le contrat susdit a été accordé le 16 juillet 1915, à la compagnie connue sous le nom de "St. Maurice Construction Co.", au prix de $1,425,000, savoir à un soumissionnaire dont le prix était près de $80,000. plus élevé que le prix de la soumission de Joseph Gosselin;

Attendu que dans son contrat avec la "St. Maurice Construction Co.", ladite commission a par la clause 36 du contrat convenu de payer soit en argent, soit au moyen de débentures de la province, émises pour un terme de trente années contrairement à la loi 5 George 5, chapitre 6;

Attendu que si la soumission de Joseph Gosselin avait été acceptée non seulement on aurait épargné une perte de $80,000. à la province, mais que celle-ci aurait retiré de la Banque Nationale de Québec, dépositaire en fidéi-commis, du produit de la vente de $1,500,000 de ces débentures, un intérêt de 4½% sur toutes balances non payées à l'entrepreneur durant tout le cours de la construction desdits travaux.

Cette Chambre blâme le gouvernement pour n'avoir pas agi dans les meilleurs intérêts de la province, dans l'octroi du contrat pour l'éclusage de la rivière St-Maurice, d'avoir fait perdre à la province des sommes considérables.

Et la motion d'amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

MM. Bernier,
Bérubé,
Campbell,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gadoury,
Gault,
Labissonnière,
Morin,
Sauvé,
Slater,
Sylvestre,
Tansey,
Tellier.—14.

CONTRE:

MM. Allard,	*MM. Lévesque,*
Bouchard,	*Mercier,*
Bugeaud,	*Mitchell,*
Bullock,	*Ouellette,*
Cannon,	*Péloquin,*
Caron (Iles-de-la-Madeleine),	*Phaneuf,*
Caron (Matane),	*Philps,*
Décarie,	*Pilon,*
Delisle,	*Reed,*
Demers,	*Robert* (Rouville),
Finnie,	*Robillard,*
Fortier,	*Scott,*
Francœur,	*Séguin,*
Galipeault,	*Stein,*
Godbout,	*Taschereau,*
Gosselin,	*Tessier* (Rimouski),
Gouin,	*Tessier* (Trois-Rivières),
Grégoire,	*Therrien,*
Langlois,	*Tourville,*
Lemieux,	*Trahan,*
Létourneau (Montréal-Hochelaga),	*Turcot,*
Létourneau (Québec-Est),	*Vilas.*—44.

La motion d'amendement est ainsi rejetée.

Et la motion principale étant soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la Société nationale d'immigration des femmes, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Vendredi, 10 mars 1916.

Onze heures du matin.

Question par M. Bérubé.—1. Quel montant total a été payé annuellement, depuis 1911 jusqu'à ce jour, par le gouvernement de cette province au journal "Le Soleil"?

2. Quel montant total a été payé annuellement, depuis 1911 jusqu'à ce jour, par le gouvernement de cette province, au journal "Le Canada"?

Réponse par l'honorable M. Décarie:

1	1911–1912	1912–1913	1913–1914	1914–1915	Du 1er juillet 1915 au 1er février 1916
Assemblée législative	18,223.76	15,612.99	24,758.34	29,833.47	29,158.23
Conseil Exécutif	.....	26.00	46.87	20.04	
Secrétariat	589.52	.....	.....	6,325.00	5,306.40
Instruction publique	8,413.70	7,769.95	11,892.90	14,955.80	12,065.54
Procureur-Général	133.40	556.97	441.71	723.24	
Trésor	876.93	688.55	1,121.42		
Agriculture	1,533.11	430.05	625.44	4,099.59	
Terres et Forêts	633.58	380.00	891.33	1,397.36	
Colonisation, Mines et Pêcheries	23.50	1,761.55	467.37	1,650.80	1,167.86
Travaux publics et Travail	42.35	113.05	29.05		
Voirie	.....	236.00	708.97	2,174.63	1,096.61

2	1911–1912	1912–1913	1913–1914	1914–1915	1915–1916
Assemblée législative	9.00	425.61	.....	31.50	
Agriculture	24,178.05	32,875.68	28,724.60	27,994.57	2,189.33
Terres et Forêts	215.75	285.30	133.00	3.00	50.00
Voirie	.....	.....	23.11	162.06	50.00
Colonisation, Mines et Pêcheries	6.00	.....	.....	4.50	
Travaux publics et Travail	4.00	.....	12.00	7.75	
Trésor	8.00	8.00	8.00	17.00	

Question par M. Bérubé.—1. Quel montant le gouvernement de cette province a-t-il payé à l'imprimerie "Le St-Laurent, Ltée", de Fraserville, chaque année depuis le 21 septembre 1911 jusqu'au 30 juin 1915?

2. Quel montant, depuis le 30 juin 1915, jusqu'à ce jour?

Réponse par l'honorable M. Décarie:

1 et 2	1911–1912	1912–1913	1913–1914	1914–1915	Depuis le 1er juillet 1915 au 1er février 1916
Assemblée législative	600.00	87.30	1.00	417.74	347.15
Secrétariat	.....	.....	333.97	51.94	289.14
Agriculture	390.64	3,756.72	672.53	566.46	
Terres et Forêts	671.39	76.70	579.72	.....	34.76
Colonisation, Mines et Pêcheries	15.45	.....	.....	80.50	
Voirie	.....	71.44	58.01	508.59	25.00

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 84) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Lévis".

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingts mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses générales (Terres et forêts), pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour comptes courants (Terres et forêts), pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la protection des forêts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé sans amendement, l'amendement de l'Assemblée législative au bill suivant:

Bill (F): Loi modifiant le Code civil au sujet de l'enregistrement de certaines servitudes".

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 8: Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à à la protection des bois contre le feu;

Bill 17: Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, concernant le département des Terres et forêts et les matières qui en relèvent;

Bill 31: Loi amendant la loi des licences de Québec;

Bill 83: Loi annexant la municipalité scolaire de la ville de Maisonneuve, maintenant cité de Maisonneuve, dans le comté de Maisonneuve, à celle des écoles catholiques de Montréal".

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements, qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill 109 intitulé: Loi constituant en corporation la compagnie des Tramways de Verchères, Chambly et Laprairie".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 109) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie des Tramways de Verchères, Chambly et Laprairie", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Sur la motion de l'honorable M. Francœur, secondé par M. Lévesque il est—

Résolu qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant les honorables Conseillers que cette Chambre agrée les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 109) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie des Tramways de Verchères, Chambly et Laprairie", avec l'amendement suivant:

Insérer entre les mots "et" et "s'il" dans la 8ème ligne du paragraphe 4 des amendements du Conseil les mots: " à défaut de tel consentement ou".

Ordonné que le greffier porte ledit message au Conseil législatif.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Ordonné que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (No 186) intitulé: "Loi amendant l'article 2175 du Code civil".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau, les documents suivants:

Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour: Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine et le ministère de la Voirie, depuis 1914 jusqu'à ce jour.

(*Document de la session No 27a*).

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 19 janvier 1916, pour: Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Michel-de-Mistassini et le ministère de la voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.

(*Document de la session No 100*).

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions concernant le bill (No 24) intitulé: Loi relative à la Commission des chemins à barrières de la rive nord à Québec.

L'honorable M. Taschereau, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* que la Commission des chemins de Québec qui sera nommée en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions pourra se choisir un secrétaire et retenir les services de toutes personnes compétentes dont elle pourra avoir besoin pour l'assister dans l'accomplissement des devoirs qui lui incomberont en vertu d'icelle, et que les rémunérations de ces officiers seront fixées par la commission et seront payées par elle, ainsi que les frais d'administration et autres déboursés, à même les fonds dont elle aura le contrôle en vertu de ladite loi.

2. *Résolu* que la commission créée sous l'autorité de la loi qui accompagne les présentes résolutions sera dissoute de plein droit à l'expiration des dix années qui suivront la date de la création de la corporation, et que son actif et son passif seront alors distribués entre les municipalités intéressées, conformément aux prescriptions du lieutenant-gouverneur en conseil.

3. *Résolu* que toute municipalité intéressée dans les chemins et ponts mentionnés dans la loi qui accompagne les présentes résolutions pourra se prévaloir de la loi des bons chemins 1912, et de ses amendements (3 George V, chapitre 21, 4 George V, chapitre 19, et 5 George V, chapitre 3), avec ces modifications:

a. Que les coupons signés par la municipalité ou ses officiers autorisés devront comporter un engagement de la part de la municipalité de payer, annuellement, à l'époque fixée par le trésorier de la province et mentionnée dans le coupon, trois pour cent d'intérêt sur la somme indiquée dans la résolution;

b. Que les deniers nécessaires seront payés à et contrôlés par la commission nommée en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions; et

c. Que les travaux seront exécutés par elle conformément à la section 10 de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

4. *Résolu* que toute municipalité intéressée restera, toutefois soumise aux autres prescriptions de la loi des bons chemins, 1912, et ses amendements—sauf les sections 5, 5*a* et 22—et que la commission assumera les obligations imposées par les articles 14, 15 et 17 de ladite loi et ses amendements, *mutatis mutandis*.

5. *Résolu* que la Commission des chemins de Québec, après que les travaux entrepris seront terminés dans une municipalité à laquelle s'appliquera la loi qui accompagne les présentes résolutions, pourvoira à leur entretien convenable; qu'elle fera faire elle-même les travaux d'entretien et de réparation et devra, avant le premier mai de chaque année, ou à toute autre époque si nécessaire, transmettre au ministre de la voirie, à la cité de Québec et aux municipalités intéressées un état des sommes requises pour l'entretien des chemins dans chacune d'elles.

6. *Résolu* que la moitié du coût de l'entretien sera payable par la municipalité intéressée, un quart par la cité de Québec, et qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'ordonner le paiement de l'autre quart, à même le fonds consolidé du revenu de la province, pourvu, toutefois, que le coût total de l'entretien, des frais d'administration, salaires et autres déboursés n'excède pas une somme annuelle de $40,000.00.

7. *Résolu* que jusqu'à ce que lesdits travaux de reconstruction soient terminés d'une manière complète et permanente, la commission pourra les entretenir d'une manière provisoire en suivant les règles prescrites par les résolutions 5 et 6.

8. *Résolu* qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil, si une proclamation est lancée en vertu de la section 2 de la loi qui accompagne les présentes résolutions, d'autoriser l'échange des débentures dites privilégiées émises sous l'autorité des syndics ayant le contrôle des chemins à barrières de la rive nord, à Québec, s'élevant à la somme de $97,200.00, pour des débentures de la province, de la même dénomination, portant un intérêt annuel de cinq pour cent à compter de leur émission, remboursables dans une période n'excédant pas quarante ans; qu'il sera également loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser l'échange des autres débentures émises par lesdits syndics dites non privilégiées et s'élevant à environ $301,928.00 pour de semblables débentures de la province, telles que ci-dessus décrites, mais pour un montant n'excédant pas vingt pour cent de leur valeur nominale.

9. *Résolu* que le trésorier de la province, après autorisation préalable du lieutenant-gouverneur en conseil, devra émettre les débentures ci-dessus, en la forme déterminée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

10. *Résolu* que tout porteur de débentures qui échangera celles qu'il détient pour des débentures du gouvernement devra, en faisant

cet échange, renoncer en faveur du gouvernement à tout recours qu'il pourra avoir sur l'actif des syndics.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité chargé de l'étude du bill 24.—Loi relative à la commission des chemins à barrières de la rive nord à Québec.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 24) intitulé: "Loi relative à la commsission des chemins à barrières de la rive nord à Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que la troisième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il ne persiste pas dans l'amendement No 1, au bill suivant et qu'il l'a retiré:

Bill 97.—Loi amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec."

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté avec certains amendements qu'il l'a prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 113.—Loi amendant la charte de Cartierville;

Bill 144.—Loi amendant la charte de la ville de Saint-Lambert;

Bill 174.—Loi modifiant la loi de pharmacie de Québec ;

Bill 114.—Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Léonard de Port-Maurice;

Bill 128.—Loi amendant et refondant la charte de la ville de la Pointe-aux-Trembles."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 113) intitulé: "Loi amendant la charte

de Cartierville" et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 144), intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Saint-Lambert", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 174) intitulé: "Loi modifiant la loi de pharmacie de Québec", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 114) intitulé: "Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Léonard de Port-Maurice", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 128) intitulé: "Loi amendant et refondant la charte de la ville de la Pointe-aux-Trembles" et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour publication de cartes régionales et de brochures, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Parc National des Laurentides, S. R. Q., 1909, art. 1693, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour arpentages (Terres et forêts), pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour service forestier, (comprenant l'inspection et la classification des terres), pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la Pépinière de Berthierville, entretien, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Les dites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill (No 19) intitulé: "Loi concerant le Code municipal de la province de Québec, et a voté, tel que requis, le projet du rôle du Code municipal avec les amendements passés par l'Assemblée législative, avec l'amendement suivant:

L'article 646 du projet modifié du Code municipal est amendé en y ajoutant l'alinéa suivant:

Les dispositions de cet article s'appliquent également au cas où le secrétaire-trésorier s'est déclaré ou reconnu reliquataire dans un acte de redditon, de redressement ou de réformation de compte accepté par le Conseil.

La Chambre prend en considération l'amendement que le Conseil législatif a apporté au projet du rôle du Code municipal, du bill (No 19) intitulé: "Loi concernant le Code municipal de la province de Québec" et ledit amendement est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et quart du soir.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 174) intitulé: "Loi modifiant la loi de pharmacie de Québec."

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 186) intitulé: "Loi amendant l'article 2175 du Code civil".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 113) intitulé: "Loi amendant la charte de Cartierville".

M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) propose que lesdits amendements soient maintenant adoptés.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 144) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Saint-Lambert".

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 114) intitulé: "Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Léonard de Port-Maurice."

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 128) intitulé: "Loi amendant et refondant la charte de la ville de la Pointe-aux-Trembles."

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement, les bills suivants:

Bill 36: Loi modifiant l'article 3488 des Statuts refondus, 1909, et l'article 346 du Code de procédure civile, au sujet des sténographes;

Bill 172: Loi remplaçant l'article 30 du Code de procédure civile au sujet de certaines dépositions reçues en dehors de la province de Québec;

Bill 178: Loi détachant certains lots du comté d'Arthabaska et les annexant à la paroisse de Sainte-Eulalie, dans le comté de Nicolet, pour fins électorales, municipales, d'enregistrement et judiciaires;

Bill 185: Loi amendant l'article 3408 des Statuts refondus, 1909, et exemptant les ingénieurs civils pratiquants de remplir les fonctions de jurés".

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:,

Bill 59: Loi amendant la charte de la cité de Maisonneuve;

Bill 95: Loi amendant la charte de la "North Shore Power Company";

Bill 165: Loi concernant un acte de donation en date du 6 juillet 1877, fait par Joseph Gagnon, père, à Joseph Gagnon, fils, et al, autorisant la vente de certains immeubles;

Bill 140: Loi amendant la charte de la ville de Roberval;

Bill 130: Loi amendant la loi constituant en corporation la ville de Montréal-Est".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 59) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Maisonneuve", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 95) "Loi amendant la charte de la "North Shore Power Company", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 165) "Loi concernant un acte de donation en date du 6 juillet 1877, fait par Joseph Gagnon, père, à Joseph Gagnon, fils, *et al*, autorisant la vente de certains immeubles", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 140) "Loi amendant la charte de la ville de Roberval", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif in informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 130) "Loi amendant la loi constituant en corporation la ville de Montréal-Est", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 24) intitulé: "Loi relative à la commission des chemins à barrières de la rive Nord à Québec".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen de la résolution qui lui a été soumise et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné qu'au cours de la présente séance, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Le président du comité fait alors rapport que l'honorable député des Deux-Montagnes parlant sur l'item 109 du budget "Société de colonisation en général" a été rappelé à l'ordre par le président du comité plénier, parce que dans l'opinion de celui-ci, l'honorable député s'écartait du sujet en délibération, et que l'honorable député des Deux-Montagnes en appelle de la décision du président.

Et M. l'Orateur soumet la question à la Chambre: "La décision du président du comité sera-t-elle la décision de la Chambre"; celle-ci se divise et l'approuve.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Chemins de colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 177) intitulé: "Loi modifiant l'article 4524 des Statuts refondus, 1909, au sujet du Barreau de la province de Québec."

M. Cannon propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

MM. Bissonnet,
Bugeaud,
Bullock,
Cannon,
Finnie,
Francœur,
Gault,
Gosselin,
Gouin,
Lavergne,
Lemieux,
MM. Létourneau (Montréal-Hochelaga),
Mercier,
Mitchell,
Philps,
Scott,
Slater,
Tessier (Rimouski),
Tourville,
Turcot,
Vilas.—21.

CONTRE:

MM. Allard,	*MM. Langlois,*
Bernier,	*Létourneau* (Québec-Est),
Caron (Iles-de-la-Madeleine),	*Morin,*
Cousineau,	*Péloquin,*
Décarie,	*Robillard,*
Delisle,	*Sauvé,*
Demers,	*Séguin,*
Galipeault,	*Tanguay,*
Godbout,	*Taschereau,*
Grégoire,	*Tellier,*
Labissonnière,	*Trahan.*—22.

La motion est ainsi rejetée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement les bills suivants:

Bill 32.—Loi concernant la formation de municipalités dans le territoire des comtés de Pontiac et Témiscaming situé au nord de la ligne 48° de latitude;

Bill 35.—Loi amendant la loi de la pêche de Québec;

Bill 37.—Loi ratifiant certains actes de transports de biens de succession sujets à l'impôt;

Bill 38.—Loi amendant la loi des licences de Québec relativement aux licences de certains brasseurs, distillateurs et magasins de liqueurs de gros;

Bill 179.—Loi modifiant la loi de tempérance de Québec, relativement au mode de votation sur les règlements de prohibition;

Bill 18.—Loi amendant la loi 4 George V, chapitre 42, relativement aux ingénieurs stationnaires".

Sur la motion de M. Bernier, secondé par M. Sauvé, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de tous documents, correspondance, demande échangés entre le gouvernement de cette province et la corporation du canton Bois (Rivière-à-Pierre) ou d'autres personnes relativement à l'établissement d'une réserve cantonnière forestière dans la susdite municipalité.

Sur la motion de M. Cousineau, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie du rapport de l'inspecteur Laroche concernant les dépôts faits en vertu de la loi Lacombe, dans le district de Montréal et copie de toute correspondance échangée entre toute personne et le gouvernement ou aucun

de ses membres, au sujet de l'administration du bureau chargé de recevoir les deniers des débiteurs.

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi quatre heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Lundi, 13 Mars 1916.

Quatre heures de l'après-midi.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill No 122, intitulé: Loi concernant l'Avenue Connaught dans le quartier Notre-Dame de Grâces, de la cité de Montréal;

Bill No 180, intitulé: Loi pour autoriser les municipalités à contribuer de leurs deniers pour des fins patriotiques, nationales ou scolaires;

Bill No 86, intitulé: Loi concernant le village de Dorion et décrétant son érection en ville sous le nom de Ville de Dorion;

Bill No 34, intitulé: Loi amendant la loi de la chasse de Québec".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 122) intitulé: "Loi concernant l'Avenue Connaught dans le quartier Notre-Dame de Grâces, de la cité de Montréal", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 180) intitulé: "Loi pour autoriser les municipalités à contribuer de leurs deniers pour des fins patriotiques, nationales ou scolaires", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 86) intitulé: "Loi concernant le village

de Dorion et décrétant son érection en ville sous le nom de Ville de Dorion", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 34) intitulé: "Loi amendant la loi de la chasse de Québec", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Question par M. Bernier.—1. Combien de lots ont été concédés dans le comté de Portneuf, depuis 1905? Combien dans chaque canton, et le nombre concédé annuellement dans chacun d'eux, depuis la même date?

2. Combien de lots ont été cancellés dans le comté de Portneuf, depuis 1905? Combien dans chaque canton et le nombre cancellé annuellement dans chacun d'eux depuis la même date?

Réponse par l'honorable M. Allard:

1. Total: 94.

ANNEES	CANTONS	LOTS
1905	Montauban	5
"	Colbert	2
"	Bois	1
"	Chavigny	23
1906	Montauban	2
"	Bois	1
"	Chavigny	8
"	Alton	1
1907	Marmier	3
"	Bois	5
"	Chavigny	18
1908	Alton	3
"	Chavigny	12
1909	Bois	2
"	Chavigny	7
1912	Montauban	1
		94

2. Total: 27.

ANNEES	CANTONS	LOTS
1906	Montauban	2
1907	"	10
"	Chavigny	6
1908	"	3
1909	Colbert	1
1911	"	1
1912	Rocmont	2
1914	Bois	1
1915	Montauban	1
		27

Question par M. Tellier.—1. La construction du pont de la rivière Jacques-Cartier sur le parcours de la route Montréal-Québec, à Donnacona, comté de Portneuf, a-t-elle été donnée à l'entreprise?

2. Dans l'affirmative?
   (a) Par qui?
   (b) A qui?
   (c) A quelle date?
   (d) A quel prix?
   (e) A quels termes et conditions?
   (f) Quelles sont les parties au contrat?
   (g) Où en sont rendus les travaux?
   (h) Qui va payer pour cet ouvrage?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Oui.
2. (a) Le département des Travaux publics et du Travail.
   (b) "The Phoenix Bridge & Iron Works Limited", de Montréal.
   (c) Le 13 décembre 1915.
   (d) $23,500.00.
   (e) Payable en trois paiements et à compléter le 15 juin 1916, suivant les plan et devis préparés par l'Ingénieur du département des Travaux publics et du Travail.
   (f) Le département des Travaux publics et du Travail et "The Phoenix Bridge & Iron Works Limited", de Montréal.
   (g) Le travail pour la superstructure métallique est en voie de confection aux ateliers.
   (h) Le Gouvernement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sociétés générales de colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour publication de cartes géographiques et pamphlets, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et quart du soir.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 182) intitulé: "Loi amendant la loi des assurances de Québec, au sujet des agents d'assurances".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 34) intitulé: "Loi amendant la loi de la chasse de Québec".

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution suivante:

"*Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Chemins de colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917."

Rapportée du comité des subsides et lue une première et une seconde fois, le vendredi 10 mars courant, et dont l'adoption avait alors été remise.

Résolu que la Chambre adopte ladite résolution.

L'ordre du jour appelle de nouveau la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable M. Mitchell propose que M. l'Orateur quitte le fauteuil.

M. Morin propose en amendement, secondé par M. Labissonnière, que tous les mots après "que", dans la motion en délibération soient retranchés et remplacés par les suivants: "tout en consentant à voter les subsides de Sa Majesté, cette Chambre constate avec regret que le gouvernement, loin de modifier sa politique de manière à offrir plus davantages au colon de bonne foi et à peupler rapidement nos fertiles et nombreuses régions de colonisation, refuse de répondre aux besoins les plus pressants des cantons en voie de défrichement".

Et la motion d'amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

MM. Bérubé,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Labissonnière,
Morin,
Sauvé,
Slater,
Sylvestre.—9.

CONTRE:

MM. Allard,
Bugeaud,
Caron (Iles-de-la-Madeleine),
Caron (Matane),
Décarie,
Delisle,
Demers,
Désaulniers,
Finnie,
Fortier,
Gouin,
Grégoire,
Lemieux,
Létourneau (Montréal-Hoch.),
Létourneau (Québec-Est),
Mercier,
Mitchell,
Ouellette,
Péloquin,
Phaneuf,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robert (*St-Jean*),
Robillard,
Séguin,
Stein,
Taschereau,
Tessier (Trois-Rivières),
Therrien,
Tourigny,
Trahan,
Vilas.—33.

La motion d'amendement est ainsi rejetée.
Et la motion principale étant soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.
En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Immigration, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas seize mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Mines, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour comptes courants (mines et pêcheries) pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour service d'enregistrement (cadastre), pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'au cours de la présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Les dites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et la motion étant proposée que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

M. Labissonnière propose en amendement, secondé par M. Morin, que tous les mots après "que", jusqu'à la fin de la motion en délibération soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "Cette Chambre est prête à voter les subsides mais elle regrette de constater; que les rapports du ministre des Mines pour 1914 et pour 1915, accusent une diminution dans les recettes et la production minière de la province, et que le gouvernement n'ait pas adopté une politique plus pratique relative à nos terrains miniers, de manière à encourager le mineur, et à assurer une plus grande production minérale".

Et la motion d'amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

MM. *Bernier*,
Bérubé,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Labissonnière,
Morin,
Sauvé,
Slater,
Sylvestre.—10.

CONTRE:

MM. *Allard*,
Bissonnet,
Bugeaud,
Caron (Iles-de-la-Madeleine),
Caron (Matane),
Décarie,
Delisle,
Demers,
Finnie,
Fortier,
Francœur,
Gouin,
Grégoire,
Lemieux,
Létourneau (Montréal-Hoch.),
Létourneau (Québec-Est),
Lévesque,
Mercier,
Mitchell,
Ouellette,
Péloquin,
Phaneuf,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Séguin,
Stein,
Taschereau,
Tessier (Trois-Rivières),
Therrien,
Tourigny,
Trahan,
Vilas.—35.

La motion d'amendement est ainsi rejetée.
Et la motion principale étant soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.
En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent trente-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour entretien etc., des édifices publics en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent une piastres et quarante centins soit ouvert à Sa Majesté pour assurance des édifices publics en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille quatre cent quatre-vingt-sept piastres soit ouvert à Sa Majesté pour taxes d'eau sur les édifices publics en général, cité de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour inspections, explorations, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour inspection des chemins de fer, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour réparations et entretien des écoles normales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Palais de justice, Joliette, addition à—, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau le document suivant:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 24 janvier 1916, pour: Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral, concernant le développement de l'agriculture dans la province depuis le premier juillet 1912. (*Document de la session No* 101).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mardi, 14 mars 1916.

Onze heures du matin.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent quarante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les ponts en fer, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour embellissement des bâtisses et des terrains du Parlement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille huit cent huit piastres soit ouvert à Sa Majesté pour loyer des bureaux du Gouvernement, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté trois résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il ne concourt pas dans les amendements de l'Assemblée législative à ses amendements au bill (No 109) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie des Tramways de Verchères, Chambly et Laprairie".

Sur la motion de M. Francœur, il est—

Ordonné que ledit message du Conseil législatif soit pris en considération à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau les documents suivants:

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 février 1916, pour: Copie de tous documents, résolutions, correspondances, lettres échangés entre le gouvernement et toute personne, dans cette province, relativement à la loi 5 George V, chapitre 77. (*Document de la session No* 102).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier 1916, pour: copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du Conseil de la municipalité de Dudswell et le ministère de la voirie, depuis l'année 1914, jusqu'à ce jour. (*Document de la session No 103*).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 janvier, 1916, pour: Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de Saint-Henri-de-Mascouche et le Ministère de la Voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour. (*Document de la session No* 104).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mars 1916, pour: Copie de toute correspondance, échangée entre le département de

l'Agriculture et Monsieur Napoléon Jutras ou toute autre personne relativement à une fromagerie, dans la paroisse de la Visitation. (*Document de la session No* 105).

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Question par M. Tellier.—Quels sont actuellement l'actif disponible, le passif direct et l'excédant du passif sur l'actif de la province de Québec?

Réponse par l'honorable M. Mitchell:

1. L'actif actuellement disponible de la province est de $7,377,738.-05, ce qui ne comprend pas les édifices publics, les terres du domaine public, les forces hydrauliques, les ressources minières et autres du domaine public.

2. Le passif direct actuel de la province est de $38,975,128.78, soit une augmentation de $1,417,210.04 sur le passif direct de la province, le 30 juin 1915, augmentation due aux prêts faits en vertu de la loi des bons chemins, 1912.

3. L'excédent du passif de la province de Québec sur son actif le 8 mars 1916, était de $31,597,390.73, soit une augmentation de $3,577,-324.53 dans l'excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1915, augmentation due aux prêts faits en vertu de la loi des bons chemins, 1912.

Question par M. Morin.—1. Monsieur A.-J. Roy, de la paroisse de l'Ile-Verte, dans le comté de Témiscouata, est-il employé du gouvernement provincial en qualité de conférencier agricole, ou en toute autre qualité?

2. Dans l'affirmative le gouvernement lui paie-t-il un salaire fixe ou à raison de tant par conférence?

3. M. Roy a-t-il offert au département de l'Agriculture la ferme qu'il possède dans la paroisse de l'Ile Verte, comme ferme de démonstration ou pour toute autre fin quelconque?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. 2 et 3. Non.

Question par M. Tessier (Rimouski).—Quel montant a été payé aux municipalités et pour les chemins du gouvernement en vertu de la Loi des bons chemins, 1912, depuis le 30 juin 1912?

Réponse par l'honorable M. Tessier:

Jusqu'au 10 mars 1916 inclus, il a été payé:

Municipalités	$ 8,581,228.15
Routes provinciales	4,249,349.15
	$ 12,830,577.30

Sur la motion de M. Tellier, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: Etat ou tableau de la dette publique de la province de Québec.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau le document suivant:

Réponse à un ordre de la Chambre, en date de ce jour, pour: Etat ou tableau de la dette publique de la province de Québec. (*Document de la session No* 106).

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 186) intitulé: "Loi amendant l'article 2175 du Code civil".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 122) intitulé: "Loi concernant l'avenue Connaught dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce de la cité de Montréal".

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 86) intitulé: "Loi concernant le village de Dorion et décrétant son érection en ville sous le nom de "Ville de Dorion".

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération du message du Conseil législatif refusant de concourir à l'amendement apporté par l'Assemblée législative aux amendements du Conseil législatif au bill (No 109) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie des tramways de Verchères, Chambly et Laprairie".

Sur la motion de M. Francœur, secondé par M. Lévesque, il est—

Résolu qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant les honorables Conseillers que l'Assemblée législative retire son amendement aux amendements du Conseil législatif au bill (No 109) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie des tramways de Verchères, Chambly et Laprairie", et qu'elle accepte les amendements apportés par le Conseil législatif audit bill.

Ordonné que le greffier porte ledit message au Conseil législatif.

Conformément à l'ordre du jour,la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour réparations aux palais de justice et prisons, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

La motion étant proposée que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme, de nouveau encomité des subsides.

Un débat s'élève.

Sur la motion de M. Bérubé, secondé par M.Bernier, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et quart du soir.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 180) intitulé: "Loi pour autoriser les municipalités à contribuer de leurs deniers pour des fins patriotiques, nationales ou scolaires.

Résolu que cette Chambre adopte les dits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion proposée, ce jour: que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme, de nouveau, en comité des subsides.

Et le débat se continue.

M. Bérubé ayant proposé une motion d'amendement, secondé par M. Bernier, M. l'Orateur signale à la Chambre que cette motion d'amendement lui paraît irrégulière, et après débat sur cette question d'ordre, il rend la décision suivante:

L'amendement proposé est irrégulier pour les raisons suivantes:

1. L'article 162 du règlement dit: "Tout amendement doit être rédigé de façon que la motion sur laquelle il est proposé reste intelligible, s'il est adopté". Or, si l'amendement proposé était adopté, la motion principale amendé serait inintelligible. Elle se lirait comme suit: "Que *je*, Léo Bérubé, député du district électoral de Témiscouata dans la province de Québec, *déclare*, etc.,.....*et je demande, etc*.....". D'après Cushing (No 797), toute motion doit proposer à l'assemblée de faire une chose, d'ordonner l'accomplissement d'une chose, ou d'exprimer une opinion sur quelque sujet. La motion principale, si elle était amendée, proposerait "que je, Léo Bérubé, etc., déclare.....et je demande....." mais ne proposerait pas de faire une chose d'ordonner l'accomplissement d'une chose, ni d'exprimer une opinion. Evidemment, l'honorable député de Témiscouata a voulu faire une déclaration; mais une déclaration personnelle ne se fait pas sous forme de motion.

2. L'amendement est de plus irrégulier parce qu'il tient du discours et du pamphlet. De fait, cet amendement contient une déclaration de l'honorable député de Témiscouata ainsi que des déclarations dites solennelles de cinq personnes et couvre 37 pages de texte clavigraphié sur papier écolier. (Cf. Règlement annoté de l'Ass. lég., notes 1 et 2, sous art. 140).

3. L'honorable député de Témiscouata, dans son amendement, demande de donner certaines instructions au comité des comptes publics. Or, on ne peut, sur la motion pour formation du comité des subsides, proposer de pareilles instructions sans avis préalable. "Notice is required", dit May p. 482-3, "not only of an instruction, but of amendments to an instruction, which if agreed to, would enlarge the scope of the instruction, or convert the same into a novel proposition". (Cf. Manual of Procedure of the House of Commons, No 175).

En conséquence, me prévalant de l'article 145 du règlement, je refuse de mettre en délibération l'amendement de l'honorable député de Témiscouata.

Et appel de la décision de M. l'Orateur ayant été fait, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

MM. Allard,
Bissonnet,
Bugeaud,
Caron (Iles-de-la-Madeleine),
Caron (Matane),
Décarie
Delisle,
Demers,
Dorris,
Finnie,
Fortier,
Francœur,
Lévesque,
Mayrand,
Mercier,
Mitchell,
Ouellette,
Péloquin,
Phaneuf,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robert (StJean)
Robillard,

Galipeault,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Grégoire,
Lavergne,
Leclerc,
Lemieux,
Létourneau (Montréal-Hochelaga),
Létourneau (Québec-Est),
Séguin,
Stein,
Taschereau,
Tessier (Rimouski),
Tessier (Trois-Rivières),
Therrien,
Tourigny,
Trahan,
Turcot.—43.

CONTRE:

MM. *Bérubé*,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gadoury,
Gault,
Labissonnière,
Morin,
Sauvé,
Slater,
Sylvestre.—10.

La décision de M. l'Orateur est ainsi maintenue.

La motion principale est alors soumise à la Chambre, qui l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

La Chambre continue de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin.

Mercredi, 15 mars 1916.

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-deux piastres et quarante et un centins soit ouvert à Sa Majesté pour loyers des palais de justice et prisons, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour édifices de la Législature et des départements, achèvement de l'annexe des machines et du restaurant, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mercredi, 15 mars 1916.

Onze heure du matin.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable Mitchell propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Labissonnière propose en amendement, secondé par M. Morin:

Que tous les mots après "que" dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Attendu, que par la loi 7 Edouard VII, chapitre 36, sanctionné le 14 mars 1907, la Législature a autorisé la construction d'une nouvelle prison pour le district de Montréal, ainsi que l'emprunt d'un montant n'excédant pas $750,000.00 pour en payer le coût;

"Attendu que, le 16 septembre 1907, le gouvernement a donné l'entreprise de certains travaux de ladite prison à M. J.-B. Pauzé & Cie, pour le prix de $790,000.00;

"Attendu que le 11 mars 1908, l'honorable M. Taschereau, ministre des Travaux publics et du Travail, a déclaré officiellement devant cette Chambre, en réponse à une interpellation de l'honorable M. LeBlanc, député de Laval, que les travaux de la nouvelle prison étaient commencés et que le coût de cette prison se monterait à environ $1,000,000.00 (Journaux Ass. Leg. 1908, p. 68);

"Attendu que le 5 avril 1909, le gouvernement a donné auxdits J. B. Pauzé & Cie un deuxième contrat d'entreprise pour ladite prison, pour un prix additionnel de $810,000.00;

"Attendu que le même jour, 5 avril 1909, l'honorable M. Taschereau, ministre des Travaux publics et du Travail, a déclaré officiellement devant cette Chambre, en réponse à une interpellation de M. Mousseau, député de Soulanges, qu'il prévoyait, d'après les contrats alors en cours d'exécution, que la nouvelle prison serait terminée en septembre 1910. (Journaux Ass. Lég. 1909, p. 262);

"Attendu que par la loi 9 Edouard VII, chapitre 46, sanctionnée le 29 mai 1909, la Législature a autorisé un emprunt n'excédant pas $1,500,000.00, au lieu et place de l'emprunt ci-dessus mentionné, pour payer le coût de ladite prison;

"Attendu que cette dernière loi a été adoptée malgré l'opposition formelle des députés suivants, savoir: MM. Bernard, Bourassa, Cousineau, d'Auteuil, Gault, Giard, Lafontaine, (Maskinongé), Lavergne, Patenaude, Pennington, Plante, Prévost, Sauvé, Sylvestre et Tellier. (Journaux Ass. Lég. 1909, pp. 609, 610, 611);

"Attendu que le 8 février 1911, l'honorable M. Taschereau, ministre des Travaux publics et du Travail, a déclaré officiellement devant cette Chambre en réponse à une interpellation de M. Cousineau, député de Jacques-Cartier, que les travaux de construction de ladite prison seraient terminés en février 1912, et il a ajouté, quant au coût de la prison: "Le

moment n'étant pas encore arrivé de pourvoir au mobilier et à l'aménagement intérieur de la prison, il n'est pas possible de dire combien coûtera toute l'entreprise une fois les travaux terminés." (Journaux Ass. Lég. 1911, pp. 169 et 170);

"Attendu que le 4 septembre 1911, le gouvernement a donné à M. Henri Beauregard, un troisième contrat d'entreprise pour ladite prison, pour un prix additionnel de $884,722.30;

"Attendu que le 1er février 1912, l'honorable M. Taschereau, ministre des Travaux publics et du Travail, a déclaré officiellement devant cette Chambre, en réponse à une interpellation de M. Cousineau député de Jacques-Cartier, que ladite prison a déjà coûté $2,161,539.20, qu'elle coûtera environ $2,850.000.00 une fois complétée et qu'elle sera terminée le 1er août 1912. (Procès-verbaux, Assemblée législative 1912, p. 181);

'Attendu que le 1er mars 1915, l'honorable M. Taschereau, ministre des Travaux publics et du Travail, a déclaré officiellement devant cette Chambre, en réponse à une interpellation de M. Cousineau, député de Jacques-Cartier, que le coût de la nouvelle prison de Montréal, comprenant les contrats, la surveillance, la préparation des plans et le système d'aqueduc est de $3,587,395.50; que la dite bâtisse est complétée, le gouvernement ayant exécuté tous les travaux qu'il avait en vue (voir procès-verbaux Assemblée législative, 1er mars 1915, page 287).

"Attendu que le 27 janvier 1916, l'honorable M. Taschereau, ministre des Travaux publics et du Travail, a de nouveau déclaré officiellement devant cette Chambre, en réponse à une interpellation de M. Sauvé, député des Deux-Montagnes, que le coût de ladite prison était le 1er mars 1915, de $3,587,395.50 mais que depuis cette époque le gouvernement a payé les sommes suivantes:

$ 6,052.83	Balance due aux architectes;
$ 16,936.31	Pour a construction de deux chars pour transporter les prisonniers de Montréal à Bordeaux, et d'une voie d'évitement près du Palais de Justice.
$ 12,500.00	Pour achat d'une maison pour .e Gouverneur de la prison.
$ 8,198.26	Pour certains changements et travaux d'aménagement dans l'intérieur de la bâtisse.

Portant le coût total de ladite prison et de ses accessoires à la somme de $3,631,082.90 (voir P. V. Ass. Lég. 27 janv. 1916, p. 88).

"Attendu que les trois contrats ci-dessus mentionnés du 16 septembre 1907 pour $790,000.00; du 5 avril 1909 pour $810,000.00; du 4 septembre 1911 pour $884,722.30, font une somme totale de $2,484,722.30.

"Attendu que la différence entre cette dite somme de $2,484,722.30 et celle de $3,631,082.90 est de $1,146,360.60 qui a été payée par la province sans soumissions, sans contrats réguliers et presque totalement à titre d'extras pour ladite prison de Bordeaux.

"Attendu que les travaux de construction de ladite prison sont défectueux, mal faits, spécialement quant aux parties suivantes:

(*a*) Le solage est défectueux. Dans les temps de dégel, l'eau s'introduit par le solage en béton, dans la cave, dans la cuisine, la boulangerie et tout le bas de la bâtisse centrale, et ce, depuis que la construction est faite. Il faut alors un grand nombre d'hommes pour éponger cette eau qui passe par torrents.

(*b*) La couverture de ladite bâtisse est défectueuse. Un tiers de la dite couverture en ardoise, environ 100 pieds sur chaque aile et tout e tour de la bâtisse centrale a été enlevé par le vent dans le cours de l'année dernière, 1915.

(*c*) Barrage des cellules. Le système de barrage des cellules qui est un système automatique est défectueux. Ce barrage est censé se faire par une clef centrale et automatique, mais vu le mauvais fonctionnement d'icelui, les gardes sont obligés de passer chaque cellule une par une à la main. Il y a toujours plusieurs hommes employés à réparer les serrures et le barrage des cellules et le département a été obligé d'acheter de nouvelles serrures pour un fort montant.

(*d*) Le mur extérieur est mal fait, a plusieurs endroits l'on peut passer une canne à travers cedit mur.

(*e*) Le mur d'enceinte intérieur n'a jamais été terminé, ni poli.

(*f*) Eclairage. Une grande partie des fixtures pour l'éclairage, achetées et payées par la province, ne servent à rien et sont amoncelées dans un endroit de ladite bâtisse où elles se détériorent complètement.

(*g*) Le chauffage est également mal fait. On est souvent obligé de réparer ledit système de chauffage, de remplacer les tuyaux. Les cellules des prisonniers sont mal chauffées.

(*h*) La plomberie est défectueuse. Les conduits se bouchent fréquemment, l'eau se répand sur les planchers. Depuis la construction de la prison, on a fait de grands changements à la plomberie, on y travaille à l'année, ce qui coûte beaucoup d'argent au gouvernement.

(*i*) Enduits. Dans la partie centrale de la cuisine le plafond a été, dans le cours de l'année 1915, renouvelé sur une superficie de 100 pieds au moins. On a dû remplacer les lattes métalliques et on a recouvert ce travail de tôle à patrons. Les enduits des plafonds et au-dessus des portes des cellules dans toutes les ailes qui sont ouvertes sont défectueux et ont dû être renouvelés.

(*j*) Ventilation. Le système de ventilation dans les cellules est défectueux et il permet aux prisonniers de communiquer entre-eux, de se parler d'une cellule à l'autre et même de se faire parvenir divers articles par ces tuyaux de ventilation.

(*k*) Fenêtres des cellules. Le système des fenêtres a dû être changé et il y aurait un très grand nombre de chassis qui auraient été changés et remplacés par d'autres d'un autre genre. Ces fenêtres sont mal faites, mal posées et le froid, le vent et la neige s'introduisent par ces fenêtres jusque dans les cellules des détenus.

(*l*) Peinture. La peinture à l'intérieur de la bâtisse est mal faite. Elle s'enlève à beaucoup d'endroits et l'on est obligé d'employer des peintres fréquemment pour refaire cette peinture.

(*m*) Mûrs de la bâtisse. Les murs de la bâtisse travaillent à beaucoup d'endroits. Il y a de nombreuse fissures dans ces murs.

Attendu que 2. L'administration de ladite prison est également mal faite; qu'il s'y commet des abus graves, des vols; le tout au détriment de la province de Québec;

Attendu que tant dans la construction que dans l'administration de ladite prison de Bordeaux, la province de Québec a perdu des sommes considérables, et ce, à la connaissance du gouvernement de ladite province et des membres de ce gouvernement.

Attendu que les faits ci-dessus, se rapportant à la mauvaise construction et à la mauvaise administration de ladite prison de Bordeaux, sont établis par les déclarations solennelles suivantes:

Je, LOUIS-PHILIPPE VALLEE, maître plombier et ingénieur mécanicien, demeurant au No 19 rue Bonaparte, dans la cité de Montréal, déclare solennellement:

Je suis issu d'une famille libérale en politique et moi-même j'ai toujours été, jusqu'à ce jour, libéral en politique.

Je n'ai jamais pris de boisson, ni fumer ou fait d'autre usage de tabac et je suis père de six enfants.

J'ai fait neuf années de service à l'ancienne prison de Montréal, coin des rues Notre-Dame-Est et Graig. Après ces neuf années j'ai démissionné, vers le mois de juillet 1911, de mon plein gré et avec le consentement du shérif et du procureur-général de la province de Québec, alors comme aujourd'hui, sir Lomer Gouin.

Je voulais me mettre dans les affaires et tacher de gagner ma vie et de me procurer plus d'aisance. J'ai parti alors un commerce de plombier que j'ai continué durant à peu près trois ans et demie.

Le commerce de plombier, comme le commerce en général, à cause de la guerre, et la construction ayant diminué, je me suis vu dans l'obligation d'abandonner mes affaires et de me trouver une place pour assurer ma vie et le bien être de ma famille.

C'est alors que je me suis, de nouveau, adressé à sir Lomer Gouin qui, dans le courant de février 1915, m'obtint ma réinstallation à la prison de Montréal, qui était alors et est encore installée à Bordeaux.

DEFECTUOSITÉ OU INUTILITÉ DANS LA CONSTRUCTION OU L'INSTALLATION DE LA PRISON DE BORDEAUX

I.—*Solage défectueux.*

1.—Dans les temps de dégel l'eau s'entasse, par le solage en béton dans le soubassement où se trouvent la cuisine, la boulangerie et en somme dans tout le bas de la bâtisse centrale et je suis informé que ceci a lieu depuis que la construction est faite.

2.—On m'a dit, à plusieurs reprises, qu'il fallait jusqu'à vingt hommes pour éponger l'eau qui, à certains endroits, entre avec beaucoup de vitesse et que si on ne l'épongeait pas, l'eau s'amoncellerait assez pour rendre la circulation impossible. Cette eau vient des égouts des couvertures qui sont en pentes à pic.

II.—*Couvertures.*

3.—Au meilleur de ma connaissance, il y a environ 600 pds carrés de couverture en ardoise, tout autour du dôme central qui a été brisés par la glace et finalement enlevés par le vent, durant l'été de 1915.

4.—Toute la partie de la couverture enlevée a été réparée et remplacée en coppe par les prisonniers sous la direction du garde Daudelin,

instructeur plombier et finalement par un nommé Côté, garde qui remplace Daudelin.

5.—Le dôme central dont je viens de parler a été réparé durant l'hiver actuel parce qu'il coulait à beaucoup d'endroits et je suis informé qu'il a toujours coulé depuis sa confection.

6.—Quand on a réparé ce dôme on a constaté qu'il était fait en tôle galvanisée. D'après les connaissances que j'ai, il me semble que ce dôme étant donné son volume n'aurait pas du être couvert en tôle galvanisée, mais qu'il aurait dû être fait en matériaux d'une nature plus permanente. Je ne sais pas de quelle manière ce dôme devait être fait d'après les devis et les contrats.

III.—*Barrage des cellules.*

7.—Le système de barrage des cellules sur lequel le gouvernement avait fondé beaucoup d'espérances parait-il, puisqu'il devait permettre de fermer une trentaine de cellule à la fois, dans chaque aile de la prison, n'a pas donné le service qu'on en attendait. Ce système est défectueux. Quand on lève le levier pour ouvrir ou fermer les cellules, ces dernières s'ouvrent toutes, mais ne se referme pas toutes il faut passer de l'une à l'autre pour les fermer à la main en tirant la porte. Si l'on prenait pas cette précaution, les portes resteraient ouvertes et les prisonniers pourraient s'évader. J'ai fait moi-même cette opération de fermer les cellules en passant de l'une à l'autre des portes. A part cela il y a toujours un certain nombre de prisonniers employés à réparer les serrures elles-mêmes.

8.—Tout ce système de serrures automatiques est défectueux et des morceaux d'un intérêt principal sont trop faibles, il faut constamment les réparer. Si l'on ne réparait pas ainsi ces morceaux, l'on ne pourrait pas ouvrir ni fermer les portes même avec la main.

9.—Ce travail d'ouvrir et de fermer les cellules est sensé, d'après ce que je comprends, être fait par les gardes, mais il est à ma connaissance que souvent les gardes ne prennent pas la peine de le faire et le font faire par des prisonniers.

10.—La meilleure preuve, pour moi, que ce système a fait faillite, c'est que le garde Viger de la "Machine Shop" est en train de pourvoir à un nouveau système de barrage des cellules qui paraît donner plus de satisfaction.

11.—Le garde Viger m'a dit lui-même avoir fait quelques voyages aux Etats-Unis pour y prendre son système à New York et que présentement il était à y travailler, qu'il n'attendait que les ordres du gouvernement pour le poser.

12.—C'est durant l'été dernier que le garde Viger m'a dit ce qui précède et je crois que c'est généralement connu à la prison que Viger travaille à changer le système de barrage des cellules.

IV.—*Mur intérieur.*

14.—Ce qu'on appelle le petit mur, passe à environ trente pieds, je crois du bout des ailes. Ce mur est fait en beton qui n'a jamais été poli. C'est tout raboteux, plein de trous, on voit la forme des planches, c'est disgracieux de voir qui n'est pas fini et qui n'est pas acceptable, d'après moi.

15.—Bordant ce mur, il y a une espèce de galerie ou pesserelle de trois madriers, en tout 3 pds de large, pour permettre aux gardes de

circuler dessus. Je crois que cette passerelle est inutile, elle n'a jamais servi, que je sache et je ne crois pas que les gardes aimeront à y faire du service s'ils en sont requis. D'abord en été parce que la chaleur y sera si ardente qu'il sera impossible d'y résister surtout étant donné que sur ce mur d'une longueur d'environ 1700 pds en tout il y a que deux guérites, une à chaque extrémité du mur.

16.—Du reste ces guérites ne sont pas logeables n'étant faites que de tôle galavanisée et sous l'action du soleil, il ne serait pas possible d'y séjourner, et en hiver parce que le froid y sera si intense et le plancher si glissant que la guérite n'étant pas chauffée il ne sera pas possible de s'en servir.

17.—Cette galerie a du coûter excessivement cher, elle a été faite par les prisonniers. Pour soutenir cette passerelle il y a environ 220 broquettes en fer qui ont été faites à la prison par les prisonniers sous la direction du garde Viger. En somme je ne crois pas que ce mur soit d'aucune utilité pratique et je sais bien qu'à St-Vincent-de-Paul, il n'y a qu'un seul mur.

V.—*Mur extérieur.*

18.—Le grand mur extérieur qui couvre vingt âcres de terre mesure vingt-sept pds hors de terre, trois ou quatre pds de large, il est fait au meilleur de ma connaissance en "concrete" avec des piliers en pierre de taille à peu près tous les trente ou quarante pieds.

19.—A un grand nombre d'endroits, j'ai pu, moi-même constater que ce mur est très défectueux. Le ciment semble d'une qualité inférieure et j'ai pu passer ma canne à travers de presque toute la largeur par des fissures que je rencontrais. Ceux qui voudront faire le tour de ce mur trouveront de ces fissures dans un très grand nombre d'endroits.

VI.—*Plomberie et chauffage*

20.—On a fait dans la chambre des bouilloires, la chambre des engins, etc., au système de chauffage, dynamos, etc., des changements pour plusieurs milliers de piastres, durant 1914–1915. Il y avait déjà trois dynamos et l'on en a ajouté un quatrième l'an dernier.

21.—On répare constamment les tuyaux de chauffage et autres. Il y a un grand nombre de vieux tuyaux qui ont été remplacés et qui sont déposés dans la cour. On est très souvent obligé de réparer les tuyaux de chauffage ou de les remplacer parce que le système est défectueux.

22.—Les cellules des prisonniers sont très mal chauffées et les prisonniers se plaignent durant l'hiver du manque de chaleur. Il est arrivé que l'on a du donner deux paires de couvertures aux prisonniers parce que le froid était trop grand.

23.—La cause de tout cela, c'est que les radiateurs ont été installés dans les murs où ils ne peuvent développer assez de chaleur pour chauffer suffisamment les cellules. La chaleur de ces radiateurs ne peut venir dans les cellules que par de petits grillages, ce qui est tout-à-fait insuffisant.

VII.—*Plomberie*

24.—La plomberie est défectueuse, les tuyaux se bouchent et l'eau se répand en très grande quantité dans les cellules au grand inconvénient des prisonniers et des officiers.

25.—Depuis la construction de la prison, il s'est fait de grands changements et de renouvellement dans la plomberie, on y travaille à l'année et des prisonniers ne font que cela à l'année sous les ordres d'un instructeur, ce qui doit coûter beaucoup d'argent au gouvernement.

VIII.—*Système d'éclairage.*

26.—Dans la construction de la prison, on a pas oublié de faire reluire toutes les beautés qui devaient être mises dans la prison, puisqu'on y avait installé des électroliers ou des broquettes en quantité tellement grande qu'on a du en enlever la moitié. C'est un gaspillage considérable.

27.—On s'est aperçu évidemment qu'il était ridicule d'avoir tant de lumière dans une prison. On a enlevé un grand nombre de fixtures et on les a entassé dans l'aile "F" de l'administration. Parmi ces fixtures, il y en avait de très dispendieuses qui coûtaient jusqu'à $15.00 et $25.00, etc.

IX.—*Enduits.*

28.—Dans la partie centrale de la cuisine, le plafond a du, durant l'été de 1915 être renouvelé à neuf sur une superficie de 100 pieds par vingt-cinq pieds au moins; on a même du remplacer les lattes métalliques tout à neuf. On a foncé en bois et on a recouvert ce travail en tôle à patrons.

29.—Les enduits des plafonds et au-dessus des portes des cellules, dans toutes les ailes qui sont ouvertes sont défectueux et en partie déjà renouvelés.

30.—Chaque fois que l'on fait fonctionner le système automatique de fermeture des portes des cellules, ce qui provoque une grande vibration et fait un bruit d'enfer, les enduits et le tour des portes se brisent. Je me rappelle que lorsque j'étais sur mon poste, dans le champs, entre les murs, à une grande distance des ailes à à peu près trois cents pieds, j'entendais le grincement des portes, quand on les ouvrait ou qu'on les fermait.

31.—Quand on ouvre les portes ou qu'on les ferme, elles frappent "fer sur fer". Les prisonniers et même les gardes qui entendent ce bruit pour la première fois, en restent tout énervés et ne peuvent s'empêcher de songer à leur fin dernière.

X.—*Système de ventilation.*

32.—Le système de ventilation est tellement perfectionné qu'il sert de téléphone et pour communications diverses, les prisonniers s'en servent même pour se transmettre des billets, du tabac, etc.

33.—C'est un tuyaux d'à peu près je suppose, 6 pouces par douze, qui communique entre elles toutes les cellules du premier au troisième étage et un prisonnier du troisième peut envoyer quelque chose à celui qui est en bas.

34.—J'ai pris moi-même des prisonniers à converser avec ceux qui sont au-dessus ou au-dessous d'eux.

35.—Comme ces tuyaux sont embranchés les uns dans les autres, on peut même communiquer avec les cellules vo sines. Ceci serait très utile pour le cas où des prisonniers voudraient préparer des coups de mains.

36.—Ceci est la cause d'une grande distraction chez les prisonniers qui passent le temps à converser et à égayer leurs loisirs. A part ces ventilateurs, chaque cellule a sa fenêtre.

XI.—*Fenêtres des cellules.*

37.—Les fenêtres des cellules mesurent, je crois, cinq pieds par trois pieds, à tout événement c'est facile à constater. Ce que je veux faire remarquer c'est que le constructeur qui a fait ces fenêtres a fait pour les fermer des chassis à deux battants (chassis canadiens). Pour une raison de discipline, paraît-il, pour empêcher les prisonniers de s'asseoir sur le bord des fenêtres, l'on a décidé de changer la forme de ces châssis: on a réuni les deux panneaux, puis on les a arrangés pour les faire ouvrir sur des pentures mises dans le bas des châssis. Le châssis s'ouvre par le haut par des chaînes qui empêchent d'ouvrir ce chassis plus de huit pouces, autant que j'ai pu le constater.

38.—Ce changement d'après moi, cause de très grands inconvénients aux prisonniers qui habitent les cellules, surtout durant les grandes chaleurs de l'été puisqu'ils ne reçoivent pas l'air frais du dehors.

39.—Il y a eu je crois, et ceci m'a été confirmé par le chef menuisier actuellement à la prison, au moins cinq cent cinquante châssis ainsi changés, quelques-uns ne sont pas tout-à-fait complétés encore.

40.—Ce changement a créé beaucoup de mécontentement chez les prisonniers et le menuisier a été, je crois menacé de mort par quelques prisonniers. Ceux-ci se plaignent qu'ils ne reçoivent plus assez d'air dans leurs cellules surtout puisqu'ils y sont enfermés jour et nuit, généralement, sans aucune récréation.

41.—Il me semble, et j'ajoute ceci en passant, s'ils n'y pourvoient pas déjà devraient exiger que les prisonniers sortent de temps à autre, et prennent l'air afin de les délasser et de les empêcher de dépérir dans une atmosphère dont l'air sent toujours la prison.

XII.—*Barreaux des fenêtres.*

42.—Chaque cellule a sa fenêtre qui est protégée à l'extérieur par un grillage de barreaux de fer. L'on m'a dit que ces barreaux d'après les contrats devraient avoir 1¼ par 1¼ pouce carré et être faits de fer battu. J'ai constaté que ces barreaux ne sont pas carrés, mais ronds et j'ai tout lieu de croire que ces barreaux n'ont pas un pouce et quart de diamètre. Mon inpression est qu'ils ont 5/6 de pouce.

43.—Ces barreaux, il me semble, auraient du être faits pour être permanents et non pour être remplacés avant de longues années. Or je sais, pour l'avoir constaté moi-même que des prisonniers ont commencé à scier leurs barreaax, ce qui est devenu tellement commun que l'on a préposé des gardes pour faire la revue journalière des barreaux des fenêtres des cellules.

XIII.—*Planchers de tuiles.*

44.—En plusieurs endroits, surtout dans les galeries de la prison, j'ai constaté que les planchers en tuiles commencent déjà à se détériorer. Si on ne répare pas ces détériorations immédiatement il faudra encourir des dépenses considérables, avant longtemps, pour remettre ces planchers en ordre.

XIV.—*Peinture*

45.—Tout l'intérieur de la bâtisse a été fait en peinture, y compris les enduits. Cette peinture a déjà commencé à s'enlever en galettes en bien des endroits. Les visiteurs qui viennent à la prison, peuvent facilement constater par eux-mêmes que le travail de peinture a été très mal fait.

46.—A plusieurs endroits, on a réparé des enduits (plastrages) durant l'été dernier et cet hiver, mais l'on a pas encore jugé à propos de les peinturer pour les matcher avec le reste.

XV.—*Nettoyage à être fait par le contracteur.*

47.—J'ai lu quelque part dans le contrat passé entre J.-B. Pauzé & Cie, l'entrepreneur de la prison et le gouvernement de Québec qu'à la finition des travaux l'entrepreneur devait nettoyer la bâtisse et ses alentours, enlever les déchets, le mortier, tout à l'intérieur qu'à l'extérieur et laisser la place en parfait ordre de propreté. Cependant je puis dire que si le contracteur a fait une partie du nettoyage, il n'a pas tout fait puisque, a ma connaissance les prisonniers ont fait cela.

48.—Je sais que M. Dame, un garde et le sergent Paré ainsi que plusieurs autres officiers ont eu tour à tour un grand nombre d'hommes sous leurs ordres pour faire le nettoyage. Cela a pris presque tout un automne et ce n'est pas fini puisque le soubassement du "c" n'a pas encore été nettoyé, si je ne me trompe pas.

XVI.—*Travail de la bâtisse.*

49.—Dans la chapelle catholique, les murs, dans la partie réservée aux prisonniers, l'on signale des fissures par toute la longueur et il est facile en examinant de se rendre compte que la prison travaille en plusieurs autres endroits.

XVII.—*Vernis.*

50.—En beaucoup d'endroits, il ne reste plus de vernis sur la boiserie en bois dur, dans les chapelles et dans l'intérieur de la bâtisse, en général.

ADMINISTRATION DE LA PRISON.

XVIII.—*Hommes et choses convertis à l'usage personnel du géôlier.*

51.—Le géolier de la prison, M. Landriault, s'est acheté sur le bord de la Rivière des Prairies, à environ un mille de la prison, une résidence privée qu'il a améliorée. Entre autres choses, il a amélioré son terrain sur le bord de l'eau et la pierre dont il a eu besoin pour faire des remparts sur le bord de la rivière a été prise sur le terrain de la prison. Etait-ce de la pierre venant des anciennes clôtures, de chaîne de roches des anciens cultivateurs ou de la pierre de la maison qui se trouvait en cet endroit, je ne puis le dire.

52.—Cette pierre a été transportée par les prisonniers, sous la direction des officiers et dans des voitures appartenant au gouvernement et traînées par des chevaux appartenant aussi au gouvernement.

53.—Les officiers qui ont eu la direction de ces travaux et transports, sont Messieurs Perron et Dansereau qui sont encore gardes à la prison.

54.—Ce sont aussi les prisonniers, sous la garde des officiers de la prison, qui ont fait les améliorations à l'intérieur de la maison et sur le terrain de la résidence de M. Landriault.

55.—J'ai vu transporter des "fittings" de la prison de Bordeaux et je suis sous l'impression qu'on allait les porter à la résidence du géolier. Je voyais partir les voitures et les hommes qui transportaient ces fittings, je les voyais revenir puis repartir avec d'autres tuyaux que les hommes transportaient quelques fois sur leur dos après les avoir fait couper et filer dans la "machine shop" de la prison.

56.—Le géolier se sert à toutes heures des chevaux de la prison, c'est un garde, le sergent Choquette qui lui sert de cocher de nuit. Le jour, il prend Perron ou d'autres, et on m'a signalé à plusieurs reprises que les chevaux étaient arrivés blancs d'écume, le matin. D'où venaient-ils et qui avaient-ils conduits ? Seul Choquette, je crois pourrait le dire.

57.—Le géolier a aussi une automobile. Ce qui me fait dire que cette voiture appartient au géolier, c'est qu'il la annoncée en vente dans les journaux l'an dernier. Il avait une "Ford" qu'il a vendue. Il possède maintenant une "Studebaker" et c'est cette dernière qu'il a annoncée en vente. Il a encore cette voiture et il s'en sert, mais avec la gazoline et l'huile de la prison.

58.—Le géolier a fait "overhauller" son automobile à la "machine shop" de la prison durant le mois de décembre dernier.

59.—Le chauffeur du géolier est le garde Desnoyers qui ne fait rien autre chose que de promener le géolier, sa famille et ses amis.

60.—En outre des deux officiers de la prison qui sont au service personnel du géolier et dont je viens de parler, le cocher et le chauffeur, il a à son service un autre officier qui s'occupe de sa résidence privée et souvent François Lamontagne va lui aider.

61.—Il arrive que les prisonniers vont donner leurs concours au garde pour l'entretien ou le bon maintien de la résidence du géolier. Il y a, au moins, un prisonnier qui y va tous les jours et il est arrivé que plus d'un sont allés pour entretenir le jardin, la cour, faire le balayage etc.

62.—Sur le terrain de la prison, les arbres ont été abattus, sur les ordres du géolier, par des prisonniers et débités en bois de poêle et donnés à certains officiers de la prison. Il en a qui ont du bois pour deux ou trois ans.

XIX.—*Gaspillage.*

64.—De mes confrères de la prison, m'ont affirmé, il y a quelque temps, qu'il était entré à la prison, treize chars de fleur préparée, durant le cours de l'hiver. Ce sont les prisonniers qui transportaient cette farine de la "siding" à la prison.

65.—Cette farine a été entassée dans les greniers à foin, dans les caves à charbon, les hangars enfin un peu partout et cette farine est maintenant exposée aux rats qui ont commencé à se régaler, d'après ce qu'on m'a dit. Je dois ajouter que j'ai vu moi-même entrer à la prison, plusieurs voyages de farine durant l'hiver.

XX.—*Vol*

66.—On sort beaucoup de choses de la prison. Un ex-officier a reçu la visite d'un ancien détenu qui venait de sortir de prison et qui lui offrit une paire de ciseaux de tailleur valant $5.00 ou $6.00. Cet ex-officier a reconnu ces ciseaux pour s'en être servi durant son travail à la prison. Il les a achetés et payés avec l'intention de les rendre à qui de droit. Il m'a dit qu'il les avait offerts au shérif par l'entremise d'un nommé Cadieux, un autre ex-officier, mais que le shérif n'aurait pas voulu les accepter, d'après ce que l'on me dit, il aurait répondu de les remettre à celui qui les avait achetés du prisonnier et qu'il s'en occuperait. Cet ex-officier a encore les ciseaux en sa possession à la disposition du gouvernement.

67.—Le même ex-officier a refusé d'acheter des chaussures qui lui ont été offertes par un ex-prisonnier qui sortait de la prison. Il a aussi refusé des bas de laine qui venaient de la prison. Il a refusé d'acheter ces chaussures parce qu'il, les reconnaissait comme des chaussures qu'il avait faites lui-même, pendant qu'il était instructeur à la prison et qu'elles ne pouvaient être que des chaussures volées. Il a aussi refusé d'acheter les bas pour la même raison. Un peu plus tard il a refusé d'acheter d'autres chaussures faites à la prison et évaluées à $5.00 ou $6.00 la paire.

68.—Je n'ai pas été surpris d'apprendre ces faits, parce que je sais moi-même qu'il est très facile pour un prisonnier, quant il sort de la prison d'apporter des objtes sans aucun risque d'être inquiété, la surveillance des prisonniers qui sortent étant relachée.

69.—Une chose qui se vole assez communément à la prison est la laine en écheveau. Les prisonniers font du tricotage pour les besoins de la prison. Quand ils ont besoin de laine ils en demandent au magasin. Ils en demandent quelques fois plus qu'il n'en faut et se serve du surplus pour se faire des oreillers. Il y a un très grand nombre de prisonniers, à ma connaissance, qui ont des oreillers ainsi faite. J'ignore, cependant, s'ils paient le gouvernement pour cette laine.

XXI.—*CONDUITE DU GEOLIER, tant personnelle que dans ses rapports avec ses supérieurs, ses subalternes et les prisonniers.*

70.—Comme administrateur je considère que M. Landriault est un zéro. Il n'a jamais fait une heure de devoir, à la prison, autant que j'ai pu le constater et quant il y vient il ne manque pas sa chance de laisser tomber des injures et des jurons à la tête des officiers et même de donner des coups.

71.—Il part généralement de la prison en voiture, avec les chevaux du gouvernement, si c'est la nuit en automobile, le jour, son automobile étant en garage à la prison. Si un officier a une discussion avec le géolier ou s'il se plaint à lui, il s'expose à être suspendu et à perdre son salaire.

72.—Si un prisonnier se plaint au géolier ou à d'autres de quelque fait qu'il croit être injuste pour lui, il attrape quinze jours de donjon au pain et à l'eau et parfois un mois, sans compter les coups qu'il reçoit souvent par dessus le marché de la part du géolier, d'autres officiers ne se permettant pas des brutalités semblables.

73.—Si un prisonnier, par mégarde, ne reconnait pas le géolier, quant il rencontre, (le géolier porte très rarement son costume), il attrape bien souvent le donjon.

74.—Lors de la nomination du géolier Landriault, une quinzaine d'affidavits qu de déclarations, sous serment, d'après ce qu'on m'a dit, ont été envoyés au gouvernement de la part des gardes de la prison, par l'entremise de feu l'honorable T. Berthiaume, de La Presse, pour prouver que Landriault était indigne de remplir cette charge. Je crois, si les informations que j'ai reçues sont exactes qu'il y avait peut-être même vingt-huit rapports contre M. Landriault, assermentés à cette époque.

75.—Le géolier a obtenu sa nomination et la suite a prouvé que les plaintes avaient leur raison d'être puisqu'il y a pas très longtemps, le géolier a du subir l'arrestation sur une faute grave et qu'il a été condamné, par le juge d'instruction à l'enquête préliminaire, à subir son procès devant la Cour du Banc du Roi, au terme de mars prochain, si je ne me trompe.

76.—Le géolier a battu un nommé St-Germain, dont le sobriquet est "Pott" et un autre détenu un nommé Laliberté dont le sobriquet est "La patte la Liberté". Il a battu ces deux individus alors qu'ils avaient les mains liés et tellement battus qu'il a fallu faire laver la cellule pour cacher le sang qui était répandu. C'est le garde Giguère qui a été chargé de faire ce nettoyage.

77.—Plus tard le géolier pour une raison que j'ignore, a transféré St-Germain à la sacristie de la prison, bien que ce nommé St-Germain, soit considéré comme un des pires criminel qui soient passés à Bordeaux, et ce à la protestation des gardes.

78.—Le 10 janvier 1915, entre neuf et dix heures du matin, ce nommé St-Germain a brisé le calice et le ciboire et a jeté les hosties consacrées dans les cabinets d'aisances. Ce détenu avait comme complice le détenu Brosseau qui finissait son terme d'incarcération ce matin là. Malgré ce crime, Brosseau a été libéré quelques heures après comme si rien n'était arrivé. On m'a dit qu'à cette époque, le Père Garceau, alors aumônier de la prison, a voulu parler de la chose devant les chefs du gouvernement, mais il fût remercié de ses services et l'affaire est restée là, quant à lui, c'est là ce qui s'est répété parmi les gardes de la prison.

79.—Le géolier a alors envoyé St-Germain dans une cellule de punition jusqu'à la fin de son terme, mais sans lui faire subir de procès devant les Cours de justice. Il me semble que, dans tous les cas, il aurait du, au moins, subir un examen mental, puisque ayant été arrêté quelque temps après sa sortie de la prison, St Germain aurait été de nouveau interné au pénitencier, puis de là envoyé à St-Jean-de-Dieu, où il serait encore actuellement.

80.—Quant à Laliberté il avait été battu, comme je viens de le dire et sa mère m'a dit ces jours-ci qu'il était malade et qu'il était maintenant à St-Jean-de-Dieu et que l'une des causes de sa maladie serait les coups qu'il aurait reçus durant son séjour à la prison de Bordeaux.

81.—Le géolier est un lutteur il se proclame: (all around athlete), pour le prouver, un jour durant l'année 1914, il a fait mettre les officiers en rang dans le vestibule de l'administration, c'était un matin de paie. Une fois en rang les officiers virent tout-à-coup apparaître devant eux le géolier en costume de lutte, il portait son pantalon, ses bretelles pendaient et le reste de son corps était nu, il avait un air martial, la moustache relevée à la "Kaiser" et d'un air provocateur il fit l'inspection des gardes, puis il interpella le garde Samuel Vallée et lui dit de sortir des rangs pour venir dans sa chambre se mesurer avec lui afin que l'on sache lequel était le plus fort. M. Samuel Vallée pèse environ deux cent quarante-cinq livres, il est d'une forte stature et il a la réputation d'un homme fort. Comme c'était après sept heures du matin, il y avait déjà un grand nombre de prisonniers qui avaient la permission de circuler dans la prison pour vaquer à leurs occupation diverses et un certain nombre dans les bureaux de l'administration, de sorte que plusieurs détenus ont été témoins de cette provocation.

82.—Il n'y a pas eu de "prize fight" parce que le garde Samuel Vallée étant malade a refusé de lutter. Le jour même ce garde (S. Vallée) a été suspendu pour refus d'obéissance à l'ordre de son supérieur. Je crois qu'il a été dehors durant une quinzaine de jours.

83.—Le géolier s'énivre quelquefois, même souvent, des gardes et des prisonniers l'ont vu en boisson. Il est arrivé une fois qu'il est venu à la prison avec la paie dans sa voiture, mais il était tellement ivre qu'il a oublié l'argent dans la voiture.

84.—Il était tellement ivre que son assistant M. D.
a été obligé de l'aider et de le soulever pour l'entrer dans le bureau et le cacher ainsi à la vue des prisonniers.

XXI.—*Assistant géolier.*

85.—L'assistant géolier n'arrive jamais avant neuf heures et il repart à quatre heures et quatre heures trente du soir, bien que les règlements ordonnent que le géolier ou son assistant doivent être en permanence à la prison.

86.—Je suis d'autant plus à l'aise pour dire ce qui précède, que j'ai lu dans un rapport fait par l'ancien directeur de la prison, M. Vallée, en date du 6 mai 1911, à l'honorable M. Taschereau: Qu'il est absolument recommandable que le directeur d'un établissement pénitenciaire, soit pratiquement à son poste nuit et jour, tel que le veulent les règlements de la prison.

87.—Si je dis cela sur le compte de l'assistant géolier, ce n'est pas que je lui en veuille, car il semble généralement faire son devoir, mais c'est pour signaler que l'établissement manque de chef durant un certain temps soit le jour, soit la nuit.

XXII.—*Visiteurs.*

88.—Il est à ma connaissance, entre autres choses que le géolier a souvent permis à la femme d'un fameux pickpoket, un nommé Boyd, d'aller passer des heures dans la cellule de son mari, enfermée avec ce dernier, au grand scandale des autres prisonniers, ce qui est contre les règlements et la discipline de la prison.

XXIII.—*Conduite des gardes.*

89.—Il y a un certain nombre de gardes qui sont préférés du géolier et qui sont des ivrognes d'habitude et ils causent du scandale à la prison, tant aux gardes qu'aux prisonniers en se montrant en état d'ivresse. Ils sont récompensés par des faveurs spéciales, entre autre par des congés fréquents ou par des travaux plus agréables que ceux auxquels sont tenus les autres gardes.

XXIV.—*Commerce des gardes avec les prisonniers.*

90.—Le commerce entre les gardes et les détenus se fait sur une haute échelle. La boisson, la morphine et la cocaine sont en honneur à la prison, le tabac à pipe, les cigarettes, le manger, tout se trafique entre les gardes et les prisonniers et tous y trouvent leur profit. Un morphinomane, par exemple, peut avoir de la morphine ou de la coca ne tant qu'il veut, s'il peut payer, mais ça coûte cher par exemple!

XXV.—*Surveillance des prisonniers.*

91.—Il y a trois étages de cellules dans chaque aile et de chaque côté de l'aile. Comme il y a actuellement quatre ailes dans lesquelles l'on met habituellement des prisonniers cela fait vingt-deux séries de cellules, parce que dans l'aile de l'administration il n'y a que deux rangées de cellules. Pour chaque étage il y a une trentaines de cellules de chaque côté et ces soixante cellules, environ, par étage sont sous la garde d'un caporal et de deux gardes. Il n'y a quelquefois que le caporal pour faire cette surveillance.

92.—Pour faire le nettoyage des cellules il y a généralement un garde et un prisonnier, souvent c'est un prisonnier seul à qui l'on confie une clef et le secret d'ouverture et de fermeture des cellules.

93.—C'est souvent le prisonnier qui, lui-même ouvre la série des cellules et la referme. S'il réussit à ouvrir les cellules tout d'un coup, avec le système de barrage dont j'ai déjà parlé, il nettoie les cellules une à une et tant qu'il n'a pas fini toutes les cellules restent ouvertes.

94.—Quand le système de fermeture automatique est défectueux, on lui confie alors la clef pour fermer chaque cellule à la fin du nettoyage de chacune de sorte que si toutes les cellules se sont ouvertes à la fois, elles restent ainsi tant que toutes n'ont pas été nettoyées.

95.—Il me semble et les prisonniers ont déjà fait la remarque, que s'ils voulaient organiser une sortie en bloc, pendant ces moments de relâche, ce serait très facile puisqu'ils n'auraient qu'à assaillir le caporal et les deux gardes qui ne sont pas armés. Rendus au mur, ils auraient peut-être, je l'admets un peu de difficulté, mais qui sait, s'ils ne réussiraient pas à s'évader en bloc puisqu'il n'y a que trois gardes armés de revolvers.

96.—A ma connaissance aucun des revolvers dont se servent les gardes n'a été nettoyé depuis de longues années. Je sais moi-même qu'il y a des revolvers que portent des gardes et que ces armes ne fonctionnent pas.

97.—J'ai moi-même du nettoyer le revolver que l'on m'a donné quand on m'a mis sur ma ronde. Ce revolver était rouillé et ne marchait pas. Je me suis servi du même revolver à la vieille prison rues Notre

Dame-Est et Craig, Montréal, et à ma connaissance ce revolver n'a jamais été nettoyé et je ne l'ai même pas essayé pendant neuf ans de sorte que je ne saurais dire s'il aurait fonctionné.

98.—On pourrait peut-être m'objecter que si une révolte éclatait dans les circonstances ci-dessus, le caporal ou les autres gardes pourraient appeler du secours, mais qui irait au secours des ces derniers puisqu'il ne reste que trois officiers à la "guard room" et cinq ou six, la nuit.

99.—Dans tous les cas le géolier, ni son assistant, ni le sergent-major ne pouraient répondre à l'appel puisqu'ils sont rarement à la prison.

100.—Il arrive quelques-fois qu'un grand nombre de détenus sorte sous la conduite de quelques gardes seulement pour faire des travaux, armés comme je viens de le dire, de ces revolvers. Une des gardes qui est encore à la prison, m'a dit qu'il était déjà sorti avec un grand nombre de prisonniers et que bien que seul avec eux, il n'avait même pas son revolver car il l'avait laissé dans son armoire.

101.—La surveillance a été en outre relachée par le fait qu'on garde moins d'officiers à la fois à la prison.

102.—Autrefois les officiers ou gardes pouvaient coucher dans la "guard room" qui est une bâtisse qui a coûté environ $40,000.00 et est attenante au mur près de l'entrée principale de la prison et assez rapprochée du bureau de l'administration. La permission que l'on accordait ainsi à certaines gardes de coucher dans cette bâtisse était une protection. Il y a dans cette "guard room" environ cinquante lits. Certains officiers dont la résidence est loin, à Montréal, par exemple, avaient l'habitude de coucher là toute la semaine et d'aller dans leurs familles à la fin de la semaine. Un beau jour, on a donné aux gardes et officiers qui couchaient là d'avoir à coucher ailleurs. Il n'est plus permis, maintenant de coucher là. Il n'y a plus que le sergent Paré, le cuisiner et le magasinier avec trois sentinelles qui, par faveur spéciale peuvent coucher dans cette bâtisse.

103.—Cette bâtisse de $40,000.00 ne sert pratiquement qu'à ces six personnes, quand l'ordre de ne plus coucher dans la "guard room" a été donné, les détenus ont remarqué qu'à l'avenir il serait beaucoup plus facile de s'évader.

XXVI.—*Salaires.*

104.—Les salaires des officiers et des gardes sont coupés de temps à autre et je serais curieux de voir un rapport démontrant de quelle manière on présente la chose au gouvernement.

105.—Les salaires se paient en argent et on nous fait signer une liste de paie vers le 15 de chaque mois pour le plein montant qu'on réclame, mais quand on ne nous paie pas en entier à la fin du mois, comme il arrive souvent que le salaire a été coupé, on nous retient la somme coupée mais on ne nous fait pas signer un nouveau reçu qui démontrerait exactement le montant reçu.

106.—En mai ou juin 1915, j'ai réclamé au Shérif et à M. Eugène Gouin, le salaire coupé de six jours, j'ai fait remarquer que j'avais réussi à me faire remettre quatre jours et qu'il me fallait les deux autres journées J'avais déménagé et j'avais été suspendu pour absence sans permission. M. Eugène Gouin m'a alors remis ces deux jours en me disant: "Taisez-vous, ne le dites pas aux autres officiers. Ceci en présence du shérif.

107.—Depuis le commencement de février 1915, date de ma réinstallation, j'ai perdu ainsi environ soixante-douze jours qui m'ont été coupés et j'ai réussi à me faire remettre ce salaire ainsi retenu moins trois jours, c'est-à-dire que au lieu de me couper mon salaire, on me remettait mon temps en plein, le shérif disant que c'était une faveur qu'il me faisait.

108.—Je l'ai souvent dit à mes confrères qui me jalousaient parce que je considérais que c'était une injustice qui leur était faite à eux de couper leur salaire.

109.—A ma connaissance, il y a des salaires qui sont souvent coupés pour absence et d'autres sont toujours payés en plein.

XXVII.—*Shérif.*

110.—Un avis a été donné par les autorités de la prison aux gardes et aux sergents ainsi qu'aux autres personnes de ne pas se présenter chez le shérif sans avoir obtenu d'abord une permission du géolier ou de son assistant.

XXVIII.—*Médecin et maladie.*

112.—Il n'y a pas de médecin qui couche à la prison et je ne connais pas de médecin attitré qui demeure autour de la prison.

113.—Le médecin qui a charge de la prison demeure à Montréal. Si un détenu est malade la nuit, il est soigné avec de l'eau et du poivre jusqu'à ce que le médecin vienne. Je l'ai fait moi-même à plusieurs reprises sur instructions du sergent de nuit.

114.—On a déjà cherché à avoir des médecins dans Bordeaux, mais ils ont réfusé de venir.

115.—Si un officier est malade et doit s'absenter de la prison, il doit, à son retour apporter un certificat de son médecin et ce certificat doit être certifié par le médecin de la prison à qui il faut payer une piastre. Voilà quinze jours ou trois semaines que ce règlement est en force.

116.—Plusieurs gardes se sont plaints, l'un d'eux a même, je crois, écrit au Procureur général, mais il n'a pas reçu de réponse. Les autres gardes se sont plaints entre eux craignant de se plaindre au géolier et de peur d'attraper une suspension.

XXIX.—*L'eau.*

117.—La prise d'eau pour le service de la prison se trouve près du canal d'égoût. Cette prise d'eau se fait par un tuyau qui est placé au fond de la rivière, vis-àvis la prison et il fini, je crois, à une distance de cent pieds. J'ai entendu dire par trois gardes qu'ils avaient vérifié que la prise d'eau ne se faisait pas assez loin, qu'elle devrait se faire dans le rapide à quelques trente ou cinquante pieds plus loin. Que à l'endroit où se fait cette prise d'eau il y a un remous dans lequel, paraît-il; sont brassés les égouts de la prison.

118.—Il arrive souvent que lorsque l'on prend de l'eau à la chantepleure elle sente mauvais et que l'on voit au fond du verre un dépôt de limon.

119.—La gastrite est assez commune chez les détenus et aussi chez les gardes de la prison. Beaucoup en souffre et moi-même j'ai les intestins irrités et tout déveloutés et si j'en crois mon médecin j'ai eu les intestins empoisonnés par l'eau. Avant d'entrer à la prison de Bordeaux je n'avais jamais été malade de ma vie.

120.—Je crois que cela explique pourquoi des gardes et des détenus sont si souvent malades.

XXX.—*Règlements.*

121.—On ne trouve nulle part dans la salle, couloirs ou cellules ni même dans l'administration aucun avis de règlement pouvant diriger les officiers ou les détenus dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Dans l'ancienne bâtisse, sous M. Vallée, chaque garde avait son livre de règlement; j'ai encore le mien.

Aujourd'hui il n'y a que les vieux employés, ceux qui étaient dans l'ancienne bâtisse, qui en ont de ces règlements; ceux de la nouvelle bâtisse n'en ont pas.

Les gardes ne connaissaient rien des règlements, ils marchaient "va comme je te pousse": bien ou mal il faut le faire.

Dans l'ancienne bâtisse il y avait des affiches dans les corridors indiquant les règlements à suivre.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, suivant l'Acte de la Preuve en Canada.

Et j'ai signé.

(Signé) LOUIS-PHILIPPE VALLÉE,

Déclaré devant moi à Montréal, ce 19 février 1916.

(Signé) J.-A. DENIGER,

Commissaire de la Cour supérieure pour le district de Montréal.

Je, CLOVIS DAME, maître cordonnier, demeurant au No 239 de la rue St-Timothée, dans la cité de Montréal, déclare solennellement:

Je suis issu d'une famille libérale en politique et moi-même j'ai toujours été jusqu'a ce jour et même ancien organisateur du comté de Chateauguay.

J'ai fait onze années de service à l'ancienne prison de Montréal y compris celle de Bordeaux, j'ai abandonné le service de garde dans le courant du mois d'avril 1914 pour prendre une "shop" de cordonnier à mon compte, que j'occupe actuellement coin de la rue Amherst et Demontigny.

DÉFECTUOSITÉ OU INUTILITÉ DANS LA CONSTRUCTION OU L'INSTALLATION DE LA PRISON DE BORDEAUX

(1).—*Solage défectueux.*

1.—Dans les temps de dégel le solage de la prison est tellement défectueux que l'eau s'introduit au travers du béton et se répand sur le plancher.

2.—Il faut tous les matins une certaine équipe de prisonniers pour éponger l'eau, qui deviendrait embarrassante et très malpropre si on ne la faisait éponger.

(2).—*Barrage des cellules.*

3.—Le système de barrage des cellules est bien défectueux, je dis même qu'il fonctionne très difficilement, nous sommes obligés, les gardes, de les repasser l'une après l'autre sans quoi les détenus pourraient s'évader.

4.—Je les ai barrées moi-même.

(3).—*Mur intérieur.*

5.—Le petit mur de l'intérieur passant environ à 30 pieds du bout des ailes est fait en béton, il est très disgracieux à voir il est raboteux, plein de trous, on voit la forme des planches, d'après moi ce n'est pas acceptable pour une prison aussi dispendieuse.

(4).—*Plomberie et chauffage.*

6.—La plomberie est très défectueuse, les conduits de renvoi se bouchent fréquemment, j'ai vu à ma connaissance l'eau se répandre sur le plancher du troisième étage et couler jusqu'en bas.

7.—J'ai vu souvent des hommes travailler à la réparation du plombage tous les jours.

8.—Le chauffage ne donne pas satisfaction, il fait terriblement froid dans les cellules et même dans les corridors, il m'est arrivé assez souvent de donner aux détenus deux paires de couvertures, et nous les voyons se promener dans leurs cellules avec des couvertures sur le dos.

(5).—*Système d'éclairage.*

9.—Après l'ouverture de la prison les directeurs, y compris le geolier, ont fait enlever près de la moitié des électroliers attachés aux plafonds.

10.—Ces électroliers ont été entassés dans l'aile "F" de l'administration. Il y a parmi ces fixtures des électroliers qui me paraissent très dispendieux.

(6).—*Enduits.*

11.—Une partie du plafond de la cuisine est tombé et a été renouvelé en plâtre, l'on me dit que depuis ce temps il est encore tombé mais cette fois-ci on l'a réparé en tôle à patrons.

12.—Presque tous les plafonds au-dessus des portes des cellules tombent aussi, ils ont été renouvellés de mon temps, les enduits autour des portes des cellules dans toutes les ailes tombent aussi.

13.—Je crois que ces enduits dans les cellules tombent par la vibration de la combinaison des portes qui font un tremblement et un bruit d'enfer à nous énerver.

(7).—*Châssis.*

14.—Les châssis ou fenêtres sont très mal faits, j'ai vu faire moi-même par les détenus le calfeutrage de ces chassis dans toute la prison avec des guenilles des morceaux de linge quelconque, pour se préserver du vent et du froid et même de la neige qui s'introduisait dans les cellules des détenus.

15.—Ils ont entassé sur le grenier à foin de l'écurie attachée à la prison une quantité de portes et de chassis qui ont été enlevés à la prison et remplacés par des ouvertures en fer.

(8).—*Planchers en tuiles.*

16.—J'ai constaté qu'à plusieurs endroits les planchers en tuile de la prison, s'enlèvent, j'ai vu faire ces réparations avec quelques détenus.

(9).—*Peinture.*

17.—La peinture s'enlève par galette à plusieurs endroits et elle commençait même à s'enlever lorsque le gouvernement prenait possession de la prison.

(10).—*Nettoyage fait par les contracteurs.*

18.—Le nettoyage je l'ai fait faire par les détenus ayant avec moi le sergent Paré et le gouverneur Vallée, il a fallu plusieurs mois pour nettoyer cette bâtisse, c'est-à-dire une partie de l'automne et de l'hiver et même nous travaillions le soir afin de pouvoir loger nos détenus convenablement.

(11).—*Travail de la bâtisse.*

19.—La bâtisse travaille dans plusieurs endroits, j'ai vu moi-même des fissures dans le mur à l'intérieur.

(12).—*Administration de la prison.*

20.—Le géolier M. Landriault fait faire les réparations de son automobile et moi-même j'y ai travaillé à ces réparations.

21.—Il a comme chauffeur de l'auto un garde de la prison pour promener le géolier, sa famille et ses amis.

22.—Il est très facile de voler des articles de la prison parce que depuis que je tiens ma "shop" il ne se passe pas un mois sans que quelques détenus viennent m'offrir des chaussures et même des ciseaux que je reconnais comme des articles venant de la prison, on est venu m'offrir des chaussures de $5.00 à $6.00.

23.—M. Landriault ne manque pas de lancer des jurons à la tête des officiers qui sont à son service.

24.—Il ne porte jamais son costume Monsieur le Géolier excepté les grands jours de fête nous le voyons dans son uniforme. Il a dans son office comme commis un anglais dont j'ignore le nom, qui travaillait avant pour le contracteur général de la prison, au pic et à la pelle, c'est-à-dire comme journalier, M. Landriault en a fait un commis d'office, il est l'assistant de Monsieur David tandis qu'il avait parmi nous des gardes, des hommes ayant fait leur cours d'études et même professeur de collèges pendant nombre d'années, très bien qualifiés pour remplir cette position.

25.—Le géolier est un lutteur, je me rappelle qu'un jour il fit mettre les gardes en rang puis se montrant devant eux il demanda au garde, Samuel Vallée de venir se mesurer avec lui. M. Vallée étant indisposé ce matin là a refusé de se mesurer avec Monsieur Landriault.

26.—Pour ce refus Monsieur Samuel Vallée a été suspendu pour refus d'obéissance à l'ordre de son supérieur, il a été suspendu durant près d'un mois, je crois, et a perdu son salaire.

27.—Il y a certains gardes qui sont préférés, il y en a qui prennent de la boisson enivrante, ce qui scandalise les détenus, il y en a d'autres qui occupent des occupations plus encourageantes que d'autres.

(13).—*Surveillance des détenus.*
Armes des Gardes.

28.—Les gardes comme armes ont de vieux revolvers qui ne fonctionnent pas et qui sont rouillés et nous ne les portons même pas.

(14).—*L'eau.*

29.—L'eau est excessivement mauvaise au point que je n'en buvais jamais.

30.—Je sais que mes confrères, des gardes, étaient souvent malades et on attribuait cela à l'eau.

(15).—*Règlement.*

31.—On ne voit à aucune place dans les salles, couloirs et cellules de la nouvelle prison aucun règlement pour l'accomplissement des devoirs du garde envers les détenus et des détenus envers les gardes et ses supérieurs.

(16).—*Barreaux des fenêtres.*

32.—Les barreaux des fenêtres sont tellement éloignés que les prisonniers se passent facilement la tête en dehors des fenêtres et ils se parlent très facilement.

(17).—*Sir Lomer Gouin.*

33.—Je me rappelle que lorsque j'étais garde à la vieille prison à Montréal, que le gouverneur Vallée avait fait venir des détectives pour surveiller le commerce de la cocaïne et la morphine, le garde Maxime Guérin a été pris à faire ce commerce avec quatre autres gardes tous ont été remerciés de leurs services, mais sir Lomer Gouin a réinstallé quelques jours après le garde Maxime Guérin pour prendre soin des voûtes du Palais de justice à Montréal.

(18).—*Shérif Lémieux.*

34.—Monsieur le shérif Lemieux dans le courant du mois d'avril 1914, a dit à ma femme qu'il voulait me voir et qu'il avait beaucoup à faire à mon égard. Je suis allé le voir et il m'a dit que si je voulais donner ma démission maintenant il m'accorderait deux mois de salaire comme faveur, et ces deux mois de salaire sont encore à venir, depuis le mois d'avril 1914.

Je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment suivant l'Acte de la Preuve en Canada.

(Signé) CLOVIS DAME,

Déclaré devant moi à Montréal, ce 22ème jour de février 1916.

(Signé) J. A. DENIGER,
Commissaire de la Cour supérieure pour le district de Montréal.

Je, JOSEPH HEBERT, sergent, régisseur à la paroisse St-Etienne, demeurant au No 1264 de la Roche, dans la cité de Montréal, déclare solennellement:

Je suis issu d'une famille libérale en politique, et moi-même j'ai toujours été jusqu'a ce jour libéral en politique.

J'ai fait onze ans de service comme garde à la vieille prison, coin de la rue Notre-Dame Est & Craig, et aussi trois mois de service à la prison de Bordeaux.

J'ai démissionné à la fin du mois de décembre 1913, pour occuper la position de régisseur à la paroisse de St-Etienne, position que j'occupe encore actuellement.

(1).—*Solage défectueux.*

1.—Pendant les quelques mois que j'occupais la charge de sergent à la nouvelle prison de Bordeaux, je me suis aperçu que le solage était très défectueux dans tout le sous-bassement de la prison et les planchers étaient tellement humides par l'eau qui s'introduisait au-travers du solage qu'il était très difficile pour nous d'y demeurer sans courir le risque d'attraper quelque maladie.

(2).—*Barrage des cellules.*

2.—Pour moi le barrage des cellules fonctionnait très mal de mon temps, je ne sais pas si elles fonctionnent mieux maintenant.

3.—Je me rappelle que pour fermer ces cellules il fallait les barrer l'une après l'autre à la main, sans cela les prisonniers auraient pu s'évader.

(3).—*Plomberie.*

4.—Lorsque le gouvernement a pris possession de la prison les tuyaux de conduits de la plomberie se bouchaient fréquemment.

(4).—*Enduits.*

5.—Je me rappelle que dans le sous-bassement les enduits des plafonds se détachaient et tombaient par terre.

(5).—*Système de ventilation.*

6.—Ce système de ventilation dans les cellules me paraissait à servir de télephone entre les prisonniers et j'en ai surpris souvent, des prisonniers, se parler d'une cellule à l'autre par ce système de ventilation.

(6).—*Barreaux des fenêtres.*

7.—Les barreaux en fer à l'extérieur des cellules me paraissaient bien petits et ronds.

7.—*Administration de la prison.*

8.—Je me rappelle que de mon temps, M. Landriault avait une automobile et lorsqu'il fallait la réparer c'était les gardes et les prisonniers qui faisaient ces réparations.

8.—*Conduite du géolier.*

9.—Comme administrateur, M. Landriault, je le considère incapable de remplir cette charge.

10.—Il est à ma connaissance qu'il ne laisse jamais passer une occasion pour lancer des injures et des jurons aux prisonniers lorsqu'ils ne font pas à son goût.

11.—Il lui arrive assez rarement de faire son devoir, il est généralement toujours absent.

12.—Le géolier Monsieur Landriault, ne porte son costume que très rarement si ce n'est que pour les grandes réceptions qui se font à la prison.

13.—Je me rappelle que lors de sa nomination, j'avais donné mon affidavit à Monsieur Gouin, qui se disait le représentant de l'honorable M. Berthiaume, de la Presse et cet affidavit demandant à ce que M. Landriault ne soit pas nommé le géolier de la prison parce que je ne le croyais incapable de remplir cette charge.

9.—*Visiteurs.*

14.—Il est à ma connaissance que M. le géolier a conduit lui-même la femme d'un fameux "pickpoket" nommé Boyd, pour passer quelque

temps avec son mari; et aussi à un autre prisonnier que M. Landriault a donné ordre à la garde Gaudet d'aller conduire la femme de cet homme dans une cellule au troisième étage où elle était renfermée avec son mari sans aucune surveillance.

10.—*Armes.*

15.—A ma connaissance les revolvers dont se servent les gardes sont d'aucune utilité, ils sont vieux et tous rouillés, pour ma part j'en ai jamais eu.

11.—*Salaires.*

16.—On nous paie toujours en argent et le 15 de chaque mois on nous fait signer une liste de paie pour le plein montant du mois, mais lorsqu'on perd du temps, ils nous otent dans notre enveloppe les jours que nous perdons, mais ne nous font pas signer un autre reçu pour le temps que nous perdons.

12.—*L'eau.*

17.—L'eau qu'on nous donne à boire dans cette prison est tellement méchante que moi je ne pouvais pas en boire parce que j'aurais eu peur d'attraper quelques maladies.

13.—*Règlement.*

18.—On ne voit à aucune place sur les murs, dans les couloirs, cellules, ni même dans l'administration aucun avis de règlement pour diriger les officiers et les détenus dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment suivant l'Acte de la preuve du Canada.

(Signé) JOSEPH HEBERT,

Déclaré devant moi, à Montréal,
ce 24ième jour de février 1916.

(Signé) J. A. DENIGER,

Commissaire de la Cour supérieure
pour le district de Montréal.

Je, Louis Landry, demeurant au No 499 rue DeMontigny Est, dans la cité de Montréal, déclare solennellement que je suis un libéral actif en politique et j'ai toujours été jusqu'à ce jour libéral en politique.

J'ai fait deux années et dix mois de service comme contremaître couvreur lors de la construction de la prison de Bordeaux, depuis ce temps j'occupe une "shop" à mon compte comme couvreur plombier au No 273, de la rue Labrecque, en la cité de Montréal.

(1)—*Défectuosité de la construction de la prison de Bordeaux.*

(1)—*Solage défectueux.*

1—Il est à ma connaissance personnelle que l'eau s'introduit au travers du solage qui est en béton, en assez grande quantité, surtout dans les grands dégels, il a fallu que je change d'appartement parce que l'eau se répandait tellement sur les planchers qu'il était impossible de préparer mon travail pour la confection de la couverture

(2)—*Enduits.*

2—Les enduits à plusieurs endroits tombent surtout dans le soubassement.

(3)—*Couverture.*

3.—Le dôme central de la prison est fait en tôle canadienne clouée sur le bois et peinturée à l'imitation de la coppe.

4.—L'autre partie de la couverture est couverte en ardoise, clouée sur une couverture en bois en ayant entre les deux un simple papier de 16 onzes et de douze onzes goudronné; il y a du terra cotta sous le papier entre les beams en fer. Le papier n'est pas cimenté.

5.—Depuis ce temps le second contracteur, M. Beauregard m'a demandé si je voulais bien réparer le dôme qui coulait à plusieurs endroits;

Sur cela j'ai répondu à l'un des contremaîtres de M. Beauregard qu'il était impossible de réparer ce dôme qu'il faudrait pour le mettre en bon ordre, enlever toute la couverture du dôme et en faire une nouvelle.

Pour toutes les couvertures à réparer il faudrait à peu près un char d'ardoise;

(4).—*Peinture du dôme.*

6.—Je ne sais quelle sorte de peinture qu'il a été posée sur le dôme à l'extérieur, mais ce que je sais c'est qu'elle s'enlève par galette partout: à ma connaissance on a peinturé le dôme deux fois en deux ans et dix mois;

(5).—*Cellules.*

7.—Le système de barrage des cellules me paraissait bien mal fonctionner parce que je voyais constamment des détenus et des gardes en faire les réparations.

8.—En somme je constate que cette bâtisse est très mal faite en général pour les millions qu'elle a coûtés.

Je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment suivant l'Acte de la Preuve en Canada.

Et j'ai signé.

(Signé) LOUIS LANDRY.

Déclaré devant moi à Montréal, ce deuxième jour de mars 1916. (Signé) J. H. MONTREUIL Commissaire de la Cour supérieure pour le district de Montréal.

Je, ELIE GAUTHIER, forgeron, demeurant au No 380 Adam, Maisonneuve, déclare solennellement:

1.—Je suis libéral en politique.

2.—Le système de barrage des cellules sur lequel le gouvernement avait fondé beaucoup d'espérances paraît-il puisqu'il devait permettre de fermer une trentaine de cellules à la fois, dans chaque aile de la prison, n'a pas donné le service qu'on en attendait. Ce système est défectueux. Quand on lève le levier pour ouvrir ou fermer les cellules, ces dernières s'ouvrent toutes, mais ne se referme pas toutes il faut passer de l'une à l'autre pour les fermer à la main en tirant la porte. Si l'on prenait pas cette précaution, les portes resteraient ouvertes et les prisonniers pourraient s'évader. J'ai fait moi-même cette opération de fermer les cellules en passant de l'une à l'autre des portes. A part cela il y a toujours un certain nombre de prisonniers employés à réparer les serrures elles-mêmes.

3.—Tout ce système de serrures automatiques est défectueux et des morceaux d'un intérêt principal sont trop faibles, il faut certainement les réparer. Si l'on ne réparait pas ainsi ces morceaux, l'on ne pourrait pas ouvrir ni fermer les portes même avec la main.

4.—Ce travail d'ouvrir et de fermer les cellules est sensé, d'après ce que je comprends, être fait par les gardes, mais il est à ma connaissance que souvent les gardes ne prennent pas la peine de le faire et le font faire par des prisonniers.

5.—Les cellules des prisonniers sont très mal chauffées et les prisonniers se plaignent durant l'hiver du manque de chaleur. Il est arrivé que l'on a du donner deux paires de couvertures aux prisonniers parce que les froids était trop grand.

6. La cause de tout cela, c'est que les radiateurs ont été installés dans les murs où ils ne peuvent développer assez de chaleur pour chauffer suffisamment les cellules. La chaleur de ces radiateurs ne peut venir dans les cellules que par de petits grillages, ce qui est tout-à-fait insuffisant.

7.—Le grillage sert à pendre un prisonnier, le grillage qui recouvre le ventilateur a servi à ma connaisance à pendre un prisonnier que j'ai été obligé de déprendre moi-même, il était mort, dans l'aile "A". J'ai été pour lui dire de sortir pour aller à la cour et il ne répondit pas, il était pendu au grillage et mort.

Le pendu s'était pendu à l'aide de sa sling et de sa serviette. Il a mis la sling autour du cou avec la boucle sous la mâchoire puis il a attaché la serviette après la grille du ventilateur qui est à environ dix pieds du plancher puis il a attaché son cou après la serviette et s'est pendu.

Il a monté sur son lit pour s'accrocher et en se laissant suspendre au-dessus du vide il s'est trouvé assez haut pour se pendre, celui qui s'est pendu comme cela c'est celui qui avait volé un sac de cuivre ou d'or à la gare Bonaventure, en autant que je possède.

J'ai déjà eu connaissance qu'un italien a essayé à se pendre avec sa sling, et je l'ai empêché parce que je suis arrivé assez vite pour lui ôter sa sling.

Ces deux faits sont arrivés à peu près ensemble;

On aurait du ne pas laisser les slings aux prisonniers.

C'est à cause du manque de règlement dans la prison que ces deux faits sont arrivés.

Les nouveaux gardes ne connaissaient pas les règlements et ne connaissaient pas ces faits.

8.—La plomberie est défectueuse, les tuyaux se bouchent et l'eau se répand en très grande quantité dans les cellules au grand inconvénient des prisonniers et des officiers.

9.—On s'est aperçu évidemment qu'il était ridicule d'avoir tant de lumière dans une prison. On a enlevé un grand nombre de fixtures et on les a entassées dans l'aile "F" de l'administration. Parmi ces fixtures, il y en avait de très dispendieuses qui coûtaient jusqu'à $15.00et $25.00, etc.

10.—Dans la partie centrale de la cuisine, le plafond a du, durant l'été de 1915 être renouvelé à neuf sur une superficie de 100 pieds par vingt-cinq pieds au moins; on a même du remplacer les lattes métalliques tout à neuf. On a foncé en bois et on a recouvert ce travail en tôle à patrons.

11.—Quand on ouvre les portes ou qu'on les ferme, elles frappent "fer sur fer". Les prisonniers et même les gardes qui entendent ce bruit pour la première fois, en restent tout énervés et ne peuvent s'empêcher de songer à leur fin dernière.

12.—Le système de ventilation est tellement perfectionné qu'il sert de téléphone et pour communications diverses, les prisonniers s'en servent même pour se transmettre des billets, du tabac, etc.

13.—C'est un tuyaux d'a peu près, je suppose, 6 pouces par douze, qui communique entre elles toutes les cellules du premier au troisième étage et un prisonnier du troisième peut envoyer quelque chose à celui qui est en bas.

14.—J'ai pris moi-même des prisonniers à converser avec ceux qui sont au-dessus ou au-dessous d'eux.

15.—Comme ces tuyaux sont embranchés les uns dans les autres, ont peut même communiquer avec les cellules voisines. Ceci serait très utile pour le cas où des prisonniers voudraient préparer des coups de mains.

16.—Ceci est la cause d'une grande distraction chez les prisonniers qui passent le temps à converser et à égayer leurs loisirs. A part ces ventilateurs, chaque cellule à sa fenêtre.

17.—Ce changement, d'après moi, cause de très grands inconvénients aux prisonniers qui habitent les cellules, surtout durant les grandes chaleurs de l'été puisqu'ils ne reçoivent pas l'air du dehors.

18.—Ce changement a créé beaucoup de mécontentement chez les prisonniers et le menuisier a été, je crois menacé de mort par quelques prisonniers. Ceux-ci se plaignent qu'ils ne reçoivent plus assez d'air dans leurs cellules surtout puisqu'ils y sont enfermés jour et nuit, généralement, sans aucune récréation.

19.—Il me semble, et j'ajoute ceci en passant, s'ils n'y pourvoient pas déjà devraient exiger que les prisonniers sortent de temps à autre, et prennent l'air afin de les délasser et de les empêcher de dépérir dans une atmosphère dont l'air sent toujours la prison.

20.—Chaque cellule a sa fenêtre qui est protégée à l'extérieur par un grillage de barreaux de fer. L'on m'a dit que ces barreaux d'après les contrats devraient avoir 1⅛ par 1¼ pouce carré et être faits de fer battu. J'ai constaté que ces barreaux ne sont pas carrés, mais ronds et j'ai tout lieu de croire que ces barreaux n'ont pas un pouce et un quart de diamètre. Mon impression est qu'ils ont 5/8 de pouce.

21.—Ces barreaux, il me semble, auraient du être faits pour être permanents et non pour être remplacés avant de longues années. Or je sais, pour l'avoir constaté moi-même que des prisonniers ont commencé à scier leurs barreaux, ce qui est devenu tellement commun que l'on a préposé des gardes pour faire la revue journalière des barreaux des fenêtres des cellules.

22.—En plusieurs endroits, surtout dans les galeries de la prison, j'ai constaté que les planchers en tuiles commencent déjà se détériorer. Si on ne répare pas ces détériorations immédiatement il faudra encourir des dépenses considérables, avant longtemps, pour remettre ces planchers en ordre.

23.—Tout l'intérieur de la bâtisse a été fait en peinture, y compris les enduits. Cette peinture a déjà commencé à s'enlever en galettes en bien des endroits. Les visiteurs qui viennent à la prison, peuvent facilement constater par eux-mêmes que le travail de peinture a été très mal fait.

24.—J'ai lu quelques parts dans le contrat passé entre J. B. Pauzé & Cie, l'entrepreneur de la prison et le gouvernement de Québec qu'à la finition des travaux l'entrepreneur devait nettoyer la bâtisse et ses alentours, enlever les déchets, le mortier, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et laisser la place en parfait ordre de propreté. Cependant je puis dire que si le contracteur a fait une partie du nettoyage, il n'a pas tout fait puisque, à ma connaissance les prisonniers ont fait cela.

25.—Je sais que M. Dame, un garde et le sergent Paré ainsi que plusieurs autres officiers ont eu tour à tour un grand nombre d'hommes sous leurs ordres pour faire le nettoyage. Cela a pris presque tout un automne et ce n'est pas fini puisque le soubassement du "C" n'a pas encore été nettoyé, si je ne me trompe pas.

26.—En beaucoup d'endroits, il ne reste plus de vernis sur la boiserie en bois dur dans les chapelles et dans l'intérieur de la bâtisse, en général.

27.—Comme administrateur, je considère que M. Landriault est un zéro. Il n'a jamais fait une heure de devoir à la prison, autant que j'ai pu le constater et quand il y vient il ne manque pas sa chance de laisser tomber des injures et des jurons à la tête des officiers, c'est un grossier et un mal éduqué.

28. Il part généralement de la prison en voiture, avec les chevaux du gouvernement si c'est la nuit et en automobile, le jour, son automobile étant en garage à la prison. Si un officier a une discussion avec le géolier ou s'il se plaint à lui, il s'expose à être suspendu et à perdre son salaire.

29.—Lors de la nomination du géolier Landriault une quinzaine d'affidavit ou de déclarations, sous serment, d'après ce qu'on m'a dit, ont été envoyés au gouvernement de la part des gardes de la prison, par l'entremise de feu l'honorable T. Berthiaume, de La Presse, pour prouver que Landriault était indigne de remplir cette charge. Je crois, si les informations que j'ai reçues sont exactes qu'il avait peut-être même vingt-huit rapports contre M. Landriault, assermentés à cette époque.

30.—Le géolier est un lutteur (il se proclame: "all around athlete"), pour le prouver, un jour durant l'année 1914, il a fait mettre les officiers en rang dans le vestibule de l'administration, c'était un matin de paie. Une fois en rang les officiers virent tout-à-coup apparaîtrent devant eux le géolier en costume de lutteur, il portait son pantalon ses bretelles pendaient et le reste de son corps était nu, il avait un air martial, la moustache relevée à la "Kaiser" et d'un air provocateur il fit l'inspection des gardes, puis il interpella le garde Samuel Vallée et lui dit de sortir des rangs pour venir dans sa chambre se mesurer avec lui afin que l'on sache lequel était le plus fort. M. Samuel Vallée pèse environ deux cent quarante-cinq livres, il est d'une forte stature et il a la réputation d'un homme fort. Comme c'était après sept heures du matin, il y avait déjà un grand nombre de prisonniers qui avaient la permission de circuler dans la prison pour vaquer à leurs occupations diverses et un certain nombre dans le bureau de l'administration, de sorte que plusieurs détenus ont été témoins de cette provocation.

31.—Il n'y a pas eu de "prize fight" parce que le garde Samuel Vallée étant malade a refusé de lutter. Le jour même ce garde (S. Vallée) a été suspendu pour refus d'obéissance à l'ordre de son supérieur. Je crois qu'il a été dehors durant une quinzaine de jours.

32.—Il est à ma connaissance, entre autres choses que le géolier a souvent permis à la femme du fameux pickpocket un nommé Boyd, d'aller passer des heures dans la cellule de son mari, enfermée avec ce dernier, au grand scandale des autres prisonniers, ce qui est contre les règlements et la discipline de la prison.

33.—Il y a trois étages de cellules dans chaque aile et de chaque côté de l'aile. Comme il y a actuellement quatre ailes dans lesquelles l'on met habituellement des prisonniers cela fait vingt-deux séries de cellules, parce que dans l'aile de l'administration il n'y a que deux rangées de cellules. Pour chaque étage il y a une trentaine de cellules de chaque côté et ces soixante cellules, environ, par étage sont sous la garde d'un caporal et de deux gardes. Il n'y a quelquefois que le caporal pour faire cette surveillance.

34.—Les salaires des officiers et des gardes sont coupés de temps à autre et je serais curieux de voir un rapport démontrant de quelle manière on présente la chose au gouvernement.

35.—Les salaires se paient en argent et on nous fait signer une liste de paie vers le 15 de chaque mois pour le plein montant qu'on réclame, mais quand on ne nous paie pas en entier à la fin du mois, comme il arrive souvent que le salaire a été coupé, on nous retient la somme

coupée mais on ne nous fait pas signer un nouveau reçu démontrant exactement le montant reçu.

36.—Je l'ai souvent dit à mes confrères qui me jalousaient parce que je considérais que c'était une injustice qui leur était faite à eux de couper leur salaire.

Le garde Allard, frère du ministre Allard dans le gouvernement Gouin, ou William Côté, je ne me rappelle pas lequel, m'a montré une lettre qu'il avait reçu du Ministre lui disant que la liste de la paie des gardes de Bordeaux était toujours remplie pour le plein montant quand elle partait de Québec, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de perte de salaire de mentionné sur cette liste de paie qui partait de Québec.

37.—Il n'y a pas de médecin qui couche à la prison et je ne connais pas de médecin attitré qui demeure autour de la prison.

38.—Le médecin qui a charge de la prison demeure à Montréal. Si un détenu est malade la nuit, il est soigné avec de l'eau et du poivre jusqu'à ce que le médecin vienne. Je l'ai fait moi-même à plusieurs reprises sur instructions du sergent de nuit.

39.—On ne trouve nulle part dans les salles, couloirs ou cellules ni même dans l'administration aucun avis de règlement pouvant diriger les officiers ou les détenus dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Dans l'ancienne bâtisse, sous M. Vallée, chaque garde avait son livre de règlement: j'ai encore le mien.

Aujourd'hui il n'y a que les vieux employés ceux qui étaient dans l'ancienne bâtisse qui en ont de ces règlements: ceux de la nouvelle bâtisse n'en ont pas.

Les gardes ne connaissent rien des règlements, ils marchent "va comme je te pousse": bien ou mal il faut le faire.

Dans l'ancienne bâtisse il y avait des affiches dans les corridors indiquant les règlements à suivre.

40.—Il est à ma connaissance qu'un homme était mourant dans l'hopital de prison: j'ai été le voir pour le nettoyer car il était dans la malpropreté. On ne l'avait pas nettoyé depuis longtemps et alors en ouvrant la porte de la chambre où le malade reposait, j'ai constaté une odeur insupportable, personne ne voulait toucher au malade: l'homme est mort quelques jours après dans sa malpropreté.

Quelques jours après, car les morts peuvent rester quelques jours dans la morgue, l'assistant-geolier M. David m'a envoyé pour ouvrir la porte de la morgue et faire sortir un cadavre qui s'y trouvait depuis longtemps. J'ai constaté dans le temps qu'il y avait des mares de sang de répandues sur le plancher de la morgue ça sentait tellement mauvais que j'ai été obligé d'attendre un grand moment avant de pouvoir aller fermer la porte afin de faire ventiler l'appartement.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment suivant l'Acte de la Preuve en Canada.

Déclaré devant moi à Montréal, ce 4ème jour de mars 1916.
(Signé) J.-H. Montreuil,
Commissaire de la Cour supérieure, pour le district de Montréal.

(Signé) ELIE GAUTHIER,

Cette chambre censure le gouvernement de la province de Québec pour les abus, les pertes d'argent qui se sont produits dans la construction et l'administration de la prison de Bordeaux.

Et la motion d'amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

MM. Bérubé,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gadoury,
Gault,
Labissonnière,
Morin,
Sauvé,
Slater,
Sylvestre.—10.

CONTRE:

MM. Allard,
Bissonnet,
Bugeaud,
Bullock,
Cannon,
Caron (Iles-de-la-Madeleine),
Caron (Matane),
Décarie,
Delisle,
Demers,
Désaulniers,
Finnie,
Fortier,
Francœur,
Gendron,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Leclerc,
Lemieux,
Létourneau (Montréal-Hochelaga),
Lévesque,
Mayrand,
Mercier,
Mitchell,
Ouellette,
Péloquin,
Phaneuf,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Séguin,
Stein,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier (Rimouski),
Tessier (Trois-Rivières),
Therrien,
Tourigny,
Trahan,
Turcot,
Vilas.—44.

La motion d'amendement est ainsi rejetée.

Et la motion principale étant soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-six mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les édifices publics et loi des établissements industriels, R. S. Q., 1909, arts. 3749-3789; 3829-3866; tels qu'amendés par 3 Geo. V, chap. 37, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le greffier des conseils de Conciliation et d'arbitrage, S. R. Q., 1909, arts. 2489-2520—"Loi des différends ouvriers de Québec", salaire, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six mille neuf cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les juges de la Cour des sessions de la paix, Québec et Montréal, comme juges et commissaires des licences: magistrats de police à Montréal, constables et huissiers audienciers à Québec et à Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté trois résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

A une heure, M. l'Orateur, prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cent cinquante-un mille trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'administration de la justice, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas seize mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'inspection des bureaux publics, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-sept mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les registrateurs, traitements et dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour divers en général (services divers), pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'au cours de la présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et la motion est proposée que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. Sauvé propose en amendement, secondé par M. Labissonnière:

Que tous les mots après "que", dans la motion en délibération soient remplacés par les suivants:

Attendu que le 19 janvier 1916, il a été fait en cette Chambre une motion demandant production de copie de tous documents, correspondance, etc., échangés entre le secrétaire ou aucun des membres des conseils de plusieurs municipalités et le ministère de la Voirie depuis 1914 jusqu'à la date susdite;

Attendu que l'hon. Ministre de la Voirie a demandé dene pas exiger copie de tous les dossiers de ces municipalités, promettant de fournir à la Chambre tous les renseignements nécessaires concernant la Voirie et les municipalités;

Attendu qu'aux pages 205 et 206 des Procès-Verbaux de cette Chambre, nous lisons les interpellations et les réponses suivantes:

M. Morin.—1. Quels ont été les montants dépensés dans la paroisse de St-Gédéon, comté de Lac St-Jean, pour travaux de macadam depuis le 1er janvier 1914 jusqu'à date?

2. A qui ces divers montants, soit pour matériaux, travail ou autre cause, ont-ils été payés dans chaque cas?

L'honorable M. Tessier (Réponse):

1. Le gouvernement a payé à la municipalité $38,633.31.

2. Le gouvernement l'ignore.

M. Sauvé.—1. Quel montant a été payé à Etienne Coulombe, père, de St-Gédéon du Lac St-Jean, au cours de l'année 1914, pour ses services comme secrétaire préposé aux travaux de macadam exècutés dans cette localité?

2. Quel montant a été payé, d'après le ou les rôles de paie couvrant ces mêmes travaux, à toute autre personne ou personnes portant le nom de Coulombe?

L'hon. M. Tessier (Réponse):

1. et 2. Le gouvernement l'ignore.

M. Sauvé.—1. Quel montant a été payé en 1914 à Wilfrid Boivin, de St-Gédéon, Lac St-Jean, pour pierre livrée sur les travaux de macadam en cet endroit?

L'hon. M. Tessier (Réponse):

1. Le gouvernement l'ignore.

M. Sauvé.—1. Quel montant a été payé en 1915 à Stanislas Bouchard, de St-Gédéon, Lac St-Jean, pour son travail comme journalier ou à autre titre, à l'occasion des travaux de macadam dans les chemins de cette paroisse?

L'hon. M. Tessier (Réponse):

1. Le gouvernement l'ignore.

Attendu que le ministre de la Voirie a donné la même réponse à plusieurs autres interpellations du même genre;

Attendu que le ministre de la Voirie, en consultant les rôles de paie que ces municipalités ont produit à son département aurait pu donner les renseignements demandés;

Attendu qu'il reste encore à produire un grand nombre de ces dossiers; que plusieurs des dossiers produits sont incomplets quant à la correspondance intervenue entre les corporations municipales et le département de la Voirie;

Attendu qu'il appert à l'étude de ces dossiers;

Que les chemins ont été mal faits, à cause d'une incompétence et d'un manque de surveillance dont le ministère de la Voirie doit être tenu responsable; que des difficultés nombreuses et presque constantes se sont élevées à cause de l'incompétence des ingénieurs et des inspecteurs, du manque de méthode dans l'application de la "Loi des Bons Chemins 1912", et de l'inertie du ministère de la Voirie; que des conférenciers du gouvernement ont induit des municipalités à acheter de la pierre pour des montants considérables, sans leur donner les renseignements nécessaires sur la qualité de cette pierre, et que ladite pierre a été déclarée inacceptable par un inspecteur du gouvernement, après la confection du chemin où elle avait été posée, et que finalement elle a été acceptée par un autre inspecteur du gouvernement; que des officiers du gouvernement ont visité des travaux dans certaines municipalités et que les instructions des uns contredisent celles des autres; que des officiers du gouvernement, à cause de leur incompétence, ont conseillé de faire du macadam qui a coûté au-delà de $6,000.00 le mille, dans ces endroits où le gravelage, coûtant au plus $2,000.00 le mille, eût été plus durable et plus avantageux; que le gouvernement, par son département de la Voirie, a trompé les corporations municipales de cette Province, quant au mode de paiement des allocations promises à chacune d'elles pour faire des chemins, quant au mode de remboursement des emprunts faits par lesdites corporations municipales, et quant au mode de paiement des intérêts sur lesdits emprunts; que le département de la Voirie n'a pas avec diligence et exactitude rempli les engagements qu'il a pris avec les différentes corporations municipales de cette Province relativement aux allocations promises et dues; que dans la plupart des cas, le département de la Voirie a longtemps tardé, sans raisons valables, le paiement des allocations promises et dues aux différentes municipalités; que ce retard dans le paiement des réclamations dues aux différentes corporations municipales a causé de graves préjudices, tant à ces corporations qu'à leurs contribuables, et ainsi a forcé les corporations à contracter des emprunts temporaires à des taux d'intérêt élevés; que l'incurie et l'incompétence du ministère de la Voirie a causé des difficultés entre les différentes corporations municipales et le Trésorier provincial à l'époque des échéances des intérêts;

Attendu que, suivant une réponse à une interpellation, l'Hon. M. Mitchell, Trésorier de la province, a déclaré que quatre-vingt-dix municipalités avaient retardé à payer l'intérêt sur emprunt, et que même il avait menacé l'une d'elles de prendre des procédures légales pour obtenir le paiement de ces arrérages d'intérêt; (P. V. Ass. Lég. 11 février 1916, page 185), que dans un grand nombre de cas, ces difficultés entre le trésorier provincial et les corporations municipales étaient dues au fait que le gouvernement n'avait pas payé les allocations promises et dues par le Département de la Voirie, que dans ces cas, les corporations municipales ont, en général, répondu au trésorier provincial qu'elles étaient grandement surprises d'être appelées à payer l'intérêt au gouvernement, alors que ce même gouvernement leur devait un montant plus considérable que la leur;

Attendu que le gouvernement a déjà approprié une somme de quinze millions de piastres ($15,000.000.00) à la construction des chemins, suivant les dispositions de la "Loi des Bons Chemins 1912".

Attendu que la construction des routes provinciales a déjà coûté jusqu'à ce jour la somme de $4,496.941.38, qu'elles coûteront pas moins de dix à douze millions et que leur entretien sera aussi très onéreux;

Attendu que la réponse à une interpellation consignée à la page 217 des Procès-Verbaux de l'Assemblée Législative (1916) établit que le coût des travaux de réparation dans l'une de ces routes s'est élevé jusqu'ici à $321.77 par mille;

Attendu que pour la construction de ces routes, le gouvernement a demandé des soumissions, entre autres pour la route Montréal-Québec, sans plans ni tracés, sur spécifications fantaisistes, et que ce procédé a causé ennui, injustice, préjudices et perte d'argent;

Cette Chambre, reconnaissant la nécessité de l'amélioration de la Voirie, invite le gouvernement à modifier sa politique dans l'application de la "Loi des Bons Chemins 1912", à adopter une méthode plus pratique et plus judicieuse, de manière à éviter des dépenses inutiles, des difficultés regrettables, et à ne pas imposer aux municipalités des obligations trop lourdes pour du macadam ou du gravelage dont l'entretien serait trop dispendieux.

Et la motion d'amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

MM. Cousineau,
D'Auteuil,
Gadoury,
Gault,
Labissonnière,
Morin,
Sauvé,
Slater,
Sylvestre.—9.

CONTRE:

MM. Allard,
Bissonnet,
Bugeaud,
Bullock,
Létourneau (Mont.-Hoch.),
Létourneau (Québec-Est),
Lévesque,
Mercier,

Cannon,
Caron (Iles-de-la-Madeleine),
Caron (Matane),
Décarie,
Delisle,
Demers,
Désaulniers,
Finnie,
Fortier,
Francœur,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Grégoire,
Langlois,
Leclerc,
Lemieux,
Mitchell,
Ouellette,
Péloquin,
Petit,
Phaneuf,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Séguin,
Stein,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier (Trois-Rivières),
Therrien,
Tourigny,
Vilas.—42.

La motion d'amendement est ainsi rejetée.
Et alors la motion principale est soumise à la Chambre, qui l'adopte.
En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles du soir, écoles de coupe, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas seize mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le conseil des arts et manufactures y compris l'enseignement des beaux arts appliqué à l'industrie, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le bureau des statistiques de Québec, 3 Geo. V, ch. 16, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent quarante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles de réformes et d'industrie, y compris les dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour timbres, licences, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la *Gazette officielle de Québec*, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'agent en France, traitement et allocation pour loyer du bureau, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour agent de la province, à Ottawa, traitement, comprenant toutes les dépenses de voyages et autres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour annuité à Mlle Marie Régina Drolet, par Rés. de l'Assemblée législative du 3 février 1890, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Barreau de la province de Québec, aide à la publication des rapports judiciaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cents piastres, soit ouvert à Sa Majesté pour officier spécial, Côte nord du St-Laurent, traitement, dépenses de voyages (O. C. No. 51 du 31 janvier 1896),pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Association de tir de la province de Québec, Montréal, pour l'excerice finissant le 30 juin 1917.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la Société numismatique et d'archéologie de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le "Royal Military College of Canada RifleAssociation", pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Dr. S.-P. Robins, principal retraité de l'Ecole normale McGill, allocation annuelle en vertu de O. C. No 800 du 21 décembre 1905, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour La Société de Géographie de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Collège de pharmacie, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour allocation pour le traitement de la tuberculose, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'agent général de la province en Belgique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'agent général de la province dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande pour dépenses de bureau, en sus du montant autorisé par 8 Ed. VII, ch. 11, sec. 4, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Conservatoire Lasalle, à Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le paiement de l'intérêt pour un an au 30 juin 1917, 3% par année sur $25,000, prix d'achat d'une cour à charbon à Québec, acquise pour le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour impression, reliure et distribution des statuts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cent quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les asiles d'aliénés y compris le transport de patients des prisons aux asiles et autres dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1917.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Les dites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de M. Francœur, secondé par M. Lévesque, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: Copies des résolutions adressées au Ministère de la Voirie par certains conseils municipaux des comtés de Lévis, Lotbinière et Nicolet, se rapportant à une route projetée, Lévis-Montréal, sur la rive sud.

L'honorable M. Mitchell, trésorier de la province, communique à M. l'Orateur et M. l'Orateur lit à la Chambre le message suivant de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur:

P.-E. LEBLANC.

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative le budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1916, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre.

(*Document de la session No* 1*a*).

HOTEL DU GOUVERNEMENT, Québec, 10 mars 1916.

Ordonné que ledit message, avec le budget supplémentaire qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des subsides.

Qustion par M. Bernier.—1. Quel est le montant des octrois accordés pour fins éducationnelles dans le comté de Portneuf, par le Département de l'Instruction publique, depuis 1915?

2. Quelles sont les maisons d'éducation qui ont bénéficié de ces octrois, leur lieu d'établissement, et les sommes reçues annuellement pour chacune d'elles, depuis cette date?

Réponse par l'honorable M. Décarie:

1. $8,113.45 dont $2,421.12 sur le fonds des écoles publiques, $1,606.60 sur le fonds de l'éducation supérieure, $1,150.00 sur le fonds des écoles élémentaires, $2,500.00 sur le fonds des académies commerciales, $165.00 pour primes aux municipalités les plus méritantes et $270.73 sur le fonds des municipalités pauvres.

2. Les subventions aux municipalités mentionnées ci-après, ont été payées comme suit:

	Ecoles publiques	Education supérieure	Ecoles élémentaires.	Académies commerciales.	Municipalités plus méritantes	Municipalités pauvres
Bois de l'Ail	31.16	58.42	200.00			
Cap-Santé, paroisse	39.34					
Cap-Santé, village	12.40	58.42				
Deschambault	81.28					
Grondines No 1	41.72	58.42				
Grondines No 2	32.76					
Lac St-Joseph	6.84					
Les-Ecureuils	63.54	58.42				
Notre-Dame-des-Anges	103.10	.....	.....	.....	.....	25.00
Neuville	63.84	58.42				
Pointe-aux-Trembles	28.60					
Pont-Rouge	89.90	116.84	.....	2,500.00	60.00	
Portneuf	132.24	116.84	.....	.....	30.00	
St-Alban	54.68	.....	200.00			
St-Alban, village	63.00	58.42				
St-Augustin	127.94	58.42	.....	.....	40.00	
St-Basile	51.84					
St-Basile, village	81.64	58.42				
St-Bernardin	59.22	.....	.....	.....	.....	52.20
St-Casimir	74.84					
St-Casimir, village	174.72	87.64				
Ste-Catherine	32.26	58.42	.....	.....	35.00	22.50
Ste-Christine	41.28	.....	100.00	.....	.....	23.36
St-Gilbert	44.04	.....	200.00			
Ste-Jeanne-de-Neuville	66.70					
St-Léonard-de-Port-Maurice	79.90	.....	.....	.....	.....	22.50
St-Marc-des-Carrières	84.98	.....	.....	.....	.....	22.91
St-Raymond, paroisse	150.46					
St-Raymond, village	210.42	146 06				
St-Rémi-du-Lac-au-Sable	111.58	58.42	250.00	.....	.....	23.36
St-Thuribe	57.28					
St-Ubalde	127.62	58.42				

Ces montants ont été payés au secrétaire-trésorier des municipalités scolaires plus haut mentionnées.

Les montants qui suivent, sur le fonds de l'Education supérieure, ont été payé aux supérieures des couvents ci-après:

Deschambault	$ 87.64	Ces montants ont été distribués suivant la proportion établie par le comité catholique du conseil de l'instruction publique.
St-Augustin	87.64	
Neuville	87.64	
N.-D.-des-Anges	58.42	
St-Bernardin	58.42	
St-Casimir	58.42	
St-Raymond, village	58.42	

Les montants qui suivent sur le fonds des municipalités pauvres, ont été payé comme suit:

Rév. O. Blanchet, Riv. à Pierre	47.80	Ces montants ont été distribués par le comité catholique du conseil de l'instruction publique.
" " Pearl-Lake	31.10	
" " Perthuis	50.00	
" " Lac-Vert	50.00	
" J.-B. Chalifour, Lac Edouard	100.00	

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement, les bills suivants:

Bill 24.—Loi relative à la Commission des chemins à barrières de la rive nord, à Québec.

Bill 182.—Loi amendant la loi des assurances de Québec au sujet des agents d'assurance.

Bill 186.—Loi modifiant les articles 2168 et 2175 du Code civil et validant certaines désignations."

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui elle soit ajournée à demain dix heures et demie du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Jeudi, 16 mars 1916.

Dix heures et demie du matin.

Question par M. Tellier.—1. Quels sont les entrepreneurs de la route Montréal-Québec?

2. Quelle est la part de route entreprise par chacun d'eux?

3. Quelle est la date de chaque contrat?

4. Quels sont les sous-contrats donnés par chaque entrepreneur?
5. Quand et à qui chaque sous-contrat a-t-il été donné?
6. Où en sont actuellement les travaux de chaque entrepreneur?

Réponse par l'honorable M. Tessier:

1. et 3. H. Beauregard, contrat du 28 avril 1913, transporté à Provincial Building & Engineering Co., le 27 juin 1914.

Carniel & d'Andréa, contrat du 23 juillet 1914.

Stack & Léger, contrat du 28 novembre 1914 modifié le 14 octobre 1915.

Kennedy Construction Co., contrat du 18 octobre 1915.

Gagnon & Massicotte, contrat du 12 octobre 1915.

2. H. Beauregard et Provincial Building & Eng. Co., toute la route à l'exception des parties construites par les autres entrepreneurs et énumérées ci-dessous:

Carniel & d'Andréa:—12 milles, de Charlemagne à St-Sulpice;

Stack & Léger:—30 milles environ de Lavaltrie à St-Barthélémy;

Kennedy Construction Co.:—environ 10 milles de pavage en béton du pont du St-Maurice, dans la municipalité du Cap-de-la-Madeleine, jusqu'aux Trois-Rivières;

Gagnon & Massicotte:—environ ½ mille, pavage en béton dans le village de Ste-Anne-de-la-Pérade.

4. et 5. Henri Beauregard à James-H. Barry & The Kennedy Construction Co., contrat en date du 6 juin 1914, 50 milles à partir d'environ 1 4-10 mille de l'église de Maskinongé à aller à l'extrémité N. E. de la route du bac, dans le Grand Rang, paroisse de Ste-Anne.

Le même contrat a été transporté par James-H. Barry à The Kennedy Construction Co., le 29 août 1914.

A Gagnon & Massicotte, contrat du 25 août 1913, environ 50 milles de St-Augustin, comté de Portneuf, jusqu'à la paroisse Ste-Anne.

6. Pour fins de construction, la route "Montréal-Québec" a été divisée en trois (3) sections:

Division ouest:

Les contrats H. Beauregard & Carniel & d'Andréa sont terminés.

Dans le contrat Stack & Léger, il reste environ 21 milles de macadam à terminer; les fondations sont posées excepté sur 4,400 pieds.

Division centre:

Sur le contrat H. Beauregard, il reste environ 7 milles de macadam à terminer.

Sur le contrat Kennedy Construction Co., il reste 2.10 milles de pavage en béton à faire.

Division est:

Sur le contrat Beauregard, il reste 4162 pieds de macadam à faire.

Le contrat pour pavage en béton, de Gagnon & Massicotte, est terminé.

NOTE.—Pour plus amples informations, voir le procès-verbal No 38 de l'Assemblée législative, page 282.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille huit cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitement, dépenses contingentes, etc., (Assemblée législative), pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille piastres soit ouvert à sa majesté pour impression et reliure pour les deux chambres de la Législature, S. R. Q., 1909, art. 164, pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc., (bibliothèque de la législature), pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour impression, reliure et distribution des statuts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitement (Gouvernement civil), pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille sept cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses contingentes, (Gouvernement civil), Bureau du lieutenant-gouverneur, $1,000.00; Conseil-exécutif, $400.00; Département du Secrétaire-Provincial, $4,500.00; Département du Trésor, (Bureau du trésor), $500.00; Département du Trésor, (Bureau du revenu), $2,000.00; Département du Trésor, (Bureau de l'auditeur), $800.00; Département de la Colonisation, des mines et des pêcheries, $4,000.00; Département des Travaux publics et du travail, $1,500.00; Département de l'Instruction publique, $1,000.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'au cours de la présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

La motion est proposée que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. Sauvé propose en amendement, secondé par M. Labissonnière:

Que tous les mots après "que", dans la motion en délibération soient remplacés par les suivants:

Attendu que les gouvernements conservateurs ont fait adopter par cette Législature les principales lois organiques qui nous régissent dans l'administration de cette Province, telles que mentionnées à la page 9 de "L'Annuaire Statistique", publié par le gouvernement, en 1914, à savoir:

Loi relative aux chemins de colonisation; Loi autorisant la formation et l'encouragement de sociétés de colonisation; Loi autorisant d'organiser les concours des fermes les mieux cultivés ; Lois créant le conseil provincial des manufactures et organisant les conférences agricoles dans les districts ruraux; Loi organisant la statistique annuelle du mouvement de la population et des causes de décès; Loi encourageant l'immigration dans notre province; Loi fondant le "Journal d'Agriculture"; Loi fondant la première école provinciale de laiterie; Loi pour protéger maîtres et serviteurs; Loi créant le patrimoine de famille; Loi organisant la "Société d'Industrie Laitière"; première loi pour protéger la santé et la vie des personnes employées dans les manufactures, et autres lois relatives aux établissements industriels, à la salubrité des établissements, à la sécurité des travailleurs, à la durée du travail des femmes et des enfants; Loi fondant l'école d'industrie laitière, à St-Hyacinthe; Loi réorganisant les cercles agricoles; Loi organisant des concours de produits de laiterie; Loi appropriant 1,500,000 âcres de terres publiques pour les fins des écoles élémentaires; Loi destinée à encourager la création d'écoles techniques;

Attendu que les gouvernements conservateurs ont aussi fait adopter des lois pour encourager l'enseignement agricole et l'enseignement ménager; que la loyale opposition de Sa Majesté, depuis l'avènement du parti libéral au pouvoir en 1897, a constamment préconisé des mesures progressives et nationales, tel qu'il appert par ses motions relatives à la richesse frontière de la province de Québec, à l'imposition d'un droit de coupe suffisant pour encourager la construction dans cette Province d'un grand nombre de manufactures de pulpe et de papier pour donner de l'encouragement à nos ouvriers et à nos colons, (page 467, Jour. Ass. Lég. 1903);

Attendu que le gouvernement libéral, jusqu'en 1910, a critiqué ces idées et voté contre les motions qui les formulaient;

Attendu que l'opposition a toujours prêché et prêche encore l'utilisation pratique de nos pouvoirs d'eau et la distribution à bon marché de l'énergie électrique dans notre province, convaincue que la houille blanche, à des prix faciles, assurerait l'éclosion d'un grand nombre de nouvelles industries;

Attendu que, en 1909, 1910 et 1911, l'opposition demanda dans des motions consignées aux procès-verbaux de cette Chambre, l'augmentation de l'indemnité accordée aux jurés, l'autonomie des municipalités, l'exemption de taxes pour toute part d'héritage ne dépassant pas $3,000., un règlement équitable de la question des rentes seigneuriales, les élections à date fixe, la diminution des heures de travail pour les femmes et les enfants qui travaillent dans les manufactures, le développement de nos industries agricoles,la création d'établissements industriels qui pourraient s'approvisionner des produits de la ferme pour leur matière première; que le gouvernement et la majorité ministérielle de de cette Chambre ont toujours voté contre ces motions;

Attendu que l'opposition a demandé que la justice soit administrée toujours suivant les grands principes de l'équité et de l'impartialité, de façon à ce que la partisannerie et le favoritisme ne puissent jamais mettre entrave à la poursuite des malfaiteurs de toute catégorie; que le gouvernement et sa majorité ministérielle ont empêché des comités d'enquêtes parlementaires de s'enquérir des accusations de corruption et de péculat portées contre des députés de cette Chambre et de connaître les noms des treize députés pour lesquels J.-O. Mousseau, alors qu'il était député de Soulanges, a reçu $1,150.00;

Attendu que, à la session de 1912 par la motion Prévost, à la session de 1914 par la motion Bernier, et à la session de 1915, par la motion Bérubé, l'opposition a demandé la réouverture de ces enquêtes;

Attendu qu'il était alors et qu'il est encore "nécessaire, urgent et dans l'intérêt public, et pour la sauvegarde de l'honneur de cette Chambre et de chacun de ses membres" de faire ces enquêtes complètes, de façon à démontrer que le législateur coupable de malversation ne peut jouir d'une impunité scandaleuse et néfaste;

Attendu que le gouvernement et sa majorité ont empêché la Chambre et le public de connaître le bien-fondé des accusations portées par M. Jean Prévost, contre John Hall Kelly, alors député de Bonaventure, et par le journal "Daily Mail", contre J.-O. Mousseau, alors député de Soulanges, et treize députés dont les noms ne peuvent être divulgués que par ledit J.-O. Mousseau;

Attendu que l'opposition a souvent protesté contre l'adoption de bills privés ou lois d'exception qui favorisent des intérêts particuliers, sont contraires à l'intérêt général, portent atteinte à des droits sacrés, constituent un danger et sont une cause de ruine, notamment pour un grand nombre de corporations ou municipalités;

Attendu que, le montant payé en 1897, par le gouvernement du Dominion comme subside fédéral au gouvernement de cette province, était de $1,086,713.48, et qu'il a été pour 1914-1915 de $1,969,630.28, soit une augmentation de près d'un million de piastres par année;

Attendu que le gouvernement reçoit aussi du gouvernement du Dominion depuis 1914, un subside spécial pour encouragement de l'agriculture, dans cette province, lequel subside a été en 1915, de $187,409.16, et sera de $215,310.16, en 1916; et que d'après la déclaration de l'hon. ministre de l'Agriculture, M. Caron, consignée dans les procès verbaux de l'Assemblée législative, 15 février 1916, ces montants ont été ou seront employés aux fins suivantes : aviculture, arboriculture, industrie du bacon, culture des fruits, écoles d'agriculture, enseignement agricole dans les Académies, écoles rurales et normales, agronomes du district, Union expérimentale, luzerne et trèfle, sélection des semences, apiculture industrie du tabac, industrie laitière, drainage, économie domestique, sucre d'érable, conférences, publications;

Attendu que le gouvernement fédéral en sus de ce subside spécial, dépense des centaines de mille piastres pour encourager dans notre province les industries laitière et fruitière, pour le développement des marchés qui favorisent ces industries, pour des entrepôts frigorifiques, pour des bons aux beurreries, pour des refrigérateurs dans les wagons, pour la culture et la vente du tabac, pour développer l'industrie du bétail;

Attendu que nonobstant cette augmentation du subside fédéral et la création du subside fédéral spécial depuis 1912, le gouvernement a constamment accru le revenu de la province en majorant les taxes déjà imposées et par la création de nouvelles taxes, permis ou licenses, contrairement à ce que le parti libéral avait promis au peuple en 1897, et de façon à augmenter les recettes ordinaires de la province de $3,874,803.18 qu'elles étaient en 1896-1897, à $9,597,925.67, en 1914-15; (Proc. verb., Ass. lég., 8 mars 1916. — Réponse de l'hon. trésorier provincial).

Attendu que les recettes provenant des taxes accusent pour l'année 1914-1915 une augmentation énorme sur les revenus de même source pour l'année 1896-1897, tel qu'en fait foi le tableau suivant, extrait des divers états financiers produits par le département du trésor de cette Province:

REVENU DES TAXES POUR LES ANNÉES 1896-97 ET 1914-15

TAXES SUR :	1896-97	1914-15
Corporations commerciales (nouvelle)	$ 134,404.03	$ 982,977.87
Successions (majorées)	229,441.72	1,660,853.15
Municipalités pour entretien des aliénés (Dont en 1915, 8,991.78 patients payants)	9,342.57	262,554.79
Ecoles de réforme ('15 et d'industrie)	923.72	55,353.02
Mutation de propriété	74,856.99	
Commerce et manufactures	10,393.77	
Sur certaines personnes	3,507.74	
Automobiles. (nouvelle)	.....	180,224.67
Sur transport d'actions, bons (nouvelle)	.....	20,369.48
Cies d'Assur. & Sociétés de secours (nouv.)	376.33	23,052.43
Distributeurs automatiques. (nouv.)	.....	10,965.00
Cies de fidéicommis. (nouv.)	.....	3,884.44
Total	$ 463,246.87	$ 3,200,234.85

Attendu que ce tableau ne contient pas les revenus des taxes, permis ou licenses qui ont été imposés en 1915, provenant des vues animées, buanderies, et de la majoration des timbres judiciaires, etc.;

Attendu qu'en 1897, l'excédant du passif était de $25,491,658.00 et en 1915, de $28,020,066.20;

Attendu que la dette consolidée nette était en 1915, de $33,034,279.75. (Réponse de l'hon. M. Mitchell, interp. P. V., Ass. lég., 1916.)

Attendu que le gouvernement conservateur de 1892 à 1897 a administré la province de manière à créer des sources de revenus suffisantes

pour rétablir l'équilibre financier et pour répondre aux nombreux besoins du peuple;

Attendu que le parti libéral a alors dénoncé ces sources de revenus et qu'il les trouve nécessaires depuis qu'il est au pouvoir, au point qu'il les augmente pour en retirer un plus grand bénéfice, et qu'il en crée de nouvelles, soit par taxes, licences ou permis, pour faire face à l'augmentation constante des dépenses;

Cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas employé l'augmentation de ses revenus à assurer;

(a) Des écoles plus profitables aux enfants du peuple;
(b) Le développement de nos industries agricoles;
(c) Un accès plus facile à nos terres colonisables et un régime plus favorable aux colons;
(d) L'amélioration de notre voirie rurale suivant un système et un plan d'ensemble, de façon à ne pas exposer les municipalités à faire des dépenses inutiles et trop lourdes;
(e) Des voies de communication faciles et avantageuses, partout où il en est besoin pour les colons établis, ou ceux qui veulent s'établir;
(f) La conservation, en même temps que l'exploitation judicieuse de nos richesses naturelles;
(g) L'amélioration du sort de nos classes ouvrières en général;
(h) Une surveillance plus active et plus efficace des compagnies d'assurance mutuelle et des sociétés de secours, en vue de mieux protéger le public;
(i) Une meilleure administration de la justice;
(j) La réforme de nos lois de manière à supprimer autant que possible le besoin de législation privée et les lois d'exception;
(k) Le respect de l'autonomie et des droits des municipalités;
(l) La cessation de l'abus du patronage dans la distribution des octrois publics;
(m) La réduction de la dette de la province, et une répartition plus équitable et plus pratique des deniers votés par cette Chambre.

Et la motion d'amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

MM. Bernier,
Cousineau,
Labissonnière,
Morin,
Sauvé,
Slater,
Sylvestre.—7

CONTRE:

MM. Allard,
Bullock,
Lemieux,
Létourneau (Québec-Est),

Caron (Iles-de-la-Madeleine),	*Lévesque*,
Caron (Matane),	*Mercier*,
Décarie,	*Mitchell*,
Delisle,	*Ouellette*,
Demers,	*Petit*,
Désaulniers,	*Philps*,
Dorris,	*Pilon*,
Finnie,	*Robert* (Rouville),
Fortier,	*Robert* (St-Jean),
Gendron,	*Stein*,
Godbout,	*Taschereau*,
Gosselin,	*Tessier* (Rimouski),
Gouin,	*Tessier* (Trois-Rivières),
Grégoire,	*Therrien*,
Langlois,	*Tourigny*,
Leclerc,	*Vilas*.—36.

La motion d'amendement est ainsi rejetée.
La motion principale est alors soumise à la Chambre, qui l'adopte.
En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour administration de la justice, pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-quatre mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Asiles d'aliénés, comprenant le transport de patients des prisons aux asiles, et autres dépenses incidentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour écoles de réforme et d'industrie, comprenant dépenses incidentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille neuf cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour entretien, etc., des édifices publics en général (Spencer Wood, serre et nouveaux bureaux dans l'ancienne bibliothèque), pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour ponts en fer, pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante-huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Edifices de la Législature et des départements, construction de la nouvelle bibliothèque et des dépendances, pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Cercles agricoles, aide à l'agriculture en général, comprenant la subvention à la Compagnie de chemin de fer de la rive sud, en vertu de 63 Vic., chap. 2, concours de défrichement, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Ecoles ménagères, pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-huit mille quatre cent dix piastres soit ouvert à Sa Majesté pour inspection des fabriques pour les produits laitiers, 5 Geo. V, chap. 31, pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Améliorations des chemins ruraux, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour protection des forêts pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour service forestier, (comprenant l'inspection et la classification des terres), pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour pépinière de Berthierville: entretien, pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour Immigration, pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas onze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour chasse et pêche, pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour service de l'enregistrement (cadastre), pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas onze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la perception des licences, des droits sur les successions et des taxes sur les corporations commerciales, etc., S.R.Q., 1909, articles 903-1315; 1345-1359; 1374-1387*i*, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour timbres, licences, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la *Gazette officielle de Québec*, pour l'exercice finissant le 30 juin 1916.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions.

Les dites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* que, pour pourvoir au payment des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1916, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $616,460.00.

2. *Résolu* que, pour pourvoir au payment des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1917, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $5.267,191.06.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions.

Les dites résolutions sont lues comme suit:

1. *Résolu* que, pour pourvoir au payment des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1916, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $616,460,00.

2. *Résolu* que, pour pourvoir au payment des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1917, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $5,267,191.06.

Les dites résolutions sont lues une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Mitchell ait la permission de présenter un bill (No 6) intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1916 et le 30 juin 1917, et pour d'autres fins du service public".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, secondé par M. Cousineau, il est—

Résolu que, vu que M. Smart, député de Westmount, a fait du service actif dans l'armée canadienne durant la présente session et s'est, en conséquence, trouvé dans l'impossibilité d'assister aux séances de cette chambre, le comptable soit autorisé à lui payer son indemnité sans déduction pour défaut de présence.

Sur la motion de M. Létourneau (Montréal-Hochelaga), secondé par M. Bouchard, il est—

Ordonné que les droits additionnels payés par les promoteurs du bill (No 110) intitulé: "Loi amendant la charte de l'Union Saint-Joseph de Saint-Henri", leur soient remboursés, vu que ce bill se rapporte à une société de bienfaisance.

Ordonné que les droits additionnels payés par les promoteurs du bill (No 142) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Metropolitan Columbus Association", leur soient remboursés, vu que ce bill se rapporte à une société de bienfaisance.

Sur la motion de M. Fortier, secondé par M. Stein, il est—

Ordonné que les droits additionnels payés par les promoteurs du bill (No 143) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association d'assurance mutuelle des paroisses et des maisons d'éducation et de charité de la Vallée de l'Ottawa, dans la province de Québec," leur soient remboursés, vu que ce bill a pour objet d'aider aux maisons d'éducation et de charité.

Sur la motion de M. Robert (Rouville), secondé par M. Bouchard, il est—

Ordonné que les droits additionnels payés par les promoteurs du bill (No 162) intitulé: "Loi autorisant la construction d'une église, d'une sacristie, d'un presbytère et ses dépendances en la paroisse de Sainte-Marie de Monnoir", leur soient remboursés, vu que ce bill a pour objet la propagation d'un culte religieux.

Sur la motion de M. Gault, secondé par M. D'Auteuil, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 160) intitulé: "Loi amendant la loi 39 Victoria chapitre 74, et établissant le titre de la propriété connue sous le nom de *Saint Edwards Church*, dans la cité de Montréal", concerne une institution religieuse, les droits additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leurs soient remboursés.

Sur la motion de M. Lévesque, secondé par M. Francœur, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 82) intitulé: "Loi annexant la cité de Maisonneuve à la cité de Montréal", n'a pas été adopté, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Morin, secondé par M. Bernier, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Relevé ou état donnant les noms et l'adresse de tous les avocats de la province de Québec, qui ont occupé dans des causes du gouvernement, ou qui ont fait tout autre travail pour le gouvernement de cette province, depuis le 11 mai 1897 jusqu'à date; le montant réclamé par chacun d'eux et le montant qui leur a été payé, dans chaque cas.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau les documents suivants:

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 17 janvier 1916, pour:

Documents, correspondance échangée entre toutes personnes et le gouvernement, ou aucun de ses membres, concernant l'incendie qui a eu lieu au palais de justice de Montréal, au cours de l'année 1915, ainsi que le rapport des commissaires des incendies à ce sujet.
(*Document de la session No* 107).

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 19 janvier 1916, pour:
Copie de toute correspondance entre le secrétaire ou l'un des membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Hébertville et le ministère de la voirie, depuis l'année 1914 jusqu'à ce jour.
(*Document de la session No* 108).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 janvier 1916, pour:
Etat indiquant le total des ventes d'immeubles par le shérif du district de Montréal, durant les années 1910 à 1915 inclusivemnt et le montant réalisé par les ventes. (*Document de la session No* 109).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 février 1916, pour:
Copie de toute correspondance échangée entre le secrétaire ou les membres du conseil de la municipalité de Saint-Hubert, dans le comté de Témiscouata, ou toute autre personne, et le ministère de la Voirie, depuis le 1er mai 1913, jusqu'à ce jour. (*Document de la session No* 110).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 janvier 1916, p ur:
Copie de toute correspondance entre le ministère de l'agriculture, et la Société d'agriculture du comté des Deux-Montagnes, relative à des octrois spéciaux depuis 1914 jusqu'à ce jour.
(*Document de la session No* 111).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1915, pour:
Copie de tous documents, correspondances, contrats, demandes de soumissions se rapportant à un pont en fer construit à Scott, dans le comté de Dorchester. (*Document de la session No* 112).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 janvier 1916, pour:
Etat indiquant la dette de toutes et chacune des corporations scolaires de la province de Québec. (*Document de la session No* 113).

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

"Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill (No 6) intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1916 et le 30 juin 1917, et pour d'autres fins du service public".

M. Désaulniers du comité mixte des impressions présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a l'honneur de soumettre à votre honorable Chambre son rapport somme suit:

"Votre comité a choisi l'honorable M. Pérodeau, comme son président, et recommande l'impression des documents portant les Nos 15, 35, 36, 46, 48, 49, 55, 56, 59, 63, 74, 78, 85, 89, 94, 99, 101, 106.

Résolu que la Chambre adopte ledit rapport.

Un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province est apporté par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, requérant la présence des membres de la Chambre dans la salle du Conseil législatif. En conséquence, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif, où Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province veut bien donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

B Loi constituant en corporation l'Œuvre de la propagation de la Foi de Québec.
C Loi amendant les articles 1285 et 1286 du Code de procédure civile.
E Loi modifiant l'article 1342 du Code civil.
F Loi modifiant le Code civil au sujet de l'enregistrement de certaines servitudes.
8 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la protection des bois contre le feu.
17 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, concernant le département des Terres et forêts et les matières qui en relèvent.
18 Loi amendant la loi 4 George V, chapitre 42, relativement aux ingénieurs stationnaires.
19 Loi concernant le Code municipal de la province de Québec.
24 Loi relative à la Commission des chemins à barrières de la rive nord à Québec.
31 Loi amendant la loi des licences de Québec.
32 Loi concernant la formation de municipalités dans le territoire des comtés de Pontiac et Témiscaming situé au nord de la ligne 48o de latitude.
34 Loi amendant la loi de la chasse de Québec.
35 Loi amendant la loi de la pêche de Québec.
36 Loi modifiant l'article 3488 des Statuts refondus, 1909, et l'article 346 du Code de procédure civile au sujet des sténographes.
37 Loi ratifiant certains actes de transport de biens de successions sujets à l'impôt.
38 Loi amendant la loi des licences de Québec relativement aux licences de certains brasseurs, distillateurs et magasins de liqueurs de gros.
52 Loi constituant en corporation le Chapitre de Québec.
53 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Solon Eliasoph au nombre de ses membres.
54 Loi concernant l'Institution catholique des sourds-muets pour la province de Québec.
59 Loi amendant la charte de la cité de Maisonneuve.

62 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Alexander Walker Thornton au nombre de ses membres.
65 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Reuben Henry Lipsey au nombre de ses membres.
66 Loi annexant la municipalité scolaire distincte de la paroisse de Saint-Michel-Archange de Montreal, à celle des écoles catholiques de Montréal.
67 Loi amendant la charte de l'Institut des artisans de Montréal.
69 Loi constituant en corporation la "Federation of Jewish Philanthropies of Montreal.
71 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Elie Jobin au nombre de ses membres.
72 Loi régularisant la cléricature de Edmond Saint-Denis, étudiant en loi.
74 Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central.
77 Loi modifiant les titres de l'immeuble connu sous le numéro 2167 du cadastre du quartier Saint-Pierre en la cité de Québec.
79 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Maurice Goudrault au nombre de ses membres après examen.
80 Loi amendant la charte de "The Shamrock Amateur Athletic Association."
83 Loi annexant la municipalité scolaire de la ville de Maisonneuve, maintenant cité de Maisonneuve, dans le comté de Maisonneuve, à celle des écoles catholiques de Montréal.
84 Loi amendant la charte de la ville de Lévis.
86 Loi concernant le village de Dorion et décrétant son érection en ville sous le nom de ville de Dorion.
87 Loi concernant la compagnie Lecavalier & Riel, Limitée.
89 Loi concernant la compagnie Bélair, Limitée
94 Loi pour confirmer un règlement octroyant une franchise à "The Three Rivers Traction Company".
95 Loi amendant la charte de la "North Shore Power Company".
97 Loi amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.
100 Loi amendant la loi constituant en corporation "L'Union Saint-Joseph à Saint-Roch de Québec".
102 Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de l'Enfance de Jésus et de Marie, dites de Sainte Chrétienne.
103 Loi amendant la charte de la Société d'histoire naturelle à Montréal.
104 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Robert Warden Lee au nombre de ses membres après examen.
109 Loi constituant en corporation la compagnie des Tramways de Verchères, Chambly et Laprairie.
110 Loi amendant la charte de l'Union Saint-Joseph de Saint-Henri.
111 Loi amendant la charte de la cité de Verdun.
113 Loi amendant la charte de Cartierville.
114 Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Léonard de Port Maurice.

115 Loi concernant la ville du Sault-au-Récollet.
117 Loi amendant la loi concernant la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des beurreries et fromageries de la province de Québec.
120 Loi constituant en corporation l'Association des courtiers d'assurance-feu de Montréal.
121 Loi amendant la loi intitulé: Loi constituant en corporation "The Saint Francis Valley Railway Company".
122 Loi concernant l'avenue Connaught, dans le quartier Notre-Dame de Grâce de la cité de Montréal.
124 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Joseph-Pamphile LeMay au nombre de ses membres après examen.
126 Loi constituant en corporation l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal.
127 Loi autorisant Jean-Marie Richard à exercer la profession d'avocat après examen.
128 Loi amendant et refondant la charte de la ville de la Pointe-aux-Trembles.
130 Loi amendant la loi constituant en corporation la ville de Montréal-Est.
133 Loi amendant la charte de la "Sunday School Union of Montreal".
134 Loi constituant en corporation "The Civic Investment & Industrial Company".
136 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Donald Russell Mackay au nombre de ses membres.
137 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Moe Newton Fineberg au nombre de ses membres.
138 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Frank Mendel au nombre de ses membres.
139 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Nathan Titleman au nombre de ses membres.
140 Loi amendant la charte de la ville de Roberval.
141 Loi constituant en corporation le Cimetière de l'est de Montréal.
142 Loi constituant en corporation "The Metropolitan Columbus Association".
143 Loi constituant en corporation l'Association d'assurance mutuelle des paroisses et des maisons d'éducation et de charité de la vallée de l'Ottawa, dans la province de Québec.
144 Loi amendant la charte de la ville de Saint-Lambert.
145 Loi constituant en corporation "The Danville Protestant Cemetery Company".
146 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Omphroy Bissonnette au nombre de ses membres.
147 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Rosario Lamontagne au nombre de ses membres.

148 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre James McK. Wathen au nombre de ses membres.
149 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Léopold Larocque au nombre de ses membres.
150 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre J.-B. Frédéric Houde au nombre de ses membres.
151 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Charles-Edouard Valiquette au nombre de ses membres.
153 Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.
155 Loi ratifiant la vente de biens substitués par le testament de feu Olivier Lachance.
157 Loi constituant en corporation la compagnie "The Labour Union Insurance Company", la Compagnie d'assurance l'Union de travail.
158 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre au nombre de ses membres Ernest Chaussé.
160 Loi amendant la loi 39 Victoria, chapitre 74, et établissant le titre à la propriété connue sous le nom de "Saint Edwards Church", dans la cité de Montréal.
164 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Gilles-R. Amiot au nombre de ses membres.
165 Loi concernant un acte de donation en date du 6 juillet 1877, fait par Joseph Gagnon, père, à Joseph Gagnon, fils, *et al*, autorisant la vente de certains immeubles.
166 Loi remettant en vigueur et amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine.
172 Loi remplaçant l'article 30 du Code de procédure civile au sujet de certaines dépositions reçues en dehors de la province de Québec.
174 Loi modifiant la loi de pharmacie de Québec.
178 Loi détachant certains lots du comté d'Arthabaska et les annexant à la paroisse de Sainte-Eulalie, dans le comté de Nicolet, pour fins électorales, municipales, d'enregistrement et judiciaires.
179 Loi modifiant la loi de tempérance de Québec, relativement au mode de votation sur les règlements de prohibition.
180 Loi pour autoriser les commissions scolaires à contribuer de leurs deniers pour des fins patriotiques, nationales ou scolaires.
182 Loi amendant la loi des assurances de Québec, au sujet des agents d'assurance.
185 Loi amendant l'article 3408 des Statuts refondus, 1909, et exemptant les ingénieurs civils pratiquants de remplir les fonctions de jurés.
186 Loi amendant l'article 2175 du Code civil.

Alors l'honorable Orateur de l'Assemblée législative a adressé la parole à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, et a présenté à Son Honneur, pour qu'il veuille y donner sa sanction, un bill intitulé:

Bill 6.—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1916 et le 30 juin 1917 et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, le Lieutenant-Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur benevolence et sanctionne ce bill.

Après quoi, il a plu à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur de clore la quatrième session de la treizième législature de la province de Québec, par le discours suivant:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

C'est avec plaisir que j'ai donné la sanction royale aux lois que vous avez adoptées pendant cette session.

Ces lois vous ont été inspirées par le souci du bien public, et j'ai confiance qu'elles contribueront à assurer le développement et la prospérité de notre province.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je vous remercie d'avoir mis à la disposition de mon gouvernement les crédits que requiert l'administration. Soyez certains qu'ils seront dépensés avec économie et suivant la destination que vous leur avez assignée

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Avant d'ajourner vos travaux législatifs, je demande à la Providence de répandre ses bienfaits sur notre chère province et je la prie de faire triompher les armes de Sa Majesté et celles de ses alliés.

Alors l'honorable Orateur du Conseil législatif dit:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province que cette Législature soit prorogée jusqu'à jeudi, le 20 avril 1916, pour y être ici tenue: cette Législature provinciale est, en conséquence, prorogée à jeudi, le 20 avril 1916.

Alors l'Assemblée législative s'en est allée et il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de se retirer.

PRÉCIS DES DÉCISIONS PRONONCÉES PAR L'ORATEUR SUR DES QUESTIONS D'ORDRE OU DE RÈGLEMENT.

Troisième séance du 9 mars 1916.

Une motion d'amendement qui ne propose pas de modifier la motion en délibération est irrégulière. (Art. 160 du Règlement.)

On ne peut plus proposer d'amender une résolution lorsque la Chambre est saisie d'une motion à l'effet d'agréer cette résolution. (May's Parliamentary Practice, 11e édition, p. 627; Règlement annoté de l'Ass. lég. de Québec, note 1 sous l'art. 316.)

Troisième séance du 14 mars 1916.

Un amendement est irrégulier quand il est rédigé de façon que la motion sur laquelle il est proposé resterait inintelligible, s'il était adopté. (Art. 162 du Règlement.)

Toute motion doit proposer à l'assemblée de faire une chose, d'ordonner l'accomplissement d'une chose, ou d'exprimer une opinion sur quelque sujet. (Cushing, Law and Practice of Legislative Assemblies, 9e édition, No 797.)

Une déclaration personnelle ne se fait pas sous forme de motion.

Un amendement est irrégulier s'il tient du discours ou du pamphlet. (Règlement annoté de l'Ass. lég. de Québec, notes 1 et 2 sous l'art. 140.)

Lorsque la motion en délibération tend à la formation du comité des subsides, il est irrégulier de proposer, sans avis préalable, de donner des instructions au comtié des comptes publics. (May's Parliamentary Practice, 11e édition, p. 482-3; Manual of Procedure of the House of Commons, 3e édition, No 175.)

Lorsqu'un amendement est irrégulier, l'Orateur peut refuser de mettre cet amendement en délibération. (Art. 145 du Règlement.)

ETAT DES TRAVAUX DE LA SESSION DE 1916

4e SESSION DE LA 13e LÉGISLATURE

La session s'ouvre le 11 janvier 1916.

L'adresse en réponse au discours du trône est proposée par M. Bugeaud, secondé par M. Bissonnet.

Les Chambres sont prorogées le 16 mars 1916.

Séances	48
Votes	15
Pétitions présentées	117
Documents déposés sur le bureau de la Chambre en réponse aux adresses et aux ordres de la Chambre	90
Bills présentés en premier lieu à l'Assemblée législative	158
Bills présentés en premier lieu au Conseil législatif	4
Avis de questions	136
Avis de motions introductives de bills	45
" proposant le vote d'ordres ou d'adresses	225
Avis de résolutions	12
Séances de comités pléniers consacrées à l'étude de projets de résolutions	17
Séances de comités pléniers consacrées à l'étude de bills	181
Séances du comité des subsides	34
Rapport du comité spécial chargé de choisir les membres des comités permanents	1
Rapports du comité des bills privés en général	21
" " des chemins de fer, etc	5
" " des règlements	17
" " des bills publics en général	8
" " des comptes publics	1
" " des privilèges et élections	1
" " de l'agriculture, de l'immigration, etc	1
" " des industries et commerce	1
" " du code municipal	1
" " de la bibliothèque de la législature	1
" " des impressions législatives	1

E.-R. ALLEYN,

Greffier des archives.

INDEX

DES

Journaux de l'Assemblée Législative

DE QUÉBEC

SESSION DE 1916

ADRESSES:—(Pour le dépôt de rapports et de documents, voir *Documents de la Session*).

AGENTS D'ASSURANCES:—Loi concernant les—.(Voir BILLS, *No 182.*)

AGRICULTURE, IMMIGRATION ET COLONISATION (Comité d'):—Choix des membres, 7; 1er rapport, 12.

ALLARD, JOSEPH-A:—Loi concernant—.(Voir BILLS, *No 68.*)

AMIOT, GILLES-R:—Loi concernant—.(Voir BILLS, *No 164.*)

ANIMAUX PUR SANG:—Loi concernant les—.(Voir BILLS, *No 176.*)

ANNEXION:—Loi concernant l'—de certains lots à Sainte-Eulalie. (Voir BILLS, *No 178.*)—(Voir aussi ECOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.)

ARTHABASKA, (comté):—Loi concernant—.(Voir BILLS, *No 178.*)

ARTISANS-CANADIENS-FRANÇAIS:—Loi concernant les—.(Voir BILLS, *No 55.*)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

ARTISANS DE MONTRÉAL:—Loi concernant l'Institut des—.(Voir BILLS, *No 67.*)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE:—
Se rend auprès du L.-G. à l'ouverture de la session, 1.
Décide d'ouvrir ses séances après l'heure fixée par le règlement, 21.
Décide d'ouvrir ses séances avant l'heure fixée par le règlement 45.
Décide de siéger le samedi, 245.
Décide d'avoir deux séances par jour, 245; trois séances par jour, 245.
Siège après minuit, 209, 333.
Se rend auprès du L.-G. pour la sanction de bills, 291, 384.
Se rend auprès du L.-G. pour la prorogation, 388.

ASSOCIATION D'ASSURANCE MUTUELLE DES PAROISSES ET DES MAISONS D'ÉDUCATION DE LA VALLÉE DE L'OTTAWA:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 143.*)

ASSOCIATION DES COURTIERS D'ASSURANCE.—FEU DE MONTRÉAL:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 120.*)

ASSURANCE-FEU:—Loi concernant l'association des courtiers d'—de Montréal. (Voir BILLS, *No 120.*)

ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DES BEURRERIES ET FROMAGERIES:—Loi concernant la Cie d'—. (Voir BILLS, *No 117.*)

ASSURANCE MUTUELLE DES PAROISSES ET DES MAISONS D'ÉDUCATION DE LA VALLÉE DE L'OTTAWA.—Loi concernant l'association d'—. (Voir BILLS, *No 143.*)

ASSURANCES:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 182.*)

BARREAU DE LA PROVINCE:—Loi concernant le—.(Voir BILLS, *No 177.*)

BEACONSFIELD:—Loi concernant —.(Voir BILLS, *No 129.*)

BÉLAIR, LIMITÉE:—Loi concernant la Cie—. (Voir BILLS, *No 89.*)

BEURRERIES ET FROMAGERIES:—Loi concernant la Cie d'assurance mutuelle contre le feu des—. (Voir BILLS, *No 117.*)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE:—Nomination du comité de la—7; message de l'Assemblée, 48; message du conseil, 47; rapport du bibliothécaire, 226.

BILLS:—

B.—Loi constituant en corporation l'Œuvre de la propagation de la Foi de Québec.—Pétition, 28; rapport, 137. (M. Leclerc); 1re lect., 177; renvoi à comité, 197; rapporté, 203; 3e lect., 223. Sanction, 384. (6 Geo. V., c. 87).

C.—Loi amendant les articles 1285 et 1286 du Code de procédure civile.—(M. Tessier, Rimouski); 1ère lect., 244; 2e et 3e lect., 278. Sanction, 384. (6 Geo. V, c. 41).

E.—Loi modifiant l'article 1342 du Code civil.—(M. Lévesque). 1ère lect., 244; 2e et 3e lect., 281; sanction, 384. (6 Geo. V, c. 33.)

F.—Loi modifiant le Code civil au sujet de l'enregistrement de certaines servitudes.—(M. Taschereau). 1ère lect., 269; 2e lect. amend., 3e lect., 275. Sanction, 384. (6 Geo. V, c. 34.)

No 1.—Loi relative à la prestation des serments d'office.—Présenté (M. Gouin), 2.

No 2.—Loi refondant les dispositions des articles 47 et 53 et modifiant l'article 1202*b* du Code de procédure civile.—Présenté (M. Gouin), 26; 2e et 3e lect., 48. Message du C. L., 133. Sanction, 291. (6 Geo. V, c. 39).

No 3.—Loi modifiant le Code civil concernant la jouissance des droits civils.—Présenté (M. Gouin), 26; 2e et 3e lect., 236. Message du C. L., 277. Sanction, 291. (6 Geo. V, c. 32.)

No 4.—Loi modifiant les articles 628 et 630 des Statuts refondus, 1909, relativement aux poursuites sur le cautionnement des officiers publics.—Présenté (M. Gouin), 26; renvoi à comité, 45.

No 5.—Loi modifiant les articles 1426 et 1427 du Code de procédure civile relativement aux successions vacantes.—Présenté (M. Gouin), 26; 2e et 3e lect., 49. Message du C. L., 133. Sanction, 291. (6 Geo. V, c. 42.)

Bill 6.—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin

---

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses."

BILLS:—*Suite.*

1916 et le 30 juin 1917 et pour d'autres fins du service public.—Présenté (M. Mitchell), 2e et 3e lect., 381. Message du C. L., 383. Sanction, 387. (6 Geo. V, c. 1.)

No 8.—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la protection des bois contre le feu.—Résolutions renv. à comité pl., 218; recommandation du L.-G., 238; en comité, concours, 238. Bill présenté (M. Allard), 209; 2e et 3e lect., 239. Message du C. L., 308. Sanction, 384. (6 Geo. V, c. 18.)

No 9.—Loi amendant la loi des mines de Québec.—Résolutions renv. à comité pl., 96; recommandation du L.-G., 145; en comité, concours, 145; Bill présenté (M. Mercier), 93; en comité, 139; 2e lect., 146. Message du C. L., 197. Sanction, 291. (6 Geo. V, c. 19.)

No 10.—Loi ratifiant certains contrats passés par le gouvernement de la province avec Sa Grandeur Monseigneur Gustave Blanche, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent; l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, de Lévis; l'Asile du Bon-Pasteur, de Québec; les Missionnaires de la Compagnie de Marie, et les dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, respectivement concernant l'entretien de certains enfants dans une école de réforme ou une école d'industrie, selon le cas.—Résolutions renv. à comité pl., 56; recommandation du L.-G., 96; en comité, 96; concours, 116. Bill présenté (M. Décarie), 2e et 3e lect., 116. Message du C. L., 169. Sanction, 291. (6 Geo. V, c. 5.)

No 11.—Loi légalisant certaines entrées au volume 2 de l'index aux immeubles de la ville de Joliette, en usage depuis le 15 juin 1900, dans le bureau de la division d'enregistrement de Joliette.—Présenté (M. Gouin), 87; en comité, 96; 3e lect., 120. Message du C. L., 181. Sanction, 291. (6 Geo. V, c. 57.)

No 12.—Loi relative à l'authentication de certains registres et livres d'enregistrement dans le district de Terrebonne.—Présenté (M. Gouin), 50; 2e et 3e lect., 96. Message du C. L., 140. Sanction, 291. (6 Geo. V, c. 36.)

No 15.—Loi amendant la loi 5 George V, chapitre 38, relative aux compagnies de chemins à barrières de péage.—Présenté (M. Taschereau), 30; 2e et 3e lect., 56. Message du C. L., 133. Sanction, 291. (6 Geo. V, c. 3.)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

BILLS:—*Suite.*

No 16.—Loi modifiant l'article 892 du Code de procédure civile.—Présenté (M. Gouin), 43; renvoi à comité, 57; rapporté, 117; amend., 3e lect., 135. Message du C. L., 189. Sanction, 291. (6 Geo V, c. 40.)

No 17.—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, concernant le département des Terres et forêts et les matières qui en relèvent.—Résolutions renv. à comité pl., 218; recommandation du L.-G., 235; en comité, 235, 237; concours, 237. Bill présenté (M. Allard), 238; 2e et 3e lect., 244. Message du C. L., 309. Sanction, 384. (6 Geo. V, c. 17.)

No 18.—Loi amendant la loi 4 George V, chapitre 42, relativement aux ingénieurs stationnaires.—Présenté (M. Taschereau), 47; 2e et 3e lect., 269. Message du C. L., 319. Sanction, 394. (6 Geo. V, c. 27.)

No 19.—Loi concernant le Code municipal de la Province de Québec.—Présenté, (M. Gouin), 72; en comité, 96; renvoi au comité du projet de code, 139; en comité, 163, 165, 174, 176, 180, 186, 188, 196, 208, 218, 222; rapport, deux motions pour nouveau renvoi à comité rejetées, 3e lect., 227; message spécial au C. L., 229. Message du C. L., avec amend., 314; concours, 314. Sanction, 384. (6 Geo. V, c. 4.)

No 20.—Loi amendant l'acte 3 George V, chapitre 38, relativement à la protection de certaines municipalités contre les indendies.—Résolutions renv. à comité pl., 145; recommandation du L.-G., 151; en comité, concours, 152. Bill présenté (M. Taschereau), 73; 2e et 3e lect., 152. Message du C. L., 189. Sanction, 291. (6 Geo. V, c. 26.)

No 21.—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, et refondant les dispositions relatives à la création, par certaines municipalités, d'un fonds d'indemnité destinés aux propriétaires ou possesseurs qui ont souffert des dommages causés à leurs moutons.—Présenté (M. Caron, Ile-de-la-Madeleine), 219; 2e et 3e lect., 234. Message du C. L., 265. Sanction, 291. (6 Geo. V, c. 30.)

No 24.—Loi relative à la Commission des chemins à barrières de la rive nord à Québec.—Résolutions renv. à comité pl., 244; recommandation du L.-G., 310; en comité, concours, 310. Bill présenté (M. Taschereau), 232; en comité, amend., 269, 312; 3e lect., 317. Message du C. L., 372. Sanction, 384. (6 Geo. V, c. 2.)

No 25.—Loi relative à certaines questions soumises à la Cour du banc du roi, juridiction d'appel, par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

BILLS:—*Suite.*

Présenté (M. Gouin), 187; en comité, 224; 3e lect., 231. Message du C. L., 285. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 10.)

No 27.—Loi modifiant la loi 2 George V, concernant des subventions à certaines compagnies de chemins de fer.—Résolutions renv. à comité pl., 188; recommandation du L.-G., 237; en comité, concours, 237. Bill présenté (M. Taschereau), 237; 2e et 3e lect., 244. Message du C. L., 277. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 6.)

No 28.—Loi amendant la loi imposant des taxes sur les transferts d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions-obligations.—Présenté (M. Mitchell), 209; 2e lect., en comité, 231; 3e lect., 236. Message, du C. L., avec amend., 285; 1ère lect., 286; concours de l'A. L., 287. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 14.)

No 29.—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les véhicules-moteurs.—Présenté (M. Mitchell), 232; 2e et 3e lect., 256. Message du C. L., 293. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 16.)

No 31.—Loi amendant la loi des licences de Québec.—Présenté (M. Mitchell), 232; 2e lect., en comité, amend., 3e lect., 244. Message du C. L., 309. Sanction, 384. (6 Geo. V, c. 12.)

No 32.—Loi concernant la formation de municipalités dans le territoire des comtés de Pontiac et Témiscaming situé au nord de la ligne 48o de latitude.—Présenté (M. Allard), 260; 2e et 3e lect., 271. Message du C. L., 319. Sanction, 384. (6 Geo. V, c. 8.)

No 34.—Loi amendant la loi de chasse de Québec.—Résolutions renv. à comité pl., 250; recommandation du L.-G., 272; en comité, concours, 272. Bill présenté (M. Mercier), 249; 2e lect., amend., 3e lect., 274. Message du C. L., avec amend., 320; 2e et 3e lect., 321; concours, 323. Sanction, 384. (6 Geo. V, c. 21.)

No 35.—Loi amendant la loi de la pêche de Québec.—Résolutions renv. à comité pl., 250; recommandation du L.-G., 270; en comité, concours, 270. Bill présenté (M. Mercier), 249; en comité 271; 3e lect., 272. Message du C. L., 319. Sanction, 384. (6 Geo. V, c. 20.)

No 36.—Loi modifiant l'article 3488 des Statuts refondus, 1909, et l'article 346 du Code de procédure civile au sujet des sténographes.—Présenté (M. Gouin), 262; en comité, 271; amend., (titre modifié), 3e lect., 276. Message du C. L., 316. Sanction, 384. (6 Geo. V, c. 25.)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

BILLS:—*Suite.*

No 37.—Loi ratifiant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impôt.—Présenté (M. Mitchell), 274; 2e et 3e lect., 280. Message du C. L., 319. Sanction, 384. (6 Geo. V, c. 15.)

No 38.—Loi amendant la loi des licences de Québec relativement aux licences de certains brasseurs, distillateurs et magasins de liqueurs de gros.—Résolutions renv. à comité pl., 287; recommandation du L.-G., 301; en comité, concours, 301. Bill présenté (M. Mitchell), 286; 2e et 3e lect., 301. Message du C. L., 319. Sanction, 384. (6 Geo. V, c. 11.)

No 51.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Louis-René Gagné au nombre de ses membres et à lui octroyer son diplôme d'avocat.—Pétition, 9; rapport, 19; bill présenté (M. Francœur), 20; renvoi à comité, 22; rapport, 58; 3e lect., 75. Message du C. L., 168. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 113.)

No 52.—Loi constituant en corporation le Chapitre de Québec.—Pétition, 21; rapport, 29. Bill présenté (M. Leclerc), 30; renvoi à comité, 45; rapport, 203; 3e lect., 223. Message du C. L., 277. Sanction, 384. (6 Geo. V, c. 86.)

No 53.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Solon Eliasoph au nombre de ses membres.—Pétition, 9; rapport, 19. Bill présenté (M. Finnie), 20; renvoi à comité, 22; rapport, 57; 3e lect., 75. Message du C. L., 226. Sanction, 384. (6 Geo. V, c. 112.)

No 54.—Loi concernant l'Institution catholique des sourds-muets pour la province de Québec.—Pétition, 11; rapport 24. Bill présenté (M. Perron), 25; renvoi à comité, 41; rapport, 58; 3e lect., 77. Message du C. L., avec amend., 169; concours de l'A. L., 176. Sanction, 384. (6 Geo. V, c. 105.)

No 55.—Loi amendant la charte de la Société des artisans canadiens-français.—Pétition, 23, rapport, 46. Bill présenté (M. Perron), 47; renvoi à comité, 54; rapport, 91; 3e lect., 135. Message du C. L., avec amend., 190; concours avec amend., 190. Concours du C. L., 208. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 104.)

No 56.—Loi amendant la charte de la ville de Montréal-Ouest.—Pétition, 11; rapport, 19. Bill présenté (M. Perron), 20; renvoi à

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

BILLS:—*Suite.*

comité, 22; rapport, 72; 3e lect., 93. Message du C. L., 168. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 52.)

No 57.—Loi amendant la charte de la ville Laval des Rapides.—Pétition, 42; rapport, 59. Bill présenté (M. Mayrand), 60; renvoi à comité, 77; rapporté, 227; 3e lect., 234. Message du C. L., 282. Sanction, 292. (6 Geo. V., c. 60.)

No 58.—Loi annexant la municipalité scolaire de la paroisse d'Hochelaga, dans le comté de Maisonneuve de Montréal à celle des écoles catholiques de Montréal.—Pétition, susp. du règlement 49, 50, rapport, 72. Bill présenté (M. Turcot), 74; renvoi à comité, 84; rapport, rejet recommandé, 141.

No 59.—Loi amendant la charte de la cité de Maisonneuve.—Pétition, 11; rapport, 29. Bill présenté (A. Reid), 30; renvoi à comité, 45; rapport, 243; amend., 250; 1ère et 2e lect., des amend., 250; concours, 3e lect., 256. Message du C. L., avec amend., 316; concours de l'A. L., 316. Sanction 384. (6 Geo. V, c. 47.)

No 60.—Loi annexant la municipalité scolaire de Saint-Edouard à celle de la commission des écoles catholiques de Montréal.—Pétition, 18; rapport, 91. Bill présenté (M. Mayrand), 91; renvoi à comité, 131; rapport, 141; 3e lect., 240. Message du C. L., 293. Sanction 292. (6 Geo. V, c. 68.)

No 61.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à permettre à Joseph-Philéas-Philippe Caumartin de pratiquer le droit.—Pétition, 42; rapport, 58. Bill présenté (M. Mayrand), 60; renvoi à comité, 77; rapporté, 227; 3e lect., 234. Message du C. L., 293. Sanction, 292; (6 Geo. V, c. 111.)

No 62.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Alexander Walker Thornton au nombre de ses membres.—Pétition, 9; rapport, 24. Bill présenté (M. Lemieux), 25; renvoi à comité, 42; rapporté, 58; 3e lect., 76. Message de C. L., 168. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 133.)

No 63.—Loi pour changer les fiduciaires d'une partie du capital actions de "La Presse Publishing Company Limited".—Pétition, 28; rapport, 132. Bill présenté (M. Lévesque), 139; motion de renvoi à six mois, renvoi à comité, 150; rapport (retrait recommandé), 191.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

BILLS:—*Suite.*

No 64.—Loi érigeant en municipalité scolaire distincte, la corporation des commissaires d'écoles catholiques séparées de Saint-Dominique, de Montréal.—Pétition, 18; rapport, 46. Bill présenté (M. Mayrand), 47; renvoi à comité, 54; rapport, rejet recommandé, 181. Remboursement des droits, 282.

No 65.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Reuben Henry Lipsey au nombre de ses membres.—Pétition, 9; rapport, 46. Bill présenté (M. Lemieux), 47; renvoi à comité, 54; rapport, 91; 3e lect., 130. Message du C. L., 189. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 130.)

No 66.—Loi annexant la municipalité scolaire distincte de la paroisse de Saint-Michel-Archange de Montréal, à celle des écoles catholiques de Montréal.—Pétition, 10; rapport, 19. Bill présenté (M. Létourneau, M.-Hoch.), 19; renvoi à comité, 22; rapport, 141; 3e lect., 224. Message du C. L., avec amend., 277; 1re et 2e lect., 278, concours 284. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 67.)

No 67.—Loi amendant la charte de l'Institut des artisans de Montréal.—Pétition, 42; rapport, 58. Bill présenté (M. Finnie), 59; renvoi à comité, 77; rapport, 137; 3e lect., 157. Message du C. L., 197. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 96.)

No 68.—Loi régularisant la cléricature et le brevet de cléricature de Joseph-A. Allard.—Pétition, 17; rapport, 58. Bill présenté (M. Cousineau), 73; renvoi à comité, 84; rapport (retrait recommandé), 243.

No 69.—Loi constituant en corporation la "Federation of Jewish Philanthropies of Montreal.—Pétition, 21; rapport, 29. Bill présenté (M. Finnie), 29; renvoi à comité, 49; rapport, 58; 3e lect., 77. Message du C. L., avec amend., 190; 1re lect., 190; concours, 200. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 101.)

No 70.—Loi amendant la loi 60 Victoria, chapitre 72, concernant la paroisse de Saint-Michel-Archange.—Pétition, 21; rapport, 29. Bill présenté (M. Leclerc), 30; renvoi à comité, 90; 3e lect., 135. Message du C. L., 189. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 71.)

No 71.—Loi autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Elie Jobin, au nombre de ses membres.—Pétition, 18; rapport 29. Bill présenté (M. Lemieux), 30; renvoi à

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

BILLS:—*Suite.*

comité, 45; rapport, 72; 3e lect., 93. Message du C. L., 168. Sanction' 385. (6 Geo. V, c. 125.)

No 72.—Loi régularisant la cléricature de Edmond Saint-Denis, étudiant en loi.—Pétition, 10; rapport, 46. Bill présenté (M. Lévesque), 47; renvoi à comité, 54; rapport, 91; 3e lect., 130. Message du C. L., 189. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 119.)

No 73.—Loi annexant certaines municipalités scolaires à celle de la commission des écoles de Montréal.—Pétition, 19; rapport, 79. Bill présenté (M. Lavergne) 81; renvoi à comité, 90; rapport, 203; retrait, 241; remboursement des droits, 281.

No 74.—Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central.—Pétition, 42; rapport, 58. Bill présenté (M. Godbout), 59; renvoi à comité, 77; rapport, 186; 3e lect., 197. Message du C. L., 247. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 72.)

No 75.—Loi constituant en corporation la ville de Québec-Ouest.—Pétition, 18; rapport, 43. Bill présenté (M. Galipeault), 43; renvoi à comité, 54; rapport, 164; 3e lect., 174. Message du C. L., avec amend., 220; 1e lect., 221; concours, 229. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 61.)

No 76.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Benjamin Shulman au nombre de ses membres, après qu'il aura passé l'examen d'admission à la pratique et l'examen d'admission à l'étude du droit.—Pétition, 11; rapport, 79. Bill présenté (M. Perron), 81; renvoi à comité, 94; rapport, 227; 3e lect., 234. Sanction, 292. Message du C. L., 294. (6 Geo. V, c. 118.)

No 77.—Loi modifiant les titres de l'immeuble connu sous le numéro 2167 du cadastre du quartier Saint-Pierre, en la cité de Québec.—Pétition 18; rapport, 24. Bill présenté (M. Lévesque), 24; renvoi à comité, 139; rapport, 191; 3e lect., 201. Messge du C. L., avec amend., 278; 1ère et 2e lect., 278; concours 287. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 108.)

No 78.—Loi concernant le Bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.—Pétition, 8; rapport, 58. Bill présenté (M. Finnie), 59; renvoi à comité, 77; rapport, 140; 3e lect., 150. Message du C. L., avec amend., 189; 1re lect., 190; 2e lect., 201; concours, 208. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 64.)

No 79.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Maurice Goudrault au nombre de ses membres, après examen.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

BILLS:—*Suite.*

Pétition, 23; rapport, 43. Bill présenté (M. Lévesque), 43; renvoi à comité, 49; rapport, 58; 3e lect., 76. Message de C. L., 189. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 114.)

No 80.—Loi amendant la charte de "The Shamrock Amateur Athletic Association."—Pétition, 18; rapport, 85. Bill présenté (M. Tansey), 86; renvoi à comité, 94; rapport, 226; 3e lect., 233. Message du C. L., avec amend., 294; 1re et 2e lect., 295; concours, 298. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 102.)

No 81.—Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.—Pétition, 10; rapport, 91. Bill présenté (M. Robillard), 91; renvoi à comité, 131; rapport, 141; 3e lect., 240. Message du C. L., 294. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 63.)

No 82.—Loi annexant la cité de Maisonneuve à la cité de Montréal. Pétition, 10; rapport, 24. Bill présenté (M. Lévesque), 24; renvoi à comité, 71; rapport, (préambule non prouvé), 243. Remboursement des droits, 382.

No 83.—Loi annexant la municipalité scolaire de la ville de Maisonneuve, dans le comté de Maisonneuve, à celle des écoles catholiques de Montréal.—Pétition, 10; rapport. 24. Bill présenté (M. Lévesque), 24; renvoi à comité, 41; rapport, 242: 3e lect., 257. Message du C. L., 309. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 65.)

No 84.—Loi amendant la charte de la ville de Lévis.—Pétition, 23: rapport, 79. Bill présenté, (M. Bernier), 80; renvoi à comité, 94; rapport, 219; 3e lect., 233. Message du C. L., avec amend. 294: 1re et 2e lect., 294; concours, 308. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 49.)

No 85.—Loi concernant la construction des soubassement d'église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de la Salle.—Pétition, susp. du règlement, 50, 57; rapport, 72. Bill présenté (M. Lévesque), 73; renvoi à comité, 84; rapport, 117; 3e lect., 149. Message du C. L., avec amend. 220; 1re lect., 221; concours, 229. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 93.)

No 86.—Loi concernant le village de Dorion et décrétant son érection en ville sous le nom de "ville de Dorion".—Pétition, 23; rapport, 43. Bill présenté (M. Pilon), 43; renvoi à comité, 94; rapport, 235; 3e lect., 246. Message du C. L., avec amend., 320; 1re et 2e lect., 320; concours, 330. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 59.)

BILLS:—*Suite.*

No 87.—Loi concernant la compagnie Lecavalier & Riel, Limitée,—Pétition, 10; rapport, 19. Bill présenté (M. Létourneau, Hoch.), 19; renvoi à comité, 22; rapport, 72; 3e lect., 224. Message du C. L., avec amend., 294; 1re et 2e lect., 294; concours, 298. Sanction, 395. (6 Geo. V, c. 79.)

No 88.—Loi amendant la charte de la ville de Saint-Michel.—Pétition, 9; rapport, 24. Bill présenté (M. Lévesque), 25; renvoi à comité, 45; rapport (retrait recommandé), 238. Remboursement des droits, 297.

No 89.—Loi concernant la compagnie Bélair, Limitée.—Pétition, 10; rapport, 19. Bill présenté (M. Létourneau, Mont.-Hoch.), 19; renvoi à comité, 22; rapport, 72; 3e lect., 224. Message du C. L., avec amend., 294; 1re et 2e lect., 294; concours, 298. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 80.)

No 90.—Loi amendant la Charte de la cité de Montréal.—Pétition, 18; rapport, 29. Bill présenté (M. Turcot), 30; renvoi à comité, 54; rapport, 191; amend., 202; rapport, 209; 3e lect., motion pour renvoi en comité pl., rejetée, 217. Message du C. L., avec amend., 269; 1ère lect., 270; concours, 271. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 44.)

No 91.—Loi amendant et refondant la charte de la ville de Saint-Jean et constituant cette dernière en corporation de cité.—Pétition, 42; rapport, 58. Bill présenté (M. Robert, St-J.), 59; renvoi à comité, 77; rapport (préambule non prouvé), 236. Remboursement des droits, 282.

No 92.—Loi annexant la municipalité scolaire du village de Villeray à celle des écoles catholiques de Montréal.—Pétition, 10; rapport, 19. Bill présenté (M. Létourneau, (Hoch.), 210; renvoi à comité, 49; rapport, 140; en comité, 150, 240; 3e lect., 240. Message du C. L. 294. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 69.)

Bill 93.—Loi conférant certains pouvoirs à la commission scolaire de Maisonneuve.—Pétition, 132; rapport, 132. Bill présenté (M. Désaulniers), 132; renvoi à comité, 140; rapport (retrait recommandé), 243. Remboursement des droits, 297.

No 94.—Loi pour confirmer un règlement octroyant une franchise à "The Three Rivers Traction Company".—Pétition, 11; rapport, 91. Bill présenté (M. Trahan), 92; renvoi à comité, 131; rapport, 159; 3e lect., 176. Message du C. L., avec amend. 248; 1re lect., 248; concours, 250. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 76.)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

BILLS:—*Suite.*

No 95.—Loi amendant la charte de la "North Shore Power Company".—Pétition, 11; rapport, 91. Bill présenté (M. Trahan), 92; renvoi à comité, 131; rapport, 226; 3e lect., 233. Message du C. L., avec amend., 316; concours, 317. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 78.)

No 97.—Loi amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.—Pétition, 42; rapport, 91. Bill présenté (M. Létourneau, Québec-Est), 92; renvoi à comité, 131; rapport, 209; 3e lect., 224. Message du C. L., avec amend., 285; 1ère lecture, 286; concours sauf pour 1er amend., 301. Conseil ne persiste pas, 312. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 43.)

No 98.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Joseph Labrèque au nombre de ses membres.—Pétition, 9; rapport, 58. Bill présenté (M. Lemieux), 73; renvoi à comité, 84; rapport, 117; 3e lect., 136. Message du C. L., 189. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 126.)

No 99.—Loi amendant la charte de "Shawinigan Water & Power Company".—Pétition, 28; rapport, 132. Bill présenté (M. Cannon), 132; renvoi à comité, 140; rapport (retrait recommandé), 243. Remboursement des droits, 297.

No 100.—Loi amendant la loi constituant en corporation "L'Union Saint-Joseph à Saint-Roch de Québec".—Pétition 42; rapport, 59. Bill présenté (M. Létourneau, Québec-Est), 59; renvoi à comité, 94; rapport, 219; 3e lect., 230. Message du C. L., avec amend., 277; 1ère et 2e lect., 278; concours, 284. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 84.)

No 101.—Loi pourvoyant à une évaluation uniforme des terres en culture situées dans le quartier Bordeaux, en la cité de Montréal.—Pétition, 57; rapport, 132. Bill présenté (M. Létourneau, Mont.-Hoch.), 132; renvoi à comité, 140; rapport, (retrait recommandé), 235.

No 102.—Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de l'Enfance de Jésus et de Marie, dites de Sainte-Chrétienne.—Pétition, 23; rapport, 43. Bill présenté (M. Cannon), 74; renvoi à comité, 84; rapport, 137; 3e lect., 147. Message du C. L., avec amend., 190; 1ère lect., 190; concours, 201. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 103.)

No 103.—Loi amendant la charte de la Société d'histoire naturelle à Montréal.—Pétition, 21; rapport, 29; Bill présenté (M. Finnie), 29; renvoi à comité, 71; rapport, 137; 3e lect., 148. Message du C. L., 189. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 95.)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

BILLS:—*Suite.*

No 104.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Robert Warden Lee au nombre de ses membres, après examen. —Pétition, 9; rapport, 72. Bill présenté (M. Finnie), 73; renvoi à comité, 84; rapport, 117; 3e lect., 136. Message du C. L., 189. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 115.)

No 106.—Loi amendant la charte de la corporation de la cité des Trois-Rivières.—Pétition, 11; rapport, 29. Bill présenté (M. Trahan), 29; renvoi à comité, 49; rapport, 91; amendé, 3e lect., 149. Message du C. L., avec amend., 248; 1ère lect., 248; concours, 250. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 45.)

No 107.—Loi amendant la charte de la corporation de la cité des Trois-Rivières.—Pétition, 46; rapport, 59. Bill présenté (M. Labissonnière), 59; renvoi à comité, 77; rapport (rejet recommandé), 79; réinscription sur le feuilleton, 151.

No 108.—Loi constituant en ville la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, sous le nom de "Laval de Montréal".—Pétition, 10; rapport, 85. Bill présenté (M. Lévesque), 86; renvoi à comité, 94; rapport, 219; 3e lect., 230. Message du C. L., 277. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 58.)

No 109.—Loi constituant en corporation la compagnie des Tramways de Verchères, Chambly et Laprairie.—Pétition, 42; rapport, 58. Bill présenté (M. Francœur), 59; renvoi à comité, 84; amendé, 219; 3e lect., 230. Message du C. L., avec amend., 309; concours, avec amend., 309. Refus de concourir du C. L., 328. Retrait de l'amendement de l'A. L., concours, 330. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 77.)

No 110.—Loi amendant la charte de l'Union Saint-Joseph de Saint-Henri.—Pétition, 29; rapport, 91. Bill présenté (M. Létourneau, M.-Hoch.), 92; renvoi à comité, 150; rapport, 191; 3e lect., 202. Message du C. L., 259. Remboursement des droits additionnels, 382. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 85.)

No 111.—Loi amendant la charte de la cité de Verdun.—Pétition, susp. du règlement, 117, 131; rapport, 137. Bill présenté (M. Tansey), 154; renvoi à comité, 164; rapport, 226; 3e lect., 233. Message du C. L., avec amend., 285; 1ère lect., 286; concours, 298. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 49.)

No 112.—Loi amendant la charte de la cité de Montréal et réduisant le nombre des échevins.—Pétition, 18; rapport, 85. Bill présenté (M.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

BILLS:—*Suite.*

Finnie), 87; renvoi à comité, 94; rapport (retrait recommandé), 191. Remboursement des droits, 284.

No 113.—Loi amendant la charte de Cartierville.—Pétition, 18; rapport, 79. Bill présenté (M. Létourneau, M.-Hoch.), 79; renvoi à comité, 90; rapport, 226; 3e lect., 240. Message du C. L., avec amend., 312; 1ère et 2e lect., 312; concours, 315. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 55.)

No 114.—Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice.—Pétition, 10; rapport, 85. Bill présenté (M. Lévesque), 86; renvoi à comité, 94; rapport, 226; 3e lect., 233. Message du C. L., avec amend., 312; 1ère et 2e lect., 313, concours, 315. Sanction, 385. (6 Geo. V, c. 70.)

No 115.—Loi concernant la ville du Sault-au-Récollet.—Pétition, 10; rapport, 24. Bill présenté (M. Létourneau, M.-Hoch.), 25; renvoi à comité, 49; rapport, 180; 3e lect., 196. Message du C. L., avec amend., 285; 1ère lect., 285; concours, 298. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 57.)

No 116.—Loi constituant en corporation "La Commission des Parcs de Montréal-Nord".—Pétition, 18; rapport, 24. Bill présenté (M. Lévesque), 24; renvoi à comité, 54; rapport (retrait recommandé), 243. Remboursement des droits, 297.

No 117.—Loi amendant la loi concernant la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des beurreries et fromageries de la province de Québec.—Pétition, 10; rapport, 91. Bill présenté (M. Létourneau, M.-Hoch.), 93; renvoi à comité, 131; rapport, 203; 3e lect., 223. Message du C. L. 277. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 83.)

No 118.—Loi amendant la charte de la ville de Montréal-Nord.—Pétition, 9; rapport, 24. Bill présenté (M. Lévesque), 25; renvoi à comité, 84; rapport (retrait recommandé), 243. Remboursement des droits, 297.

No 119.—Loi concernant les curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Pierre-aux-Liens.—Pétition, 21; rapport, 58; Bill présenté (M. Cousineau), 74; renvoi à comité, 84; rapport, 117; en comité, 136; 3e lect., 149. Message du C. L., avec amend., 220; 1re lect., 220; concours, 229. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 91.)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

BILLS:—*Suite.*

No 120.—Loi constituant en corporation l'Association des courtiers d'assurance-feu de Montréal.—Pétition, 9; rapport, 79. Bill présenté (M. Finnie), 79; renvoi à comité, 131; rapport, 191; amendé, 201; 3e lect., 208; titre modifié, 208. Message du C. L., 247. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 99).

No 121.—Loi amendant la loi intitulé: Loi constituant en corporation "The Saint Francis Valley Railway Company".—Pétition, 21; rapport, 58. Bill présenté (M. Bissonnette), 73; renvoi à comité, 84; rapport, 159; 3e lect., 175. Message du C. L., 247. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 73).

No 122.—Loi concernant l'Avenue Connaught, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce de la cité de Montréal.—Pétition, 10; rapport, 19. Bill présenté (M. Létourneau, M.-Hoch.), 20; renvoi à comité, 49; rapport, 235; 3e lect., 246. Message du C. L., avec amend., 320; 1re et 2e lect., 320; concours, 330. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 107.)

No 123.—Loi remettant en vigueur et amendant la loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer Montréal et Sud-Ouest "Montreal & South Western Railway & Power Company".—Pétition, susp. du règlement, 46, 50; rapport, 132. Bill présenté (M. Philps), 165; renvoi à comité, 175.

No 124.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Joseph-Pamphile Lemay au nombre de ses membres après examen.—Pétition, 10; rapport, 24. Bill présenté (M. Létourneau, M.-Hoch.), 26; renvoi à comité, 71; rapport, 169; en comité, 176. 3e lect., 201. Message du C. L., 247. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 116.)

No 126.—Loi constituant en corporation l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal.—Pétition, 11; rapport, 91. Bill présenté (M. Létourneau, M.-Hoch.), 92; renvoi à comité, 131; rapport, 191; 3e lect., 202. Message du C. L., 247. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 90.)

No 127.—Loi autorisant Jean-Marie Richard à exercer la profession d'avocat après examen.—Pétition, 11; rapport, 58. Bill présenté (M. Perron), 60; renvoi à comité, 77; rapport, 132; 3e lect., 148. Message du C. L., 189. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 117.)

No 128.—Loi amendant et refondant la charte de la ville de la Pointe-aux-Trembles.—Pétition, 10; rapport, 85; Bill présenté (M. Lévesque), 86; renvoi à comité, 139; rapport, 226; 3e lect., 233. Message

---

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

BILLS:—*Suite.*

du C. L., avec amend., 312; 1re et 2e lect., 313; concours, 316. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 53.)

No 129.—Loi amendant la charte de la ville de Beaconsfield.—Pétition, 11; rapport, 78. Bill présenté (M. Perron), 81; renvoi à comité, 90; rapport, 140; 3e lect., 149. Message du C. L., avec amend., 231; 1re et 2e lect., 231; concours, 232. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 56.)

No 130.—Loi amendant la loi constituant en corporation la ville de Montréal-Est.—Pétition, 9; rapport, 78. Bill présenté (M. Lévesque), 81; renvoi à comité, 131 ; rapport, 235; 3e lect., 246. Message du C. L. avec amend., 316; concours, 317. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 50.)

No 131.—Loi amendant la charte de la cité de Westmount.—Pétition, 10; rapport, 29. Bill présenté (M. Létourneau, M.-Hoch.), 29; renvoi à comité, 49; rapport, 117; en comité, 136; amendé, 3e lect., 158. Message du C. L. avec amend., 189; 1re lect., 190; concours, 201. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 46.)

Bill 132.—Loi annexant la municipalité scolaire du village de la Côte de la Visitation de Montréal à celle des écoles catholiques de Montréal.—Pétition, 28; rapport, 58. Bill présenté (M. Létourneau, M.-Hoch.), 60; renvoi à comité, 78; rapport, 181; 3e lect., 240. Message du C. L., 294. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 66.)

No 133.—Loi amendant la charte de la "Sunday School Union of Montreal."—Pétition, 42; rapport, 91. Bill présenté (M. Finnie), 92; renvoi à comité, 139; rapport, 219; 3e lect., 230. Message du C. L., 277. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 98.)

No 134.—Loi constituant en corporation "The Civic Investment & Industrial Company".—Pétition, 11; rapport, 72. Bill présenté (M. Therrien), 73; renvoi à comité, 84; rapport, 140; amendé, 3e lect., 150. Message du C. L., 189. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 82.)

No 136.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec, à admettre Donald Russell Mackay au nombre de ses membres.—Pétition, 11; rapport, 29. Bill présenté (M. Vilas), 30; renvoi à comité, 49; rapport, 72; 3e lect., 93. Message du C. L., 169. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 131).

No 137.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Moe-Newton Fineberg au nombre de ses

---

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

BILLS:—*Suite.*

membres.—Pétition, 10; rapport, 24. Bill présenté (M. Létourneau, M.-Hoch.), 25; renvoi à comité, 42; rapport, 58; 3e lect., 76. Message du C. L., 168. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 123.)

No 138.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Frank Mendel au nombre de ses membres. Pétition, 10; rapport, 24. Bill présenté (M. Létourneau, M.-Hoch.), 25; renvoi à comité, 45; rapport, 58; 3e lect., 76. Message du C. L., 169. Sanction, 386.—(6 Geo. V, c. 132.)

No 139.—Loi autorisant le Collége des chirurgiens dentistes de la province de Québec, à admettre Nathan Titleman au nombre de ses membres.—Pétition, 10; rapport, 24. Bill présenté (M. Létourneau, M.-Hoch.), 25; renvoi à comité, 45; rapport, 58; 3e lect., 76. Message du C. L., 169. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 134.)

No 140.—Loi amendant la charte de la ville de Roberval.—Pétition, 28; rapport, 132. Bill présenté (M. Galipeault), 132; renvoi à comité, 140; rapport, 177; amendé, 3e lect., 217. Message du C. L., avec amend., 316; concours, 317. Sanction, 386. (6 Geo, V, c. 54.)

No 141.—Loi constituant en corporation le Cimetière de l'est de Montréal.—Pétition, 23; rapport, 85. Bill présenté, (M. Lévesque), 85; renvoi à comité, 94; rapport, 219; 3e lect., 230. Message du C. L., avec amend., 285; 1ère lect., 286; concours, 297. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 88.)

No 142.—Loi constituant en corporation "The Metropolitan Columbus Association".—Pétition, 21; rapport, 85. Bill présenté (M. Létourneau, M.-Hoch.), 86; renvoi à comité, 94; rapport, 203; 3e lect., 223. Message du C. L., 277. Remboursement des droits additionnels, 382. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 97.)

No 143.—Loi constituant en corporation l'Association d'assurance mutuelle des paroisses et des maisons d'éducation et de charité de la vallée de l'Ottawa, dans la province de Québec.—Pétition, 18; rapport, 91. Bill présenté (M. Fortier), 92; renvoi à comité, 131; rapport, 203; 3e lect., 223. Message du C. L., 277. Remboursement des droits additionnels, 382. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 100.)

No 144.—Loi amendant la charte de la ville de Saint-Lambert.—Pétition, 18; rapport, 91, Bill présenté (M. Désaulniers), 92; renvoi

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

BILLS:—*Suite.*

à comité, 131; rapport, 243; 3e lect., 250. Message du C. L., avec amend., 312; 1ère et 2e lect., 313; concours, 315. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 51.)

No 145.—Loi constituant en corporation "The Danville Protestant Cemetery Company."—Pétition, 46; rapport, 85. Bill présenté (M. Bullock), 87; renvoi à Comité, 94; rapport, 3e lect., 167. Message du C. L., 197. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 89.)

No 146.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Omphroy Bissonnette au nombre de ses membres.—Pétition, 9; rapport, 79. Bill présenté (M. Lemieux), 80; renvoi à comité, 90; rapport, 159; 3e lect., 166. Message du C. L., 198. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 121.)

No 147.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Rosario Lamontagne au nombre de ses membres.—Pétition, 9; rapport, 79. Bill présenté (M. Lemieux), 80; renvoi à comité, 90; rapport, 159; 3e lect., 166. Message du C. L., 198. Sanction, 386. (6 Geo. V, c. 127.)

No 148.—Loi autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre James McK. Wathen au nombre de ses membres.—Pétition, 9; rapport, 79. Bill présenté (M. Lemieux), 80; renvoi à comité, 90; rapport, 158; 3e lect., 166. Message du C. L., 198. Sanction, 387. (6 Geo. V, c. 136.)

No 149.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Léopold Larocque au nombre de ses membres.—Pétition, 9; rapport, 79. Bill présenté (M. Lemieux), 79; renvoi à comité, 90; rapport, 158; 3e lect., 165. Message du C. L., 198. Sanction, 387. (6 Geo. V, c. 128.)

No 150.—Loi autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre J.-B. Frédéric Houde au nombre de ses membres.—Pétition, 9; rapport, 79. Bill présenté (M. Lemieux), 80; renvoi à comité, 90; rapport, 159; 3e lect., 167. Message du C. L., 198. Sanction, 387. (6 Geo. V, c. 124.)

No 151.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Charles-Edouard Valiquette au nombre de ses membres.—Pétition, 9; rapport, 79. Bill présenté (M. Lemieux), 80; renvoi à comité, 90; rapporté, 159; 3e lect., 167. Message du C. L., 198. Sanction, 387. (6 Geo. V, c. 135.)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

BILLS:—*Suite.*

No 152.—Loi changeant le chef-lieu du comté de Pontiac et l'établissant dans le village de Campbell's Bay.—Pétition, 8; rapport, 85. Bill présenté (M. Campbell), 86; renvoi à comité, 140; rapport, 181; 3e lect., 197. Message du C. L., 226. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 9.)

No 153.—Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.—Pétition, 23; rapport, 58. Bill présenté (M. Petit), 81; renvoi à comité, 94, rapport, 181; 3e lect., 197. Message du C. L., 247. Sanction, 387. (6 Geo. V, c. 74.)

No 154.—Loi autorisant la Cie de Pulpe de Chicoutimi à agrandir le réservoir du lac Kénogami.—Pétition, 23; rapport, 79. Bill présenté (M. Petit), 81; renvoi à comité, 136; rapport (retrait recommandé), 243.

No 155.—Loi ratifiant la vente de biens substitués par le testament de feu Olivier Lachance.—Pétition, 18; rapport, 58. Bill présenté (M. Petit), 81; renvoi à comité; 136; rapport, 159; 3e lect., 167. Message du C. L., avec amend., 220; 1ère lect., 221; concours, 229. Sanction, 387. (6 Geo. V, c. 109.)

No 156.—Loi constituant en corporation la ville de Trois-Pistoles.—Pétition, suspendu règlement, 17; rapport, 85. Bill présenté (M. Caron, Matane), 86; renvoi à comité, 94; rapport, 180; 3e lect., 196. Message du C. L., 226. Sanction, 292. (6 Geo. V, c. 62.)

No 157.—Loi constituant en corporation la compagnie "The Labour Union Insurance Company", la Compagnie d'assurance l'Union du travail.—Pétition, 28; rapport, 85. Bill présenté (M. Létourneau, Montréal-Hochelaga), 87; renvoi à comité, 94; rapport, 159; amendé, 3e lect., 167. Message du C. L., 220. Sanction, 387. (6 Geo. V, c. 81.)

No 158.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre au nombre de ses membres Ernest Chaussé.—Pétition, 28; rapport, 79. Bill présenté (M. Lemieux), 80; renvoi à comité, 90; rapport, 158; 3e lect., 166. Message du C. L., 198. Sanction, 387. (6 Geo. V, c. 122.)

No 159.—Loi autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre au nombre de ses membres Albert Lavigne.—Pétition, 28; rapport, 79. Bill présenté (M. Lemieux), 80; renvoi à comité, 90; rapport, 158; 3e lect., 165. Message du C. L., 198. Sanction, 293. (6 Geo. V, c. 129.)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

BILLS:—*Suite.*

No 160.—Loi amendant la loi 39 Victoria, chapitre 74, et établissant le titre à la propriété connue sous le nom de Saint Edwards Church, dans la cité de Montréal.—Pétition, susp. du règlement, 78; rapport, 85. Bill présenté (M. Gault), 87; renvoi à comité, 94; rapport, 191; 3e lect., 202. Message du C. L., 248. Remboursement des droits additionnels, 382. Sanction, 387. (6 Geo. V, c. 106.)

No 161.—Loi concernant la succession de feu Jean de la Croix, Joseph Comte.—Pétition, 29; rapport, 72. Bill présenté (M. Létourneau, M.-Hoch.), 73; renvoi à comité, 90; rapport (rejet recommandé), 140. Remboursement des droits, 284.

No 162.—Loi autorisant la construction d'une église, d'une sacristie, d'un presbytère et ses dépendances, en la paroisse de Sainte-Marie de Monnoir.—Pétition, 43; rapport, 59. Bill présenté (M. Robert, Rouv.), 59; renvoi à comité, 136; rapport, 164; 3e lect., 174. Message du C. L., 220. Sanction, 293. Remboursement des droits additionnels, 382. (6 Geo. V, c. 94.)

No 164.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Gilles-R. Amiot au nombre de ses membres.—Pétition, 42; rapport, 79. Bill présenté (M. Trahan), 81; renvoi à comité, 94; rapport, 170; 3e lect., 176. Message du C. L., 220. Sanction, 387. (6 Geo. V, c. 120.)

No 165.—Loi concernant un acte de donation en date du 6 juillet 1877, fait par Joseph Gagnon, père, à Joseph Gagnon, fils, *et al*, autorisant la vente de certains immeubles.—Pétition, susp. du règlement, 78-85; rapport 137. Bill présenté (M. Robert, Rouv.), 141; renvoi à comité, 150; rapport 180; 3e lect., 218. Message du C. L., avec amend., 316; concours, 317. Sanction, 387. (6 Geo. V, c. 110.)

No 166.—Loi remettant en vigueur et amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Madeleine.—Pétition, susp. du règlement, 46, 50; rapport, 148. Bill présenté (M. Lemieux), 148; renvoi à comité, 158; rapport, 181; 3e lect., 196. Message du C. L., 248. Sanction, 387. (6 Geo. V, c. 75.)

No 167.—Loi amendant la loi 5 Ceorge V, chapitre 134, concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse Saint-Pierre Claver.—Pétition, susp. du règlement, 131, 137; rapport, 164. Bill présenté (M. Mayrand), 164; renvoi à comité, 175; rapport, 181; 3e lect., 196. Message du C. L., avec amend., 248; 1ère lect., 248; concours, 250. Sanction, 293. (6 Geo. V, c. 92.)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

BILLS:—*Suite.*

No 170.—Loi modifiant le Code du notariat.—Présenté (M. Lévesque), 21; renvoi à comité, 41; 3e lect., 214. Message du C. L., avec amend., 259; concours, 260. Sanction, 293. (6 Geo. V, c. 28.)

No 171.—Loi amendant la loi de l'Instruction publique relativement au serment d'office que doivent prêter les commissiares et les syndics d'écoles.—Présenté (M. Phaneuf), 44; renvoi à comité, 56; rapport 181; 3e lect., 195. Message du C. L., 231. Sanction, 293. (6 Geo. V, c. 22.)

No 172.—Loi remplaçant l'article 30 du Code de procédure civile au sujet de certaines dépositions reçues en dehors de la province de Québec.—Présenté (M. Fortier), 139; renvoi à comité, 157; rapport, 203; 3e lect., 214. Message du C. L., 316. Sanction, 387. (6 Geo. V, c. 38.)

No 173.—Loi modifiant le code civil relativement à l'extinction des privilèges et hypothèques.—Présenté (M. Perron), 93; renvoi à comité, 135.

No 174.—Loi modifiant la loi de pharmacie de Québec.—Présenté (M. Létourneau, M.-Hoch.), 141; renvoi à comité, 163; rapport, 219; amendé, 3e lect., 227. Message du C. L., avec amend., 312; 1ère et 2e lect., 313; concours, 315. Sanction, 387. (6 Geo. V, c. 29.)

No 175.—Loi relative aux contrats généralement connus sous le nom de contrats de prêts-coopératifs.—Présenté (M. Bouchard), 159; renvoi à comité, 180; rapport (rejet recommandé), 236.

No 176.—Loi concernant la protection des animaux pur sang.—Présenté (M. Perron), 159; renvoi à comité, 214.

No 177.—Loi modifiant l'article 4524 des Statuts refondus, 1909, au sujet du barreau de la province de Québec.—Présenté (M. Cannon), 159; renvoi à comité, 215; rapport (rejet recommandé), 236; réinscription au feuilleton, 265; motion de 2e lecture rejetée, 318.

No 178.—Loi détachant certains lots du comté d'Arthabaska et les annexant à la paroisse de Sainte-Eulalie, dans le comté de Nicolet, pour fins électorales, municipales, d'enregistrement et judiciaires.—Présenté (M. Trahan), 149; renvoi à comité, 163; rapport, 203; 3e lect., 214. Message du C. L., 316. Sanction, 387. (6 Geo. V, c. 7.)

Pour les Documents de la Session et les Questions ,voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

BILLS:—*Suite.*

No 179.—Loi modifiant la loi de tempérance de Québec, relativement au mode de votation sur les règlements de prohibition. Présenté (M. Robert, Rouv.), 175; renvoi à comité, 215; rapport, 242; en comité, 285; amendé, 3e lect., 290. Message du C. L., 319. Sanction, 387. (6 Geo. V, c. 13.)

No. 180.—Loi pour autoriser les commissions scolaires à contribuer de leurs deniers pour des fins patriotiques, nationales ou scolaires.—Présenté (M. Galipeault), 191; 2e lect., amendé, 3e lect., 215. Message du C. L., avec amend., 320; 1ère et 2e lect., 320; concours, 331. Sanction, 387. (6 Geo. V, c. 23.)

No 181.—Loi amendant l'article 5684 des Statuts refondus, 1909, concernant les indemnités, secours et récompenses. Présenté (M. Francœur), 187; renvoi à comité, 239; rapport (rejet recommandé), 242; réinscription au feuilleton, 280.

No 182.—Loi amendant la loi des assurances de Québec, au sujet des agents d'assurance.—Présenté (M. Robert, Rouv.), 249; 2e lect., en comité, 277; amendé, 3e lect., 323. Message du C. L., 372. Sanction 387. (6 Geo. V, c. 31.)

No 183.—Loi modifiant les articles 5360 et 5361 des Statuts refondus, 1909.—Présenté (M. Bérubé), 249; en comité, 264; 3e lect., 278.

No 184.—Loi modifiant l'article 5729 des Statuts refondus, 1909.—Présenté (M. Désaulniers), 249; 2e et 3e lect., 276.

No 185.—Loi amendant l'article 3408 des Statuts refondus, 1909, et exemptant les ingénieurs civils pratiquant de remplir les fonctions de jurés. Présenté (M. Désaulniers), 251; 2e et 3e lect., 276. Message du C. L., 316. Sanction, 387. (6 Geo. V, c. 24.)

No 186.—Loi amendant l'article 2175 du Code civil.—Présenté (M. Létourneau, M.-Hoch.), 309; 2e lect., en comité, 315; amendé, 3e lect., 330. Message du C. L., 372. Sanction, 387. (6 Geo. V, c. 35.)

BILLS, PROCÉDURES INCIDENTES:—

Présentation d'un bill *pro forma*, 2.
Prolongation des délais pour présentation des pétitions et des bills privés, 79, 203.
Suspension du règlement, 17.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

BILLS, PROCÉDURES INCIDENTES:—*Suite.*

Suspension de l'art. 510 du règlement, 46.
Rapport constatant que le préambule n'a pas été prouvé, 236.
Sanction, 291, 384.
Modification de titre, 208.
Remboursement des droits, 281, 282.
Remboursement des droits additionnels, 382.
Retrait de bills, 241.
Réinscription sur le feuilleton, 151, 265.

Bills privés en général (comité des)—:(Voir COMITÉS.)

BILLS PUBLICS EN GENERAL (comité des)—: (Voir COMITÉS.)

BISSONNETTE, OMPHROY:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 146*).

BLANCHE, MGR GUSTAVE (contrats avec):—Loi concernant la ratification de certains—: (Voir BILLS, *No 10.*)

BORDEAUX, QUARTIER (Montréal):—Loi concernant le—. (Voir BILLS, *No 101.*)

BRASSEURS, DISTILLATEURS ET MAGASINS DE LIQUEURS EN GROS:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 38*).

CAMPBELL'S BAY:—Loi établissant le chef-lieu de Pontiac à—. (Voir BILLS, *No 152.*)

CARTIERVILLE:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 113.*)

CAUMARTIN, JOSEPH-PHILÉAS-PHILIPPE:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 61.*)

CAUTIONNEMENT DES OFFICIERS PUBLICS:—Loi concernant les poursuites sur le—. (Voir BILLS, *No 4.*)

CHAPITRE DE QUÉBEC:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 52.*)

CHASSE:—

1. Résolutions concernant la—. (Voir BILLS, *No 34.*)
2. Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 34.*)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

CHAUSSÉ, ERNEST:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 158.*)

CHEF-LIEU:—Loi concernant le — de Pontiac. (Voir BILLS, *No 152.*)

CHEMINS A BARRIÈRES DE LA RIVE NORD, A QUÉBEC:—Loi concernant la Commission des—. (Voir BILLS, *No 24.*)

CHEMINS A BARRIÈRES DE PÉAGE:—Loi concernant les Cies de—. (Voir BILLS, *No 15.*)

CHEMINS DE FER ET AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

CHICOUTIMI, COMPAGNIE DE PULPE DE:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 154.*)

CIMETIÈRE DE L'EST DE MONTRÉAL:—Loi concernant le—. (Voir BILLS, *No 141.*)

CIVIC INVESTMENT & INDUSTRIAL CO., (The):—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 134.*)

CODE CIVIL:—

1. Loi concernant l'art. 1342 du—. (Voir BILLS, *E.*)
2. Loi concernant l'enregistrement de certaines servitudes.Voir) BILLS, *F.*)
3. Loi concernant la jouissance des droits civils. (Voir BILLS, *No 3.*)
4. Loi concernant l'extinction des privilèges et hypothèques. (Voir BILLS, *No 173.*)
5. Loi concernant l'art. 2175 du—. (Voir BILLS, *No 186.*)

CODE DE PROCÉDURE CIVILE:—

1. Loi concernant les art. 1285 et 1286 du—. (Voir BILLS, *C.*)
2. Loi concernant les art. 47, 53 et 1202*b* du—. (Voir BILLS, *No 2.*)
3. Loi concernant les successions vacantes. (Voir BILLS, *No 5.*)
4. Loi concernant l'art. 892 du—. (Voir BILLS, *No 16.*)
5. Loi concernant certaines dépositions reçues en dehors de la province. (Voir BILLS, *No 172.*)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

CODE DU NOTARIAT:—Loi concernant le—. (Voir BILLS, *No 170.*)

CODE MUNICIPAL:—

1. Dépôt d'un projet modifié du —, 20.
2. Loi concernant le—. (Voir BILLS, *No 19.*)

CODE MUNICIPAL (Comité du):—Choix des membres, 7; 1er rapport, 11.

COMITÉS:—

Résolutions formant les comités permanents, 4.
Comité spécial nommé et chargé de préparer la liste des membres des différents comités permanents, 5; rapport, 6; concours, 7.
Comités permanents:—*Agriculture, Immigration et Colonisation*:—1er rapport, 12.
Bibliothèque:—Comité mixte et nommé par l'Assemblée, 48, par le Conseil, 47.
Bills privés en général:—1er rapport, 12; 2e, 57; 3e, 72; 4e, 79; 5e, 91; 6e, 117; 7e, 132; 8e, 137; 9e, 140; 10e, 158; 11e, 164; 12e, 169; 13e, 177; 14e, 180; 15e, 191; 16e, 203; 17e, 209; 18e, 219; 19e, 226; 20e, 235; 21e, 243.
Bills publics en général:—1er rapport, 12; 2e, 117; 3e, 140; 4e, 181, 202; 5e, 202; 6e, 219; 7e, 236; 8e, 242.
Chemins de fer et autres moyens de communication:—1er rapport, 12; 2e, 159; 3e, 181; 4e, 186; 5e, 219.
Code municipal:—1er rapport, 11.
Comptes publics:—1er rapport, 12.
Impressions législatives:—Comité mixte nommé par l'Assemblée, 48, par le Conseil, 47; 1er rapport, 384, concours, 384.
Industries et commerce:—1er rapport, 11.
Privilèges et élections:—1er rapport, 11.
Règlements:—1er rapport, 12; 2e, 19; 3e, 24; 4e, 29; 5e, 43; 6e, 46; 7e, 58; 8e, 72; 9e, 78; 10e, 85; 11e, 91; 12e, 131; 13e, 137; 14e, 148; 15e, 164; 16e, 203; 17e, 235.
Comités recommandant la prolongation du délai pour présenter bills privés et rapports, 164.
Comités recommandant la prolongation du délai pour présenter pétitions et bills privés, 79, 203, 236.
Comité recommande le rejet d'un bill, 181.
Comité rapporte qu'un bill a été retiré, 243.
Comité recommande la suspension du règlement au sujet d'un bill, 148.
Comité recommande que permission soit donnée de retirer un bill, 191.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

COMITÉS:—*Suite.*

Comité rapporte que le préambule d'un bill n'a pas été prouvé 140.
Comité recommande qu'un bill soit imprimé de nouveau, 159, 191.
Comité rapporte un bill sans exprimer d'opinion, 242.
Comité plénier chargé d'étudier le bill 19 est autorisé à considérer le projet de Code municipal comme s'il faisait partie de ce bill, 139.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES PROTESTANTS DE MONTRÉAL:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 78.*)

COMMISSAIRES ET SYNDICS D'ÉCOLES:—Loi concernant le serment d'office des—. (Voir BILLS, *No 171.*)

COMMISSION DES CHEMINS A BARRIÈRES DE LA RIVE NORD, A QUÉBEC:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 24.*)

COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 81.*)

COMMISSIONS SCOLAIRES:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 180.*)

COMPAGNIE DE PULPE DE CHICOUTIMI:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 154.*)

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE VERCHÈRES, CHAMBLY ET LAPRAIRIE:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 109.*)

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE MADELEINE:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 166.*)

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER QUÉBEC-CENTRAL:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 74.*)

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ROBERVAL-SAGUENAY:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 153.*)

COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER:—
1. Résolutions concernant certaines—. (Voir BILLS, *No 27.*)
2. Loi concernant des subventions à certaines—. (Voir BILLS, *No 27.*)

COMPTES PUBLICS, (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

COMTE, JEAN-DE-LA-CROIX-JOSEPH:—Loi concernant la succession—. (Voir BILLS, *No 161.*)

CONNAUGHT, AVENUE:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 122.*)

CONSEIL LÉGISLATIF:

Messages au Conseil:

Désignant les députés qui feront partie des comités mixtes des impressions, 48; de la bibliothèque, 48.
Acceptant des amendements avec amendements, 190, 309.
Retirant son amendement, 330.

Messages du Conseil:

Désignant les Conseillers qui feront partie des comités mixtes de la bibliothèque, 47, des impressions, 256.
Adoptant des bills de l'Assemblée législative, avec ou sans amendements, 133, 140, 168, 169, 181, 189, 197, 198, 220, 226, 231, 247, 248, 259, 264, 269, 277, 282, 285, 293, 294, 308, 309, 312, 314, 315, 319, 320, 372.
Communiquant des bills présentés par le Conseil et demandant le concours de l'Assemblée 177, 243, 269.
Acceptant des amendements de l'Assemblée apportés par l'Assemblée aux amendements du Conseil, 328.
Acceptant des amendements aux bills du Conseil, 308.
N'insistant pas sur les amendements, 312.

CONTRATS DE PRÊT COOPÉRATIF:—Loi concernant les—. Voir (BILLS, *No 175*).

CONTRIBUTIONS PATRIOTIQUES, NATIONALES OU SCOLAIRES:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 180*).

CÔTE-DE-LA-VISITATION DE MONTRÉAL:—Loi concernant la municipalité scolaire du village de la—. (Voir BILLS, *No 132.*)

COUR DU BANC DU ROI (appel):—Loi concernant certaines questions soumises à la—, par le lieutenant-gouverneur en conseil. (Voir BILLS, *No 25.*)

COURTIERS D'ASSURANCE FEU, DE MONTRÉAL:—Loi concernant l'association des—. (Voir BILLS, *No 120.*)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses."

DANVILLE PROTESTANT CEMETERY Co. (The):—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 145.*)

DÉCISIONS DE L'ORATEUR:—Précis des—, 389. (Voir aussi QUESTIONS D'ORDRE.)

DÉMISSION:—Notification de la— d'un député, 2.

DÉPOSITIONS RECUES EN DEHORS DE LA PROVINCE:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 172.*)

DÉPUTÉ:—

1. Démission d'un—,2.
2. Résolution autorisant le paiement intégral de l'indemnité, 381.

DOCUMENTS DE LA SESSION:—

Administration de la justice:—

1. Correspondance avec le gouvernement fédéral en 1915, concernant la nomination de juges.— Ordonné, 55; déposé, 207. (No 59); Imprimé, 384.
2. Correspondance concernant—à Montréal, depuis 1er juillet 1913. Ordonné, 28; déposé, 242. (No 74). Imprimé, 384.

Agriculture:

1. Rapport du ministre pour 1914–15. Déposé, 5. (No 3.)
2. Correspondance avec le gouvernement fédéral, depuis le premier juillet 1912, concernant—dans la province. Ordonné, 54; déposé, 327. (No 101.) Imprimé, 384. (Voir *Société d'agriculture de Deux-Montagnes*).

Argenteuil, (comté):—Correspondance entre la Voirie et les municipalités d'—pour 1914–15. Ordonné, 41; déposé, 192. (No 57.)

Asiles d'aliénés:—Statistiques des—pour 1914. Déposé 118. (No 30.)

Assurances, compagnies d':—(Voir *Compagnies d'assurances.*)

Avocats:—Noms et adresse des—que le gouvernement a employés depuis le 11 mai 1897; sommes qu'ils ont réclamées et qui leur ont été payées. Ordonné, 382.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Awantgish, (canton):—Etat des paiements pour travaux dans la route d'—, en 1914, et dont M. Joseph Ouellet, de Saint-Moïse, avait la direction. Ordonné, 185; déposé, 243. (No 76.)

Bagot (*comté*):—Correspondance entre la Voirie et les municipalités de—pour 1914–15. Ordonné, 50; déposé, 192. (No 57.)

Beaulac (*village*):—Correspondance entre le—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 37.

Beauregard, H:—Contrat avec—concernant la route Québec-Montréal, soumission et coût des travaux. Ordonné, 130.

Belges:—Voir *Fonds patriotique Canadien.*

Bibliothèque de la législature:—Rapport du bibliothécaire pour 1915. Déposé, 226. (No 72.)

Bills privés pour constituer nouvelles municipalités ou pour modifier chartes.—Rapports sur—, depuis 1912. Ordonné, 242; déposé, 288. (No 93.)

Bois, canton:—(Voir *Pont Delisle, Rivière-à-Pierre.*)

Bordeaux, prison:—Voir *Prison de Bordeaux.*

Budget:—
1. Des dépenses pour 1916–17. Dépôt et renvoi à comité, 44. (No 1.)
2. Supplémentaire pour 1915–16. Dépôt et renvoi à comité, 370. (No 1*a*.)
3. Voir SUBSIDES.

Cabot (*canton*):— Etat des paiements pour travaux dans route allant du 2e au 3e rang de—. Ordonné, 185; déposé, 243. (No 76.)

Canada Mutual Fire Insurance Co:—Correspondance concernant sa mise en liquidation, ainsi que le dossier No 136, Cour supérieure, Montréal, la concernant. Ordonné, 151.

Canadiens-Français-d'Ontario:—Voir *Ecoles d'Ontario.*

Chambly (*Comté*):—Correspondance entre la Voirie et les municipalités de—pour 1914–15. Ordonné, 42; déposé, 192. (No 57.)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*
Chambre de Commerce de Ville-Marie:—Voir *Ville-Marie.*

Chambord:—Correspondance avec—depuis 1911, concernant le macadamisage et le gravelage, depuis 1911. Ordonné, 186.

Chemins:—Voir *Municipalités.*

Chicoutimi (Comté):—Sommes dépensées en travaux de macadam dans—depuis 1904. Ordonné, 186.

Club de chasse et de pêche de Rimouski:—Correspondance avec le—et Eugène Fiset, concernant la location des lacs des Roches, Noir, Pointu, Carré, depuis 1908. Ordonné, 186; déposé, 280. (No 92.)

Colonisation, Mines et pêcheries:—Rapport du ministre pour 1914-15. Déposé, 30. (No 7.)

Commission de conservation fédérale:—Voir *Protection des forêts contre l'incendie.*

Commission des eaux courantes:—
1. Rapport de la—, pour 1915. Déposé, 118. Imprimé, 384. (No 15.)
2. Voir *Saint-François (rivière)*, *Saint-Maurice (rivière)*.

Commission des utilités publiques.—Rapport de la—, pour 1914-15. Déposé, 8. (No 14.)

Commissions scolaires:—Pour l'état financier de certaines—. Voir sous le nom de ces commissions.

Compagnie de Pulpe de Métabetchouan:—Correspondance avec la—depuis son existence. Ordonné, 89; déposé, 178. (No 47.)

Compagnies d'assurances:—
1. Rapport sur les—, pour 1915. Déposé, 8. (No 40.)
2. Jugements, etc., concernant certaines questions soumises au Conseil privé, au sujet des—. Ordonné, 57; déposé, 168. Imprimé, 384. (No 36.)

Compagnies de chemins de fer:—
1. Rapports pour 1914-15, indiquant les recettes et les frais des—subventionnées par la législature. Déposé, 61. (No 11.)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

2. Rapports et statistiques des—. Déposé, 61. (No 12.)

Compagnies de fidéicommis:—Etats financiers des—, pour 1914. Déposé, 246. (No 21.)

Comptes publics:—Etat des—pour l'exercice 1914-15. Déposé, 45. (No 2.)

Conseil d'hygiène:—

1. Rapport du — pour 1914. Déposé, 208. (No 6*b*.)

2. Correspondance entre le—et les corporations municipales ou scolaires et les compagnies industrielles, depuis le 1er janvier 1915. Ordonné, 54.

Corporations municipales:—Voir *Municipalités.*

Corporations scolaires:—Voir *Municipalités.*

Côte-Visitation (de Montréal):—Correspondance concernant l'état financier de la commission scolaire de—, depuis le 1er juillet 1913. Ordonné, 195.

Coût de la vie:—Documents, etc., concernant l'augmentation du—, depuis le 5 août 1914. Ordonné, 95; déposé, 158. (No 33.)

Couture, Anna:—Dossiers *re* le Roi vs—, Dame J.-A. Roy vs—et Olympe Cournoyer vs—. Ordonné, 248.

Croix-Rouge:—Voir *Fonds patriotique canadien.*

Delisle (pont):—Voir *Pont Delisle.*

Dépôts faits en vertu de la loi Lacombe:—Voir *Loi Lacombe.*

Dette publique:—Etat de la—de la province. Ordonné, 330; déposé, 330. Imprimé, 384. (No 106.)

Deux-Montagnes:—Voir *Société d'Agriculture de Deux-Montagnes.*

Droits de succession:—Jugements, pétitions de droit, concernant les—. Ordonné, 168.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Dudswell:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 37; déposé, 328. (No 103.)

Eaux courantes.:—Voir *Commission des Eaux Courantes.*

Ecoles d'Ontario:—

1. Correspondance avec le gouvernement d'Ontario relativement à la situation scolaire de la minorité canadienne-française dans l'Ontario. Ordonné, 94.
2. Correspondance avec le gouvernement fédéral relativement à la situation scolaire de la minorité canadienne-française dans l'Ontario. Ordonné, 95.

Enseignement technique:—Correspondance avec le gouvernement fédéral concernant l'—depuis 1911. Ordonné, 55.

Emprunt de $6,000,000:—Documents, etc., concernant l'—depuis le 1er avril 1915. Ordonné, 56; déposé, 178. Imprimé, 384. (No 49.)

Fiset, Eugène:—Correspondance avec le club de chasse et pêche de Rimouski et—concernant la location des lacs des Roches, Noir, Pointu, Carré, depuis 1908. Ordonné, 186; déposé, 280. (No 92.)

Fonds patriotique canadien:—

1. Correspondance concernant le—et autres œuvres dites patriotiques. Ordonné, 95; déposé, 208. (No 63.) Imprimé, 384.
2. Pétitions au L.-G. etc., concernant le—, la Croix-Rouge, le Fonds de secours aux Belges et les victimes de la guerre. Ordonné, 56.

Forêts, protection des.—Voir *Protection des Forêts contre l'incendie.*

Garthby (canton) :—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 39; déposé, 216. (No 68.)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Grosse-Ile:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 34; déposé, 177. (No 43.)

Guerre, participation à la:—Correspondance avec le gouvernement fédéral relativement à la—. Ordonné, 95.

Ham-Nord (canton):—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 37; déposé, 207. (No 60.)

Havre-Aubert:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 34; déposé, 153. (No 26.)

Havre-aux-Maisons:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 34; déposé, 280. (No 90.)

Hébertville, (paroisse)):—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 38; déposé, 383. (No 108.)

Hemmingford (canton):—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 33; déposé, 168. (No 34.)

Hochelaga:—Correspondance concernant l'état financier de la commission scolaire d'—de Montréal depuis le 1er juillet 1913. Ordonné, 195.

Immigration:—Correspondance concernant l'—belge au Canada. Ordonné, 95.

Imprimeur du roi:—Rapport de—, pour 1915. Déposé, 60. (No 18.)

Instituteurs et institutrices:—Noms et adresses des—de la province. Ordonné, 296.

Instruction publique:—

1. Rapport du surintendant de l'—pour 1914-15. Déposé 133. (No 8.)
2. Etat financier du surintendant de l'—pour 1914-15. Déposé, 5. (No 9.)

Jetée de Laprairie:—Correspondance avec le gouvernement fédéral concernant la—. Ordonné, 55; déposé, 153. (No 31.)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Juges, nomination de:—Voir *Administration de la justice.*

Justice:—Voir *Administration de la justice.*

Jutras, Napoléon:—Correspondance avec—concernant une fromagerie dans la Visitation. Ordonné, 281; déposé, 329. (No 105.)

Lac Saint-Jean:—Sommes dépensées en macadam dans le—depuis 1914. Ordonné, 185.

Lac-Weedon:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 36.

Landriault, M.:—Voir *Prison de Bordeaux.*

Laprairie:—Voir *Jetée de Laprairie.*

La Présentation:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 36.

La Roche, inspecteur:—Voir *Dépôts faits en vertu de la loi Lacombe.*

Lauzon:—Voir *Seigneurie de Lauzon.*

Laval (village):—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 40.

Lemieux, Lionel:—Voir *Seigneurie de Lauzon.*

Lévis-Montréal:—Voir *Route Lévis-Montréal.*

Licences, loi des:—Noms, occupations et résidences des personnes poursuivies et condamnées pour infraction à la—depuis janvier 1915, montant payé, quantité de liqueurs saisies, dans paroisses où il n'y avait pas de licences, dans comtés où la prohibition était établie, etc. Ordonné, 173; déposé, 174. (No 38.)

Ligues de tempérance:—Correspondance avec les—. Ordonné, 95.

Loi 5 Geo. V, chapitre 77:—Correspondances concernant—. Ordonné, 151; déposé, 328. (No 102.)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Loi des bons chemins de 1912:—

1. Etat récapitulatif concernant la—, depuis le 3 février 1915 au 15 février 1916: Ordonné, 295; déposé, 295. Imprimé, 84. (No 99.)
2. Voir *Municipalités.*

Loi des licences:—Voir *Licences.*

Loi Lacombe:—Rapport de l'inspecteur La Roche et correspondance concernant les dépôts faits à Montréal, en vertu de la—. Ordonné, 319.

Longue-Pointe (ville):—Correspondance concernant l'état financier de la commission scolaire de—, depuis le 1er juillet 1913. Ordonné, 195.

Longueuil:—Voir *Pont entre Montréal et Longueuil.*

Mandats spéciaux:—Etat des—. Déposé, 13.

Marbleton (village):—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 37; déposé, 216. (No 65.)

Métabetchouan:—Voir *Cie de Pulpe de Métabetchouan.*

Montréal:—

1. Correspondance concernant l'administration de—depuis 1911. Ordonné, 27; déposé, 192. (No 56.) Imprimé, 384.
2. Correspondance concernant l'état financier de la commission scolaire des écoles catholiques de Montréal depuis le 1er juillet 1913. Ordonné, 195.
3. Voir *Administration de la justice, Palais de justice de Montréal, Pont entre Montréal et Longueuil, Vente par le shérif de Montréal.*

Montréal-Sud:—Correspondance entre— et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 157.

Municipalités:—

1. Réclamations des—contre le gouvernement au sujet de l'amélioration des chemins. Ordonné, 261; déposé, 261. (No 85.) Imprimé, 384.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

2. Etat indiquant la dette de chacune des corporations municipales de la province. Ordonné, 22.
3. Etat indiquant la dette de chacune des corporations scolaires de la province. Ordonné, 22; déposé, 383. (No 113.)
4. Voir *Statistiques.*

Normandin (canton):—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 38.

Notre-Dame-d'Hébertville (village):—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 39.

Notre-Dame-de-Portneuf (paroisse):—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 35.

Notre-Dame-du-Lac:—Correspondance entre—de Témiscouata et la Voirie, depuis le 1er mai 1913. Ordonné, 151; déposé, 261. (No 84.)

Officiers publics:—Etat des cautionnements des—du 7 janvier 1915 au 10 janvier 1916. Déposé, 8. (No 13.)

Ontario:—Voir *Écoles d'Ontario.*

Palais de justice de Montréal:—Correspondance concernant l'incendie du—, et rappprt des commissaires des incendies. Ordonné, 22; déposé, 382. (No 107.)

Pêche à la seine, etc.:—Correspondance avec le ministre des Pêcheries d'Ottawa depuis 1912, concernant la—. Ordonné, 214.

Pêcheries de la province.—Correspondance avec le gouvernement du Canada concernant les—, depuis le 1er juillet 1913. Ordonné, 55; déposé, 288. (No 94.) Imprimé, 384.

Péribonka:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 38.

Permis de coupe de bois:—Etat indiquant les noms et résidences des porteurs de—, l'étendue des terres sous permis, etc., Ordonné, 22; déposé, 168. (No 35.) Imprimé, 384.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Pierreville (village):—Correspondance concernant la construction de chemins gravelés ou macadamisés dans—, depuis le 1er juillet 1913. Ordonné, 242.

Pont Delisle:—Correspondance concernant le—, dans le canton Bois (Rivière-à-Pierre), du 1er mars 1913 au 15 février 1915. Déposé, 251. (No 79.)

Pont de Scott (Dorchester):—Correspondance concernant le—. Déposé, 383. (No 112.)

Pont entre Montréal et Longueuil:—Correspondance avec le gouvernement fédéral depuis 1902, concernant la construction d'un—. Ordonné, 55; déposé, 153. No (30).

Précieux-Sang:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 40.

Prison de Bordeaux:—

1. Correspondance, contrats, etc., concernant la construction et l'ameublement de la—, depuis le 22 février 1915. Ordonné, 23.
2. Rapports, plaintes, etc., adressés au procureur-général ou au shérif de Montréal, concernant l'administration de la—depuis le transport des prisonniers à la dite prison. Ordonné, 241.
3. Correspondance, affidavit, etc., à l'occasion de et depuis la nomination de Landriault comme gouverneur de la—. Ordonné, 241.
4. Correspondance, etc., concernant la destitution ou démission de géôliers, officiers, etc., de la—depuis 1911. Ordonné, 241.
5. Feuilles d'émargement et reçus des officiers et gardes de la—du 1er juillet au 31 décembre 1915. Ordonné, 265.
6. Plaintes, etc., concernant la démission de M. Vallée, ancien gouverneur de la—et la nomination de M. Landriault. Ordonné 281.
7. Copie des règlements en vigueur à la—concernant les officiers, gardiens et prisonniers. Ordonné, 281.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

8. Correspondance avec les Travaux publics et le procureur-général concernant la fermeture automatique des cellules de la—. Ordonné 281.

Prisons:—Rapport des Inspecteurs des—, pour 1914. Déposé, 7. (No 17.)

Protection des forêts contre l'incendie:—Correspondance avec le gouvernement fédéral concernant la—. Ordonné, 55; déposé, 178. (No 48.) Imprimé, 384.

Québec-Montréal, (route):—Voir *Beauregard, H.*

Rapports sur bills privés:—Voir *Bills privés pour constituer nouvelles municipalités ou pour modifier chartes.*

Recettes et dépenses de la province:—

1. Tableau des—de 1887 à 1915. Ordonné, 48.
2. Etat des—depuis le 30 juin 1915. Ordonné, 22; déposé, 132. (No 22.)
3. Etat des—du 17 janvier au 17 février 1916. Ordonné, 214; déposé, 275. (No 89.) Imprimé, 384.

Richelieu, (paroisse):—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 157.

Richelieu (village):—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 157.

Rimouski:—Voir *Club de chasse et de pêche de Rimouski.*

Rivière-à-Pierre:—

1. Correspondance avec la Rivière-à-Pierre au sujet d'une réserve cantonnière forestière. Ordonné, 319.
2. Voir *Pont Delisle.*

Rivière-Ouelle:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 38; déposé, 361. (No 80.)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Route Edouard VII:—Correspondance avec le gouvernement fédéral concernant la—. Ordonné, 55; déposé, 153. (No 31.)

Route Lévis-Montréal:—Résolutions adressées à la Voirie par certains conseils municipaux de Lévis, Lotbinière et Nicolet, concernant un projet de— sur la rive sud. Ordonné, 370.

Route Québec-Montréal:—Voir *Beauregard, H.*

Routes nationales:—Correspondance avec le gouvernement fédéral, concernant des—. Ordonné, 55; déposé, 178. (No 45.)

Saint-Alexandre:—Corrspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 33; déposé, 207. (No 61.)

Saint-Ambroise:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 35; déposé, 187. (No 54.)

Saint-Amédée:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 38; déposé, 261. (No 81.)

Sainte-Angèle-de-Laval:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 40.

Sainte-Angèle-de-Monnoir:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 36.

Saint-André:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 38.

Saint-Anicet:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 33; déposé, 226. (No 71.)

Saint-Anselme:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 33; déposé, 290. (No 96.)

Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre:—Correspondance entre—et la Voirie depuis l'année 1914. Ordonné, 38; déposé, 265. (No 88.)

Saint-Basile:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 41.

Saint-Benoit:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1913. Ordonné, 41.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Saint-Bruno:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 157.

Saint-Camille:—Correspondance entre—et la Voirie, depuis 1914. Ordonné, 37; déposé, 216. (No 67.)

Saint-Casimir:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 35.

Sainte-Catherine:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 35.

Saint-Charles (paroisse):—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 36.

Saint-Dominique-de-Jonquière:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 34; déposé, 187. (No 52.)

Saint-Eustache:—Correspondance entre (Village et paroisse) et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 41; déposé, 265, 280. (Nos 86, 86a.)

Saint-Félicien:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 39.

Saint-François (rivière):—Correspondance concernant l'emmagasinement du—. Ordonné, 22; déposé, 187. (No 55.) Imprimé, 384.

Saint-François-de-Sales:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 39; déposé, 177. (No 42.)

Saint-François-Solano:—Correspondance concernant l'état financier de la commission scolaire de—depuis le 1er juillet 1913. Ordonné, 195.

Saint-François-sur-Rivière-du-Nord (Montmagny):—Correspondance, etc., concernant l'entretien ou l'amélioration des chemins de—. Ordonné, 95.

Saint-Fulgence:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 34; déposé, 174. (No 39.)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Saint-Gédéon.—

1. Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 39, 157.
2. Correspondance avec—concernant les réparations en terre dans ses chemins, depuis 1904. Ordonné, 185; déposé, 243. (No 77.)
3. Correspondance avec—concernant les travaux de macadam depuis janvier 1914.—Ordonné, 185.

Saint-Gérard-Magella:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 38; déposé, 265. (No 87.)

Saint-Grégoire-le-Thaumaturge:—Correspondance concernant l'état financier de la commission scolaire de—, de Maisonneuve, depuis le 1er juillet 1913. Ordonné, 195.

Sainte-Hedwidge:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 39; déposé, 290. (No 95.)

Sainte-Hélène:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 33; déposé, 152. (No 25.)

Sainte-Hénédine:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 33; déposé, 152. (No 24.)

Saint-Henri-de-Mascouche:—Correspondance entre—et la Voirie, depuis 1914. Ordonné, 40; déposé, 328. (No 104.)

Saint-Henri-de-Taillon:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 39; déposé, 290. (No 98.)

Saint-Hermas:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 34; déposé, 242. (No 75.)

Saint-Hilaire (paroisse):—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 36.

Saint-Hubert (Témiscouata):—Correspondance entre—et la Voirie depuis le 1er mai 1913. Ordonné, 151; déposé, 383. (No 110.)

Saint-Isidore:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 35; déposé, 207. (No 62.)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Saint-Jean-Baptiste:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 40.

Sainte-Jeanne (Ile Perrot):—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 36; déposé, 216. (No 64.)

Saint-Joseph-d'Alma:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 39.

Saint-Joseph-de-Deschambault:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 35.

Saint-Joseph-de-Ham-Sud:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 37; déposé, 187. (No 51.)

Saint-Lin:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 40; déposé, 177. (No 50.)

Saint-Louis-de-Métabetchouan:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 39.

Saint-Louis-Nazaire:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 35; déposé, 174. (No 37.)

Sainte-Marie-Madeleine:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 37; déposé, 153, 309. (Nos 27 et 27a.)

Sainte-Marie-de-Monnoir:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 36.

Saint-Maurice (rivière):—Document, etc., concernant le—. Ordonné, 95; déposé, 243. (No 78.) Imprimé 384.

Saint-Maxime:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 35; déposé, 187. (No 53.)

Saint-Méthode:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 40; déposé, 290. (No 97.)

Saint-Michel-de-Mistassini:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 39; déposé, 310. (No 100.)

Saint-Narcisse:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 34; déposé, 280. (No 91.)

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Saint-Ours (paroisse):—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 36.

Saint-Pacôme:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 34; déposé, 261. (No 83.)

Saint-Paulin:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 40; déposé, 152. (No 23.)

Sainte-Philomène:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 34; déposé, 226. (No 70.)

Saint-Pierre-de-Pierreville (village).—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1912. Ordonné, 242.

Saint-Pierre-les-Becquets:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 40.

Saint-Prime:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 157.

Saint-Prime du Lac St-Jean (paroisse):—Correspondance avec—depuis 1911 concernant le macadamisage et le gravelage. Ordonné, 186.

Saint-Prime (paroisse):—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 39.

Saint-Roch:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 35.

Saint-Roch-de-l'Achigan (paroisse):—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 40.

Saint-Samuel-de-Horton:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 40.

Saint-Stanislas:—Correspondance concernant l'état financier de la commission scolaire de—, de Montréal. Ordonné, 195.

Saint-Thomas-de-Pierreville:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1912. Ordonné, 130; déposé, 178. (No 44.)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Scott:—Voir *Pont de Scott.*

Secrétaire et régistraire:—

1. Rapport pour 1914-15. Déposé, 5. (No 6.)
2. Supplément du rapport du—pour 1913-14. Déposé, 208. (No 6*b*.)

Seigneurie de Lauzon:—Documents, etc., de la—depuis 1912. Ordonné, 48; déposé, 153. (No 28.)

Service civil:—Rapports du Conseil Exécutif concernant certaines nominations dans le—. Déposé, 5. (No 10.)

Société d'agriculture des Deux-Montagnes:—Correspondance avec la —relative à des octrois spéciaux, depuis 1914. Ordonné, 48; déposé, 383. (No 111.)

Sociétés de frais funéraires:—Correspondance avec des—depuis 1914 Ordonné, 259.

Société de secours mutuels:—Rapport sur les—pour 1914. Déposé, 118. (No 41.)

Soldats blessés:—Correspondance avec le gouvernement fédéral concernant l'aide à accorder aux—, 56.

Souscriptions pour fins de guerre:—Souscriptions faites entre les mains du trésorier provincial pour les fins de la guerre ou des fins dites patriotiques. Ordonné, 95; déposé, 153. (No 32.)

Statistiques:—

1. Des établissements pénitentiaires, des asiles d'aliénés, des institutions et des associations d'assistance et de charité pour l'année 1914. Déposé, 118. (No 20.)
2. Municipales pour l'année 1914. Déposé, 60. (No 16.)

Stratford (canton):—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 37; déposé, 216. (No 66.)

Successions:—Voir *Droits de succession.*

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Sujets ennemis:—Documents, etc., depuis le début de la guerre, concernant les—. Ordonné, 55; déposé, 153. (No 29.)

Témiscaming:—Correspondance avec les citoyens du comté de—depuis 1912, concernant la colonisation ou la construction d'un chemin de fer. Ordonné, 35.

Terres et forêts:—Rapport du ministre—pour 1914–15. Déposé, 22. (No 5.)

Travail dominical:—Documents, etc., concernant le—dans la province, depuis le 1er janvier 1915. Ordonné, 45; déposé, 177. (No 46.) Imprimé, 384.

Travaux publics et travail:—Rapport du ministre—pour 1914–15. Déposé, 5. (No 4.)

Très-Saint-Rédempteur:—Correspondance entre — et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 36; déposé, 217. (No 69.)

Très-Saint-Sacrement:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 34; déposé, 242. (No 73.)

Utilités publiques:—Voir *Commission des utilités publiques.*

Vallée M:—Voir *Prison de Bordeaux.*

Ventes par le shérif de Montréal:—Etat indiquant les—de 1910 à 1915. Ordonné, 27; déposé, 383. (No 109.)

Victimes de la guerre:—Voir *Fonds patriotique canadien.*

Ville-Marie:—Correspondance avec la Chambre de Commerce et le Conseil municipal de—. Ordonné, 35.

Voirie:—

1. Rapport du ministre, pour 1914-15. Déposé, 5. (No 19.)
2. *Pour correspondance avec diverses municipalités, voir sous le nom de ces municipalités.*

Weedon, canton:—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 37; déposé, 261. (No 82.)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Wotton (canton):—Correspondance entre—et la Voirie depuis 1914. Ordonné, 37; déposé, 187. (No 58).

DORION:—Loi concernant —. (Voir BILLS, *No 86.*)

DROITS CIVILS:—Loi concernant la jouissance des—. (Voir BILLS *No 3.*)

ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL:—. 1. Loi concernant la Commission des—. (Voir BILLS, *No 81.*)
2. Concernant l'annexion de la municipalité scolaire de la paroisse d'Hochelaga à celle des—. (Voir BILLS, *No 58.*)
3. Loi concernant l'annexion de la municipalité scolaire de Saint-Edouard à celle de la commission des—. (Voir *BILLS, No 60.*)
4. Loi concernant l'annexion de la municipalité scolaire distincte de la paroisse de Saint-Michel-Archange de Montréal, à celle des—. (Voir BILLS, *No 66.*)
5. Loi concernant l'annexion de certaines municipalités scolaires à celle de la Commission des—. (Voir BILLS, *No 73.*)
6. Loi concernant l'annexion de la municipalité scolaire de la ville de Maisonneuve, à celle des—. (Voir BILLS, *No 83.*)
7. Loi concernant l'annexion de la municipalité scolaire du village de Villeray à celle des—. (Voir BILLS *No 92.*)
8. Loi annexant la municipalité scolaire du village de la Côte-de-la-Visitation de Montréal à celle des—. (Voir BILLS, *No 132,*)

ECOLES DE REFORME OU D'INDUSTRIE:—Loi ratifiant certains contrats de avec Sa Grandeur Monseigneur Gustave Blanche, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent; l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance de Lévis; l'Asile du Bon-Pasteur, de Québec; les Missionnaires de la Compagnie de Marie; et les dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, concernant l'entretien d'enfants dans des—. (Voir BILLS, *No 10.*)

ELIOSOPH, SOLON:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 53.*)

FEDERATION OF JEWISH PHILANTHROPIES OF MONTREAL (The):—Loi concernant—. Voir(BILLS, *No 69.*)

FINEBERG, MOE-NEWTON:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 137.*)

Pour les Documents de la Session et les Questions ,voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

GAGNE, LOUIS-RENE:—Loi concernant —. (Voir BILLS, *No 51.*)

GAGNON, JOSEPH:—Loi concernant une donation de—, père à— fils, *et al.* (Voir BILLS, *No 165.*)

GOUDRAULT, MAURICE:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 79.*)

HISTOIRE NATURELLE:—Loi concernant la Société d'—à Montréal. (Voir BILLS, *No 103.*)

HOCHELAGA:—Loi concernant la municipalité scolaire de la paroisse d'—. (Voir BILLS, *No 58.*)

HOUDE, J.-B.-FREDERIC:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 150.*)

IMMEUBLE 2167 DU QUARTIER SAINT-PIERRE (Québec):—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 77.*)

IMPRESSIONS LEGISLATIVES (Comité des):—(Voir COMITES.)

INCENDIES, (protection de certaines municipalités contre les):—
1. Résolutions concernant la—. (Voir BILLS, *No 20.*)
2. Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 20.*)

INDEMNITES, SECOURS ET RÉCOMPENSES:—Loi concernant les—accordé par les municipalités. (Voir BILLS, *No 181.*)

INDUSTRIES ET COMMERCE (Comité des):—Choix des membres, 7; 1er rapport, 11.

INGENIEURS CIVILS:—Loi concernant les—et la fonction de juré. (Voir BILLS, *No 185.*)

INGENIEURS STATIONNAIRES;—Loi concernant les—. (Voir BILLS, No 18.)

INSTITUT DES ARTISANS DE MONTREAL:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 67.*)

INSTITUT DES SŒURS DE L'ENFANCE DE JESUS ET DE MARIE, DITES DE SAINTE-CHRETIENNE:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 102.*)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

INSTITUTION CATHOLIQUE DES SOURDS-MUETS:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 54.*)

INSTRUCTION PUBLIQUE :—Loi concernant le serment d'office des commissaires et des syndics d'écoles. (Voir BILLS, *No 171.*)

JOBIN, ELIE:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 71.*)

JOLIETTE:—Loi concernant le vol. II de l'index aux immeubles de la ville de Joliette. (Voir BILLS, *No 11.*)

LABOUR UNION INSURANCE CO. (The):—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 157.*)

LABRÈQUE, JOSEPH:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 98.*)

LACHANCE, OLIVIER:—Loi concernant la vente de certains biens substitués par feu—. (Voir BILLS, *No 155.*)

LAC KENOGAMI:—Loi concernant le réservoir du—. (Voir BILLS, *No 154.*)

LAMONTAGNE, ROSARIO:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 147.*)

LA PRESSE PUBLISHING CO., LIMITED:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 63.*)

LAROCQUE, LÉOPOLD:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 149.*)

LAVAL-DE-MONTRÉAL:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 108.*)

LAVAL-DES-RAPIDES:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 57.*)

LAVIGNE, ALBERT:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 159.*)

LECAVALIER & RIEL, LIMITÉE:—Loi concernant la Cie—. (Voir BILLS, *No 87.*)

LEE, ROBERT-WARDEN:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 104.*)

LEMAY, JOSEPH-PAMPHILE:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 124.*)

LÉVIS:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 84.*)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

LICENCES:—

1. Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 31.*)

2. Loi concernant certains brasseurs, distillateurs et magasins de liqueurs de gros. (Voir BILLS, *No 38.*)

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:—

1. Discours du—à l'ouverture de la session, 1.
2. Adresse au—en réponse au discours du trône, débat, 8, adoption, 17.
3. Message requérant la présence des députés de la Chambre dans la salle des séances du Conseil, à l'ouverture de la session, 1; pour la sanction de certains bills, 291; à la clôture de la session, 384.
4. Réponse du—à l'adresse en réponse au discours du trône, 220.
5. Transmission du rapport de l'Imprimeur du Roi, 60.
6. Transmission du budget, 44.
7. Transmission de rapports concernant certaines nominations dans le service civil, 5.
8. Transmission du budget supplémentaire, 370.
9. Sanction des bills, 291, 385.
10. Discours du—à la clôture de la session, 387.

LIPSEY, REUBEN-HENRY:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 65.*)

LOI DE LA CHASSE:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 34.*)

LOI DE LA PECHE:—
1. Résolutions concernant la—. (Voir BILLS, *No 35.*)
2. Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 35.*)

LOI DE PHARMACIE:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 174.*)

LOI DES ASSURANCES:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 182.*)

LOI DES LICENCES:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 31.*)

LOI DES MINES:—
1. Résolutions concernant la—. (Voir BILLS, *No 9.*)
2. Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 9.*)

LOI DE TEMPÉRANCE:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 179.*)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

MACKAY, DONALD-RUSSELL:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 136.*)

MADELEINE, (Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée de la rivière:)—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 166.*)

MAISONNEUVE:—
1. Loi concernant la charte de—. (Voir BILLS, *No 59.*)
2. Loi concernant l'annexion de—. à Montréal. (Voir BILLS, *No 82*).
3. Loi concernant la commission scolaire de—. (Voir BILLS, *Nos 83, 93.*)

MENDEL, FRANK:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 138.*)

METROPOLITAN COLUMBUS ASSOCIATION (The):—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 142.*)

MINES:—
1. Résolutions concernant les—.(Voir BILLS, *No 9.*)
2. Loi concernant les—. (Voir BILLS *No 9*).

MONTRÉAL:—Loi concernant—.(Voir BILLS, *Nos 90, 112.*)

MONTRÉAL, (Avenue Connaught de):—Loi concernant—. (Voir BILLS *No 122.*)

MONTRÉAL, (Bureau des Commissaires d'écoles protestantes de la cité de):—Loi concernant le—. (Voir BILLS, *No 78.*)

MONTRÉAL, (Cimetière de l'est de):—Loi concernant le—. (Voir BILLS *No 141.*)

MONTRÉAL, (Commission des Ecoles catholiques de):—Lois concernant la—.(Voir BILLS, *Nos 58, 60, 66, 73, 81, 83, 92.*

MONTRÉAL (évaluation dans quartier Bordeaux):—Loi concernant une—:(Voir BILLS, *No 101.*)

MONTRÉAL JEWISH PHILANTHROPIES :—Loi concernant.—(Voir BILLS, *No 69.*)

MONTRÉAL-EST:—Loi concernant.—(Voir BILLS, *No 130.*)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

MONTRÉAL-NORD:—
1. Loi concernant—.(Voir BILLS, *No 118.*)
2. Loi concernant la Commission des Parcs de—.(Voir BILLS, *No 116.*)

MONTRÉAL-OUEST:—Loi concernant—.(Voir BILLS, *No 56.*)

MONTRÉAL & SOUTH WESTERN RAILWAY & POWER COMPANY (The:— Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 123.*)

MOUTONS:—Loi concernant les dommages causés aux—. (Voir BILLS, *No 21.*)

MUNICIPALITÉS SCOLAIRES:—Loi concernant l'annexion de certaines— à celle de la commission des écoles catholiques de Montréal.— (Voir BILLS, *No 73.*) (Voir aussi Écoles catholiques de Montréal.)

NORTH SHORE POWER COMPANY (The):—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 95.*)

OEUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI DE QUEBEC:—Loi concernant l'—. (Voir BILL, *B.*)

OFFICIERS PUBLICS (Cautionnement des):—Loi concernant les—relativement aux poursuites sur le—. (Voir BILLS, *No 4.*)

ORATEUR:—Communique la démission du député de Laprairie et informe la Chambre qu'il a émis son mandat au greffier de la couronne, 2.
Donne lecture du discours du trône prononcé à l'ouverture de la session, 2.
Communique le rapport du bibliothécaire, 226.
Décide des questions d'ordre. (Voir QUESTIONS D'ORDRE.)
Précis de ses décisions, 389.

ORATOIRE SAINT-JOSEPH DU MONT-ROYAL:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 126.*)

ORDRES:—Pour le dépôt de rapports et de documents.—(Voir DOCUMENTS DE LA SESSION.)

PÊCHE:—
1. Résolutions concernant la—. (Voir BILLS, *No 35.*)
2. Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 35.*)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Document de la Session" et "Questions et Réponses".

PÉTITIONS:—

De J.-B. Berthiaume et autres, demandant l'adoption d'une loi révoquant la loi 2 George V, chapitre 56, section 37, sous-section a, 42.
De la cité de Hull, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte, 43.
De C. Saint-Aubin et autres, demandant l'adoption d'une loi modifiant la charte de la cité de Montréal, 72.
De J.-A. Chauret et autres, demandant l'adoption d'une loi annexant certains lots du canton Templeton à la paroisse de l'Ange-Gardien pour les fins municipales et scolaires, 71, 78.
De J.-B. Berthiaume et autres, demandant l'adoption d'une loi modifiant la charte de la cité de Montréal, 79.

PHARMACIE:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 174.*)

POINTE-AUX-TREMBLES (paroisse):—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 108.*)

POINTE-AUX-TREMBLES (ville):—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 128.*)

PONTIAC (comté):—Loi concernant le chef-lieu de—. (Voir BILLS, *No 152.*)

PRÊTS COOPÉRATIFS:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 175.*)

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES:—Loi concernant l'extinction des—. (Voir BILLS, *No 173.*)

PROHIBITION:—Loi concernant la votation sur les règlements de—. (Voir BILLS, *No 179.*)

PROTECTION CONTRE LES INCENDIES:—
1. Résolution concernant—. (Voir BILLS, *No 20.*)
2. Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 20.*)

PROTECTION DES BOIS CONTRE LE FEU:—
1. Résolutions concernant la—. (Voir BILLS, *No 8.*)
2. Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 8.*)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses."

QUÉBEC:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 97.*)

QUÉBEC, (Chemins à barrières de la rive Nord, à):—Loi concernant la Commission des—. Voir BILLS, *No 24.*)

QUÉBEC-CENTRAL:—Loi concernant la Cie du chemin de fer—. (Voir BILLS, *No 74.*)

QUÉBEC-OUEST:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 75.*)

QUESTIONS ET RÉPONSES:—

Abitibi:—Concernant la vente de lots et l'établissement de colons dans l'—, 159.

Actif:—1. Concernant les états de l'—et du passif de la province fournis par les trésoriers depuis 1882, 170.—2. Concernant l'—disponible de la province, 329.

Agriculture:—1. Concernant les subventions fédérales à l'—en 1914–15 et 1915–16, 32.—2. Concernant les subventions fédérales à l'—dans Lévis, 69; dans Matane, 70; dans Rimouski, 70; dans Témiscouata, 134; dans Champlain, Saint-Maurice et Nicolet, 178; dans Joliette, Montcalm, Berthier et L'Assomption, 212.—3. Concernant les subventions provinciales et fédérales à l'—en 1914–15, 70.—4. Concernant les subventions fédérales à l'—en 1897 et en 1915, 179.—5. Concernant les subventions à l'—dans Portneuf, 282.

Agronomes de district:—Concernant les subventions provinciales et fédérales aux— en 1914-15, 70.

Alcool:—Concernant le pourcentage de l'—dans diverses boisssons, 144.

Aliénés (entretien des):—Concernant la contribution des municipalités à l'—et l'entention du gouvernement à ce sujet, 188.

Alma:—Voir *Colonisation.*

Amélioration des chemins:—1. Concernant la réparation des machines servant à l'—133.—2. Concernant la dépense et les subventions du gouvernement, pour l'—depuis 1912, 329.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

QUESTIONS:—*Suite.*

Amos:—Concernant la concession de terrains dans—, 50.

Apiculture:—Concernant les subventions provinciales et fédérales à l'—en 1914–15, 70.

Automobiles:—Concernant les licences d'—, leur produit en 1914–15 et l'intention du gouvernement à ce sujet, 199.

Aviculture:—Concernant les subventions provinciales et fédérales à l'—en 1914–15, 70.

Bacon:—Concernant les subventions provinciales et fédérales à l'industrie du—en 1914–15, 70.

Berthier:—Voir *Agriculture.*

Beurre et fromage:—Voir *Fabriques de beurre et de fromage.*

Bois (canton):—Voir *Réserve forestière cantonale.*

Boissons spiritueuses:—Concernant la vente des—, 154.—Voir aussi *Prohibition.*

Boivin, Wilfrid:—Concernant le paiement de pierre livrée par—,185.

Bordeaux:—Voir *Prison de Bordeaux.*

Bouchard, André:—1. Concernant les paiements faits à — au sujet de macadamisage à Saint-Gédéon, 194.—2. Concernant l'enlèvement du bois sur le lot 20, rang X de Sinaï, 221.

Bouchard, Joseph:—Concernant les paiements faits à—au sujet de macadamisage à Saint-Gédéon, 194.

Bouchard, Stanislas:—Concernant les paiements faits à—au sujet de macadamisage, 185.

Buanderies publiques:—Concernant les licences de—, leur produit et l'intention du gouvernement à ce sujet, 200.

Canada (Le):—Concernant les paiements faits à—, 304.

Chabot, J.-E.:—1. Concernant l'emploi et la conduite de—,275. 2. Concernant les vacances de—, 275.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

QUESTIONS:—*Suite.*

Champlain:—Voir *Agriculture, Colonisation.*

Chasse:—1. Concernant les territoires de—sous location dans Rimouski, 181.—2. Concernant les contraventions à la loi de la—et de la pêche et les amendes payées dans Rimouski, 286.

Chemins:—Voir *Amélioration des chemins.*

Chicoutimi:—Concernant le gravelage et le macadamisage de chemins dans le comté de—, 193.

Circonscriptions électorales:—Concernant la délimitation des—de Rimouski et Matane, 89.

Colonisation:—1. Concernant le subventionnement des chemins et ponts de—depuis le 1er juillet 1915, 31; correction de la réponse, 83.—2. Concernant le subventionnement de chemins et ponts de—dans Champlain depuis le 1er juillet 1915, 178.—3. Concernant la classification des lots de—dans Champlain, 200.—4. Concernant la concession de lots de—dans L'Islet en 1915, 52.—5. Concernant l'émission de lettres patentes portant concession de lots de—dans l'Islet depuis le 1er mai 1915, 53.—6. Concernant les demandes de lots de—faites en 1915 par des citoyens de L'Islet, 54.—7. Concernant les lots de—de l'Islet qui n'ont pas encore été concédés, 74.—8. Concernant la révocation en 1915, des billets de location se rapportant à des lots de—de l'Islet, 74.—9. Concernant le subventionnement de chemins et de ponts de—dans L'Islet depuis le 1er juillet 1915, 82.—10. Concernant le subventionnement de chemins et de ponts de—dans Joliette depuis le 1er juillet, 1915, 82.—11. Concernant la classification des lots de—dans Témiscouata, 138.—12. Concernant le subventionnement de chemins et de ponts de—dans Témiscaouata depuis le 1er juillet 1914, 155.—13. Concernant des demandes de lots de—dans Saint-Jérôme, N.-D.-d'Hébertville, Alma et S.-Cœur-de-Marie, comté du Lac Saint-Jean, 232.—14. Concernant la concession de lots de—dans Portneuf et la révocation de billets de—depuis 1915, 321.

Commission des Eaux Courantes:—Concernant les dépenses de la—, 44.

Commission de Licences de Québec:—Concernant les rapports de la—, 185.

Compagnie de Pulpe de Métabetchouan:—Concernant les secrétaires de la—et les permis de coupe octroyés à la—, 44.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

QUESTIONS:—*Suite.*

Corriveau, Appollinaire:—Concernant les services de—, 268.

Coté, Eugène:—Concernant le paiement de pierre livrée par—, à Saint-Gédéon, 188.

Coté, Yves:—Concernant le paiement de pierre livrée par—, à Saint-Gédéon, 194.

Coulombe:—Concernant le paiement de macadamisage à toutes personnes du nom de—, 185.

Coulombe, Etienne:—Concernant le paiement de macadamisage à—, 185.

Couture, Anna:—1. Concernant l'enquête préliminaire dans les affaires Roy vs—et Cournoyer vs—, 162.—2. Concernant le dossier de l'affaire Le Roi vs—, 163.

Culture fruitière:—Concernant les subventions provinciales et fédérales à la—en 1914–15, 70.

Delisle:—Voir *Pont Delisle.*

Derby-Line:—Voir *Route Sherbrooke-Derby-Line.*

Désaveu:—Concernant le—de la loi ontarienne relative aux écoles et l'intention du gouvernement à ce sujet, 170.

Détectives particuliers:—Concernant les permis aux—, leur produit et l'intention du gouvernement à ce sujet, 199.

Dette de la province:—Concernant la—le 31 décembre 1915, 26.

Distributeurs automatiques:—Concernant l'établissement des licences de—, leur produit et l'intention du gouvernement à ce sujet, 199.

Donnacona:—Voir *Pont de Donnacona.*

Dorval, Arthur:—Concernant l'emploi et la conduite de—, 249.

Drainage:—Concernant les démonstrations de—en 1914–15, 70.

Droits de coupe:—Concernant les—payés pour bois coupé dans L'Islet depuis 1915, 53.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

QUESTIONS:—*Suite.*

Droits de succession:—Concernant le produit des—, 144.

Ecoles des Hautes Etudes commerciales:—Concernant les élèves, les boursiers, les professeurs et les diplômés de—, 61.

Ecoles d'Agriculture:—Concernant les subventions provinciales et fédérales aux—en 1914-15, 70.

Ecoles d'Ontario:—Voir *Désaveu.*

Ecoles techniques:—Concernant le lieu d'établissement, les professeurs, les élèves, les diplômés, le coût de la construction et de l'outillage des—, et les subventions payées aux—, 141.

Edmunston:—Voir *Route Rivière-du-Loup-Edmunston.*

Edouard VII:—Voir *Route Edouard VII.*

Emigration aux E.-U.:—Concernant l'—en 1915, 27.

Employés du gouvernement:—1. Concernant les—qui ont fait du service militaire actif, 118.—2. Concernant le nombre et le salaire des—en 1897 et en 1915, 265.

Emprunts provinciaux:—1. Concernant les—contractés en 1915, 26.—2. Concernant les—, tant permanents que temporaires, contractés depuis 1897, 134.

Excédant du passif sur l'actif de la province:—1. Concernant les états de l'—fournis par les trésoriers depuis 1882, 170.—2. Concernant l'—de la province, 329.

Fabriques de beurre et de fromage:—1. Concernant le coût de l'inspection des—en 1914 et 1915, 71.—2. Concernant la contribution des—aux frais d'inspection, le produit de cette contribution, le refus de payer de certains propriétaires de—et de l'intention du gouvernement à ce sujet, 210.

Grand'Mère:—Voir *Route Grand'Mère-Trois-Rivières.*

Guerre:—Concernant les contributions de—de la province, 75.

Hébertville (N.-D.-d'):—Voir *Colonisation.*

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

QUESTIONS:—*Suite.*

Hall, W.-C.-J.:—1. Concernant le traitement de—, 27, 138.—2. Concernant la compétence, l'utilité et la conduite de—, 27, 175.—3. Concernant la conduite de—à l'égard d'un subalterne, 194.

Ingénieurs:—Voir *Voirie.*

Inspecteurs:—Voir *Voirie.*

Instituteurs et institutrices:—Concernant le traitement des—, 154.

Intention du gouvernement:—Voir *Aliénés (entretien des), Automobiles, Buanderie publique, Désaveu, Détectives particuliers, Distributeurs automatiques, Journal d'agriculture, Langue française, Prohibition, Route Grand'Mère-Trois-Rivières, Subdivision des terrains, Transferts d'actions, etc.*

Intérêts sur avances aux municipalités:—Concernant le paiement des—pour amélioration des chemins, 172.

Jackman:—Voir *Route Lévis-Jackman.*

Jacques-Cartier (rivière):—Voir *Pont de Donnacona.*

Joliette:—Voir *Agriculture, Colonisation.*

Journal d'agriculture:—Concernant l'impression du—et l'intention du gouvernement à ce sujet, 209.

Kamouraska:—Voir *Société Coopérative Fruitière de Kamouraska.*

Lac-Saint-Jean:—1. Concernant le gravelage et le macadamisage de chemins dans—, 193.—2. Concernant les ponceaux en béton des chemins de—, 194.—Voir aussi *Colonisation.*

Langue française:—Concernant l'intention du gouvernement au sujet de l'enseignement obligatoire de la—, 154.

Laplante, Francois:—Concernant le paiement de pierre livrée par—à Saint-Gédéon, 188.

L'Assomption:—Voir *Agriculture.*

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

QUESTIONS:—*Suite.*

Lauzon:—Voir *Seigneurie de Lauzon.*

Lettres patentes:—Voir *Colonisation.*

Lévis:—Voir *Route Lévis-Jackman, Route Lévis-Rimouski.*

Licences:—1. Concernant les contraventions à la loi des—depuis 5 ans, 172.—Voir aussi *Automobiles, Buanderie publique, Détective particulier, Distributeurs automatiques.*

L'Islet:—Voir *Agriculture, Colonisation, Droits de Coupe.*

Lots:—Voir *Amos, Colonisation.*

Machines:—Voir *Amélioration des chemins.*

Matane:—Voir *Agriculture, Circonscriptions électorales.*

Mauvaises herbes:—Concernant la destruction des—, 138.

Métabetchouan:—Voir *Cie de pulpe de Métabetchouan.*

Michaud, Jean-Charles:—Concernant l'emploi et la conduite de—, 249.

Montcalm:—Voir *Agriculture.*

Montréal:—Voir *Route Québec-Montréal.*

Municipalités:—Voir *Améliorations des chemins, Intérêts sur avances aux municipalités.*

Murray, Elie:—Concernant le paiement de pierre livrée par—à Saint-Gédéon, 188.

Nicolet:—Voir *Agriculture.*

Ontario:—Voir *Désaveu.*

Palais de justice de Montréal:—Concernant les réparations du—en 1915, 27.

Palais législatif:—1. Concernant l'achat des tapis et meubles pour l'annexe du—, 119.—2. Concernant les travaux d'agrandissement du—, 165.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

QUESTIONS:—*Suite.*

Parc National des Laurentides:—Concernant le Surintendant du—, 27.

Passif:—1. Concernant les états du—et de l'actif de la province fournis par les trésoriers depuis 1882, 170.—2. Concernant le—direct de la province, 329.

Pêche:—Concernant les contraventions à la loi de la chasse et de la —dans Rimouski, 286.

Pêcheries:—Concernant le différend de la province et du Dominion au sujet des—, 222.

Ponceaux en béton:—Voir *Lac Saint-Jean.*

Pont de Donnacona:—Concernant la construction du—, 322.

Pont Delisle:—Concernant la reconstruction du—, 297.

Portneuf:—Concernant le subventionnement des maisons d'éducation de Portneuf depuis 1905, 371. Voir aussi *Agriculture, Colonisation.*

Prison de Bordeaux:—1. Concernant le coût de la—y compris le terrain, l'ameublement et les murs d'enceinte, 82.—2. Concernant le nombre des prisonniers pour 1915, le nombre des employés et le coût du transport des prisonniers, 87.—3. Concernant le nombre des prisonniers pour 1913 et 1914, 89.—4. Concernant les frais d'entretien de la—pour 1914-15, 137.—5. Concernant les médecins attachés à la—, leurs rapports, les plaintes portées contre eux, 221, 221.—6. Concernant les évasions de détenus à la—, 222.—7. Concernant les réparations faites à la—,222.—8. Concernant les employés de la—nommés depuis 1914, 262.—9. Concernant les gardes qui ont démissionné ou qui ont été destitués depuis 1914, 262.

Prison de Rimouski:—Concernant le nombre de détenus à la—en 1912, 1913, 1914 et 1915, 134.

Procédures judiciaires:—Concernant le tarif des droits et honoraires payables sur les—et les dépôts exigibles par les shérifs chargés de la vente des immeubles—, 118.

Prohibition:—Concernant l'intention du gouvernement au sujet de la prohibition des spiritueux, 188.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

QUESTIONS:—*Suite.*

Québec:—Voir *Route Québec-Montréal.*

Réserve forestière cantonale:—Concernant l'établissement d'une—dans le canton Bois, 268.

Revenu de la province:—Concernant le—en 1886, 1891, 1897 et 1915, 180.

Revues éducationnelles:—Concernant le subventionnement, le programme et la distribution des—, 154.

Rimouski:—Voir *Agriculture, Chasse, Circonscription électorales, Pêche, Prison de Rimouski, Route Lévis-Rimouski.*

Rivière-à-Pierre:—Voir *Réserve forestière cantonale.*

Rivière-du-Loup:—Voir *Route Rivière-du-Loup-Edmunston.*

Route du rang X de Sinaï:—Concernant le coût de la—, 221.

Route Edouard VII:—Concernant l'achèvement et le coût des travaux de réparation et d'entretien de la—192.

Route Grand'Mère-Trois-Rivières:—Concernant le projet de construction d'une—et l'intention du gouvernement à ce sujet, 179.

Route-Lévis-Jackman:—1. Concernant le coût, la longueur, l'achèvement, etc., de la—,137.—2. Concernant les entrepreneurs et les fournisseurs de matériaux pour—, 203.

Route Lévis-Rimouski:—Concernant le projet d'une—, 138.

Route Québec-Montréal:—1. Concernant le—entrepreneurs et les fournisseurs de matériaux pour la—,203.—2. Concernant le coût et l'achèvement de la—251.—3. Concernant les entrepreneurs et sous-entrepreneurs de la—, 372.

Route Rivière-du-Loup-Edmunston:—Concernant le projet d'une—, 192.

Route Sherbrooke-Derby-Line:—Concernant les entrepreneurs et fournisseurs de matériaux pour la—,203.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

QUESTIONS:—*Suite.*

Roy, A.-J.—:Concernant l'emploi et le traitement de—, 329.

Saint-Bruno (Lac Saint-Jean):—Concernant les sommes dues et payées à la municipalité de—pour macadamisage, 193.

Saint-Cœur de Marie:—Voir *Colonisation.*

Saint-Gédéon:—Concernant les sommes dépensées dans—pour macadamisage depuis 1914, 185.

Saint-Hermas:—Concernant le paiement des sommes réclamées par —pour travaux de voirie en 1914, 52.

Saint-Jérôme (Lac Saint-Jean):—Concernant les sommes dues à— pour travaux de voirie, etc., 192.—Voir aussi *Colonisation.*

Saint-Laurent, Ltée (Le):—Concernant les paiements faits à— depuis septembre 1911, 306.

Saint-Maurice:—Voir *Agriculture.*

Saint-Roch-des-Aulnaies:—Concernant le gravelage d'un chemin dans—, 144.

Seigneurie de Lauzon:—Concernant les sommes payées par les censitaires de la—depuis 1905, 155.

Service militaire:—Voir *Employés du gouvernement.*

Sherbrooke:—Voir *Route Sherbrooke-Derby-Line.*

Société Coopérative Fruitière de Kamouraska:—Concernant la composition, les opérations, la date et le subventionnement de la—, 133.

Société des Logements ouvriers:—Concernant le rapport de la—,263.

Soleil (Le):—Concernant les paiements faits à—, 304.

Subdivisions des terrains:—Concernant l'application de la loi de 1915 relative à la—et l'intention du gouvernement à ce sujet, 241.

Subside fédéral:—Concernant le—de 1897 et de 1915, 180.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

QUESTIONS:—*Suite.*

Subvention fédérale à l'agriculture:—Voir *Agriculture.*

Succession:—Voir *Droits de succession.*

Sucre d'érable:—Concernant les subventions provinciales et fédérales à l'industrie du—en 1914-15, 70.

Tabac:—Concernant les subventions provinciales et fédérales à la culture du—en 1914-15, 70.

Taxes:—Concernant le produit des—en 1897 et en 1915, 266.—Voir aussi *Aliénés (entretien des), Automobiles, Buanderies publiques, Détectives privés, Distributeurs automatiques, Droits de succession,* Fabriques *de beurre et de fromage, Procédures judiciaires, Transferts d'actions, etc.*

Témiscouata:—Voir *Agriculture, Colonisation.*

Transferts d'actions, etc.:—Concernant l'impôt sur les—et l'intention du gouvernement à ce sujet, 198.

Trois-Rivières:—Voir *Route Grand'Mère, Trois-Rivières.*

Voirie:—1. Concernant la compétence et le traitement des ingénieurs de la—, 31.—2. Concernant la nomination et la compétence de la—62. —Voir aussi *Amélioration des chemins.*

QUESTIONS D'ORDRE:—

1. Objection à un amendement proposé sur une motion à l'effet d'agréer une résolution adoptée en comité des subsides, 290; décision de l'Orateur, 299. Appel à la Chambre, décision maintenue, 299.
2. Appel à la Chambre de la décision du président des comités, décision du président maintenue, 318.
3. L'Orateur refuse de mettre en délibération un amendement proposé sur la motion à l'effet que la Chambre se forme en comité des subsides, 331; appel à la Chambre, décision, maintenue, 332. (Voir aussi le PRÉCIS DES DÉCISIONS DE L'ORATEUR, ...)

RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE:—

1. Suspension du—, en ce qui concerne les bills privés, 17, 45.
2. Suspension de l'art. 510 du—, 46.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

RÈGLEMENTS (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

RÉPONSE:—Correction d'une—. 83.

RICHARD, JEAN-MARIE:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 127.*)

ROBERVAL:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 140.*)

ROBERVAL-SAGUENAY (Cie du chemin de fer):—Loi concernant la—. (Voir BILLS *No 153.*)

SAINT-DENIS, EDMOND:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 72.*)

SAINT-DOMINIQUE (de Montréal):—Loi concernant les commissaires d'écoles catholiques séparées de—. (Voir BILLS, *No 64.*)

SAINT-EDOUARD (de Montréal):—Loi concernant la municipalité scolaire de—. (Voir BILLS, *No 60.*)

SAINT EDWARDS CHURCH:—Loi concernant la propriété—, dans Montréal.—(Voir BILLS, *No 160.*)

SAINTE-EULALIE:—Loi concernant l'annexion de certains lots du comté d'Arthabaska, dans le comté de Nicolet—. (Voir BILLS, *No 178.*)

SAINT-FRANCIS VALLEY RAILWAY COMPANY (The):—Loi concernant —. (Voir BILLS, *No 121.*)

SAINT-JEAN:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 91.*)

SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-LA-SALLE:—Loi concernant la paroisse de—. (Voir BILLS, *No 85.*)

SAINT-LAMBERT:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 144.*)

SAINT-LEONARD-DE-PORT-MAURICE:—Loi concernant—. (Voir BILLS *No 114.*)

SAINTE-MARIE-DE-MONNOIR:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 162.*)

SAINT-MICHEL:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 88.*)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

SAINT-MICHEL-ARCHANGE:—Loi concernant la paroisse de—. (Voir BILLS, *No 70.*)

SAINT-MICHEL-ARCHANGE-DE-MONTRÉAL:—Loi concernant la municipalité scolaire distincte de la paroisse de—. (Voir BILLS, *No 66.*)

SAINT-PIERRE-AUX-LIENS:—Loi concernant la paroisse de—. (Voir BILLS, *No* 119.)

SAINT-PIERRE-CLAVER:—Loi concernant la paroisse—. (Voir BILLS, *No 167.*)

SAULT-AU-RÉCOLLET:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 115.*)

SERMENT D'OFFICE:—

1. Loi concernant la prestation des—. (Voir BILLS, *No 1.*)

2. Loi concernant le—des commissaires et des syndics d'Ecoles. (Voir BILLS, *No 171.*)

SERVITUDES (ENREGISTREMENT DE CERTAINES):—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *F.*)

SHAMROCK AMATEUR ATHLETIC ASSOCIATION (The):—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 80.*)

SHAWINIGAN WATER & POWER COMPANY (The):—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 99.*)

SHULMAN, BENJAMIN:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 76.*)

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE A MONTRÉAL:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 103.*)

SŒURS DE L'ENFANCE DE JÉSUS ET DE MARIE, DITES DE SAINTE-CHRÉTIENNE:—Loi concernant l'Institut des—. (Voir BILLS, *No 102.*)

SOURDS-MUETS:—Loi concernant l'Institution Catholique des—. (Voir BILLS, *No 54.*)

STATUTS REFONDUS, 1909:—

1. Loi modifiant les—, concernant les poursuites sur le cautionnement des officiers publics. (Voir BILLS, *No 4.*)
2. Loi modifiant les—, concernant la protection des bois contre le feu. (Voir BILLS, *No 8.*)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

STATUTS REFONDUS, 1909:—*Suite.*

3. Loi modifiant les—, concernant le département des Terres et forêts et les matières qui en relèvent.(Voir BILLS, *No* 17.)
4. Loi modifiant les—, concernant les dommages causés aux moutons. (Voir BILLS, *No 21.*)
5. Loi modifiant les—, concernant les véhicules-moteurs. (Voir BILLS, *No 29.*)
6. Loi modifiant les—, concernant les sténographes. (Voir BILLS, *No 36.*)
7. Loi modifiant les—, concernant le barreau de la province. (Voir BILLS, *No 177.*)
8. Loi modifiant les—, concernant les indemnités, secours et récompenses.(Voir BILLS, *No 181.*)
9. Loi modifiant les art. 5360 et 5361 des—. (Voir BILLS, *No 183.*)
10. Loi modifiant l'art. 5729 des—. (Voir BILLS, *No 184.*)
11. Loi modifiant les—, concernant les ingénieurs civils et la fonction de juré. (Voir BILLS, *No 185.*)

STÉNOGRAPHES:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 36.*)

SUBSIDES:—

Dépôt du budget de l'exercice 1916–17 et renvoi à comité des—, 44.
Dépôt du budget supplémentaire pour 1915–16 et renvoi à comité des—, 370.
Constitution du comité des—, 19.
Débats sur motions pour formation du comité des—, 45, 71, 77, 331, 382.
Amendements proposés sur motions pour formation du comité des—:
1. Concernant l'impression du Journal d'Agriculture, (M. Sylvestre), 295.
2. Concernant la Commission des Eaux Courantes (M. Bernier), 302.
3. Concernant la colonisation (M. Morin), 324.
4. Concernant les mines (M. Labissonnière), 325.
5. Concernant la prison de Bordeaux (M. Labissonnière), 334.
6. Concernant la voirie, (M. Sauvé), 365.
7. Concernant la politique du gouvernement en général (M. Sauvé 374.

Formation du comité des—, 83, 120, 135, 146, 224, 225, 245, 246, 257, 260, 264, 279, 282, 260, 264, 279, 282, 284, 287, 289, 293, 295, 304, 308, 313, 317, 318, 323, 325, 326, 327, 331, 333, 368, 374, 379.
Rapports du comité des—constatant progrès, 135, 282, 296, 317.

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

SUBSIDES:—*Suite.*

Rapport de résolution et concours immédiat, 84, 147, 225, 245, 247, 259, 260, 264, 279, 288, 289, 300, 304, 308, 314, 323, 325, 327, 328, 331, 333, 370, 374, 380.
Remise de l'étude de résolutions, 285, 293, 318.
Etude de résolutions après remise, 289, 300, 323.
Amendement à la motion pour concours concernant des résolutions, 290.

SUCCESSIONS (BIENS DE):—Loi concernant le transport de—, sujets à l'impôt. (Voir BILLS, *No 37.*)

SUCCESSIONS VACANTES:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 5.*)

SUNDAY SCHOOL UNION OF MONTREAL:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 133.*)

TAXES SUR LES TRANSFERTS D'ACTIONS, ETC.,;—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 28.*)

TEMPÉRANCE:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 179.*)

TERREBONNE:—Loi concernant l'authentication de certains régistres et livres d'enregistrement dans le district de—. (Voir BILLS, *No 12.*)

TERRES ET FORÊTS:—Loi concernant le département des—et les matières qui en relèvent. (Voir BILLS, *No 17.*)

THORNTON, ALEXANDER-WALKER:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 62.*)

THREE RIVERS TRACTION COMPANY (The):—Loi concernant un règlement octroyant une franchise à—. (Voir BILLS, *No 94.*)

TITLEMAN, NATHAN:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 139.*)

TRANSFERTS D'ACTIONS, ETC.:—Loi concernant la taxation des—. (Voir BILLS, *No 28.*)

TRANSPORTS DE BIENS DE SUCCESSION:—Loi concernant certains—sujets à l'impôt. (Voir BILLS, *No 37.*)

TROIS-PISTOLES:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 156.*)

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".

TROIS-RIVIERES:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 106.*)

UNION DU TRAVAIL:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 157.*)

UNION SAINT-JOSEPH A SAINT-ROCH DE QUÉBEC:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 100.*)

UNION SAINT-JOSEPH DE SAINT-HENRI:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 110.*)

VALIQUETTE, CHARLES-EDOUARD:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 151.*)

VALLÉE DE L'OTTAWA:—Loi concernant l'association d'assurance mutuelle des paroisses et des maisons d'éducation et de charité de la—. (Voir BILLS, *No 143.*)

VÉHICULES-MOTEURS:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 29.*)

VERCHÈRES, CHAMBLY ET LAPRAIRIE, (CIE DES TRAMWAYS DE):—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 109.*)

VERDUN:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 111.*)

VILLERAY:—Loi concernant la municipalité scolaire du village de—. (Voir BILLS, *No 92.*)

VOIES ET MOYENS:—Formation du comité des—, 19; formation en comité des—, 380; rapport de résolutions, concours, 381. (Voir aussi BILLS, *No 6.*)

WATHEN, JAMES-McK.:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 148.*)

WESTMOUNT:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 131.*—

Pour les Documents de la Session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions et Réponses".